



JACQUES CARTIER.



CHAMPLAIN.

HISTOIRE
DES
CANADIENS-FRANÇAIS

1608 - 1880

ORIGINE, HISTOIRE, RELIGION, GUERRES, DÉCOUVERTES, COLONISATION, COUTUMES,
VIE DOMESTIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE, DÉVELOPPEMENT, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

Ouvrage orné de portraits et de plans

TOME I

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SUPLICE

MONTRÉAL

WILSON & CIE, EDITEURS, 89, RUE SAINT-JACQUES, 89

1882

ENREGISTRÉ conformément à l'Acte de la législature, en l'année 1882,

PAR WILSON & CIE,

dans le bureau du Ministre de l'Agriculture de la Puissance du Canada.



SON HONNEUR THÉODORE ROBITAILLE,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

— A —

L'HONORABLE THÉODORE ROBITAILLE

Membre du Conseil Privé du Canada

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

H O M M A G E

DES EDITEURS ET DE L'AUTEUR.

PRÉFACE



LES Canadiens sont les aînés de la race française dans l'Amérique du Nord, tant par leurs découvertes et leurs établissements durables sur presque tous les points de ces vastes territoires, que par leur prodigieuse force d'expansion, l'esprit national qui les anime et le caractère général de leurs institutions.

“Physiquement, disait lord Dufferin, dans une circonstance solennelle, l'Amérique est d'un aspect assez monotone. De même quant aux peuples qui l'habitent ; toutefois, si vous envisagez les Canadiens-français, une différence tranchée se manifeste : ils constituent un monde à part, qu'il faut non-seulement laisser vivre, mais encore favoriser, pour peu que l'on songe à l'avenir de ce jeune continent, où le groupe français du Canada est appelé à jouer, dans le domaine de l'intelligence, un rôle équivalent à celui de la France en Europe.”

L'Histoire a déjà enregistré les événements auxquels la famille canadienne-française a pris une part honorable, depuis deux siècles et demi. Il semble impossible, au premier abord, d'ajouter à l'éloquence des faits, ni de tirer de tout ce qui est connu des conclusions neuves. Nous avons pensé, cependant, que cette tâche restait à entreprendre — même qu'elle ne présente rien de trop difficile. Il suffit parfois de changer le titre d'un ouvrage pour qu'un horizon imprévu s'ouvre devant nos yeux étonnés. C'est ainsi que, au lieu d'écrire l'*Histoire du Canada*, nous écrivons l'*Histoire des Canadiens-français*. Le point de vue est de suite saisi : nous allons feuilleter les annales particulières des Français du Canada, aujourd'hui répandus de l'Atlantique au Pacifique, du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique ; parler de tout ce qui leur est propre ; composer un album de famille ; faire ressortir les gloires, les malheurs, les défauts et les qualités de la race.

Nous disons race parce que notre homogénéité est complète. Dieu aidant, le hasard a choisi pour former la colonie des bords du Saint-Laurent des hommes du nord de la France, tous d'une même trempe, et doués d'une vigueur physique, d'un tempérament moral dont on rencontre peu ou point d'exemple dans les noyaux d'établissements que l'Europe a éparpillés sur la surface du globe.

Il faudra donc étudier les origines de la colonie canadienne, suivre son organisation paroissiale avec ses conséquences, entrer dans la vie sociale, partir à la suite des missionnaires et des découvreurs qui pénètrent aux extrémités du continent, se mettre en marche à côté des milices dans leurs étonnantes expéditions, aller au Détroit, à la Rivière-Rouge, aux Montagnes-Rocheuses, sur le Mississipi, à la Louisiane, fonder des villages ; il faudra traverser la guerre de Sept Ans, qui transforma si étrangement notre situation ; connaître la vie politique ; saluer à mesure qu'ils apparaîtront les fils des “habitants” qui se distinguent sur une scène où leur activité

intellectuelle dérange les combinaisons de l'Angleterre ; puis décrire la présente époque avec son mouvement industriel, littéraire, commercial, l'émigration aux Etats-Unis, etc., — ses quinze cent mille âmes représentant la descendance de cinq mille hommes et quatre mille femmes, émigrés ici durant le dix-septième siècle et qui furent la souche unique de la race.

Et, comme si ce tableau n'était pas suffisant, nous suivrons d'un œil attentif les luttes des Acadiens, ces autres Français d'Amérique, célèbres par leur courage, une vitalité extraordinaire, et par des malheurs plus poignants que les nôtres.

Rendons à nos aïeux les hommages qui leur sont dûs. Inspirons à leurs fils l'amour du travail et le patriotisme qu'ils ressentaient. Nos lettres de noblesse sont déposées à l'ombre de l'autel, le lieu le plus sûr que nous puissions trouver ; car, chez nous, le clergé est patriote.

C'est à l'aide des archives restées inédites et en consultant un millier de volumes imprimés que ce livre a grossi de jour en jour depuis vingt ans. Les sources abondent, on le sait. Nous procédons souvent par citations, afin de mettre le lecteur en rapport plus intime avec les documents eux-mêmes. Il va de soi que notre guide est l'histoire du Canada ; d'époque en époque, nous en donnons un résumé substantiel. Des notes biographiques permettront de retrouver (en ouvrant l'index à la fin de l'ouvrage) la carrière des personnalités marquantes de la race, et même les humbles habitants fondateurs de celle-ci.

Nous n'érigions pas un monument à la vanité nationale - rien non plus qui éveille, en quoi que ce soit, le déplaisir de nos voisins. Usant du droit de l'historien, nous racontons avec impartialité les travaux d'un âge fécond en grandes choses, et ensuite, nous mettons en pleine lumière les hommes et les œuvres des deux ou trois dernières générations.

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, Août 1881.



CHAPITRE I

1492 - 1597

PREMIERS VOYAGES EN AMÉRIQUE. — CABOT. — L'ILE DE SABLE. — NOUVELLE-FRANCE. — CANADA. — CARTIER. — STADACONÉ. — HOCHELAGA. — ÉQUIPAGES DE CARTIER. — MAL-DE-TERRE. — PREMIÈRES MESSES. — TROISIÈME VOYAGE DE CARTIER. — ROBERVAL. — CHARLESBOURG. — SAUVAGES DU SAINT-LAURENT. — VOYAGE DE ROBERVAL. — FRANCE-ROI. — LA ROUTE DE LA CHINE. — JEAN ALPHONSE. — QUATRIÈME VOYAGE DE CARTIER. — POLITIQUE DES DÉCOUVREURS. — CARTIER ET SA FAMILLE. — LIMOILOU. — DÉCÈS DE CARTIER. — NORMANDS ET BRETONS. — FRANCE-ROI. — NOEL. — LE MARQUIS DE LA ROCHE. — TERRENEUVE. — ODIEURE. — CHATON. — REVAILLON. — PONTGRAVÉ.



LES Européens qui suivirent les traces de Christophe Colomb en Amérique étaient conduits par cinq inspirations : 1, découvrir des mines d'or et d'argent ; 2, courir les aventures ; 3, trafiquer avec les Sauvages ; 4, répandre le christianisme ; 5, fonder des colonies durables, susceptibles de devenir un duplicata des nationalités du vieux monde : la Nouvelle-Espagne, la Nouvelle-Angleterre, la Nouvelle-France.

C'est à la réunion de toutes ces idées que le Canada doit la révélation de sa géographie ; et c'est aux deux dernières qu'il doit l'établissement de ses colons.

Il est vrai que, par la suite du temps, des intérêts plus étroits, plus matériels, moins généreux y prirent place ; mais les habitants français de ce jeune pays n'ont jamais oublié l'objet qui animait leurs ancêtres en venant s'y fixer ; ils ont travaillé sans relâche à répandre autour d'eux les principes chrétiens : l'amour de Dieu et les privilèges de l'homme libre.

Ces vérités ne sont pas comprises par tous les écrivains, encore moins par tous les lecteurs. Il est toujours opportun de les faire ressortir et de remettre sous les yeux des étrangers nos traditions nationales, si belles et si honorables pour la race qui, depuis plus de deux siècles, ne cesse de les cultiver.

Nous procédons dans ce travail par ordre chronologique, afin de bien dessiner les phases successives de l'histoire de la race franco-canadienne. Voyons d'abord les temps qui ont précédé notre arrivée en ce pays.

Les rapports de l'Europe avec l'ancienne Amérique étant aujourd'hui assez connus, nous nous bornerons à résumer l'état actuel de la science sur ce sujet. A partir du com-

mencement du XI^e siècle, on constate que les Islandais fréquentaient les côtes du continent nouveau et y traitaient avec les naturels, depuis la rivière Potomac en remontant au nord jusqu'au Groënland, où il y avait des villes et un évêché. Les Croisades furent prêchées en Amérique; on y perçut le denier de Saint-Pierre plus de trois siècles avant la naissance de Colomb. Les antiquaires et les savants ont retrouvé sur la rivière Norembègue (Pentagoët) des indices qu'une population de race blanche a habité ce pays vers le XIII^e siècle. A la même époque, le Nouveau-Brunswick était occupé par les commerçants du nord de l'Europe. On mentionnait aussi des hommes blancs, quelque part sur notre fleuve, dans la direction de Québec. Il y a apparence que le cataclysme ou envahissement du froid (XIV^e siècle) mit un terme aux relations des Islandais avec leurs colonies. Le Groënland, de *Greenland* ou *Terre-verte* qu'il était, devint un pays de glace, inhabitable. Les banquises se mirent à flotter du Labrador à la Nouvelle-Ecosse; la route du sud, le long des côtes de l'Amérique, se trouva coupée en quelque sorte. Les établissements disséminés dans ces régions furent perdus de vue, et, comme ils n'étaient pas capables de se suffire à eux-mêmes, ils périrent sous les coups des Sauvages. On crut reconnaître, plus tard, dans certains hommes barbus de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre, les restes de ces petites populations oubliées, mais dont l'existence est incontestable, selon les archives de l'Islande et quelques documents découverts à Rome. Lorsque les Français pénétrèrent en Acadie, ils virent avec surprise que les chefs des Souriquois ou Micmacs portaient la barbe; la vénération du signe de la croix y était répandue partout; certains mots étrangers à la langue de ces peuples ont de la ressemblance avec le vieux langage scandinave, et des bribes de traditions, également conservées parmi eux.

Les voyages et les séjours momentanés des pêcheurs basques et bretons à l'île de Terre-neuve, au cap Breton et sur les bords du golfe Saint-Laurent remontent beaucoup plus loin que la découverte officielle de l'Amérique, faite en 1492 par Christophe Colomb.

Jean Cabot, voyageant pour le compte du roi d'Angleterre, aperçut Terre-neuve, en 1497, et reçut dix louis de récompense pour cette découverte. C'était mieux que Christophe Colomb, qui venait d'être emprisonné après avoir révélé le nouveau monde aux marins de la vieille Europe. En 1711, on trouva parmi les papiers de l'amiral Walker, naufragé dans le golfe Saint-Laurent, une proclamation déclarant que les Canadiens étaient sujets britanniques en vertu de la découverte de Cabot!

Gaspard Cortéreal (1500), des marchands de Bristol (1502), Jean Denys et Velasco (1506), Thomas Aubert (1508) parcoururent les abords du golfe Saint-Laurent, appelé golfe des Trois-Frères, peut-être en mémoire des trois fils de Cabot. L'Europe consommait la morue de Terre-neuve et du cap Breton, mais sans trop s'enquérir du pays où elle était pêchée.

“ Il paraît très-singulier que les deux premières tentatives de colonisation faites dans la partie nord du continent américain aient eu pour objectif l'île de Sable, aujourd'hui station d'alarme et de secours, où le gouvernement canadien entretient deux feux pour éclairer la

navigation, et des dépôts de provisions en cas de naufrages. Ce fut en 1518 que le baron de Léry fit la première de ces tentatives d'établissement, qui n'eut pour résultat que de laisser sur cette île déserte quelques chevaux, quelques têtes de bétail et des lapins qui se sont multipliés à l'état sauvage. Ces animaux furent, avec la pêche, les seuls moyens de subsistance des colons de la seconde expédition colonisatrice que M. de la Roche déposa sur cette île, en 1578, comme ils ont offert depuis une précieuse ressource aux navigateurs et pêcheurs en détresse. Il ne reste aujourd'hui, des animaux ainsi transplantés au commencement du XVI^e siècle, que des lapins qui ont fait garenne et des chevaux dont la troupe semble se maintenir au chiffre d'environ cent cinquante ; le bétail a, depuis plusieurs années, disparu, le troupeau ayant fini par s'éteindre sous l'effet des chasses répétées, exécutées par les équipages des navires de pêche. On voit que cette île inhospitalière, ce banc de sable perdu dans l'océan, a son histoire comme aussi sa légende¹."

Dès lors, paraît-il, on avait pris l'habitude de désigner sous le nom de Nouvelle-France tous ces pays, îles et continent qui avoisinent les bouches du grand fleuve et dont l'intérieur était encore très-vaguement connu même aux plus légères distances. Plus tard, ce nom fut aussi donné à une région de l'Araucanie relevant du Chili. De nos jours, un commencement de colonie dans la mer des Indes s'est aussi appelée la Nouvelle-France². Le nom de Canada n'a été adopté qu'à la suite des explorations dans le fleuve même.

C'est au capitaine Jacques Cartier que revient l'honneur d'avoir pénétré assez loin dans le Saint-Laurent pour attacher son nom à la découverte de notre pays. Ce navigateur était de Saint-Malo³ ; c'est de là qu'il partit, le 20 avril 1534, sur l'ordre de François I^{er}, avec deux navires d'une soixantaine de tonneaux chacun, montés par soixante et un hommes.

Le 10 mai, il atteignait la côte orientale de Terre-Neuve, à Bonavista ou Bonnevue, vers l'endroit où, dix ans auparavant, Jean Verazzani s'était arrêté, au cours d'une exploration faite pour le compte de François I^{er}. Comme la côte dans la direction du sud était connue, Cartier se dirigea au nord, le 21 mai, vit l'île aux Oiseaux et entra (27 mai) dans le détroit de Belle-Isle, qu'il nomma golfe des Châteaux. Les glaces le retinrent dans le havre de Quirpont jusqu'au 9 de juin. Prolongeant alors la côte du Labrador, il entra, le 10 juin, dans le port de Brest, où, le lendemain, fut dite une messe, et il en partit le même jour pour aller dans un havre qu'il appela Saint-Servain (aujourd'hui Rocky-Bay) et y planta une croix. Tous ces lieux étaient fréquentés des Français. Rendu à la baie de Nepetepec, Cartier rencontra un grand vaisseau de la Rochelle. Ils allèrent ensemble à quelque distance de là, à la baie de Checatica qui fut nommée Jacques-Cartier. Le détroit de Belle-Isle se trouvait tellement élargi que les navigateurs ne voyaient plus la terre à leur gauche : ils étaient dans l'embou-

¹ J.-C. Taché, *Recensement de 1871*, page XIII. Voir aussi le *Cours d'Histoire au Canada* de l'abbé Ferland, I, 12.

² Il y a à Paris une caserne qui porte ce nom.

³ Au mois d'août 1532, la Bretagne avait été annexée à la France. L'expédition confiée au pilote malouin était propre à flatter les Bretons.

chure du Saint-Laurent. Cartier parle du Labrador, disant : " Je pense que cette terre est celle que Dieu donna à Caïn." Il décrit les Esquimaux. Le 15 juin, il fit route au sud, releva Terreneuve à la hauteur du cap Double, autrement pointe Riche ou port à Choix, et visita la côte occidentale de cette île sur une grande longueur, s'arrêtant assez près de son extrémité qui est le cap Ray. Il note dans son journal qu'il croit à l'existence d'un passage entre Terreneuve et le cap Breton, ce qui est juste ; mais le mauvais temps l'ayant rejeté au large, il ne put s'en assurer. Après avoir aperçu les îles de la Madeleine, il poursuivit sa route à l'ouest, et le 30 juin il entra dans la rivière Miramichi, qu'il appela fleuve des Barques parce qu'il y vit des Sauvages dans leurs canots. Le 3 juillet, il eut connaissance d'un grand golfe qu'il nomma, quelques jours plus tard, baie des Chaleurs ; lorsqu'il se fût assuré qu'il n'y avait pas d'ouverture pour pénétrer à l'ouest, sur le chemin de la Chine qu'il se flattait de découvrir, il fit quelques échanges avec les indigènes, puis se remit à suivre les côtes dans la direction du nord, et alla mouiller, le 14 juillet, entre l'île Bonaventure et le cap Percé ; de là il chercha un passage au fond de la baie de Gaspé, ne se doutant pas qu'il l'avait eu devant lui sur la côte du Labrador, et qu'en ce moment même, il l'avait à sa droite ; car le Saint-Laurent était cette ouverture dans les terres qu'il voulait trouver pour se rendre plus à l'ouest. Ses rapports avec les Sauvages de Gaspé furent excellents ; un chef lui confia deux de ses fils à condition qu'il les lui ramènerait l'année suivante. Dans le lieu le plus apparent de la baie, il planta (24 juillet) une croix haute de trente pieds, sur laquelle il plaça un écusson orné de trois fleurs de lys, avec une inscription en grosses lettres taillées dans le bois : " Vive le Roy de France !" Le lendemain il fit voile comme pour entrer dans le Saint-Laurent, mais il obliqua bientôt au nord-nord-est, rencontra la pointe orientale de l'île d'Anticosti, s'engagea dans le canal qui est entre cette île et la terre du nord, et, le 9 août, il était de nouveau à Blanc-Sablon, d'où il repartit le 15, franchit le détroit de Belle-Isle et arriva à Saint-Malo le 5 septembre. Si la saison n'eût pas été aussi avancée qu'elle l'était, il est probable qu'il eût reconnu le grand fleuve en suivant le passage qui est entre l'île d'Anticosti et la terre du nord, comme il paraît en avoir eu la pensée.

C'était là de véritables découvertes, aussi se montra-t-on désireux à la cour de les poursuivre sans perdre de temps. Cartier reçut de plus amples pouvoirs ; on lui confia trois vaisseaux : la *Grande-Hermine*, la *Petite-Hermine* (ainsi baptisée pour ce voyage ; elle portait auparavant le nom de *Courlieu*) et l'*Emerillon*, approvisionnés pour quinze mois. Sa commission, datée du 30 octobre 1534, lui ordonne de parachever la navigation des terres déjà observées, et de s'avancer plus loin si possible, selon les désirs du roi. Le 16 mai 1535, jour de la Pentecôte, les trois équipages, réunis dans la cathédrale de Saint-Malo, firent leurs dévotions, entendirent la messe, et, avant que de sortir du saint lieu, monseigneur François Bohier, revêtu de ses habits pontificaux, leur accorda sa bénédiction. Cette scène religieuse nous paraît encore plus imposante que celle de Christophe Colomb partant pour la découverte de l'Amérique.

Les trois navires levèrent l'ancre, à Saint-Malo le mercredi 19 mai, et naviguèrent de

concert jusqu'au 25 juin, où ils se perdirent de vue par suite du mauvais temps. Cartier, qui montait la *Grande-Hermine*, arriva, le 7 juillet, à l'île aux Oiseaux, au nord de Terre-neuve ; le 15, il était à Blanc-Sablon et attendit, dans la baie des Châteaux, les deux autres navires qui se montrèrent ensemble le 26. Le 31, ils entrèrent tous trois dans le fleuve. Le 10 août, ils visitèrent une grande baie (Sainte-Geneviève, sur la côte du Labrador) que Cartier nomma Saint-Laurent, d'après le calendrier du jour. Ce nom s'est étendu au golfe et au fleuve qui s'y décharge. Après s'être approché, le 15, de l'île de Naticotec ou Anticosti, qu'il nomma l'Assomption, le capitaine malouin continua sa course pour voir d'où venait le grand courant d'eau qu'il avait déjà observé, l'année précédente, dans le canal où il se trouvait. Taiguragny et Domagaya, les deux fils du chef de Gaspé, reconnurent le pays qu'ils avaient autrefois visité et qu'ils désignaient comme l'entrée du royaume de Saguenay, riche en mines de cuivre rouge. Selon eux, le grand fleuve de Hochelaga commençait en cet endroit (ils étaient au nord, près la rivière la Trinité) et allait en se rétrécissant jusqu'à Canada (Stadaconé, plus tard Québec), "et va si loin que jamais homme n'avait été au bout." Le 1er septembre, Cartier entra dans la rivière du Saguenay, mais en sortit bientôt pour continuer sa route vers "Canada," qu'il fait commencer à la Grosse-Isle, à peu près.

C'est le 14 septembre que les vaisseaux mouillèrent au pied du cap de Stadaconé, à l'entrée de la rivière (aujourd'hui Saint-Charles) que Cartier nomma Sainte-Croix. Donacona, le chef du pays, étant à l'île d'Orléans, avait reçu les Français avec cordialité en leur adressant "une grande prêcherie," que Taiguragny et Domagaya traduisirent tant bien que mal.

De ce moment date l'histoire du Canada français. Nous allons suivre les découvreurs, en résumant les relations de Cartier qui sont dans la main de tout le monde.

Les Sauvages du Saguenay, du cap Tourmente, de l'île d'Orléans et de Québec se montraient conciliants. Le 16 de septembre, il y en avait plus de cinq cents réunis à la rivière Sainte-Croix, dans le voisinage des vaisseaux. Cartier ayant manifesté le désir de se rendre à Hochelaga, ils lui firent mille récits, plus terribles les uns que les autres, des dangers d'une pareille entreprise. Le 19 septembre, l'*Emerillon* appareillait avec deux barques. Cartier fut enchanté du pays. Il visita, à quinze lieues de Stadaconé, le chef d'un village appelé Achelacy ou Hachelai, qui lui fit bonne réception. Le 28, il entra dans le lac que Thevet (un ami de Cartier) nomme lac d'Angoulême et que Champlain désigna plus tard sous le nom de Saint-Pierre. Comme il avait enfilé le chenal du nord, au lieu de prendre celui du sud qui est profond, Cartier s'arrêta dans les îles du haut du lac, y laissa l'*Emerillon* (vis-à-vis Berthier) et poursuivit sa route avec les barques (29 septembre). Claude de Pontbriand, Charles de la Pommeraye, Jean Guyon, Jean Poulet, Macé Jalobert, Guillaume Le Breton et vingt-huit marinières l'accompagnaient. Le 2 octobre, il débarquait à Hochelaga, ayant découvert, cette année, plus de cent cinquante lieues d'un fleuve qui semblait lui promettre la réalisation de son rêve : la route de la Chine. Le lendemain, il marcha vers la montagne qui domine l'île.

Il était escorté de ses gentilshommes et de vingt matelots. Les champs cultivés et la bourgade fortifiée d'Hochelaga, située sur le coteau qui s'étend au pied de la montagne, du côté de la ville actuelle, ravirent les voyageurs français.

Il gravit la montagne, lui donna le nom de Mont-Royal, examina attentivement la contrée environnante, posa des questions sur le cours des eaux qu'il voyait : l'Ottawa et la partie supérieure du lac Saint-Louis, voulut savoir s'il y avait des métaux dans le voisinage, mais ne reçut que de vagues réponses, et s'en retourna, néanmoins, enchanté de tout ce qu'il avait vu. Le peuple d'Hochelaga, son chef en tête, l'avait festoyé et caressé de manière à lui faire entendre qu'ils pourraient se revoir en très-bons termes lorsqu'il plairait aux Français de revenir.

Parti d'Hochelaga le 3 octobre, Cartier rejoignit l'*Emérillon* le 5 ; deux jours après, il tenta de remonter le Saint-Maurice, qu'il nomma rivière de Fouez ou de Foix (il y planta une croix), visita son ami d'Achelacy qui le reçut froidement, et, le 11, il était de retour à Sainte-Croix, où ses gens avaient bâti un retranchement de pieux muni d'artillerie, car la saison était trop avancée pour entreprendre de repasser en France cette année.

Les motifs qui avaient déterminé François Ier à commander ces explorations sont à peu près ceux que nous avons énumérés en ouvrant ce chapitre, et, à vrai dire, on les retrouve dans toutes les commissions qui nous sont restées de cette époque. Il n'y a pas sujet de s'y arrêter ici, car nous les verrons reparaitre par la suite, en temps opportun pour nous en occuper.

Bien que Jacques Cartier n'ait rien fondé dans notre pays, la liste de ses équipages en 1535 n'est pas dépourvue d'intérêt :

Jacques Cartier, capitaine-général ; Thomas Fourmont, Frosmont ou Fromont, capitaine de la *Grande-Hermine*, cent vingt tonneaux ; Macé Jallobert, Malouin, capitaine et pilote du *Courlieu*, rebaptisé la *Petite-Hermine*, soixante tonneaux (Jallobert, ayant épousé Allizon Des Granches, était beau-frère de Cartier) ; Guillaume Le Marié, Malouin, maître du *Courlieu* ; Guillaume Le Breton-Bastille, Malouin, capitaine et pilote de l'*Emérillon*, quarante tonneaux ; Jacques Maingart, Malouin, maître de l'*Emérillon* ; Dom. Guillaume Le Breton et Dom Antoine, aumôniers ; Charles Guillot, secrétaire de Jacques Cartier ; Claude de Pontbriand, échanson du dauphin ; Charles de la Pommeraye, gentilhomme malouin ; De Goyelle, Malouin ; Jean Garnier, sieur de Chambeaux, gentilhomme malouin ; Garnier de Chambeaux, gentilhomme malouin ; Antoine Des Granches, parent de Cartier ; Etienne Noël, parent de Cartier ; Jean Pouillet, Malouin ; Michel Donquais, charpentier ; François Guitault, apothicaire ; Guillaume Sequart, charpentier ; Guillaume Enault, charpentier ; Jean Dabin, charpentier ; Jean Duvert, charpentier ; Philippe Thomas, charpentier ; Jean Aismery, charpentier ; Pierre Marquier, trompette ; Samson Ripault, barbier ; Thomas Boulain, Laurent Boulain, Pierre Emery dit Talbot, Michel Hervé, Etienne Reumeuel, Michel Audiepore, Bertrand Lamboste, Richard Le Bay, Lucas père, sieur Fammys, Georges Mabille, Robin Lefort, François Guillot, Julien Gollet, Michel Philipot, Jean Hamel, Jean Fleury, Guillaume Guilbert,

Colas Barbe, Guillaume de Guernesé, Eustache Grossein, Guillaume Allierte, Antoine Allierte, Jean Ravy, Guillaume le Gentilhomme, Jean le Gentilhomme, Raoullet Maingart, Pierre Maingart, Michel Maingart¹, François Duault, Hervé Henry, Ivon Le Gal, Jean Colas, Jacques Poinault, Jacques Duboys, Julien Plantirvet, Jean Go, Michel-Lucas Clavier, Goulset Riou, Jean-Jacques de Morbihan, Pierre Nyel, Legendre-Est. Leblanc, Jean Pierres, Jean Comuyres, Louis Douayrer, Pierre Coupeaulx, Pierre Jonchée, Laurent Gaillot, Charles Gaillot, Guillaume Bochier, Michel Eon, Jean Antoine, Jean Margen, Bertrand Apuril, Gilles Staffin, Geoffroy Ollivier, Jean Gouyon, Philippe Rougemont, natif d'Amboise, âgé d'environ vingt ans, mort du scorbut, février 1536.

L'hivernage de Cartier à Sainte-Croix (1535-36) est surtout remarquable par la maladie qui décima ses hommes. C'était une espèce de scorbut, appelé plus tard mal-de-terre, mais que l'on pourrait qualifier plus proprement de mal-de-mer, parce que, selon toute évidence, il provenait des vieilles salaisons que portaient les vaisseaux. Pour n'avoir pas su se nourrir de viandes fraîches que pouvait produire la chasse, les marins perdirent vingt-cinq ou trente des leurs, ceux-là même, probablement, qui manquent à la liste ci-dessus ; car les trois équipages s'élevaient à cent dix hommes. Les autres malades furent guéris par les Sauvages, qui leur firent boire à cet effet une décoction d'épinette blanche.

La mention d'aumôniers dans la liste que l'on vient de lire est toute à l'honneur de Cartier. Déjà, dans son premier voyage, il avait amené au moins un prêtre avec lui, puisque, rendu, le 10 juin 1534, dans le port de Brest (aujourd'hui baie du Vieux-Fort), sur la côte du Labrador, il écrit : " Le jour de Saint-Barnabé (11 juin), après avoir ouï la messe, nous tirâmes outre ce port vers l'ouest pour découvrir..." et plus loin : " Le treizième jour du dit mois (juin), nous retournâmes à nos navires pour ce que le temps était beau, et le dimanche fîmes dire la messe. Le lundi suivant, qui était le quinzième, partîmes..." Le 6 de juillet, étant à l'entrée de la baie des Chaleurs, il dit avoir entendu la messe. L'année suivante, 6 septembre 1535, il arrive à une île " pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes ; entre autres y a plusieurs coudres franches que trouvâmes fort chargées de noizilles aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures ; et pour ce, la nommâmes île aux Coudres. Le septième jour du dit mois, jour de Notre-Dame, après avoir ouï la messe, nous partîmes de la dite île pour aller à mont le fleuve..." Parvenu à Stadaconé, les Sauvages voulurent dissuader Cartier de se rendre jusqu'à Montréal, prétextant des périls extraordinaires. Un chef lui demanda même " s'il avait parlé à Jésus," sachant que ce nom était tenu en grande vénération par les Français. Cartier lui " répondit que ses prêtres y avaient parlé et qu'il ferait beau temps." Vers le printemps de 1536, la maladie exerçant des ravages parmi ses hommes, il fit porter en procession une statue de la sainte Vierge près d'un arbre " et ordonna que le dimanche ensuivant, on dirait au dit lieu la messe." Voilà assez de preuves pour clore toute discussion.

¹ Le parrain de Jacques Cartier se nommait Guillaume Maingart. Les quatre Maingart ci-dessus étaient probablement ses fils.

Malgré les rigueurs de l'hiver, Cartier ne se découragea pas. L'expérience est chose trop précieuse pour qu'un homme d'énergie néglige d'en tirer quelque bien. Il comptait revenir. Parti de Québec le 6 mai 1536, il arriva à Saint-Malo le 16 juillet. Durant quatre ans, il sollicita les moyens d'entreprendre une autre expédition. Enfin, le roi, débarrassé des affaires d'Italie, lui prêta l'oreille. Cette fois, il y avait un projet de colonisation, mêlé à d'autres vues il est vrai, mais qui mérite d'être cité tel que nous le connaissons. Cartier avait en cour un puissant auxiliaire dans la personne de Jean-François de la Roque¹, sieur de Roberval, gentilhomme que François Ier avait coutume d'appeler "le petit roi de Vimeu," à cause de la grande considération dont il jouissait dans sa province, la Picardie. Ayant été nommé, le 15 janvier 1540, seigneur de Norembègue, vice-roi et lieutenant-général en Canada, Hochelaga, Saguenay, Terre-neuve, Belle-Isle, Carpont, Labrador, la Grande-Baie (golfe Saint-Laurent) et Baccalaos, il contribua de tout son pouvoir à faire accorder au capitaine malouin les instructions suivantes :

" François, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

" Comme pour le désir d'entendre et avoir connaissance de plusieurs pays qu'on dit inhabités, et autres être possédés par gens sauvages, vivans sans connaissance de Dieu et sans usage de raison, eussions dès-pie-ça² à grands frais et mises, envoyé découvrir les dits pays par plusieurs bons pilotes, et autres nos sujets de bon entendement, savoir et expérience, qui d'iceux pays nous auraient amené divers hommes que nous avons par longtems tenus en notre royaume, les faisant instruire en l'amour et crainte de Dieu et de sa sainte loi et doctrine chrétienne, en intention de les faire remener ès dits pays en compagnie de bon nombre de nos sujets de bonne volonté, afin de plus facilement induire les autres peuples d'iceux pays à croire en notre sainte foi ; et entr'autres y eussions envoyé notre très-cher et bien-ami Jacques Cartier, lequel aurait découvert grand pays des terres de Canada et Hochelaga faisant un bout de l'Asie³ du côté de l'occident ; lesquels pays il a trouvé (ainsi qu'il nous a rapporté) garnis de plusieurs bonnes commodités, et les peuples d'iceux bien fournis de corps et de membres et bien disposés d'esprit et entendement ; desquels il nous a semblablement amené aucun nombre⁴, que nous avons par longtems fait voir et instruire en notre dite sainte foi avec nos dits sujets ; en considération de quoi et de leur bonne inclination nous avons avisé et délibéré de renvoyer le dit Cartier ès dits pays de Canada et Hochelaga, et jusques en la terre de Saguenay⁵ (s'il peut y aborder) avec bon

¹ Jean-François de la Roque, chevalier, seigneur de Roberval, de Nogens et de Prax ; il signait : "J. la Roque."

² Vieux mot qui signifiait : il y a longtemps, ou depuis longtemps.

³ Cartier, rendu à Montréal, se croyait assez proche des mers de Chine.

⁴ Sur neuf chefs de Sauvages pris par stratagème, en 1536, six étaient morts en moins de deux ans. Les trois autres reçurent le baptême, dans la cathédrale de Saint-Malo, le 25 mars 1538. Ces enlèvements ne disaient rien à la conscience des peuples de l'Europe, qui avaient journellement sous les yeux le spectacle de catholiques brûlant des protestants et de protestants brûlant des catholiques.

⁵ On avait fait croire à Cartier que le "royaume du Saguenay" était riche en or et en métaux précieux.

nombre de navires, et de toutes qualités, arts et industrie pour plus avant entrer ès dits pays, converser avec les peuples d'iceux et avec eux habiter (si besoin est) afin de mieux parvenir à notre dite intention et à faire chose agréable à Dieu notre créateur et rédempteur, et que soit à l'augmentation de son saint et sacré nom et de notre mère sainte église catholique, de laquelle nous sommes dit et nommé premier fils : par quoi soit besoin pour meilleur ordre et expédition de la dite entreprise, députer et établir un capitaine-général et maître pilote des dits navires, qui ait regard à la conduite d'iceux, et sur les gens, officiers et soldats y ordonnés et établis.

“ Savoir faisons que nous, à plein confiant de la personne du dit Jacques Cartier et de ses sens, suffisance, loyauté, prud'homie, hardiesse, grande diligence et bonne expérience, icelui, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons fait, constitué et ordonné, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, capitaine-général et maître pilote de tous les navires et autres vaisseaux de mer, par nous ordonnés être menés pour la dite entreprise et expédition, pour le dit état et charge de capitaine-général et maître pilote d'iceux navires et vaisseaux ; avoir, tenir et exercer par le dit Jacques Cartier, aux honneurs, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages et bienfaits tels que par nous lui seront pour ce ordonnés, tant qu'il nous plaira ; et lui avons donné et donnons puissance et autorité de mettre, établir et instituer aux dits navires tels lieutenans, patrons, pilotes et autres ministres nécessaires pour le fait et conduite d'iceux, en tel nombre qu'il verra et connoitra être besoin et nécessaire pour le bien de la dite expédition.

“ Si donnons en mandement par ces dites présentes à notre amiral ou vice-amiral que prins¹ et reçu du dit Jacques Cartier le serment pour ce dû et accoutumé, icelui mettent et instituent, ou fassent mettre et instituer, de par nous, en possession et saisine du dit état de capitaine-général et maître pilote ; et d'icelui, ensemble des honneurs, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages et bienfaits, tels que par nous lui seront pour ce ordonnés, le fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux, et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchant et concernant le dit état et charge ; et outre, lui fasse, souffre et permette prendre le petit galion appelé “ l'Émérillon²,” que de présent il a de nous, lequel est jà vieil et caduc, pour servir à l'adoub de ceux des navires qui en auront besoin, et lequel nous voulons être prins et appliqué par le dit Cartier pour l'effet dessus dit, sans qu'il soit tenu en rendre aucun autre compte ni reliquat ; et duquel compte et reliquat nous l'avons déchargé et déchargeons par icelles présentes.

“ Par lesquelles nous mandons aussi à nos prévôts de Paris, baillis de Rouen, de Caen, d'Orléans, de Blois et de Tours ; sénéchaux du Maine, d'Anjou et Guienne, et à tous nos autres baillis, sénéchaux, prévôts, alloués et autres nos justiciers et officiers, tant de notre

¹ C'était anciennement le participe passé du verbe *prendre*.

² La *Petite-Herrine* avait été abandonnée près de Québec, au printemps de 1536. On en a retrouvé la carcasse en 1843.

royaume que de notre pays de Bretagne uni à icelui, par devers lesquels sont aucuns prisonniers, accusés ou prévenus d'aucuns crimes quels qu'ils soient, fors¹ de crimes de lèse-majesté divine et humaine envers nous et de faux monnoyeurs, qu'ils aient incontinent à délivrer, rendre et bailler ès mains du dit Cartier, ou ses commis et députés portant ces présentes ou le duplicata d'icelles pour notre service en la dite entreprise et expédition, ceux des dits prisonniers qu'il connoitra être propres, suffisans et capables pour servir en icelle expédition², jusqu'au nombre de cinquante personnes et selon le choix que le dit Cartier en fera, iceux premièrement jugés et condamnés selon leurs démérites et la gravité de leurs méfaits, si jugés et condamnés ne sont, et satisfaction aussi préalablement ordonnée aux parties civiles et intéressées, si faite n'avoit été ; pour laquelle toutefois nous ne voulons la délivrance de leur personne ès dites mains du dit Cartier, s'il les trouve de service, être retardée ni retenue, mais se prendra la dite satisfaction sur leurs biens seulement.

“ Et laquelle délivrance des dits prisonniers accusés ou prévenus, nous voulons être faite ès dites mains du dit Cartier pour l'effet dessus dit par nos dits justiciers et officiers respectivement, et par chacun d'eux en leur regard, pouvoir et juridiction, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, relevées ou à relever, et sans que, par le moyen d'icelles, icelle délivrance en la manière dessus dite soit aucunement différée ; et afin que le plus grand nombre n'en soit tiré, outre les dits cinquante³, nous voulons que la délivrance que chacun de nos dits officiers en fera au dit Cartier soit écrite et certifiée en la marge de ces présentes, et que néanmoins registre en soit par eux fait et envoyé incontinent par-devers notre amé et féal chancelier, pour connoître le nombre et la qualité de ceux qui auront été baillés et délivrés ; car tel est notre plaisir. En témoin de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

“ Donné à Saint-Pris⁴, le dix-septième jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cent quarante, et de notre règne le vingt-sixième.

“ Ainsi signé sur le repli, Par le roi, vous monseigneur le chancelier et autres présens.

“ DE LA CHESNAYE.

“ Et scellée sur le repli à simple queue de cire jaune.”

Les cinq navires placés sous le commandement de Cartier (la *Grande-Hermine* était du nombre) jaugeaient ensemble quatre cents tonneaux. Ils partirent le 23 mai 1541 de Saint-Malo, et, après une traversée fatigante, arrivèrent à Québec le 23 août. Cartier s'attendait à y trouver le sieur de Roberval, qui avait dû, croyait-il, quitter Honfleur avec des colons (toujours des criminels), afin de se joindre aux Malouins dans les environs de Québec. Le temps pressait. Cartier remonta jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, fit com-

¹ Excepté.

² Si François Ier ne ment pas lorsqu'il déclare qu'il cherche à convertir les Sauvages au christianisme, comment expliquer qu'il veuille les mettre en contact avec des repris de justice ?

³ Pas de trace de prêtres dans toute cette expédition.

⁴ Bourg de France (Saône-et-Loire).



MONSEIGNEUR EDOUARD CHARLES FABRE.

Evêque de Montréal.

mencer un fort, et, du 27 août au 2 septembre, débarqua partie de son monde ainsi que les animaux domestiques, chèvres, porcs, etc., dont il s'était chargé, puis il écrivit au roi la situation des choses dans une lettre que Macé Jalobert, son beau-frère, et Etienne Noël, son neveu, apportèrent, le 2 septembre, en retournant à Saint-Malo avec deux navires.

Les travaux furent poussés vigoureusement. " Ce pays, écrit Cartier, est aussi propre au labourage et à la culture qu'on puisse trouver ou désirer. Nous semâmes ici (au Cap-Rouge) des graines de notre pays, tel que graines de choux, naveaux, laitues et autres, lesquelles fructifièrent et sortirent de terre en huit jours."

Dès le 7 septembre, Cartier partait pour Montréal accompagné du capitaine Martin de Paimpont, avec deux barques fournies d'hommes et de vivres pour un assez long voyage. Le poste du Cap-Rouge, à trois lieues et demie au-dessus de Québec, baptisé du nom de Charlesbourg, resta sous les ordres du vicomte de Beaupré.

Dans l'espoir de remonter les sauts qui sont au-dessus de Montréal et d'atteindre le prétendu royaume de Saguenay, riche en mines d'or et d'argent, Cartier se fit expliquer par les Sauvages de Montréal la nature des pays situés au sud et à l'ouest de ce lieu. Il en conclut apparemment que les difficultés dépassaient les ressources mises à sa disposition ; car il se hâta de redescendre à Charlesbourg. On ignore ce qui se passa durant l'hiver 1541-42, sauf que les Français eurent à se défier des Sauvages, qui avaient plus d'un motif de redouter ces étrangers.

Ces Sauvages paraissent avoir été d'une autre nation que celle dont Champlain fit la connaissance, soixante et quelques années plus tard ; néanmoins rien n'est certain là-dessus.

Au temps de Cartier, il y avait bien peu de monde sur la côte du fleuve entre le Blanc-Sablon et la Pointe-des-Monts ; c'étaient des Esquimaux. Dans la région voisine, appelée pompeusement royaume de Saguenay, les Montagnais étaient nombreux ; c'est une branche de la famille algonquine. Ensuite venait le royaume de Canada, dont Stadaconé¹ était comme le chef-lieu, puisque le roi Donnacona y faisait sa résidence ; c'était aussi une tribu algonquine qui obéissait à ce prince sauvage. A Hochelaga, il y avait une forte bourgade habitée par des Iroquois ou des Hurons, qui sont de même race et de même langue. L'intervalle entre ces deux postes (Québec et Montréal) semble avoir été, alors, à peu près inoccupé ; c'était un territoire de chasse. Les Algonquins de Québec redoutaient les habitants de Montréal.

L'agouhanna ou seigneur Donnacona reçut assez bien Cartier l'automne de 1535, et, comme nous l'avons vu, ils conversèrent au moyen de Taiguragny et Domagaya, deux Sauvages de Gaspé qui avaient été amenés en France l'année précédente. Avant de quitter la rivière Saint-Charles, au printemps de 1536, Cartier ne se fit pas scrupule de s'emparer de Donnacona et de quelques-uns de ses compagnons et de les conduire en

¹ Selon M. l'abbé Ferland, ce village était situé dans l'espace compris entre la rue de la Fabrique et le coteau Sainte-Geneviève, près de la côte d'Abraham.

France. Lorsqu'il revint, cinq ans plus tard, il était fort embarrassé de répondre aux parents qui demandaient à revoir ces malheureux. De là une défiance, ou plutôt une antipathie que l'expédition de Roberval rencontra partout chez les indigènes des environs de Québec. L'un de nos poètes, M. P.-J.-O. Chauveau, a écrit de beaux vers sur cette épisode :

Stadaconé dormait sur son fier promontoire ;
Ormes et pins, forêt silencieuse et noire,
Protégeaient son sommeil.
Le roi Donnacona dans son palais d'écorce
Attendait, méditant sur sa gloire et sa force,
Le retour du soleil.

La guerre avait cessé d'affliger ses domaines ;
Il venait de soumettre à ses lois souveraines
Douze errantes tribus.
Ses sujets poursuivaient en paix, dans les savanes,
Le lièvre ou la perdrix ; autour de leurs cabanes
Les ours ne rôdaient plus.

Cependant il avait la menace à la bouche,
Il se tournait fiévreux sur sa brûlante couche,
Le roi Donnacona !
Dans un demi-sommeil, péniblement écloses,
Voici, toute la nuit, les fastidiques choses
Que le vieux roi parla :

“ Que veut-il, l'étranger à la barbe touffue ?
Quels esprits ont guidé cette race velue
En deçà du grand lac ?
Pour le savoir, hélas ! dans leurs fureurs divines,
Nos jongleurs ont brûlé toutes les médecines
Que renfermait leur sac !

“ Cudoagny¹ se tait : les âmes des ancêtres
Ne parlent plus la nuit ; car nos bois ont pour maîtres
Les dieux de l'étranger ;
Chaque jour verra-t-il s'augmenter leur puissance ?
J'aurais pu cependant, avec plus de vaillance,
Conjurer ce danger.

“ J'aurais pu repousser, loin, bien loin du rivage
Le chef et son escorte, et châtier l'outrage
Par leur audace offert ;
Mais de Cahir-coubat² ils ont toute la grève,
Et déjà l'on y voit un poteau qui s'élève,
D'étranges fleurs couvert.

¹ Esprit familier, ou dieu des gens de Donnacona.

² Cahir-coubat : nombreux méandres. C'est la rivière Sainte-Croix, appelée Saint-Charles depuis 1620.

Ils ont dû tressaillir dans la forêt sacrée
 Les os de nos aïeux ! Ma poussière exécrée
 N'y reposera pas.

Les fils de nos enfants, bien loin d'ici peut-être,
 Dispersés, malheureux, maudiront un roi traître,
 Qu'on nommera tout bas.

“ Taiguragny l'a dit : l'étranger est perfide,
 Ses présents sont trompeurs, et la main est avide
 Qui nous donne aujourd'hui :
 Elle prendra demain mille fois davantage,
 Mon peuple n'aura plus, bientôt, sur ce rivage,
 Une forêt à lui.

“ Taiguragny l'a dit : de ses riches demeures,
 Où, dans les voluptés, il voit couler ses heures,
 Leur roi n'est pas content.
 Il lui faudrait encore et mes bosquets d'érables,
 Et l'or qu'il veut trouver caché parmi les sables
 De mon fleuve géant.

“ Jeunes gens, levez-vous et déterrez la hache,
 La hache des combats ! Que nulle peur n'arrache
 A vos cœurs un soupir !
 Comme un troupeau d'élans ou de chevreuils timides,
 Tous ces fiers étrangers, sous vos flèches rapides,
 Vous les verrez courir.

“ Mais inutile espoir ! Leur magie est plus forte,
 Et son pouvoir partout sur le nôtre l'emporte ;
 Leur Dieu, c'est un Dieu fort !
 Quand il fut homme, un jour, dans un bien long supplice,
 De ceux dont il venait expier la malice
 Ce Dieu reçut la mort.

“ Domagaya l'a dit : les tribus de l'aurore
 Ni celles du couchant, plus savantes encore,
 N'ont jamais inventé
 De tourments plus cruels ; mais, chef plein de vaillance,
 Le Dieu des étrangers a souffert en silence,
 Puis au ciel est monté.”

Ainsi parlait le roi dans son âme ingénue ;
 Et lui-même bientôt sur la flotte inconnue,
 Il partait entraîné.
 Ses femmes, ses sujets hurlèrent sur la rive,
 Criant : Agouhanna¹ ! De leur clameur plaintive
 Cartier fut étonné.

¹ Seigneur, chef, roi. Cartier fait un tableau pitoyable des cris des Sauvages qui voyaient les vaisseaux s'éloigner emportant leur prince et ses compagnons.

Et prenant en pitié leur bruyante infortune,
 Le marin leur promit qu'à la douzième lune
 Ils reverraient leur roi.
 Des colliers d'ésurgni¹ scellèrent la promesse,
 Cartier les accepta ; puis ils firent liesse,
 Car il jura sa foi.

Douze lunes et vingt, et bien plus se passèrent,
 Cinq hivers, cinq étés lentement s'écoulèrent ;
 Le chef ne revint pas.
 L'étranger, de retour au sein de la bourgade,
 Du roi que chérissait la naïve peuplade,
 Raconta le trépas.

Vieille Stadaconé ! sur ton fier promontoire
 Il n'est plus de forêt silencieuse et noire ;
 Le fer a tout détruit.
 Mais sur les hauts clochers, sur les blanches murailles,
 Sur le roc escarpé, témoin de cent batailles,
 Plane une ombre la nuit.

Elle vient de bien loin, d'un vieux château de France,
 A moitié démoli, grand par la souvenance
 Du roi François premier.
 Elle crut au Dieu fort qui souffrit en silence,
 Au grand chef dont le cœur fut percé d'une lance,
 Elle crut au guerrier !

Donnacona ramène au pays des ancêtres
 Domagaya lassé de servir d'autres maîtres,
 Aussi Taiguragni.
 Les vieux chefs tout parés laissent leur sépulture,
 On entend cliqueter partout comme une armure,
 Les colliers d'ésurgni.

Puis ce sont dans les airs mille clameurs joyeuses.
 Des voix chantent en chœur sur nos rives heureuses,
 Comme un long hosanna.
 Et l'on voit voltiger des spectres diaphanes,
 Et l'écho sur les monts, dans les bois, les savanes,
 Répète : Agouhanna !

La situation précaire de Cartier à Charlesbourg ressemblait beaucoup à celle de l'hiver 1535-36 ; aussi le capitaine malouin se déterminait-il, au mois de mai 1542, à repartir pour la Bretagne. Rendu au havre de Saint-Jean, Terre-Neuve, il rencontra Roberval, qui y était depuis le 7 juin ; lui dit que les Sauvages l'avaient incommodé au possible ; que, du reste, le pays était fertile, et que, si l'on voulait chercher des mines, on en trouverait en abondance ; puis

¹ Coquillages provenant du golfe du Mexique, et dont les indigènes de la Nouvelle-France se servaient, à cette époque, comme de monnaie et surtout comme parure.

il continua sa route sans vouloir écouter Roberval, et rentra mécontent à Saint-Malo, où sa présence est constatée le 16 octobre de cette année.

Roberval n'était pas seul, il s'en faut. Sur trois grands navires pourvus aux dépens du roi, il amenait deux cents personnes, tant hommes que femmes, soldats, matelots, gens du commun en partie tirés des prisons¹ du royaume. Avec lui s'étaient embarqués des gentils-hommes, parmi lesquels étaient les sieurs de Saine-Terre ou Senneterre², son lieutenant ; de l'Espinay, son enseigne ; le capitaine de Guinecourt, MM. de Noirefontaine, de la Mire, Villeneuve, Talbot, et le pilote Jean Alphonse. Ils avaient quitté la Rochelle le 16 avril.

Roberval se trouva devant Charlesbourg au mois de juillet. Il eut la précaution de fortifier davantage ce poste, qui allait devenir le pivot de ses opérations ; on en changea aussi le nom en celui de France-Roi. La saison d'été étant trop près de finir pour espérer une récolte cette année, deux vaisseaux se mirent en route, le 14 septembre, avec mission de rapporter de France, le plus tôt possible, des vivres et autres secours. Celui qui commandait ces navires, avec injonction à lui faite par Roberval de rester en France, était Senneterre, son propre lieutenant, mauvais sujet dont l'exemple était pernicieux même pour les misérables dont se composait la jeune colonie.

La disette se fit bientôt sentir, et, pour surcroît de malheur, dans le cours de l'hiver, le scorbut enleva cinquante personnes. Cartier, instruit par l'expérience, avait dû prévoir ce triste état de choses lorsqu'il se séparait de Roberval sans lui dire adieu. François Ier ne paraît pas avoir reproché sa démarche au capitaine malouin ; mais Roberval dût la ressentir, toute approuvable qu'elle fût.

Le "petit roi de Vimeu" avait à lutter contre les Sauvages, le climat, le mal-de-terre, la famine et la conduite de ses gens. Ceux-ci composaient une troupe parfaitement indisciplinée. Pour maintenir l'ordre, il fallait recourir au fouet, au cachot, à la potence. Des hommes et des femmes furent fustigés, un nommé Michel Gaillon subit le supplice de la corde, "au moyen de quoi ils vécurent en paix et tranquillité." Si ces commencements de colonie eussent réussi, observe M. l'abbé Ferland, l'on aurait continué le même système, et Dieu sait quel horrible état de société en serait résulté.

André Thevet, qui a beaucoup connu Roberval, nous le peint d'ailleurs comme un être cruel : "Si quelqu'un défailait, soigneusement il le faisait punir. En un jour, il en fit pendre six, encore qu'ils fussent ses favoris, entre autres un nommé Galloys, puis Jehan de Nantes. Il y en eut d'autres qu'il fit exiler ayant les fers aux pieds, pour avoir été trouvés en larcin d'objets qui vaudraient cinq sous tournois." Le même écrivain nous a raconté l'affreuse histoire de Marguerite, nièce de Roberval, abandonnée par lui sur une île déserte. Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, qui tenait ce récit de bonne source, en fit un roman dès 1549.

M. Harisse (*Bibliographie de la Nouvelle-France*, p. 5) dit que, le 1er mars 1542, Roberval comparut devant le parlement de Rouen afin de réclamer certains criminels qui devaient faire partie de son expédition.

² Noble homme Paul d'Auxilhon, écuyer, seigneur de Sanneterre, en la sénéchaussée de Carcassonne, et demeurant au dit lieu de Sanneterre.

Au mois de juin 1543, le fort était occupé par trente hommes sous les ordres du sieur de Royèze, nouveau lieutenant de Roberval. Ce dernier, à la tête de soixante-dix personnes, s'était mis à la recherche du pays imaginaire, ce Saguenay qui recélait l'or et l'argent. Une barque se perdit, huit individus se noyèrent, dont l'un était le sieur de Noirefontaine. La garnison de France-Roy n'avait de vivres que pour vingt-cinq jours, et on lui permettait de repasser en France si elle les épuisait avant que d'avoir revu Roberval ; néanmoins, elle réussit à se maintenir en se rationnant à quatre onces de blé par jour en attendant la récolte.

La tentative de découverte opérée par Roberval en 1543 se rattache à une idée vieille de plusieurs siècles dans l'histoire du commerce et de la navigation des peuples civilisés. Après Marco Polo, qui se rendit en Chine au XIII^{ème} siècle, les nations de l'Europe tentèrent de se frayer un passage vers ce pays, représenté comme la source des plus riches productions qu'il y eût sur le globe. De là les courses aventureuses dont Vasco de Gama, Christophe Colomb et Fernand Magellan sont les héros à jamais célèbres.

Lorsqu'à son tour le navigateur de Saint-Malo, envoyé par François Ier, toucha aux côtes de l'Amérique septentrionale, il avait deux missions importantes à remplir : préparer le salut éternel des Sauvages, et trouver un chemin qui permît d'atteindre l'Asie plus promptement que par les voies connues. Le fleuve Saint-Laurent promettait de se prolonger si loin vers l'ouest, que Cartier crut sérieusement à la réalisation de cette dernière partie de son projet. C'est pourquoi il mit tant de diligence à visiter le Mont-Royal, et à s'enquérir des mers et des rivières qui coulent au-delà. Dans cet espoir, il voulut aussi parcourir les terres du nord à travers lesquelles descend le Saint-Maurice ; il y était surtout entraîné par les Sauvages de Québec, qui lui parlaient d'un prétendu royaume fabuleusement riche, situé dans cette direction et qu'il n'avait pas de peine à prendre pour le Cathay (la Chine) et le Zipangu (le Japon). Par la suite, un meilleur examen de la contrée le convainquit peut-être de son erreur ; car il ne paraît plus s'en occuper, si ce n'est lorsqu'il retourne au Mont-Royal en 1541. Se voyant entouré d'immenses contrées et de cours d'eau infinis, il dût s'apercevoir qu'il était au centre d'un continent plus difficile à traverser que les flots des deux océans.

Roberval profita de son séjour sur le Saint-Laurent pour envoyer Jean Alphonse reconnaître les côtes du golfe et les abords du grand fleuve. Nous avons le routier dans lequel il décrit sa navigation depuis l'entrée du détroit de Belle-Isle jusqu'à Montréal, sans avoir trouvé, bien entendu, le passage de la Chine, qu'il avait surtout mission de découvrir par le Labrador, au cas où il y eût une voie praticable de ce côté.

La route de la Chine est restée forcément, jusqu'à nos jours, l'idée fixe d'un grand nombre de personnages éminents. Nous avons eu l'expédition qui alla échouer à son début, dans l'île de Montréal, et que l'esprit caustique de nos pères commémora en nommant le lieu de la débandade *la Chine* ; nous avons eu les héroïques voyageurs qui tentèrent de passer d'une mer à l'autre par les régions glacées du pôle nord. Le chemin de fer du Pacifique a enfin franchi les montagnes et les prairies découvertes par nos ancêtres ; la Chine est maintenant à la porte des Etats-Unis. La France a coupé l'isthme de Suez, qui rapproche l'Europe des

comptoirs de l'Asie. M. de Lesseps a attaqué, cette année, l'isthme de Panama. Le chemin de fer du Pacifique canadien est à moitié construit, et sera certainement terminé en 1892, au quatre centième anniversaire du débarquement de Christophe Colomb à San-Salvador.

Le pilote de Roberval est une des curieuses figures de cette époque. Jean Alphonse, "homme des plus entendus au fait de la navigation qui fût en France de son temps," nous dit Champlain, était né vers 1483, au pays de Saintonge, près de la ville de Cognac. Thevet le qualifie de "capitaine et pilote du roi François I." Il paraît avoir commencé à naviguer un peu avant l'année 1500; il visita toutes les parties du monde, et fut un des premiers qui explorèrent avec soin les côtes du Brésil et l'embouchure du fleuve des Amazones. On a des notes de lui publiées dès 1519. Il écrivit son principal ouvrage de 1544 à 1545. Le poète Melin de Saint-Gelais, qui était Angoumois, lui dédia une pièce de vers, imprimée en tête des *Voyages aventureux du capitaine Jean Alphonse*. Pour avoir fait la course aux Espagnols un an ou deux après, Jean Alphonse fut mis en prison à Poitiers, "par exprès commandement du roi." On pense, dit M. Harisse, qu'il fut tué dans un combat naval, avant le 7 mars 1547.

Melin de Saint-Gelais, Lescarbot, Thevet, Rabelais, Cartier, Roberval, Jean Alphonse se connaissaient. Il est curieux de rétablir en quelque sorte, à travers les âges, les rapports que ces hommes distingués avaient entre eux. Jean de Marneuf, poète, qui paraît avoir bien connu Alphonse, a écrit des vers sur ce navigateur :

Neptune avait, sur ses ondes salées,
Son gouverneur, Alphonse aventureux,
Lequel domptait, avec ses nef's voilées,
Ceux qui étaient sur mer les plus heureux.

.....

Trembler de peur fait les princes et rois
Par ses boulets, ses volants messagers.
Le citoyen et craintif villageois
Sont assaillis par ses vaisseaux légers.

Etant ainsi garni de bons voiliers
En liberté par le congé du roi,
Et ne manquant d'armes, ni bons guerriers,
Ne craignait plus fortune et son arroy.

Jean Alphonse, pilote, découvreur, écrivain, homme de guerre, est un des types de son siècle, si riche en figures originales.

Cartier avait à se plaindre de Roberval. A peine rentré en France, il avait demandé et obtenu, le 3 avril 1543, que leur cause fût soumise au juge de l'amirauté, le litige portant sur la part afférente des frais des deux personnages dans l'armement des navires de l'expédition; mais, comme Roberval ne revenait pas, le roi donna commission à Cartier d'aller le prendre avec sa colonie et de les ramener en France. Le découvreur partit donc, vers l'automne de

1543, et retourna le printemps suivant avec les débris de la bande de France-Roy. Le 21 juin 1544, le tribunal donnait gain de cause à Cartier sur tous les points disputés.

Ainsi se termina une tentative de colonisation sur laquelle nous avons dû nous arrêter, non parce qu'elle a produit de bons résultats, mais pour que le lecteur voie bien comment on entendait alors ces sortes d'entreprises.

Roberval continua, après 1544¹, de servir le roi à la guerre ; il mourut (avant 1556) assassiné nuitamment, dans les environs de Paris, rapporte Thevet.

Les historiens parlent d'une dernière tentative de colonie faite par Roberval, en 1549, et qui se serait terminée par un naufrage. Son frère, l'un des plus intrépides militaires de l'époque, avait reçu de François Ier le surnom de "gendarme d'Annibal."

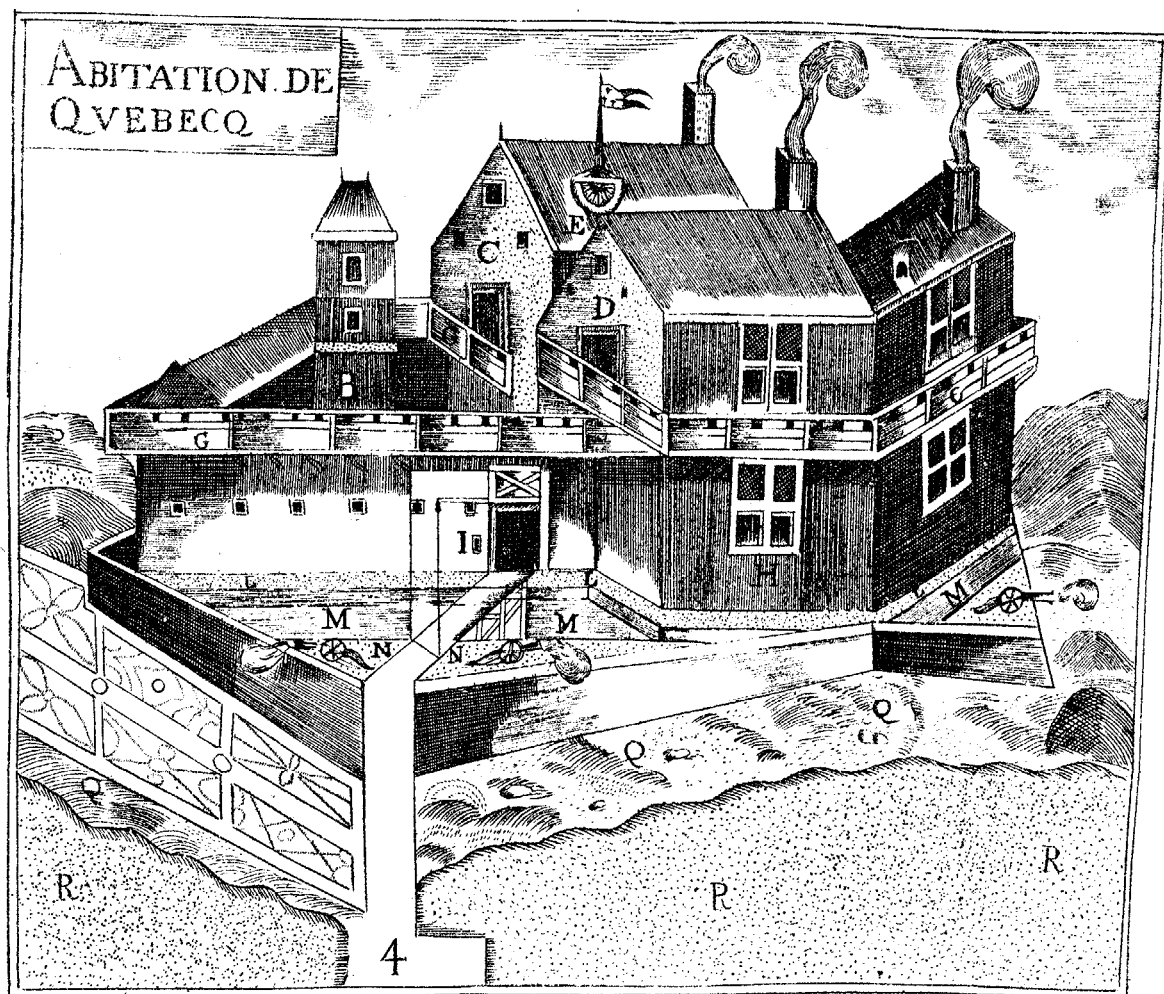
L'Histoire, qui ne devrait rien idéaliser, a voulu faire de Roberval, Cartier et François Ier des hommes à conceptions profondes, ayant pour point de départ de leurs agissements la propagation de l'Évangile. Nous n'en croyons rien. L'esprit mercantile a tout dominé dans leurs entreprises au Canada. Si, d'une part, le chrétien se révèle dans les pièces officielles de ce temps, on voit très bien que l'exécution était conduite par des hommes de lucre — des chercheurs de mines et de grandes routes commerciales. Les pratiques religieuses accomplies par les équipages de Cartier, à leur sortie de Saint-Malo, étaient dans les mœurs des populations catholiques ; elles le sont encore ; mais elles n'ont jamais influencé les desseins secrets des chefs.

Le foyer d'activité maritime que présentait alors le cercle des armateurs de la Bretagne n'était pas non plus incompatible avec une saine et haute morale. Cartier tenait de ce milieu choisi le caractère qui se dégage de tous ses actes : se recommander à Dieu et devancer ses rivaux dans la carrière qu'il poursuivait. On n'en fera jamais un saint ni un esprit large encore moins de François Ier, dont les débauches ne sont un mystère pour personne, ou Roberval, qui voulut employer de la canaille pour former le noyau de ses comptoirs de traite.

Ce qui frappe davantage durant la période de 1520 à 1550, c'est le désir qu'éprouvaient les Français d'étendre leur commerce à l'Amérique, disant avec raison que le testament d'Adam n'accordait pas tous les pays nouveaux aux seuls Espagnols. On n'en était pas encore arrivé, en Europe, à comprendre l'idée coloniale, pas même celle que Henri IV effleura soixante ans plus tard (1608) grâce à Champlain, que Richelieu pensa réaliser (1627) avec l'aide du même Champlain, et que le grand Colbert adopta définitivement, de 1663 à 1680.

Le Malouin, explorateur et commerçant, parcourait les mers et cherchait fortune sans trop se préoccuper de l'instabilité des affaires politiques ou militaires de la France. Il agissait pour son compte particulier. Le point d'appui de ses armateurs était la Bretagne et non pas l'ensemble du royaume. L'argent, le matelot, le pilote, la construction des navires, tout se trouvait réuni dans sa main. Une telle population devait un jour se personnifier dans un homme, type de la race et du genre de vie qui lui était propre. Jacques Cartier, debout sur

¹ En 1544, l'Angleterre et l'Autriche déclarèrent la guerre à la France,



Voici la légende attachée au plan de l'ABITATION DE QUEBECQ :

- (a) Le magasin.
- (b) Colombier.
- (c) Corps de logis où sont nos armes et pour loger les ouvriers
- (d) Autre corps de logis pour les ouvriers.
- (e) Cadran.
- (f) Autre corps de logis où est la forge, et artisans logés.
- (g) Galleries tout autour des logements.
- (h) Logis du Sieur de Champlain.

- (i) La porte de l'habitation où il y a un pont-levis.
- (j) Promenoir autour de l'habitation contenant dix pieds de large jusque sur le bord du fossé.
- (m) Fossé tout autour de l'habitation.
- (n) Plateformes en façon de tenailles pour mettre le canon.
- (o) Jardin du sieur de Champlain.
- (p) La cuisine.
- (q) Place devant l'habitation sur le bord de la rivière.
- (r) La grande rivière de Saint-Laurent.

la *Grande-Hermine*, courant à la conquête de terres inconnues, nous le représente sous sa forme la plus acceptable ; aussi voit-on qu'il fut regardé par les siens comme la figure la plus saillante du groupe ; il fut le héros de ces courageux navigateurs qui se taillaient des domaines dans la carte du monde. Son énergie, sa rapidité d'exécution, le coup d'œil infailible dont il était doué, complètent sa réputation, du reste bien méritée. Nous devons être aussi fiers que les Malouins d'avoir eu pour découvreur de notre patrie un capitaine aussi digne de paraître à la première page de nos annales. Ses fautes, si fautes il y a, sont imputables à l'esprit du temps, et peut-être que, laissé libre d'agir à son gré, il ne les eût pas commises.

Les principales étapes de la carrière de Jacques Cartier sont les suivantes : commençons par sa famille : Jean Cartier, né en 1428, épousa, le 2 novembre 1457, Guillemette Beaudoin et vécut à Saint-Malo. De leurs cinq ou six enfants, l'aîné, Jamet, James ou Jacques, suivant les épellations du temps, naquit le 4 décembre 1458, et épousa, vers 1485, Jeffeline Jansart, à Saint-Malo. De ce mariage provinrent trois enfants, deux filles et un garçon, lequel est le célèbre navigateur, né à Saint-Malo, le 31 décembre 1494. Il était maître-pilote lorsque, le 2 mai 1519, il contracta mariage avec Marie-Catherine Des Granches, fille du chevalier Jacques-Honoré Des Granches, connétable ou gouverneur de la ville et cité de Saint-Malo. Qu'il ait ou non visité les côtes de Terre-Neuve dans sa jeunesse, il est évident qu'il n'ignorait pas ce que ses concitoyens savaient de ces pays de pêche et de traite. Par l'intermédiaire de Philippe de Chabot, amiral de France, que son beau-père pouvait sans doute approcher, et le vice-amiral Charles de Mouy, sieur de la Meilleraye, Cartier se fit proposer au roi pour aller en découvertes sur la trace de Verazzani, perdu depuis 1525 dans les mers qui avoisinent ce que l'on appelait la Nouvelle-France. Nous avons raconté ce que fit Cartier, de 1534 à 1544. Après son quatrième voyage, il ne reprit plus la mer, dit-on. Il jouissait, cependant, du monopole de la traite du Canada, et, soit par lui-même ou ses parents, il dû l'exploiter. Comme il possédait une maison et un jardin situés près de l'hôpital Saint-Thomas, dans la ville de Saint-Malo, on peut croire qu'il y fit de temps à autre sa demeure ; mais la " maison du Cartier," autrement appelée " Limoilou," et qui était dans sa famille depuis au moins l'année 1500, l'attirait davantage. Le joli domaine de Limoilou, près Saint-Malo, se compose de plusieurs fermes bien souvent reconstruites depuis trois cents ans ; il reste, néanmoins, de l'habitation de Cartier un manoir entouré d'un mur élevé, placé sur un plateau agréable qui était la demeure particulière du grand marin. On y arrive par deux portes, de formes très anciennes. L'endroit est connu sous le nom de Portes-Cartier. Le mot " porte," dans le vieux langage malouin, veut dire aussi " maison de campagne." François Ier étant mort le 31 mars 1547, sans avoir, croyons-nous, honoré le découvreur du Canada de marques de distinction, son fils, Henri II, lui donna des lettres de noblesse avec le titre de seigneur de Limoilou ; du moins la chose est acceptée par les antiquaires. Ceci paraît avoir eu lieu en 1549, puisque, avant cette date, Cartier est constamment qualifié de " capitaine " dans les actes qui le mentionnent jusqu'au 20 décembre 1548, et que, le 29 septembre 1549, on s'exprime ainsi : " Jacques Cartier sieur de Limoilou, présent dans nos murs " (Saint-Malo). Un acte de naissance, du 15 février 1550,

l'appelle " noble homme Jacques Cartier." L'expression " noble homme " ne prouve pourtant pas la noblesse. Sa présence est constatée la dernière fois au mois d'octobre 1552, et, selon les études qui ont été faites, on a adopté l'année 1555 comme étant celle de son décès. Les recherches n'ont pu faire connaître aucun de ses enfants, si toutefois il en a eu.

La lignée des deux sœurs de Jacques Cartier s'est éteinte, le 9 janvier 1665, dans la personne de Hervée Cartier, descendante de la plus jeune sœur, Bertheline, qui avait épousé son cousin Cartier. La postérité de Jean, Etienne, Pierre et Thomasse, oncles et tante du grand marin, existe encore dans le voisinage de Saint-Malo.

Nous allons poursuivre le récit des voyages faits au Canada après la mort de François Ier. Ce sera la continuation des courses des Malouins en vue de la traite, et nous verrons ensuite apparaître les Dieppois, ou l'élément normand, qui entra en concurrence ouverte avec les Bretons sur ce champ de commerce. Quant au pouvoir, il avait trop d'affaires embarrassantes sur les bras pour tourner son attention de ce côté.

" Cartier eut beau vanter le Canada, qu'il avait découvert, le peu qu'il en rapporta, dit Charlevoix, et le triste état où ses gens y avaient été réduits par le froid et par le scorbut, persuadèrent à la plupart qu'il ne serait jamais d'aucune utilité à la France. On insista principalement sur ce qu'il n'y avait vu aucune apparence de mines, et alors, plus encore qu'aujourd'hui (1720), une terre étrangère, qui ne produisait ni or ni argent, n'était comptée pour rien. Peut-être aussi Cartier décria-t-il sa relation par les contes dont il s'avisa de l'embellir ; mais le moyen de revenir d'un pays inconnu, et de n'en rien raconter d'extraordinaire ! Ce n'est pas, dit-on, la peine d'aller si loin, pour n'y voir que ce qu'on voit partout. "

Au dire des Sauvages, il y aurait eu, dans le fameux royaume du Saguenay et ailleurs, des êtres fabuleux ayant un corps humain et une tête d'animal ; ceux-là pourvus seulement d'une jambe, et bien d'autres curiosités que le brave capitaine a l'air de croire véritables. Son ami Thevet, grand savant, nous raconte à peu près la même chose des pays du sud et de l'Afrique. Rabelais place Hérodote, Pline, Jacques Cartier et quelques autres dans sa galerie des grands menteurs, lesquels écrivent, dit-il, sur de simples oui-dires.

On a discuté pour savoir ce que devinrent les hommes laissés par Roberval à France-Roy en 1543. Il n'est point prouvé qu'ils aient été abandonnés, attendu que le quatrième voyage de Cartier (1543-44) fut entrepris uniquement pour repatrier la malheureuse colonie. Roberval avait promis d'être de retour du Saguenay¹ à France-Roy le 22 juillet (1543), et tout nous porte à croire qu'il ne trouva pas assez d'or ou d'argent pour s'attarder au loin lorsqu'il espérait voir arriver des secours de France. Au cas où quelques hommes seraient restés sur les bords du Saint-Laurent après le départ de Cartier pour la France (printemps de 1544), ce n'était qu'un petit nombre de maraudeurs dont le sort ne nous intéresse guère, car ils ne pouvaient rien fonder ; si les Sauvages ne les ont pas fait périr, ils ont dû bientôt se diriger vers le bas du fleuve, où ils avaient chance de rencontrer des compatriotes venant en traite ou à la pêche.

¹ Ceci veut dire Montréal ou l'entrée de la rivière Ottawa.

Il faut se rappeler que Jacques Cartier ne fut pas le premier à pénétrer dans le golfe Saint-Laurent, ni peut-être dans le fleuve de ce nom. Les Basques abondaient sur les bancs de Terre-Neuve. Les armateurs de Saint-Malo équipaient, sans éclat ni lettres-patentes, des navires de traite qui s'avançaient dans le golfe. Les Dieppois les serraient de près dans ces courses.

A plus forte raison, lorsque les voyages de Cartier et de Roberval eurent attiré les yeux sur ces pays, le nombre des navigateurs dût-il augmenter, et plusieurs de ceux-ci ne manquèrent pas sans doute d'aller jusqu'à Tadoussac, sinon à Québec.

Les marchands de Saint-Malo étaient les plus entreprenants des armateurs français. Leurs navires prenaient de riches cargaisons dans les terres du golfe. De là, disputes et procès de la part des parents de Cartier, qui avaient obtenu le privilège exclusif de la traite et qui en étaient jaloux à un point extrême. On eût dit, à voir cette concurrence, que les castors du Canada pouvaient tenir tous dans une forêt de trois lieues de circonférence, et ses morues, dans un réservoir à mettre des poissons rouges.

Jacques (baptisé sous le nom de Pierre) Noël, né à Saint-Malo en 1506, et Jean Cartier, dont la naissance paraît dater de 1525, étaient, à titre de neveux, héritiers directs des privilèges de Jacques Cartier. D'une sœur de ce dernier était née, vers 1535, une fille qui épousa Olivier Chaton, esprit remuant, adonné aux entreprises maritimes. Ces trois hommes, qui étaient dans la force de l'âge en 1560, pour ne rien dire des fils des trois oncles de Jacques Cartier, ne voulaient céder à aucun l'exploitation du Canada ni la partager ; mais ils avaient affaire à forte partie ; leurs concitoyens opéraient sans permission, avec autant d'aisance que s'ils eussent été munis de parchemins royaux.

Ni la cour ni la France ne tenaient compte du Canada, et ne le connaissaient pas même de nom. Lorsqu'il était question des pays d'Amérique, l'imagination se reportait sur les colonies du sud, ou la Floride ou le Brésil, et c'était tout. De colonisation proprement dite, il n'en était point parlé.

Ces débats soulevés à Saint-Malo autour des prétentions de la famille Cartier finirent par attirer les yeux vers le Saint-Laurent. On eut connaissance d'un gros commerce qui s'exerçait dans ces endroits. L'idée vint à quelques seigneurs de s'en faire accorder le monopole. Les Bretons remontrèrent du mieux possible contre une telle injustice ; mais ces gens étaient de la ribaudaille inconnue en haut lieu. Néanmoins, on laissa quelque temps encore la famille Cartier leur tenir tête.

Le marquis de la Roche ne donna ni à une faction ni à l'autre l'avantage de devenir maîtresse de la situation. En grand seigneur qu'il était, il passa par-dessus les manants, se fit pourvoir d'une patente exclusive, et mit à la voile... pour aboutir à la catastrophe de l'île de Sable (1578).

Il s'était chargé de coloniser le Canada. Ses colons étaient tous des condamnés. Comme ils ne firent pas souche de ce côté-ci de l'Atlantique, on peut dire en pensant aussi à la colonie de Roberval : à quelque chose malheur est bon.

Le champ resta ouvert aux Basques, aux Malouins et aux autres. A tout venant beau jeu. Si le lecteur veut avoir un aperçu de l'idée absurde que les écrivains se faisaient alors du Canada, qu'il feuillette la tragédie intitulée *Acoubar, ou la Loyauté trahie*, en date de 1586 ; elle a eu deux rééditions, à Rouen, en 1603 et 1611. Il s'agit des amours de Pistion et de Fortunie dans leur voyage au Canada. Ces héros imaginaires sortaient du cerveau de maître Jacques Du Hamel, avocat au parlement de Normandie. Le langage qu'on y tient est aussi maniéré que les situations en sont impossibles. Acoubar, roi de Guylan, envoie Pistion, gentilhomme français, amant de Fortunie, infante d'Astracan et protégée de Castio, roi de Canada, faire des courses dans la Nouvelle-France. Le poète chasse au loin le naturel, et celui-ci ne revient pas au galop. Il ne faut pas s'étonner de ces fantaisies ridicules, puisque, deux siècles plus tard, la même littérature était encore bien accueillie en France. Et n'a-t-on pas vu, tout récemment, le feuilleton répéter de pareils contes, qui ont enrichi leurs auteurs !

Cependant, les Anglais n'oubliaient pas Terre-Neuve. Cette même année 1578, ils fondèrent le poste de Saint-Jean, où Roberval avait rencontré dix-sept navires français en 1542. Vers 1580, on y comptait, dans une seule saison, quatre cents vaisseaux de pêche dont cinquante étaient anglais. En 1583, sir Humphrey Gilbert prit possession de l'île au nom de la reine Elisabeth. Le poste de Saint-Jean, établissement éphémère, fut repris d'une manière stable, par les Anglais, en 1613.

Plus loin, dans les terres qu'arrose le grand fleuve, l'initiative des marchands de Saint-Malo ne se ralentissait pas. Jacques Noël se rendit à Montréal en 1583. Noël devait être âgé de soixante et dix-sept ans à cette date. Sa mère, Jeanne, sœur aînée de Jacques Cartier, paraît être née vers 1487. De son mari, Jean Noël, elle eut quatre filles et un garçon. Celui-ci, baptisé sous le nom de Pierre, mais qui porta le nom de Jacques, naquit à Saint-Malo, le 22 avril 1506. Il épousa d'abord Marie Chenue, et ensuite Robine Hervé, selon ce que l'on peut voir.

Il y avait, à Saint-Malo, un autre Jacques Noël dont la femme se nommait Servanne Le Doyon ; leur fils Jacques, baptisé le 5 février 1551, avait eu pour parrain " noble homme Jacques Cartier."

Les lettres suivantes témoignent de la persévérance que mettait cette famille à s'occuper du Canada. Le texte original ne nous en est pas connu ; ceci est une traduction de l'anglais de Hakluyt :

" A monsieur Jean Growte, étudiant à Paris. — Votre beau-frère, M. Gilles Watier, m'a montré, ce matin, une carte publiée à Paris, dédiée à un nommé M. Hakluyt¹, gentilhomme anglais, dans laquelle toutes les îles occidentales, le royaume du Nouveau-Mexique et les pays de Canada, Hochelaga et Saguenay se trouvent compris. Je maintiens que la rivière du Canada qui est décrite dans cette carte n'y est pas placée comme elle se trouve dans mon livre, lequel est conforme à celui² de Jacques Cartier, et que ladite carte ne place pas le grand

¹ Richard Hakluyt, d'Oxford, collectionneur célèbre, séjourna en France de 1584 à 1588.

² Ce livre ou mémoire de Cartier est perdu.

lac¹ qui est au dessus des sauts en la façon que les Sauvages qui demeurent aux dits sauts nous en ont donné connaissance. Dans la susdite carte que vous m'avez envoyée, le grand lac se trouve placé trop au nord. Les sauts ou chutes d'eau sont par le 44ième² degré de latitude, et il n'est pas aussi difficile de les passer qu'on l'imagine. Les eaux ne tombent pas d'aucunes hauteurs bien considérables ; ce n'est qu'au milieu de la rivière où il y a mauvais fond. Il serait préférable de construire des barques au dessus des sauts ; et il est facile de marcher par terre jusqu'à la fin des trois sauts : il n'y a pas plus de cinq lieues de marche³. J'ai été sur le haut d'une montagne⁴ qui est au pied des dits sauts, d'où j'ai pu voir la dite rivière au delà des dits sauts, laquelle se montre là plus large⁵ qu'elle n'est à l'endroit où nous l'avons passée. Par le peuple du pays nous a été dit qu'il y avait dix journées de marche depuis les sauts jusqu'à ce grand lac, mais nous ne savons pas combien de lieues ils comptent par journée⁶. Je ne puis, pour le moment, vous en écrire plus long, car le courrier ne peut demeurer plus longtemps. Je terminerai donc, pour le présent, en vous présentant mes meilleurs saluts, priant Dieu de vous accorder l'accomplissement de vos désirs. Votre ami affectionné. Jacques Noel. De Saint-Malo, avec hâte, ce 19 juin 1587."

Une autre lettre, du même au même, parle "des écrits de feu mon oncle, le capitaine Jacques Cartier," et d'un "certain livre fait en la manière d'une carte marine (du Canada), laquelle a été rédigée⁷ de la propre main de mon oncle susdit. J'ai trouvé dans la dite carte, au dessus de l'endroit où la rivière se partage en deux⁸, au milieu des deux branches de la dite rivière et quelque peu plus proche⁹ de la branche qui court vers le nord-ouest, les mots qui suivent, écrits de la main de Jacques Cartier : " Par le peuple du Canada¹⁰ et Hochelaga, il est dit que c'est ici où est la terre du Saguenay, laquelle est riche et abonde en pierres précieuses." Et à environ cent lieues de cet endroit j'ai trouvé les deux lignes suivantes écrites sur la dite carte dans la direction du sud-ouest : " Ici, dans ce pays, se trouve la canelle et le girofle que dans leur langue ils appellent Canodetta." Pour ce qui est de mon livre¹¹ dont je vous ai parlé, il est fait en la forme d'une carte marine, et je l'ai remis à mes deux fils, Michel et Jean, qui présentement sont en Canada. Si à leur retour, qui sera avec la volonté de Dieu, vers la Sainte-Madeleine (22 juillet) prochaine, ils ont appris quelque chose qui vaille la peine d'être rapporté, je ne manquerai pas de vous le faire savoir." Noël disparaît après cela ; son fils Jacques le remplace.

¹ L'Ontario.

² Ils sont presque un degré et demi plus au nord.

³ Le lac Saint-Louis a cinq lieues de longueur ; ensuite viennent les Cascades, les Cèdres et les rapides du Côteau-du-Lac, en tout cinq ou six autres lieues, puis le lac Saint-François qui compte douze lieues de long.

⁴ La montagne de Montréal.

⁵ Le lac Saint-Louis.

⁶ De Montréal à Kingston, il y a cinquante-sept lieues.

⁷ Ces ouvrages de Cartier sont perdus.

⁸ Un siècle plus tard, on parlait encore de l'Ottawa comme d'une branche du Saint-Laurent, quoique l'on connaît très bien cette rivière.

⁹ Comté de Vaudreuil aujourd'hui.

¹⁰ Québec.

¹¹ Le livre en question n'a pas été retrouvé.

Chacun sait que les guerres de religion désolaient alors la France. Les conflits se répétaient sur mer à tous propos. Si une patache malouine rencontrait quelque part un flibot monté par des protestants français, on échangeait plus de coups que de compliments. La France, telle que nous la connaissons, n'existait pas encore. D'une province à l'autre on se faisait la guerre, autant par antipathies religieuses que par suite de froissements séculaires entre les races diverses de ce riche pays. Les bandes à main armée se partageaient le royaume ; le roi n'était roi que sur le territoire où il pouvait mettre le pied... et encore !

Des compagnies rivales ayant détruit plusieurs navires appartenant à la famille Cartier, dans les parages du Canada, nous voyons que, le 26 novembre 1587, Jacques Odieure, marchand, et le capitaine Jacques Noël, tous deux de Saint-Malo et se déclarant successeurs des droits du feu capitaine Jacques Cartier, déposent chez les notaires Etienne Gravé et Jules Lesieu, à Saint-Malo, le jugement du 21 juin 1544 qui accorde à Jacques Cartier remboursement de huit mille livres et quelques centaines de francs pour dépenses encourues à l'occasion de ses voyages au Canada de concert avec Roberval. En même temps qu'ils se pourvoyaient de la sorte, ils faisaient d'autres démarches auprès des autorités, puisque, le 14 janvier 1588, une patente royale accorda le monopole du trafic du Canada à noble homme Etienne Chaton, écuyer, sieur de la Jaunaye, capitaine de navires, et à Jacques Noël, aussi capitaine de navires et maître pilote de Saint-Malo, tous deux comme héritiers du capitaine Jacques Cartier, et le dernier à titre de neveu à la mode de Bretagne du même Jacques Cartier.

Alizon Des Granches, sœur de la femme de Jacques Cartier, avait épousé le capitaine Macé Jallobert, commandant de la *Petite-Hermine*. Leur fille Perrine se maria avec Michel Odieure, et le fils de ceux-ci, né le 27 avril 1547, reçut le nom de Jacques de son parrain, Jacques Cartier. Voilà comment il figure dans le passage ci-dessus au rang des "successeurs" du célèbre marin.

Pierre-Jacques Noël, auteur des deux lettres de l'année 1587, avait, outre ses deux fils, Michel et Jean, un autre garçon, Jacques, né à Saint-Malo, le 5 février 1550, et que Jacques Cartier avait tenu sur les fonds baptimaux ; la mère est appelée Robine Hervé. Ce Jacques Noël, âgé par conséquent de trente-huit ans en 1588, eut trois filles et pas de garçon ; la lignée de Jeanne, sœur aînée de Jacques Cartier qu'il représentait, s'éteignit bientôt.

Bertheline, sœur cadette de Jacques Cartier, née à Saint-Malo, le 13 octobre 1500, mariée à son cousin, ... Cartier, eut un fils, Jean, et six filles, dont la dernière épousa Olivier Chaton. De ce mariage naquit Etienne Chaton de la Jaunaye qui vient d'être mentionné, lequel fit alliance avec Thomasse Maingard, famille déjà connue du lecteur. Depuis 1570, à peu près, Etienne Chaton servait sur mer. Il paraît avoir acquis de l'aisance. Au printemps de 1575, il avait armé, en compagnie de Bertand Lefer et de Jean Le Breton, six vaisseaux et rendu de signalés services à la cause du roi dans la guerre contre la Rochelle. Henri III, par lettres-patentes du 29 août de la même année, l'avait gratifié du rang de capitaine de navires aux gages de six cents livres par an.

Le privilège du 14 janvier 1588 accorde à Chaton et à Noël " le commerce exclusif du Canada pendant douze ans, avec faculté à eux de transporter chaque année dans ce pays, pour l'exploitation des mines découvertes ou à découvrir, soixante criminels, tant hommes que femmes, condamnés à mort ou à quelque peine corporelle."

Les marchands de Saint-Malo ne voulurent pas céder la place sans résistance. Leur supplique porte, entre autres choses, que " le dit Noël en quelques voyages a fait office de pilote et ledit Jaunaye nullement, et aussi le dit Jaunaye n'est neveu ni héritier " (de Jacques Cartier). Il était cependant petit-fils de Bertheline, sœur de Cartier. " Pour le regard du dit Jaunaye, n'a jamais été au dit Canada. Vrai est que le dit Noël y a été comme y ont été plusieurs autres mariniers mercenaires, et toutefois a été les deux dernières années sans y aller, et autres de la ville de Saint-Malo ont toujours continué d'y aller." Leur mémoire ajoute que certaines dettes contractées par Jacques Cartier, à l'occasion de ses voyages au Canada, n'étaient pas encore soldées. Ils plaidèrent si bien que, le 9 juillet suivant (1588), le privilège fut révoqué. Le parlement de Bretagne avait pris la peine d'intercéder en faveur des Malouins.

Nous ne verrons plus figurer la famille du découvreur du Canada dans les entreprises qui se rapportent à ce pays.

Au nombre des écrits de ce temps, il faut remarquer les " Discours sur l'état de la France, contenant l'histoire de ce qui est advenu depuis 1588 jusqu'en 1591," publiés à Chartres en 1591. Ce volume de cent quarante-neuf pages, petit in-8, avait pour auteur Michel Hurault, conseiller d'Etat et chancelier de Navarre. Ce fut, dit M. Harisse, le point de départ des essais de colonisation tentés dans la Nouvelle-France sous Henri IV, après les efforts infructueux du marquis de la Roche. Henri de Bourbon, roi de Navarre, venait de prendre le nom de roi de France (Henri IV), et n'était probablement pas étranger aux " discours " de son chancelier. Reste à savoir qui avait inspiré l'un ou l'autre

Il faut croire que les Malouins ne soutinrent pas longtemps leur crédit puisque, en 1591, un nommé Revailon obtint de la couronne un privilège à peu près semblable à celui de Noël et Chaton. Quoi qu'il en soit, dans la situation étrange où se trouva la France après l'assassinat de Henri III (1589) jusqu'à la restauration de la paix publique (1598), il importait peu aux commerçants qui recherchaient les fourrures du Canada d'être appuyés ou non des signatures officielles. On continuait de mettre à la voile, du port de Saint-Malo, et d'y retourner, amenant de temps en temps, avec des peaux de martres, de loups-cerviers et de castors, quelques indigènes plus ou moins convaincus de la nécessité d'un pareil voyage, et qui, lorsqu'ils ne mouraient pas en France, y apprenaient les vérités chrétiennes, ainsi que la langue, pour servir ensuite d'interprètes.

Les Dieppois se tenaient à l'écart. Les Basques pêchaient la morue sur les bancs de Terre-neuve. Les Bretons seuls osaient s'aventurer dans le Saint-Laurent.

Parmi ces derniers, remarquons le sieur de Pontgravé, négociant notable de Saint-Malo, fort entendu aux voyages de mer, ayant plusieurs fois fréquenté la " rivière de la grande

baie" (le Saint-Laurent), et rapporté des pelleteries en échange de ses marchandises. Né en 1554, on peut le regarder comme l'héritier direct des traditions et des connaissances de Cartier et de la famille Noël.

Pontgravé, dit Emile Souvestre, était un de ces navigateurs, moitié marchands, moitié corsaires, qui, lorsqu'on les hélait sur l'océan, arboraient le pavillon de leur maison de commerce, criaient " Malouin !" et passaient sous la protection de leur courage.

Il suffit de lire les œuvres de Champlain pour voir quel cas il faisait de l'expérience, de l'honorabilité et des conseils de Pontgravé. Le Père Biard en parle dans des termes élogieux.



CHAPITRE II

1598 — 1603

PAIX DE VERVINS. — LE MARQUIS DE LA ROCHE. — PONTGRAVÉ. — CHAUVIN. — TADOUSSAC. — DE MONTS. — LES MALOUINS. — DE CHASTE. — CHAMPLAIN. — PONTGRAVÉ, LES MALOUINS. — TADOUSSAC. — ALLIANCE AVEC LES SAUVAGES. — TRAFIC DES SAUVAGES ENTRE EUX. — QUÉBEC. — TROIS-RIVIÈRES. — MONTRÉAL. — DE CHASTE. — SULLY. — PROJET D'UNE ÉMIGRATION FRANÇAISE.



U temps où le roi Henri IV signait le traité de Vervins (1598), qui ramenait en France la concorde et la paix disparues depuis le commencement des guerres de religion (1562), quelques navigateurs se mirent à penser que l'heure n'était pas mal choisie pour occuper la cote et le commerce de certaines terres inconnues de l'Amérique du Nord à travers lesquelles venait aboutir à la mer Atlantique le fleuve Saint-Laurent, grand chemin royal dont les sources, placées à des distances fabuleuses, n'avaient jamais été visitées par les Européens. La voie de la Chine et du Japon devait, croyait-on, se rencontrer par là en ligne plus ou moins droite.

A part cette idée, il en existait une autre : celle des négociants qui savaient déjà ce que valaient les fourrures de la Nouvelle-France, et qui cherchaient à s'en assurer le trafic.

La paix, rétablie dans le royaume, faisait présager des jours prospères pour le commerce, les découvertes, et même pour des habitations lointaines. Après avoir déposé les armes, il était à croire que les seigneurs et les hauts barons se laisseraient tenter par la perspective d'acquérir et de l'honneur et des richesses dans un genre nouveau d'emploi qui avait, lui aussi, son caractère chevaleresque. Or, à cette époque où le souverain faisait toute la loi, quand il la faisait, une entreprise un peu importante n'allait pas sans son consentement, ou tout au moins celui de ses favoris. Voilà pourquoi de la tranquillité qui suivit le traité de Vervins et rendit la cour à elle-même, on eut lieu de supposer qu'il naîtrait un désir de protéger les navigations d'outre-mer et le trafic qui en découlait. Le simple commerçant l'espérait pour en tirer son bénéfice. D'autres, aux vues plus élevées, calculaient l'extension de la puissance navale et coloniale de la France, et n'étaient pas les moins actifs dans leurs démarches.

La paix était à peine signée que le marquis de la Roche¹ reparut et obtint une com-

¹ Il avait été attaché à la cour dès sa jeunesse comme page de Catherine de Médicis. Protégé par la reine, il reçut de nombreuses faveurs de Henri II, François II et Charles IX. (*Le Droit civil canadien* : Doutré & Lareau, p. 7.) Il était donc né avant 1540.

mission dans laquelle il était explicitement dit que les marchands de Saint-Malo n'avaient plus aucun pouvoir pour faire la traite, etc.

“ Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

“ Le feu roi François I, sur les avis qui lui auroient été donnés qu'aux isles et pays de Canada, Isle de Sable, Terres-Neuves et autres adjacentes, pays très-fertiles et abondans en toutes sortes de commodités, il y avait plusieurs sortes de peuples bien formés de corps et de membres, et bien disposés d'esprit et d'entendement, qui vivent sans aucune connoissance de Dieu, auroit (pour en avoir plus ample connoissance) iceux pays fait découvrir par aucuns bons pilotes et gens à ce connoissans. Ce qu'ayant reconnu véritable, il auroit, poussé d'un zèle et affection de l'exaltation du nom chrétien, dès le 15e. janvier 1540, donné pouvoir à Jean-François de la Rocque, sieur de Roberval, pour la conquête des dits pays. Ce que n'ayant été exécuté dès lors pour les grandes affaires qui seroient survenues à cette couronne, nous avons résolu, pour perfection d'une si belle œuvre et de si sainte et louable entreprise, au lieu du dit feu sieur de Roberval, de donner la charge de cette conquête à quelque vaillant et expérimenté personnage, dont la fidélité et affection à notre service nous soient connues, avec les mêmes pouvoirs, autorités, prérogatives et prééminences qui étoient accordés au dit feu sieur de Roberval par les dites lettres patentes du dit feu roi François I.

“ Savoir faisons que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne de notre amé et féal Troillus du Mesgoüets, chevalier de notre ordre, conseiller en notre conseil d'état et capitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances, le sieur de la Roche, marquis de Cottenmeal, baron de Las, vicomte de Carentan et Saint-Lo en Normandie, vicomte de Trévallot, sieur de la Roche, Gommard et Quennoalec, de Gornac, Bontéguigno et Liscuit, et de ses louables vertus, qualités et mérites, aussi de l'entière affection qu'il a au bien de notre service et avancement de nos affaires : icelui, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, nous avons, conformément à la volonté du feu roi dernier décédé, notre très-honoré sieur et frère, qui jà avoit fait élection de sa personne pour l'exécution de la dite entreprise, icelui fait, faisons, créons, ordonnons et établissons par ces présentes signées de notre main, notre lieutenant-général ès dits pays de Canada, Hochelaga, Terres-Neuves, Labrador, rivière de la Grande Baye de Norembègue et terres adjacentes des dites provinces et rivières, lesquels étant de grande longueur et étendue de pays, sans icelles être habitées par sujets de nul prince chrétien ; et pour cette sainte œuvre et agrandissement de la foi catholique, établissons pour conducteur, chef, gouverneur et capitaine de la dite entreprise, ensemble de tous les navires, vaisseaux de mer et pareillement de toutes personnes, tant gens de guerre, mer, que autres par nous ordonnés, et qui seront par lui choisis pour la dite entreprise et exécution, avec pouvoir et mandement spécial d'élire, choisir les capitaines, maîtres de navire et pilotes, commander, ordonner et disposer sous notre autorité, prendre, emmener et faire partir des ports et hâvres de notre royaume, les nefes, vaisseaux mis en appareil, équipés et munis de gens, vivres et artillerie, et autres choses nécessaires pour la dite

entreprise, avec pouvoir en vertu de nos commissions de faire la levée de gens de guerres qui seront nécessaires pour la dite entreprise, et iceux faire conduire par ses capitaines au lieu de son embarquement, et aller, venir, passer et repasser ès dits ports étrangers, descendre et entrer en iceux, et mettre en notre main, tant par voie d'amitié ou amiable composition, si faire se peut, que par force d'armes, main forte et toutes autres voies d'hostilité, assaillir villes, châteaux, forts et habitations, iceux mettre en notre obéissance, en constituer et édifier d'autres, faire lois, status et ordonnances politiques, iceux faire garder, observer et entretenir, faire punir les délinquans, leur pardonner et remettre, selon qu'il verra bon être, pourvû toutefois que ce ne soient pays occupés ou étant sous la sujétion et obéissance d'aucuns princes et potentats nos amis, alliés et confédérés.

“ Et afin d'augmenter et accroître le bon vouloir, courage et affection de ceux qui serviront à l'exécution et expédition de la dite entreprise et même de ceux qui demeureront ès dites terres, nous lui avons donné pouvoir, d'icelles terres qu'il nous pourrait avoir acquises au dit voyage, faire bail, pour en jouir par ceux à qui elles seront affectées et leurs successeurs en tous droits de propriété, à savoir : aux gentilshommes et ceux qu'il jugera gens de mérite, en fiefs, seigneuries, châteltenies, comtés, vicomtés, baronnies et autres dignités relevant de nous, telles qu'il jugera convenir à leurs services, à la charge qu'ils serviront à la tuition et défense des dits pays, et aux autres de moindre condition, à telles charges et redevances annuelles qu'il avisera, dont nous consentons qu'ils en demeurent quittes pour les six premières années, ou tel autre tems que notre dit lieutenant avisera bon être, et connoitra leur être nécessaire, excepté toutefois du devoir et service pour la guerre ; aussi qu'au retour de notre dit lieutenant, il puisse départir à ceux qui auront fait le voyage avec lui, les gagnages et profits mobiliers provenus de la dite entreprise et avantager du tiers ceux qui auront fait le dit voyage ; retenir un autre tiers pour lui, pour ses frais et dépens, et l'autre tiers pour être employé aux œuvres communes, fortifications du pays et frais de guerre ; et afin que notre dit lieutenant soit mieux assisté et accompagné en la dite entreprise, nous lui avons donné pouvoir de se faire assister en la dite armée de tous gentilshommes, marchands et autres nos sujets qui voudront aller ou envoyer au dit voyage, payer gens et équipages et munir nefs à leurs dépens : ce que nous leur défendons très-expressément faire ni trafiquer sans le su et consentement de notre dit lieutenant, sur peine à ceux qui seront trouvés, de perte de tous leurs vaisseaux et marchandises.

“ Prions aussi et requérons tous potentats, princes nos alliés et confédérés, leurs lieutenans et sujets, en cas que notre dit lieutenant ait quelque besoin ou nécessité, lui donner aide, secours et confort, favoriser son entreprise ; enjoignons et commandons à tous nos sujets, en cas de rencontre par mer ou par terre, de lui être en ce secourables, et se joindre avec lui ; révoquant dès à présent tous pouvoirs qui pourraient avoir été donnés, tant par nos prédécesseurs rois, que nous, à quelques personnes et pour quelque cause et occasion que ce soit, au préjudice du dit marquis notre dit lieutenant général ; et d'autant que pour l'effet du dit voyage il sera besoin passer plusieurs contrats et lettres, nous les avons dès à présent validés

et approuvés, validons et approuvons, ensemble les seings et sceaux de notre dit lieutenant, et d'autres par lui commis pour ce regard ; et d'autant qu'il pourrait survenir à notre dit lieutenant quelque inconvénient de maladie, ou arriver, faute d'icelui, aussi qu'à son retour il sera besoin laisser un ou plusieurs lieutenans, voulons et entendons qu'il en puisse nommer et constituer par testament et autrement comme bon lui semblera, avec pareil pouvoir ou partie d'icelui que lui avons donné. Et afin que notre dit lieutenant puisse plus facilement mettre ensemble le nombre de gens qui lui est nécessaire pour le dit voyage et entreprise, tant de l'un que de l'autre sexe, nous lui avons donné pouvoir de prendre, élire et choisir et lever telles personnes en notre dit royaume, pays, terre et seigneurie qu'il connoitra être propres, utiles et nécessaires pour la dite entreprise qui conviendront avec lui aller, lesquels il fera conduire et acheminer des lieux où ils seront par lui levés, jusqu'au lieu de l'embarquement.

“ Et pour ce que nous ne pouvons avoir particulière connaissance des dits pays et gens étrangers, pour plus avant spécifier le pouvoir qu'entendons donner à notre dit lieutenant général, voulons et nous plait qu'il aît le même pouvoir, puissance et autorité qu'il étoit accordé par le dit feu roi François au dit sieur de Roberval, encore qu'il n'y soit si particulièrement spécifié ; et qu'il puisse en cette charge faire, disposer et ordonner de toutes choses opinées et inopinées concernant la dite entreprise, comme il jugera à propos pour notre service les affaires et nécessités le requérir et tout ainsi et comme nous mêmes ferions et faire pourrions, si présent en personne y étions, jàçoit que¹ le cas requit mandement plus spécial, validant dès à présent, comme pour lors tout ce que par notre dit lieutenant sera fait, dit, constitué, ordonné et établi, contracté, chevi² et composé, tant par armes, amitié, confédération et autrement en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse être, pour raison de la dite entreprise, tant par mer que par terre. Et avons le tout approuvé, agréé et ratifié, agréons, approuvons et ratifions par ces présentes, et l'avouons et tenons, et voulons être tenu bon et valable, comme s'il avait été par nous fait.

“ Si donnons en mandement à notre amé et féal le sieur comte de Chiverny, chancelier de France, et à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos cours de parlement, grand-conseil, baillis, sénéchaux, prévôts, juges et lieutenans, et tous autres nos justiciers et officiers, chacun en droit soi comme il appartiendra, que notre dit lieutenant, duquel nous avons ce jourd'hui prins et reçu le serment en tel cas accoutumé, ils fassent et laissent, souffrent jouir et user pleinement et paisiblement, à icelui obéir et entendre et à tous ceux qu'il appartiendra, ès choses touchant et concernant notre dite lieutenance ; mandons en outre à tous nos lieutenans-généraux, gouverneurs de nos provinces, amiraux, vice-amiraux, maîtres des ports, havres et passages, lui bailler, chacun en l'étendue de son pouvoir, aide, confort, passage, secours et assistance, et à ses gens avoués de lui dont il aura besoin. Et d'autant que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons qu'au vidimus

¹ *Jàçoit que*, ou *jà soit que*—Conjonction qui se disait pour *quoique*, *encore que*, *bien que*.

² *Chevir*—Vieux verbe français qui signifie : Composer, accommoder, agréer.

dicelles ducement collationné par un de nos amés et féaux conseillers, notaires ou secrétaires, ou fait par-devant notaires royaux, foi soit ajoutée comme au présent original; car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel ès dites présentes.

“Donné à Paris, le douzième jour de janvier, l’an de grâce mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit, et de notre règne le neuvième.

“Signé : HENRY.”

Le marquis de la Roche était depuis 1568 gouverneur de Morlaix, charge qu’il occupa jusqu’en 1586. Il avait présidé les états de Nantes en 1574. Nous l’avons vu tenter d’établir une colonie dans la Nouvelle-France. Le vicomté de Carentan et le poste de gouverneur de Saint-Lô lui furent accordés en 1597. Le duc de Mercœur, chef de la Ligue dans la Bretagne, le fit prisonnier vers cette date; mais, étant obligé de se replier sur Nantes, il le relâcha peu après. Mercœur fit sa soumission à Henri IV, le 20 mars 1598.

Bien que son étoile parût reprendre de l’éclat, le pauvre marquis n’eut pas même la consolation de voir sa flotte lever l’ancre, on ne sait au juste pourquoi. Le projet resta sur le papier. Affaibli par l’âge, sa fortune obérée, La Roche traîna sa vie quelque temps et mourut de chagrin, en 1606, sans laisser de postérité.

La situation restait la même, avec cette différence, toutefois, que, sous la main d’un grand prince, le royaume allait se relever, et que, bientôt, des entreprises plus dignes du nom français deviendraient possibles.

C’est alors (1599) que Pontgravé, désireux d’accaparer le trafic des pelleteries, se rendit en cour rechercher quelqu’un d’autorité et de pouvoir auprès du trône, et se fit accorder un privilège en règle, qui lui donna l’exploitation du fleuve Saint-Laurent, à l’exclusion de toute autre personne qui ne serait pas de sa compagnie, et ce, à charge par lui d’établir dans le pays des familles et d’y élever un fort.

Ces lignes sont de Champlain. C’est tout ce que l’on sait d’un plan de colonisation qui n’était probablement pas meilleur que ceux de Roberval, de Noël et du marquis de la Roche; mais le moment approchait où des idées saines devaient enfin se faire jour, sinon prévaloir immédiatement sur les intérêts mercantiles. La part de mise de Pontgravé dans la compagnie qui se formait consistait avant tout dans son expérience et son habileté à conduire un commerce de pelleteries dans les conditions qu’exigeait le Canada. Pontgravé était âgé de quarante-quatre ans.

Armé du monopole, il prépara promptement une expédition. Il s’adressa à Pierre¹ Chauvin, de Honfleur, en Normandie, capitaine de la marine royale, homme très expert en son art, de plus ayant servi Henri IV dans l’armée catholique quoiqu’il fût huguenot, ce qui lui donnait un certain prestige² aux yeux du monarque, et devint la cause qu’on le désigna, paraîtrait-il, à Pontgravé pour être son associé principal.

¹ Il est parfois nommé Pierre, ailleurs Jean. Il y avait, en 1600, “Pierre de Chauvin, sieur de Tontuit, lieutenant pour le roi en l’absence du marquis de la Roche au pays de Canada.” En 1610, un nommé Pierre Chauvin représentait Champlain et Pontgravé à Québec pendant leur voyage en France. L’associé de Pontgravé (1599) étant mort vers 1603, il doit y avoir eu deux personnes du même nom.

² La politique était à la conciliation. L’*Édit de Nantes*, en faveur des protestants, avait été promulgué au mois d’avril 1598

Ici commence l'introduction des Normands dans les affaires du Canada. Ils devaient, à la longue, y supplanter les Malouins.

Le roi, qui avait pleine confiance en Chauvin, n'hésita pas à le revêtir d'autant de pouvoir qu'il en exigeait pour son trafic, et pour chasser du fleuve et des bords de la mer les autres Français qu'il y trouverait. Grande faute qui s'est répétée et n'a produit aucun bien en aucun lieu, mais beaucoup de mal partout.

Pontgravé, dit M. Moreau, "forma le projet d'une société qui exploiterait à son profit les richesses de la mer et de la terre dans ces parages ; mais, à l'exemple de Cartier, il porta principalement son attention sur le golfe et le fleuve de Saint-Laurent. Toutefois, c'est sa féconde initiative qui a été, plus tard, l'occasion de la découverte et de la colonisation de l'Acadie. Il a, de plus, eu le mérite de donner l'exemple de ces associations de navigateurs et de marchands auxquelles le gouvernement lui-même a eu recours quand il a voulu imprimer une impulsion plus vive au mouvement de nos colonies américaines ; mais on doit lui reprocher d'avoir toujours eu moins en vue les avantages d'une fondation stable, d'un établissement solide, que les profits actuels de son industrie." (*Histoire de l'Acadie*, II-12.)

Ce jugement qui le place, avec raison, au dessous de Champlain, n'en montre pas moins Pontgravé comme un caractère digne de fixer l'attention. Il suffit de se rappeler ce que l'on ne faisait pas ou ce que l'on refusait de faire en France pour prendre un pied-à-terre définitif au Canada, alors que Pontgravé consacrait sa vie et une ardeur qui ne se démentit jamais, au service de cette cause nationale incomprise. S'il a espéré y faire fortune, évidemment il était moins désintéressé que Champlain, mais son rôle n'est pas sans conséquence ni mérite.

Cent vingt-cinq ans plus tard, Charlevoix écrivait : "Le Canada n'enrichit point la France : c'est une plainte aussi ancienne que la colonie, et elle n'est pas sans fondement. On n'y trouve point d'habitants riches, cela est encore vrai. Est-ce la faute du pays, et n'y a-t-il pas beaucoup de celle des premiers colons ? C'est sur quoi je vais tâcher de vous mettre à portée de prononcer. La première source du malheur des provinces qu'on a honorées du beau nom de Nouvelle-France est le bruit qui se répandit d'abord dans le royaume qu'elles n'avaient point de mines. On ne fit pas assez d'attention que le plus grand avantage qu'on puisse retirer d'une colonie est l'augmentation du commerce ; que, pour parvenir à ce dessein, il faut faire des peuplades ; que ces peuplades se font peu à peu et sans qu'il y paraisse dans un royaume tel que la France ; et que les deux seuls objets qui se présentèrent d'abord dans le Canada et dans l'Acadie, je veux dire la pelleterie et la pêche, demandaient que ces pays fussent peuplés ; que, s'ils l'avaient été, ils eussent peut-être donné plus de retours à la France que l'Espagne n'en a tiré des plus riches provinces du nouveau-monde, surtout si on y eut ajouté la construction des vaisseaux : mais l'éclat de l'or et de l'argent, qui venaient du Mexique et du Pérou, éblouit tellement les yeux de l'Europe entière, qu'un pays qui ne produisait pas ces précieux métaux était regardé comme un mauvais pays. Le seul commerce auquel on s'est longtemps borné dans cette colonie est celui des pelleteries, et on ne saurait dire les fautes qu'on y a faites. Jamais, peut-être, le génie de notre nation n'a mieux paru qu'à ce

sujet. Lorsque nous découvrîmes ce vaste continent, il était rempli de bêtes fauves. Une poignée de Français est venue à bout de les faire disparaître presque entièrement en moins d'un siècle, et il y en a dont l'espèce manque tout-à-fait."

Retournons à la compagnie Chauvin-Pontgravé. Elle ne coûtait rien à la couronne. Les associés prenaient toutes les dépenses à leur charge. Restait à savoir si la commission serait exécutée jusqu'à la dernière clause, ce dont Pontgravé ne doutait point, comme il le prouva ; il n'en était pas ainsi de Chauvin, qui ne visait qu'à la traite et pas du tout à créer des établissements, bien qu'il parlât sur tous les tons de mener cinq cents hommes commencer le peuplement de cette Nouvelle-France.

Plusieurs ouvriers de divers métiers¹ s'embarquent en effet ; les vaisseaux quittent Honfleur et prennent la mer. On avait amené des pasteurs protestants, mais pas de prêtres catholiques.

Jusque là, Chauvin avait tout commandé. Une fois sorti du port, il passa un bâtiment à Pontgravé avec le titre de lieutenant ou second capitaine de la flotte. C'était en 1599, de bonne heure au printemps.

A Tadoussac, rendez-vous annuel des Sauvages et des traiteurs français, "ils délibèrent d'y faire une habitation ; lieu le plus désagréable et infructueux qui soit en ce pays..." Chauvin tenait pour Tadoussac, contrairement au sieur de Monts, qui l'avait suivi par plaisir et qui appuyait le projet de Pontgravé de se rendre en un climat meilleur, "car s'il y a une once de froid à quarante lieues amont le fleuve, il y en a une livre à Tadoussac," dit Champlain. C'était là, néanmoins, que Chauvin voulait bâtir un logis et laisser des hommes en hivernement ; son idée ne se tournait que vers la traite, tandis que Pontgravé, fidèle à ce qu'il semble au double but de la commission royale, persistait à se rendre près du lac Saint-Pierre¹, au lieu appelé les Trois-Rivières, où les Sauvages l'avaient accueilli avec empressement dans les précédents voyages, et avaient fourni un trafic abondant à ses vaisseaux. Sur ce, la discorde éclata. Non-seulement les deux chefs étaient de religions contraires (bon moyen d'évangéliser les idolâtres!), mais ils ne s'entendaient nullement sur l'article des obligations contractées envers le roi. L'affaire, en un mot, était aussi mal conduite que possible. L'introduction de Chauvin dans l'entreprise de Pontgravé paralysait les efforts de celui-ci du côté de la colonisation et sous le rapport de la conversion des Sauvages, si toutefois ce point occupait Pontgravé.

On édifia donc à Tadoussac une cahute en cloisonnage, de quatre toises sur trois et de huit pieds de haut ; "une maison de plaisance," dit Champlain sans badiner, où seize hommes furent laissés pour l'hiver. Chauvin, Pontgravé, de Monts s'en retournèrent en France.

Pierre du Gua ou du Guast, sieur de Monts, né en Saintonge, mais d'origine italienne, gouverneur de Pons, en Languedoc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, huguenot et bon serviteur du Béarnais pendant la Ligue, était fort aimé de celui-ci pour ses services. Il devait être parent du capitaine du Guast, favori de Henri III, qui fut chargé, en

¹ Ce nom a été imposé par Champlain en 1603.

1588, de tuer le cardinal de Guise. Ce dernier du Gast était, selon Brantôme, “l’homme le plus accompli de son temps,” et, d’après la première femme de Henri IV, “un corps gâté de toute sorte de vilénies, qui fut donné à la pourriture, et son âme au démon à qui il en avait fait hommage.” Il fut assassiné dans son lit, vers 1600, à la suite d’intrigues de cour. Desportes fit sur sa mort un sonnet passable qui se termine par ces vers :

Enfin, la nuit, au lit, faible et mal disposé,
Se vit meurtrir de ceux qui n’eussent pas osé
En plein jour seulement regarder son visage.

Cela ne rappelle-t-il pas Casimir Delavigne disant des soldats de la vieille-garde morts à Waterloo :

L’ennemi les voyant couchés dans la poussière
Les regarda sans peur pour la première fois.

Les Malouins s’alarmèrent de l’audace de Chauvin. Ils pensèrent que si Tadoussac devenait un poste permanent, leur cause serait compromise. Le 3 janvier 1600, la communauté des bourgeois de Saint-Malo “octroie à Jean Martin Guiraudaye et consorts” des lettres les autorisant à faire les démarches nécessaires pour empêcher que le parlement de Bretagne ne vérifie certaine requête accordée par le roi à “un appelé Chauvin, du Havre-de-Grâce¹,” qui interdit “le trafic du pays de Canada” aux habitants de la ville de Saint-Malo, et maître Jean Bodin est nommé procureur auprès de la cour dans le même but.

Chauvin ne tint aucun compte des protestations. Il retourna à Tadoussac cette année, 1600, trouva que ses hommes étaient morts de froid et de faim ou dispersés parmi les indigènes, ce qui, au point de vue de la colonisation, ne lui causait aucun chagrin. Un troisième voyage qu’il fit en 1601 fut le dernier. Il tomba malade peu après son retour en France, et mourut vers la fin de 1603, croyons-nous. Pontgravé ne paraît pas avoir agi de concert avec lui durant ces deux années.

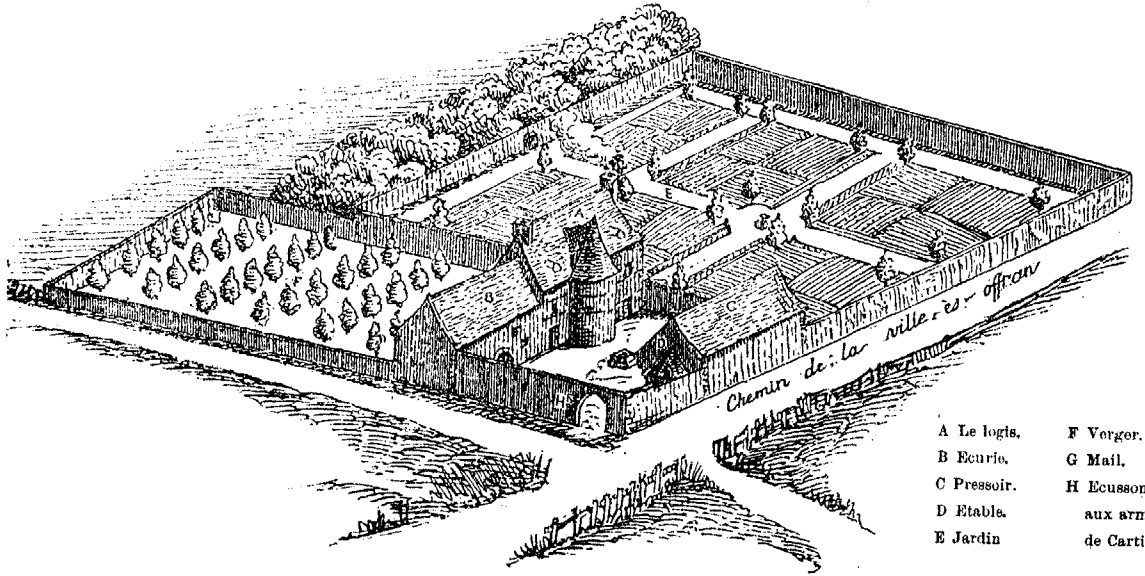
Le sort voulut que le commandeur de Chaste se constituât le continuateur de l’entreprise, avec approbation du roi, bien entendu. C’était heureux ; car, outre que la chose demandait force écus sonnants (à part la confiance de Sa Majesté, ce qui ne manquait pas au commandeur), celui-ci était bon catholique et franchement disposé à remplir les conditions que Chauvin avait méconnues. Il eut pour le soutenir une compagnie de gentilshommes et de négociants de Rouen et d’autres lieux. La Normandie entraît décidément dans la lutte, et c’est ce que les Malouins comprenaient.

Sous des auspices aussi favorables que ceux du commandeur, il s’en est fallu de bien peu que l’histoire de la colonisation de la Nouvelle-France ne commençât avec l’année 1602, et que notre pays ne devînt peuplé et puissant en Amérique un demi siècle avant l’administration de Colbert. De Chaste, on le verra, entraît directement dans la bonne voie.

L’homme véritable qui devait imprimer son cachet à ce mouvement, ainsi qu’à tant d’autres, allait se montrer. Samuel de Champlain revenait des Indes et se révélait explo-

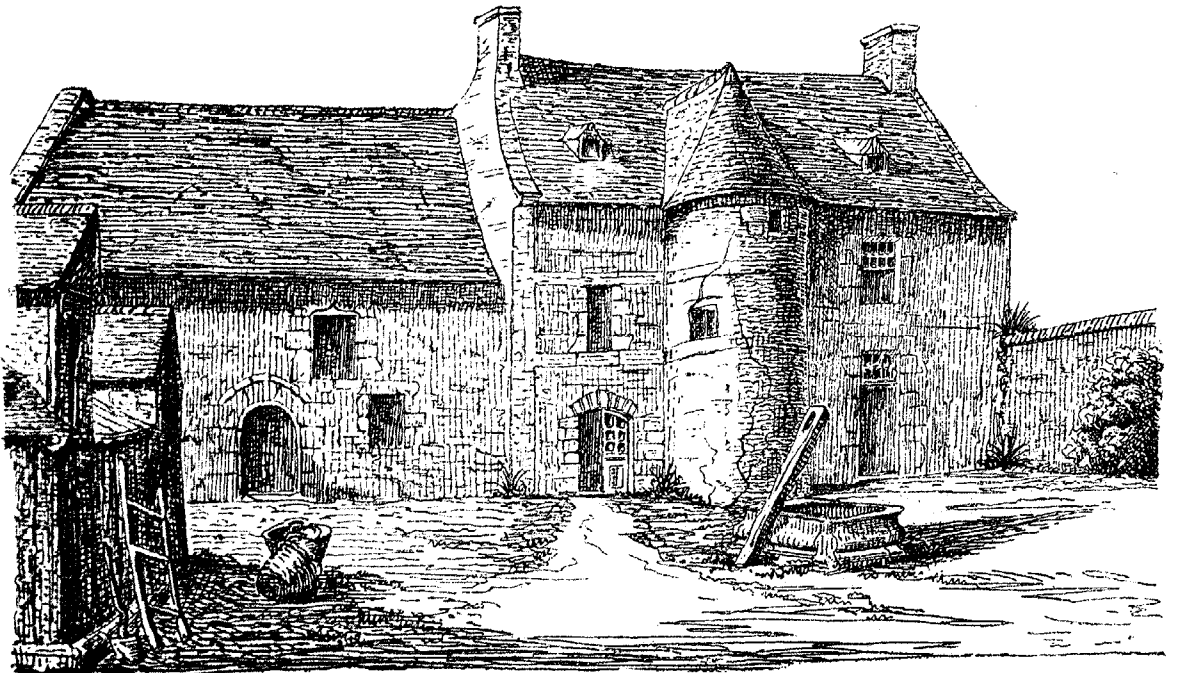
¹ Dans une autre pièce de ce temps, on le nomme “Jan Chauvin, habitant de Honnefleu,”

VUE A VOL D'OISEAU DU MANOIR DE CARTIER.



- | | |
|-------------|-------------|
| A Le logis. | F Verger. |
| B Ecurie. | G Mail. |
| C Pressoir. | H Ecusson |
| D Etable. | aux armes |
| E Jardin | de Cartier. |

VUE DU MANOIR DE JACQUES CARTIER.



rateur émérite. M. de Chaste lui proposa de servir son dessein, ce qui fut accepté, ensuite ratifié par Henri IV, qui voulut avoir de Champlain un rapport spécial de ses découvertes et observations en la Nouvelle-France. Il quitta Paris porteur d'une lettre du secrétaire du roi le recommandant à Pontgravé.

Avant d'aller plus loin, occupons-nous de lui. La figure attrayante de Champlain se montre à la première page de la colonisation du Canada ; elle prend tout l'espace dans ce cadre encore petit, et déborde pour ainsi dire au dehors. De quelque côté que l'on retourne ou que l'on renverse la page, toujours Champlain se retrouve au sommet. Grands noms de noblesse, ou titres pompeux, aventuriers habiles ou autres, Chauvin, le commandeur de Chaste, Pontgravé, de Monts, Poutrincourt, madame de Guercheville, le comte de Soissons, le prince de Condé, le duc de Ventadour, l'amiral de Montmorency, tous, même le cardinal de Richelieu, s'effacent devant la persévérance, l'activité, le patriotisme du fondateur de Québec — celui que l'on peut à bon droit appeler le premier Canadien. Ils ne sont strictement que des aides, des auxiliaires, des outils, des comparses ou des seconds rôles, tandis que Champlain reste l'âme de tout le mouvement. Lui seul pouvait surmonter, un par un, durant plus d'un quart de siècle, autant d'obstacles qu'il en fallut pour décourager cinquante marchands, dix coureurs d'aventures et quatre ou cinq princes du sang. Aucune tache ne ternit cette belle mémoire. Dévoué à une noble cause, il l'a servie jusqu'à la mort. Ses travaux ont été une semence extraordinaire. Son nom résume tout le commencement de notre histoire.

Samuel de Champlain, fils d'Antoine de Champlain, capitaine de la marine, et de Marguerite Le Roy, naquit à Brouage, en Saintonge, l'année 1567¹. On a inféré de son nom de baptême qu'il était d'une famille huguenote ; mais Antoine et Marguerite, noms de son père et de sa mère, sont aussi catholiques que tout autre, et rien ne justifie une supposition d'ailleurs dépourvue de toute preuve.

Champlain était, dit-on, d'une famille de pêcheurs. Dans certains actes il est qualifié de " noble homme," mais pas plus cela que la particule " de " n'atteste la noblesse de rang ou de sang. M. l'abbé Laverdière observe que la plupart des Canadiens actuels, en recourant à leurs anciens titres écrits, pourraient constater qu'ils descendent, eux aussi, d'un " noble homme " qui ne reçut jamais de lettres de noblesse.

Dès ses premières années, Champlain se sentit une vocation particulière pour la carrière de la navigation. " C'est cet art, dit-il dans une épître adressée à la mère régente, Marie de Médicis, qui m'a, dès le bas âge, attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan." Ce qui ne l'empêcha pas de profiter des autres occasions de s'instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits.

Fils de pêcheurs ou " fils de famille," le jeune homme se recommandait de lui-même par ses rares aptitudes. A vingt-cinq ans (1592), il était maréchal des logis dans l'armée de Bre-

¹ Nous suivons principalement la savante biographie publiée en tête des *Œuvres de Champlain* par M. l'abbé Laverdière.

tagne, sous le maréchal d'Aumont¹, lequel mourut au mois d'août 1595. Champlain continua d'occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc² et de Brissac³ jusqu'au printemps de 1598, où la Bretagne fut pacifiée.

“ Se voyant sans emploi, dit M. l'abbé Laverdière, et dans un désœuvrement qui n'allait guère à son âme active et aventurière, il forma le projet de se rendre en Espagne, dans l'espérance d'y trouver l'occasion de faire un voyage aux Indes occidentales. Un de ses oncles, le capitaine Provençal, tenu pour “ un des bons mariniers de France, et qui, pour cette raison, avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer, ” se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner. La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, reconnu comme fort navire et bon voilier, fut retenu au service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui. Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent, avec les environs ; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville ; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois. Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet, lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico était pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion pour faire le voyage des Indes. Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général dom Francisque Colombe, pour prendre le commandement des vaisseaux que le roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain ; le général espagnol en parut fort aise ; il lui promit sa faveur, et n'y manqua pas dans les occasions. Enfin, au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.”

Ce voyage nous a valu un livre qui n'est pas le moins instructif de tous ceux écrits par cet habile observateur. Il l'a, de plus, orné d'une soixantaine de gravures. Des Antilles à Mexico, durant vingt-six mois, il vit tout ce qui était digne d'intérêt et en prit bonne note, car il avait “ la louable ambition de la science.”

De retour en Espagne, vers le commencement de mars 1601, des retards l'empêchèrent de se rendre en France avant la fin de l'année, ou peut-être un peu plus tard.

¹ Jean d'Aumont.

² François d'Espinay de Saint-Luc, beau-frère du maréchal d'Aumont, tué en 1597.

³ Charles de Cossé-Brissac, duc en 1612.

On se demandera quel avenir Champlain entrevoyait pour lui-même après ce voyage. Il est évident qu'il visait à se faire connaître tel qu'il était, c'est-à-dire homme d'étude, ardent au travail, et préparé à l'exécution des grandes choses que la cour de France désirerait entreprendre du côté de l'Amérique ; aussi voyons-nous que le rapport de ses deux campagnes aux Indes engagea Henri IV à lui confier la première mission de ce genre qui tomberait sous son contrôle. Il n'est rien de tel pour un simple particulier que de se rendre nécessaire en cultivant les dons que le ciel lui a départis. Champlain, âgé de trente-quatre ans, nous en offre un exemple mémorable. Celui qui devait être le premier Canadien avait fait tout jeune l'apprentissage de la vie : il sert de modèle aux descendants des colons qu'il a fixés dans la Nouvelle-France.

Henri IV se connaissait en capacités ; il arrêta les services de Champlain, commençant par le nommer son géographe et lui faire une pension.

Sur ces entrefaites, Chauvin étant mort ou mourant, sa commission passa au commandeur de Chaste, lequel chargea d'abord Pontgravé d'un voyage d'exploration "pour en faire son rapport et donner ordre ensuite à un second embarquement," disant qu'il s'y joindrait de sa personne et qu'il consacrerait le reste de ses jours à la fondation d'une colonie chrétienne dans le Canada. "Allant de fois à autre voir le sieur de Chaste, et jugeant que je pourrais lui servir dans son dessein, écrit Champlain, il me fit cette faveur de m'en communiquer quelque chose et me demandant si j'aurais pour agréable de faire le voyage, pour voir ce pays et ce que les entrepreneurs y feraient." A cette proposition, flatteuse pour son mérite, Champlain répondit que tout dépendrait de la volonté du roi, ce qui ne manqua point. M. de Gesvres, secrétaire des commandements royaux, lui expédia une "lettre adressante à Pontgravé, pour que celui-ci le reçut dans son bateau, lui fit voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de tout ce qui serait possible en cette entreprise."

Parce qu'il avait l'expérience des erreurs du passé, et qu'il était homme d'expédient, Pontgravé avait reçu commission du roi pour diriger la traite de Tadoussac, puis explorer le pays jusqu'au saut Saint-Louis, au-dessus de Montréal, et faire rapport. La traite, la conversion des Sauvages, la découverte, l'établissement de colons français étaient la raison de ces préparatifs.

La rencontre de deux personnes comme Champlain et Pontgravé fut un bonheur pour le Canada. A partir de 1602, ils consacrèrent leur existence, conjointement, à la fondation d'une colonie sur les rivages de l'Atlantique, puis dans l'intérieur des terres, à Québec.

L'été et l'automne de 1602 se passèrent en pourparlers. Il en résulta que les marchands et armateurs de Rouen entrèrent dans les vues de M. de Chaste et qu'une compagnie "se lia," prête à entrer en fonction au printemps suivant. Les Malouins firent un procès aux intéressés.

Le 31 octobre 1602, la "communauté de Saint-Malo" nomme Thomas Porée Les Chesnes, procureur syndic de la ville et communauté, et d'autres bourgeois et habitants, pour aller en son nom soutenir sa cause auprès du roi. Le 21 décembre, considérant que

“ quelques particuliers de la ville de Rouen et de cette ville (Saint-Malo) ont obtenu lettres du roi portant interdiction à tous autres de ce royaume qu'à eux de trafiquer à Canada,” le procureur-syndic de la communauté de Saint-Malo, Thomas Porée sieur des Chesnes, en ce moment à Rennes, auprès du parlement, est chargé d'écrire au doyen de la ville, “ qui est à Paris député pour les affaires de cette communauté,” de supplier Sa Majesté “ qu'il lui plaise révoquer lesdites lettres des particuliers et permettre le trafic libre de Canada à un chacun à l'avenir, comme il a été au passé.” Le sieur des Chesnes devait aussi s'adresser dans le même but à messeigneurs le maréchal de Brissac et duc de Montbason et au marquis de Couesquen, capitaine et gouverneur des ville et château de Saint-Malo, “ qui est allé à la cour,” et “ à autres seigneurs qu'on connaîtra avoir du pouvoir.” On devait aussi avertir Jean Boullain-Rivière, à Rennes, “ afin qu'il se trouve prêt pour s'opposer à la vérification ” que lesdits particuliers demanderaient au parlement de Bretagne.

Henri IV ne voulut pas laisser amasser l'orage : la Bretagne lui avait déjà coûté assez de peines et de soucis. Le 28 décembre, il écrivit aux bons bourgeois de Saint-Malo : “ Ayant depuis peu été particulièrement informé... combien il est important pour le bien de notre service de faire promptement parachever et accomplir notre dessein de la découverte et habitation des terres et contrées de Canada, dont nous avons çu-devant donné et réitéré¹ notre pouvoir et commission au capitaine Chauvin... avons jugé et résolu expédient et nécessaire permettre aux habitants de notre ville de Rouen... d'entrer et se joindre en ce parti, comme aussi avons tenu, pour ne vous frustrer de la traite ordinaire que de longtemps vous avez vers les dits pays.” Suit l'invitation d'envoyer des délégués à Rouen, fin de janvier prochain. Puis il ajoute qu'il a ordonné aux “ sieurs de la Court et de Chaste de terminer, avec toute la facilité et équité qui sera possible, les différends et demandes réciproques pour lesquels vous êtes en procès en notre conseil avec le capitaine Chauvin.”

Le 2 janvier 1603, le roi fait défense “ à tous capitaines, maîtres, bourgeois, marchands, et avicuaillieurs de navires, pilotes, mariniens et autres... habitant les ports maritimes et ports des provinces de Normandie, Bretagne, Picardie, Guyenne, Biscaye, pays Boulonnais, Calais et autres côtes de la mer océane, d'équiper, fréter et mettre sur aucuns vaisseaux ou barques, de quelque port ou grandeur qu'ils puissent être, pour voiturier, mener et conduire en la rivière et côtes de Canada, et faire aucun trafic et commerce, de quelque chose que ce soit, plus outre et plus haut en la dite rivière que l'endroit de Gaspé, soit d'un rivage ou d'autre,” et ce jusqu'à ce que Sa Majesté ait pris une résolution d'après ce qui sera décidé dans l'assemblée convoquée à Rouen pour la fin du mois. Le lendemain, 3 janvier, Charles de Montmorency, amiral de France, adresse à “ messieurs les bourgeois, manants et habitants de Saint-Malo ” une lettre dans laquelle il dit : “ Le roi, désirant voir continuer et même renforcer les effets de la découverte et habitation de la province de Canada, dont il avait donné toute la commission et charge au sieur capitaine Chauvin, et sachant qu'il ne pourrait seul suffire à tel dessein, Sa Majesté a proposé d'y admettre et recevoir, pour plus

¹ Il y aurait donc eu deux commissions accordées à Chauvin ?

prompt accomplissement, des habitants et bourgeois de ses villes de Rouen et de la vôtre de Saint-Malo," c'est pourquoi "j'ai pensé qu'il serait expédient assembler à Rouen dans la fin de ce mois les habitants du dit lieu, les députés que vous y enverrez et le dit capitaine Chauvin,¹ où j'ai fait faire commandement par Sa Majesté à M. le premier président de Rouen et au sieur commandeur de Chatte, mon vice-amiral, vous ouïr et entendre."

Sur les pièces du 2 et 3 janvier 1603, la communauté de Saint-Malo décide, le 26 janvier, que "Bertrand Lefer Lymonnay, député à la cour pour les affaires de cette cité... fera remontrance à Sa Majesté le peu d'importance que le dit trafic de Canada apporte au (bien) général de cette ville," et là-dessus détermination formelle de ne pas envoyer de représentants à l'assemblée de Rouen.

Une fusion des marchands et armateurs des deux villes devenait donc impossible. Il est vrai que Pontgravé était de Saint-Malo, mais il est à croire qu'il agissait pour son compte et non celui de la communauté. Toutefois, les protestations ne cessaient de pleuvoir sur la table du roi. Il en résulta l'ordonnance suivante, en date du 13 mars 1603 : "Sur la requête présentée par les bourgeois et habitants de Saint-Malo, tendant à ce qu'il plut au roi rendre libre le trafic du Canada, çï-devant découvert avec grande dépense par leurs prédécesseurs, nonobstant les permissions et défenses prétendues par les capitaines Prévert² et Pontgravé, le roi... ordonne que le capitaine Coulombier, de Saint-Malo, nommé par les dits habitants du dit Saint-Malo, armera un vaisseau, en la présente année, pour, avec les deux navires des dits Prévert et Pontgravé, conjointement et séparément,... aller au trafic et découverte des terres de Canada et pays adjaçants."

Le 7 avril, le "Vénérable et discret maître Guillaume le Gouverneur, doyen et chanoine de l'église de Saint-Malo" (évêque de Saint-Malo en 1610), donne connaissance à la communauté des bourgeois des lettres du roi ci-dessus, autorisant Gilles Eberard, sieur du Coulombier, à armer un navire malouin, etc., ce qui est accueilli à la satisfaction générale.

Sur cet arrangement, le commandeur de Chatte eut pu sans crainte se mettre à recruter des colons, comme c'était sa pensée, tandis que ses explorateurs voguaient vers la Nouvelle-France en quête d'un lieu propice à leur établissement. Par malheur, la mort l'en empêcha.

Pontgravé et Champlain avaient mis à la voile, à Honfleur, le 15 mars (1603), et, après une traversée passablement orageuse, ils entraient dans le havre de Tadoussac le 24 mai.

"Quelques bandes de Montagnais (peuple du Saguenay) et d'Algonquins (peuple de l'Ottawa), cabanés à la pointe aux Alouettes, au bas d'un petit côteau, écrit M. l'abbé Laverdière, attendaient l'arrivée des Français. Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux Sauvages, et il les ramenait cette année afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au delà du "grand lac." Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijon."

¹ Il est dit que Chauvin mourut au moment d'embarquer pour un quatrième voyage au Canada. Ce dût être au printemps de 1603.

² Le capitaine Prévert, de Saint-Malo, était à la recherche des mines en Acadie, l'été de 1603, au lieu appelé depuis bassin des Mines. Il retourna en France avec Champlain, mais sur un vaisseau à lui, fin d'août de cette année. C'était un fameux inventeur de récits fabuleux. On lui doit l'histoire du Gougou.

Depuis plus d'un siècle déjà, les navigateurs français, ainsi que les Espagnols, pratiquaient de gré ou de force des enlèvements de Sauvages. Les chroniques de Dieppe et de Rouen citent des cas remontant à une époque même antérieure à la découverte de l'Amérique; car il paraît certain que le Brésil, entre autres pays, fut visité longtemps avant Christophe Colomb par les coureurs de mer normands, qui en gardaient le secret pour ne pas trahir la provenance des bois, des épices, des perroquets et de diverses marchandises dont ils faisaient commerce avec le reste de l'Europe. Plusieurs historiens racontent que, dans les premières années de la découverte de l'Amérique du Sud, les Espagnols et les Portugais y étaient tués et mangés en mettant pied à terre. Ceux qui parlaient français n'étaient pas maltraités. Les chefs indigènes prenaient plaisir à faire un voyage en France, et invitaient leurs parents à les imiter. On vit des Sauvages figurer dans des fêtes publiques en Normandie alors que Jacques Cartier n'était encore qu'un enfant. Le capitaine Thomas Aubert, de Dieppe, qui visita les abords du golfe Saint-Laurent en 1508, ramena des Sauvages "qu'il fit voir avec admiration et applaudissement à la France," dit le Père Biard. Le chœur de l'église de Dieppe renferme une sculpture représentant des Sauvages, ou de cette époque, ou plus anciens encore, et qui a donné lieu à de savantes dissertations.

Pontgravé avait pour système de se créer des amitiés parmi les naturels du Canada et de se servir des plus intelligents à titre d'interprètes. L'automne de la même année (1603), quand il reprit le chemin de la France, on lui confia un jeune garçon qui voulait voir la ville où il y a autant de monde que de feuilles sur les arbres de la forêt. Champlain se fit donner en même temps une femme iroquoise que les Gaspésiens voulaient manger. Quel contraste entre l'affection des Français pour ces pauvres misérables et les brutalités sans nom des autres navigateurs européens!

C'est à Tadoussac, en 1603, que commença l'alliance si fameuse de Champlain avec les races algonquines. Dans un chapitre spécial nous parlerons des Sauvages primitifs du Canada; en attendant, la situation de Champlain et celle de Pontgravé, relativement aux tribus du bas Saint-Laurent, est aussi facile à expliquer que la conduite de ces deux hommes de sens provoque notre admiration.

Ce n'était plus ces aventuriers d'Europe, oppresseurs et bourreaux des peuplades qu'ils rencontraient; c'était des chrétiens désireux de se faire des amis partout, et se pliant, sans hésitation, aux mœurs et coutumes du pays qu'ils abordaient. Ces hommes qui fumaient le calumet avec les chefs indigènes et qui mangeaient de leur cuisine sans faire la grimace, étaient infiniment supérieurs aux conquérants bardés de fer qui bravaient les flèches des guerriers de Mexico et les lances des soldats péruviens. Plus près de l'idée chrétienne aussi étaient ces compagnons de Champlain, ces humbles interprètes normands qui expliquaient aux Sauvages les vérités de la religion. Si le désir de conserver son alliance avec les bandes qu'il fréquentait le plus souvent au nord du grand fleuve a pu induire Champlain, plus tard, à vouloir leur donner la suprématie sur une nation éloignée (les Iroquois), il n'en faut pas conclure qu'il agissait à la légère. Après deux siècles et trois quarts révolus, il nous plait de

blâmer ceux qui dévancèrent les événements. Qui eût pu prévoir, en 1603, à l'heure où les Iroquois étaient tombés dans l'insignifiance, le terrible réveil de cette nation, quarante ans plus tard ? Et quel est celui qui, ayant à coloniser la partie inférieure d'un grand fleuve, ne tenterait pas, tout d'abord, de se procurer des alliés parmi les peuplades les plus voisines de ses premiers établissements ?

A l'arrivée des Français, il y eut grande tabagie à Tadoussac. " L'un des Sauvages que nous avons amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement oui, commença à prendre du petun, et en donner à Pont-gravé et à Champlain, et à quelques autres sagemos qui étaient auprès de lui. Ayant bien pétuné, il fit sa harangue à tous," dans laquelle il insista sur les avantages précieux que leur apporterait l'amitié et la protection du roi de France. Le tout se termina par les danses accoutumées, et un festin selon les règles.

Cette alliance, sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention du lecteur, parce qu'elle explique le rôle prépondérant des Canadiens dans les vastes régions de l'Amérique du Nord, durant un siècle et demi, est l'un des actes les plus adroits et les moins barbares que la politique ait produits. Nos voisins de la Nouvelle-Angleterre ont assailli les Sauvages, ont voulu les repousser, ont travaillé à les extirper du sol comme des herbes nuisibles ; à l'heure qu'il est, ils poursuivent encore ce mode de conquête ; mais parcourez l'ouest et le nord-ouest, si vous parlez français, les Sauvages vous recevront comme des frères : il est de tradition chez ces pauvres gens que nous ne les avons jamais maltraités.

Non pas que les fondateurs du Canada aient cru, avec certains faiseurs de théories sociales, que " le noble Sauvage " fût un être au dessus du vulgaire ; oh certes ! non, ils le jugeaient à sa valeur, mais cette valeur était celle de l'occupant de ce monde nouveau, et, de même que, en Chine, on doit raisonnablement se conformer au cérémonial chinois, nos ancêtres se faisaient Algonquins avec les Algonquins.

Mille personnes étaient réunies à Tadoussac. C'était plus qu'il n'en fallait pour sceller un pacte durable. La danse et le calumet, symboles suprêmes, valaient tous les cachets de cires jaune, rouge ou verte des secrétaires du roi.

On doit observer que les Algonquins assemblés en cette occasion n'étaient pas des peuples du Saguenay, mais bien de l'Ottawa, ce qui confirme la croyance que, de proche en proche, depuis Cartier, le commerce français s'était fait ressentir au delà de Montréal. Les rendez-vous annuels des traiteurs et des Sauvages, que ce fût au saut Saint-Louis (île de Montréal), aux Trois-Rivières ou à Tadoussac, attiraient les flottilles de l'Ottawa supérieur, peut-être même celles des nations du lac Nipissing et de la rivière des Français.

L'étendue des rapports que les peuples sauvages avaient entre eux pour l'échange des produits particuliers à leurs différents pays n'est pas assez comprise. Des rivages de l'Atlantique au centre du continent existaient des communications régulières. Du golfe du Mexique, en remontant le Mississipi et descendant le Saint-Laurent, pareille chose avait lieu. Cartier mentionne des peuplades lointaines qui trafiquaient avec celles qu'il a connues ; les coquillages dont se paraient les tribus du bas Canada leur venaient du golfe du Mexique. Au premier voyage de Champlain (1603), on lui dit que "les bons Iroquois," ou Hurons de la baie Georgienne, trafiquaient avec les Algonquins, sur le bas Saint-Laurent. En 1625, le Frère Sagard, missionnaire aux environs de la rivière des Français, parle des Nipissiriniens qui vont, chaque année, en traite parmi des nations situées à cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing. Ces nations passaient pour avoir commerce avec d'autres peuples plus éloignés, qui allaient par mer sur de grands canots, disait-on. Le long du Pacifique, depuis la Californie jusqu'au territoire d'Alaska, un courant de trafic très actif a été constaté comme remontant aux temps les plus anciens.

Nulle situation géographique ne pouvait être plus heureusement choisie que celle du Saint Laurent, dès lors qu'il était question de prêcher l'Évangile ou d'introduire le négoce dans l'Amérique du Nord. Les mines rêvées par Roberval et par tant d'autres étaient en réalité de belles pelleteries, de bonnes terres et un climat salubre, toutes choses qui, avec le sentiment religieux, occupaient le commandeur de Chatte et Champlain.

A Tadoussac, l'auteur du *Voyage aux Indes* voulut savoir ce qu'était la rivière du Saguenay. La description qu'il en donne est à peu près mot pour mot ce que nous en dirions aujourd'hui. Il écarte les fables dont l'esprit des Sauvages entoure la moindre narration. Observateur et savant, Champlain démêle le vrai du faux et nous parle comme s'il avait vu ce qu'il explique. Il est vrai que, depuis Cartier, les renseignements préliminaires ne manquaient pas sur ces contrées, tant de fois l'objet des recherches des marins et des curieux.

De Tadoussac, la traite étant en partie terminée, Pontgravé et Champlain firent route ensemble vers le haut du fleuve, afin d'examiner les lieux les plus favorables à une habitation. En passant, Champlain décrit Québec¹ :

" Nous vinmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de la dite rivière du Canada, qui a quelques trois cents pas de large². Il y a à ce détroit, du côté du nord, une montagne assez haute³ qui va en abaissant des deux côtés ; tout le reste est un pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chênes, cyprès, boullés, sapins et trembles, et autres arbres fruitiers sauvages et vignes ; qui fait qu'à mon opinion, si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a le long de la côte du dit Québec des diamants dans des rochers d'ardoise qui sont meilleurs que ceux d'Alençons."

¹ Première mention connue de ce nom, qui signifie *détroit, rétrécissement*. Cartier écrit tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Les traiteurs qui parcouraient le fleuve, dans la dernière moitié du XVII^e siècle, ont dû emprunter ce nom (Québec) des Sauvages. Champlain s'en sert comme s'il datait de longtemps.

² Un quart de lieue.

³ La citadelle et la haute-ville.



MONTCALM.

Qui eût dit alors à Champlain qu'un jour ce nom de Québec serait inséparable du sien ! Le site devant lequel il passait sans pressentiment était destiné à devenir le cœur d'une colonie immense et à laisser dans l'histoire de l'Amérique du Nord une trace que peu de villes célèbres de l'ancien monde ont marquée dans les annales de leur temps.

De Québec aux Trois-Rivières, il décrit minutieusement les bords du fleuve, sans parler des lieux où pourraient être placés des forts, comptoirs, ou habitations, non plus qu'à Québec.

« Aux Trois-Rivières, il commence d'y avoir température de temps quelque peu dissemblable à celui de Sainte-Croix ¹, d'autant que les arbres y sont plus avancés qu'en aucun lieu que j'eusse encore vu... En cette rivière ², il y a six isles ³, trois desquelles sont fort petites, et les autres de quelque cinq ou six cents pas de long, fort plaisantes et fertiles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a une au milieu ⁴ de la dite rivière qui regarde le passage de celle ⁵ de Canada et commande aux autres ⁶ éloignées de la terre, tant d'un côté que de l'autre, de quatre à cinq cents pas. Elle est élevée du côté du sud ⁷ et va quelque peu en baissant du côté du nord ⁸. Ce serait, à mon jugement, un lieu propre à habiter, et pourrait-on la fortifier promptement, car sa situation est forte de soi, et proche d'un grand lac ⁹ qui n'en est qu'à quelque quatre lieues ; lequel ¹⁰ joint presque la rivière du Saguenay, selon le rapport des Sauvages, qui vont près de cent lieues au nord et passent nombre de sauts, puis vont par terre quelques cinq ou six lieues et entrent dans un lac ¹¹ d'où le dit Saguenay prend la meilleure part de sa source, et les dits Sauvages viennent du dit lac à Tadoussac. Aussi que l'habitation des Trois-Rivières serait un bien pour la liberté de quelques nations ¹² qui n'osent point venir par là, à cause des Iroquois leurs ennemis, qui tiennent toute la dite rivière de Canada bordée ; mais étant ¹³ habité, on pourrait rendre les dits Iroquois et autres Sauvages amis ; ou à tout le moins, sous la faveur de la dite habitation, les dits Sauvages ¹⁴

¹ *Achelacy* de Jacques Cartier, à moitié chemin entre Québec et les Trois-Rivières.

² Le Saint-Maurice qui, jusque vers 1700, a porté le nom de « Rivière des Trois-Rivières. » Cartier l'avait appelée *Foux* ou Foix ; les Sauvages, *Mtaberoutine*, c'est-à-dire la décharge des vents.

³ Dans l'embouchure du Saint-Maurice. Deux d'entre elles avancent jusqu'au fleuve, ce qui donne au Saint-Maurice trois décharges ou chenaux. De là *les Trois-Rivières*, nom qui est antérieur aux voyages de Champlain.

⁴ « Au milieu » est exact, puisque le chenal droit est aussi large à lui seul que ceux du centre et de gauche réunis.

⁵ Qui regarde ou qui s'avance vers le fleuve Saint-Laurent ou rivière du Canada.

⁶ Il y a tout lieu de croire, en effet, que l'île Saint-Quentin était élevée dans sa partie sud-est et que le fleuve l'a rasée au point où elle se voit de nos jours.

⁷ Sud-est.

⁸ Dans le Saint-Maurice, tandis que l'extrémité qui fait face au fleuve était élevée.

⁹ Le lac Saint-Pierre.

¹⁰ Il faut lire : « lequel lieu des Trois-Rivières joint presque la rivière du Saguenay par la rivière des Trois-Rivières, » car, en effet, le Saint-Maurice a ses sources sur les mêmes hauteurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.

¹¹ Le lac Saint-Jean.

¹² Les Attikamègues, sans doute, peuple timide, qui ne descendit aux Trois-Rivières que près de trois ans après la fondation du fort (1637).

¹³ « Mais ce lieu étant habité. »

¹⁴ Les Sauvages du haut Saint-Maurice, tels que les Attikamègues.

viendraient librement, sans crainte et danger, d'autant que le dit lieu des Trois-Rivières est un passage¹. Toute la terre que je vis à la terre du nord² est sablonneuse."

Dans toute cette première relation de Champlain, on ne trouve aucun autre projet d'établissement que celui des Trois-Rivières. Ni Tadoussac, ni Québec, ni Montréal, lieux où il s'arrête et qu'il décrit, ne paraissent lui inspirer cette pensée. Si le fondateur du Canada a d'abord été captivé par le site des Trois-Rivières, au point de vouloir y fixer la première habitation de la colonie, nous pouvons croire à bon droit que Pontgravé ne fut pas étranger à ce plan, puisqu'il avait déjà fréquenté l'endroit et que, en 1599, il engageait Chauvin à y établir un poste permanent.

Se rendre au saut Saint-Louis ; essayer, mais en vain, de le remonter ; redescendre à Tadoussac et retourner en France : telle est l'histoire du reste de la saison.

Une nouvelle accablante attendait Pontgravé à Honfleur : M. de Chaste était décédé le 13 mai. Les généreux desseins que cet homme estimable avait nourris au sujet du Canada s'évanouissaient pour la plupart. Trente ans après, Champlain disait qu'il n'avait remarqué aucun défaut dans les préparatifs de l'expédition de 1603 et de celles qui devaient la suivre, mais que la disparition du principal directeur ne permit pas d'exécuter.

Aymar de Chaste (c'est sa signature), chevalier de Malte, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, commandeur de Lormetieu, ambassadeur en Angleterre, gouverneur de Dieppe, avait rendu cette place à Henri IV aussitôt après la mort de Henri III. Ce dernier prince l'avait pourvu de l'abbaye de Fécamp. La faveur dont il jouit sous son successeur le mit en état de servir la France et la religion mieux que la plupart des grands seigneurs du temps ; néanmoins, comme il était très-charitable et désintéressé, il mourut pauvre ; le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, pourvut aux frais de ses funérailles. Nous lui devons un souvenir de gratitude. Son tombeau, dans l'église de Saint-Rémi de Dieppe, est un monument assez bien conservé, que les Canadiens visitent avec respect.

Une fois à Paris, Champlain présenta au roi son rapport, accompagné d'une carte aujourd'hui perdue. Henri IV y prêta toute son attention et promit de voir au Canada. Le rapport fut imprimé, avec une dédicace au très-noble, haut et puissant seigneur messire Charles de Montmorency³, chevalier des ordres du roi, seigneur d'Ampville et de Meru, comte de Secondigny, vicomte de Melun, baron de Châteauneuf et de Gonart, amiral de France et de Bretagne. Mais M. de Chaste n'était plus !

Le sort du Canada était bien aventuré avec des protecteurs qui mouraient si vite ou qui se ruinaient ou naufrageaient si aisément.

Henri IV, rempli de bonnes intentions en toute chose, aurait vu d'un œil favorable ses sujets s'établir dans le nouveau pays ; mais partageant aussi les préjugés de cette époque essentiellement européenne, il ne croyait pas devoir saigner sa cassette pour si petite affaire.

¹ Un endroit très-fréquenté, un point de repère pour les partis de chasse et de guerre. C'est ce que nous apprennent les traditions.

² La terre nord du fleuve, entre la banlieue des Trois-Rivières et Batiscan, où Champlain avait interrompu sa description du sol proprement dit.

³ Champlain a imposé ce nom à la chute Montmorency, près Québec.

Sully, son ministre, pensait autrement. C'est-à-dire qu'il était encore pire que son maître. Il ne voulait point que l'on tentât de fonder des colonies, prétextant qu'il ne fallait pas dépeupler le royaume, et que, d'ailleurs, le Français, né Parisien ou Normand, ne deviendrait jamais Canadois. Comme il s'est trompé !

« C'est d'abord une erreur manifeste que d'affirmer l'appauvrissement nécessaire de la population d'un pays par l'émigration ; car les nations qui se développent avec le plus d'énergie sont précisément celles qui fournissent le plus à l'émigration et aux colonies. Il est facile de vérifier ce fait dans les statistiques de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne, pays qui tous, depuis de longues années, ont jeté dans le monde des flots d'émigrants ; au contraire, l'Italie, l'Espagne, la France, la Suède, d'où il ne sort qu'un très-petit nombre d'individus, ne s'accroissent que dans des proportions insignifiantes. Un exemple bien frappant, que tant de personnes ont pu vérifier elles-mêmes en voyageant dans la Méditerranée, c'est la petite île de Malte, qui a rempli de ses enfants tous les ports du Levant et des côtes barbaresques, et qui continue chaque année d'y envoyer de nouveaux convois, sans jamais s'être dépeuplée, bien loin de là, tandis que, tout à côté d'elle, l'île de Sardaigne, d'où il ne sort point d'émigrants, reste stationnaire.

« On a allégué, nous le savons, que certaines races humaines possèdent une plus grande fécondité que certaines autres, et on n'a pas manqué d'affirmer que la race française était une des moins prolifiques. En supposant que cette théorie générale soit admissible, ce qui n'est point prouvé, le fait particulier n'en serait pas moins fort singulier, lorsqu'on se rappelle la multiplication étonnante des anciens Gaulois et les invasions si nombreuses qu'ils ont dirigées sur presque tous les points de l'Europe. Mais il se trouve que cette assertion est tout le contraire de la réalité, et que, si l'on peut observer une différence entre la fécondité des races, on trouvera plutôt quelque avantage au profit de la race française, lorsqu'elle est placée dans des conditions semblables à celles des autres peuples.

« Quelle peut donc être la cause de cette anomalie apparente, qui semblerait indiquer que moins une nation développe d'expansion au dehors, moins elle s'accroît au dedans ? Elle nous paraît dériver fort naturellement de ce principe mainte fois signalé dans les recherches sur le mouvement de la population, savoir : que les familles ne s'accroissent que proportionnellement au souci plus ou moins grand des parents pour l'avenir de leurs enfants ; de telle façon que plus les populations sont ignorantes et grossières, moins elles se montrent prévoyantes ; plus elles sont intelligentes et instruites, plus elles déploient une sollicitude qui souvent devient abusive. Il est donc visible que plus les hommes s'éclaireront, moins ils croîtront en nombre, s'ils n'aperçoivent autour d'eux que l'encombrement de la multitude et une carrière sans issue ; tandis qu'au contraire, dans les pays où se produit un essor extérieur très actif et où s'ouvre un horizon sans bornes pour le travail humain, plus la nation sera riche et civilisée, plus elle tendra à se multiplier pour profiter de ces avantages.

« C'est ainsi qu'il se fait que chez tant de nations industrielles et intelligentes, l'émigration n'a été qu'un stimulant à leur développement intérieur. Si, maintenant, à ces obser-

ventions on joint de justes considérations sur l'esprit d'entreprise que la liberté fait naître, et sur la moralité générale que la religion crée et maintient parmi les hommes, on aura résumé, pensons-nous, les principales données qui régissent la croissance et l'amointrissement du développement de la race humaine ¹."

Avec tous ceux de son temps, le ministre de Henri IV était loin de se douter qu'un jour viendrait où le nouveau-monde serait peuplé de groupes d'hommes indépendants qui représenteraient à leur manière les nationalités de l'Europe. Se figurait-il que la civilisation, ancrée à jamais entre l'Atlantique, la Méditerranée et la mer du Nord, avait dit son dernier mot? Quelle distance entre ses idées et celles de Colbert! De ces deux grands citoyens, l'un est tout en dedans : c'est l'esprit ancien, la routine; l'autre est en dehors autant qu'en dedans : c'est le génie moderne.

Comment se fait-il qu'il y ait aujourd'hui cinq ou six Angleterres? Parce que les ministres de Londres ont vu dans les colonies un moyen d'étendre au loin la puissance britannique. Pourquoi n'y a-t-il encore qu'une seule France? Parce que les idées de Sully ont prévalu dans ce dernier pays, en dépit de l'exemple donné par Colbert.

Si jamais il y a une deuxième France, ce sera la province de Québec, fille de ses propres œuvres.

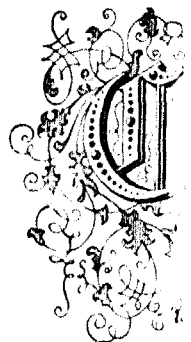
¹ Rameau : *La France aux colonies*, XXVII.



CHAPITRE III

1604 - 1607

ACADIE — COMPAGNIE DE MONTS. — POUTRINCOURT. — SAINTE-CROIX. — PONTGRAVÉ. — MAL-DE-TERRE. — PORT-ROYAL. — CATHOLIQUES ET HUGUENOTS. — EMBARRAS DE DE MONTS. — POUTRINCOURT SUBSTITUÉ À DE MONTS. — L'ESCARBOT. — PORT-ROYAL. — LOUIS HÉBERT. — COLONIE DE POUTRINCOURT À PORT-ROYAL. — EXPLORATIONS. — ABANDON DE PORT-ROYAL. — CHAMPLAIN.



DEUX qui avaient trafiqué avec les Sauvages de Gaspé et de Tadoussac tenaient à ne pas perdre la boule qu'ils avaient en main, comme on dit de nos jours. Le sieur de Monts, déjà nommé, crut que son tour était venu de se faire passer le monopole de la traite. "C'était, dit Charlevoix, un fort honnête homme, dont les vues étaient droites et qui avait du zèle pour l'Etat, et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise." Comme il était bien vu au Louvre, il offrit à Henri IV d'entreprendre à ses frais. Le roi, toujours faussement économe, ou plutôt chiche, topa volontiers. C'était pourtant l'époque où il jetait des demi-millions dans le tablier de mademoiselle d'Entraques pour se consoler d'avoir fait les couplets de *Charmante Gabrielle*. La chanson valait mieux que la d'Entraques.

Par lettres-patentes du 8 novembre et du 18 décembre 1603, de Monts fut nommé lieutenant-général au pays de la Cadie, du 40^e au 46^e, pour le peupler, cultiver et faire habiter, rechercher les mines d'or et d'argent, bâtir des villes, concéder des terres, etc. Le privilège, en dehors de la concession des terres, s'étendait jusqu'au 54^e degré de latitude.

L'opposition de Sully n'était pas la seule. Le parlement de Rouen refusa d'entériner les lettres-patentes, et adressa même au roi (18 janvier 1604) des remontrances auxquelles Henri IV, piqué, riposta par une missive péremptoire selon les meilleures formes; mais le parlement n'en tint compte, et ce ne fut que sur nouvelle injonction (25 janvier) qu'il s'inclina enfin. Il soutenait que ce privilège ne devait pas être accordé à un protestant, et que le commerce de l'Acadie et terres circonvoisines devait être libre. A quoi Sa Majesté répondait: "Nous avons donné ordre que quelques gens d'église, de bonne vie, doctrine et édification, s'emploient à cette entreprise et se transportent ès dits pays et provinces avec le dit sieur de Montz pour prévenir ce que l'on pourrait y semer et introduire de contraire pro-

fession. Quant aux interdictions (sur le commerce), comme les motifs et occasions de la dite entreprise concernent le seul bien et avancement de notre puissance et autorité et service, ce que l'on y voudrait apporter de nuisance, trouble ou retardement nous regarde et importe principalement, et n'estimons pas que autres que nous ou notre conseil en puisse juger avec tant de considération qu'il est requis pour notre service."

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Il s'agissait, cette fois, d'exploiter l'Acadie¹. De Monts se souvenait du climat de Tadoussac et des privations endurées par les hommes de Chauvin.

Le privilège embrassait aussi le fleuve du Canada et les côtes de la mer jusqu'à New-York. Ce mauvais grain de sénevé poussa si bien dans le terroir de la diplomatie, que les Français et les Anglais se sont égorgés pendant deux siècles afin de délimiter leurs possessions respectives dans ces contrées.

Outre la compagnie formée par son prédécesseur et qu'il conservait, de Monts avait l'appui des marchands de Rouen et de la Rochelle ; aussi son armement de quatre navires, préparé à Dieppe et au Havre-de-Grâce, était-il plus considérable que ceux envoyés jusqu'à ce moment à la Nouvelle-France. La traite était accordée à ces marchands l'espace de dix années. C'est la première fois que nous voyons la Rochelle figurer dans les compagnies du Canada. Deux de ces marchands se nommaient Macquin et Georges.

Champlain fut invité à se joindre à l'expédition ; le roi lui en donna le congé avec ordre de dresser un rapport de ses explorations.

Une recrue importante fut celle de Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, compagnon d'armes de de Monts, dont il sera parlé plus loin. Plusieurs gentilshommes s'embarquèrent aussi en même temps, ainsi que cent vingt artisans et soldats, tant catholiques que protestants. Nous ne savons combien de pasteurs protestants étaient avec eux ; mais il y avait un prêtre catholique, nommé Nicolas Aubry, de Paris, jeune homme de bonne famille qui était parti contre le gré de ses parents, et le même qui s'égara dans les bois, en Acadie, pendant dix-sept jours, et dont Lescarbot et Champlain nous ont raconté l'aventure. On cite aussi dans ce voyage Louis Hébert, apothicaire, de Paris.

De Monts mit à la voile, au Havre-de-Grâce, le 7 mars 1604, avec deux navires, dont l'un était de cent vingt tonneaux et l'autre de cent cinquante, commandés par les capitaines Timothée, du Havre-de-Grâce, et Morel, de Honfleur. On mentionne aussi les pilotes Cramolet et Pierre Angibaut dit Champodoré. "Le six mai, dit Charlevoix, il entra dans un port de l'Acadie où il rencontra un navire qui faisait la traite malgré les défenses. Il le confisqua en vertu de son privilège exclusif, et le port fut nommé le port Rossignol², du nom du capitaine à qui appartenait le navire confisqué, comme si M. de Monts eût voulu dédom-

¹ Les anciens documents portent tantôt Acadie, tantôt Cadie. L'origine de ce nom est inconnue. On le retrouve dans les mots composés : Tracadie, Shubenacadie, Chykabenakdie. (Ferland : *Cours d'Histoire du Canada*, I. 64.) Ce nom, aussi vieux que la connaissance des terres qu'il désigne, n'a jamais été expliqué. M. Pascal Poirier le croit dérivé du scandinave,

² Aujourd'hui Liverpool.

mager cet homme de la perte qu'il lui faisait subir, en immortalisant son nom. Au sortir de ce port, il entra dans un autre qui fut appelé le port au Mouton, parce qu'un mouton s'y noya¹. Il débarqua tout son monde et y passa plus d'un mois, tandis que M. de Champlain visitait la côte, dans une chaloupe, pour chercher un endroit propre à l'établissement qu'on avait projeté."

Ainsi, faute de savoir où l'on allait, une partie de la belle saison fut perdue en tâtonnements. Il eût fallu employer ce temps à semer les terrains déjà découverts, s'il y en avait, ensuite à en défricher d'autres, puis à faire la récolte ; en septembre, on eût pu construire des logements pour l'hiver. Avec de mauvais éléments, ces travaux si simples sont impossibles.

Le troisième navire était parti de France pour la traite de Tadoussac. Sur le quatrième, qui portait une partie des provisions et des "commodités nécessaires pour l'hivernement," et qui était commandé par le capitaine Foulques ou Fouque, de la Rochelle, Pontgravé se mit en route le dernier, ayant instruction de se rendre au cap Canseau et vers l'île du cap Breton "voir ceux qui contreviendraient aux défenses de Sa Majesté touchant la traite des pelleteries et la pêche."

Ce n'était pas assez des Anglais qui commençaient "à rôder les côtes," il fallait encore engendrer querelle aux Français dispersés dans ces parages.

Les Basques, notamment, faisaient depuis un siècle au moins le commerce de la morue, sans s'inquiéter si cela convenait au roi de France et de Navarre. Leur courir sus et les traiter en voleurs était une injustice criante que les mœurs barbares de ces temps orageux peuvent expliquer mais non pas excuser.

Les assassinats, les empoisonnements, les violations de toutes sortes avaient tellement pris racine dans les hautes classes, que rien n'arrêtait les ambitions publiques ou privées. Ceux qui étaient "quelque chose" y allaient haut la main et sans pitié pour "le commun."

La Nouvelle-France, destinée à subir tant de guerres et de misères, ne pouvait en commencer trop tôt l'apprentissage. La première notion des peuples civilisés qu'eurent les naturels de l'Acadie et des bords du golfe fut par le spectacle d'agressions sanglantes entre ces étrangers venus de si loin et qui ne respiraient que la haine et le meurtre les uns envers les autres. Quand les missionnaires arrivèrent prêcher la mansuétude, la charité et l'amour, ils eurent à lutter contre ces scandales qui témoignaient aux Sauvages combien peu les hommes des grands canots (navires) s'aimaient et se pardonnaient leurs divergences d'opinion.

Champlain, explorant toujours les côtes de l'Acadie, jeta son dévolu sur la petite île Sainte-Croix, située à quelques milles de l'embouchure de la rivière Scoudie. De Monts y installa sa colonie. Il était temps, car le mal-de-terre se manifestait parmi eux, et durant l'hiver il en tua trente-six. On sema du blé en ce lieu, mais sans en faire la récolte. Deux ans

¹ "Un mouton qui s'étant noyé revint à bord et fut mangé de bonne guerre," dit Lescarbot.

plus tard, Lescarbot parle d'un champ de "blé mur, lequel était beau, gros, pesant et bien nourri," qui fut trouvé sur l'île Sainte-Croix et dont on envoya des échantillons au port Royal.

La disette s'en mêla à son tour. Il fallut expédier une chaloupe au devant de Pontgravé à Canseau. De la venue du dernier navire dépendait désormais le salut de la petite troupe. A cette nouvelle, Pontgravé se hâta — sans toutefois oublier de mettre la main sur quelques Basques qui trafiquaient aux environs. Puis, ayant débarqué ses marchandises au poste du sieur de Monts, il fit voile pour la traite de Tadoussac, avec les captifs et les vaisseaux qu'il avait pris, "afin que justice en fut faite" en France.

Le mal-de-terre était le fléau des nouveaux hivernants. On sait qu'à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières, à Sorel, à Montréal, il eut des effets désastreux. Ce devait être le scorbut, combiné de fièvres malignes. Les malades affaiblissaient, leurs jambes enflaient, devenaient noires et tachetées de sang; l'enflure finissait par gagner le haut du corps; les gencives pourrissaient et tombaient avec les dents. "Cette maladie durait deux ou trois mois entiers, et tenait les malades jusqu'à huit jours à l'agonie. Ceux qui en étaient atteints répandaient une puanteur infecte." "Cette contagion est si universelle chez les Sauvages de notre connaissance, que je ne sais si aucun en a évité les atteintes."

Tels sont les témoignages des écrivains d'alors. "De tous les gens du sieur de Monts qui premièrement hivernèrent à Sainte-Croix, dit le Père Biard, onze seulement demeurèrent en santé. C'étaient les chasseurs qui, en gaillards compagnons, aimaient mieux la picorée que l'air du foyer et courir un étang que de se renverser paresseusement dans un lit, ou pétrir les neiges en abattant le gibier, que non pas de deviser de Paris et de ses rôtisseurs auprès du feu." Lescarbot écrit à ce sujet qu'il "trouverait bon l'usage des poêles tels qu'ils sont en Allemagne, au moyen desquels ils ne sentent point l'hiver." Les Canadiens ont inventé des poêles bien supérieurs à ceux des Allemands.

L'habitation de Sainte-Croix passait en conséquence, aux yeux de de Monts et de Champlain, pour impraticable. Le mal-de-terre effrayait les Européens au delà de toute mesure. Ils en mouraient "comme mouches," et la perspective d'un établissement de quelque valeur se faisait de plus en plus lointaine. Fort heureusement, le Pont, comme on appelait Pontgravé, devait revenir de France à la prochaine navigation (1605). "Nous attendions nos vaisseaux à la fin d'avril."

On avisait en même temps au moyen de changer de lieu. La rivière des Etchemins ne pouvait servir de base d'opération. On y manquait d'eau douce. Les yeux se tournèrent du côté de Port-Royal, déjà entrevu, et dont les avantages et les beautés naturelles avaient été remarqués. L'empire français en Amérique n'avait pas encore de capitale. Nous étions loin d'Ottawa.

A l'automne (1604), Champlain visita, en compagnie de de Monts, la côte des Etchemins, partie de la Nouvelle-Angleterre quelques années après.

L'hiver se passa plus mal que bien à lutter contre le scorbut, le manque de bois de



MÈRE MARIE, DE L'INCARNATION.

chauffage et d'eau potable pour boire ou cuire les aliments. Tout paraît étrange aux yeux du lecteur canadien dans les misères et les souffrances des colons de Roberval, Chauvin et de Monts. Avoir sous la main de l'eau fraîche, du bois, de la viande, le tout en quantité, et ne pas savoir s'en servir, voilà qui dépasse le sens commun. Nous expliquons ces mécomptes par le choix des hommes appelés à vivre dans ce milieu nouveau. La majorité d'entre eux n'avaient connu que les villes; ils étaient incapables de se suffire à eux-mêmes; l'esprit d'initiative qui règne dans les populations des campagnes leur faisait absolument défaut. Ce ne fut point la même chose lorsque, plus tard, Champlain se vit en position d'enrôler des cultivateurs pour les terres du bas Canada! Les ressources du pays s'offraient alors à ces hommes d'expérience et de bonne volonté; ils en tiraient parti: l'esprit canadien régnait chez eux. Les gens de de Monts, au contraire, n'ayant aucune éducation préalable, s'appuyaient uniquement sur leurs chefs, et comme ces chefs ne savaient pas les inspirer, toute la colonie pâtissait. Il n'y a pas de théorie qui vaille: ce vice rédhibitoire constituait un obstacle infranchissable.

L'été venu, on fit choix du Port-Royal pour asseoir la colonie, non sans explorer auparavant les rivages de la mer jusqu'au cap Cod. Rien ne se présentait qui fût préférable au site du Port-Royal.

Soixante-dix ans après le premier voyage de Jacques Cartier, un noyau de colonisation prenait donc racine dans la Nouvelle-France. C'est de Port-Royal que datent les établissements européens sur notre sol. Des soixante dix-neuf personnes qui avaient survécu à l'hivernage de l'île Sainte-Croix, quarante-quatre se transportèrent dans l'endroit choisi; mais le découragement se faisait sentir chez tous les individus qui composaient cette maigre colonie.

L'île Sainte-Croix est un îlot, à proprement parler. De Monts et Champlain ne cherchaient pas à cultiver la terre lorsqu'ils s'y établirent. Ils ne croyaient donc pas à l'*habitant*? Alors, qu'espéraient-ils fonder? Nous le savons, leurs récits nous l'apprennent: Prévert avait prétendu qu'il existait des mines de cuivre en Acadie, et l'on visait à l'exploitation des mines. L'automne de 1604, le bassin des *Mines* avait été exploré sans résultat; un peu de gangue et quelques morceaux d'un métal très-peu riche était tout ce que l'on avait trouvé; c'est pourquoi l'on pensa qu'il valait mieux se réfugier au Port-Royal et attendre les événements. Une idée fautive ne produit rien qui vaille. Fausse était l'idée de s'attacher aux mines. L'Espagne a vu couler des flots d'or dans ses comptoirs; mais cet or, comme l'eau, a suivi la pente; il avait été arraché aux entrailles de l'Amérique; des millions d'indigènes l'avaient payé de leur vie; le commerce l'a enlevé à l'impitoyable Espagne, et lorsque les manufactures de France et d'Angleterre l'eurent absorbé, le royaume auquel Colomb avait donné un monde dût se ranger humblement derrière les puissances de deuxième ordre. La mine par excellence, c'est le sol, c'est la culture, c'est le travail de l'*habitant*.

De Monts, décontenancé, ne recevant aucun secours, voulut repasser en France. Le voilà si doucereux qu'il cherche à amadouer les pauvres pêcheurs dont il se faisait le tyran

l'année précédente. Il désire profiter du départ de leurs bâtiments pour revoir son pays. De simples barques chargées de morues ne lui font ni honte ni chagrin. Cette fois, il ne songe pas à les capturer et à les faire vendre aux enchères à son bénéfice. Le plus comique de l'affaire, c'est que les pêcheurs, terrifiés par les ordonnances de Sa Majesté, s'éloignaient autant que possible de la baie Française (la baie de Fundy¹), où était logé ce pirate à patente royale.

Forcé fut donc à de Monts d'attendre.

Il attendit jusqu'au 15 juin (1605), moment où Pontgravé arriva sur une chaloupe, portant avis que son vaisseau était mouillé à six lieues de là, tout prêt à relever de sentinelle la troupe des hivernants, car il avait avec lui quarante hommes. "Ce fut au grand contentement d'un chacun, et canonnades ne manquèrent pas à l'abord, ni l'éclat des trompettes." Le lendemain, le vaisseau se montra.

Pontgravé fut fort désappointé. Pensant revoir une colonie prospère et vigoureuse, il ne rencontrait que fiévreux, souffreteux et gens désespérés, qui n'avaient pas même préparé de logements pour lui et sa suite.

Sainte-Croix était vouée à l'abandon. Ce furent Pontgravé et Champlain qui choisirent définitivement Port-Royal (maintenant Annapolis), célèbre dans les guerres de l'Acadie. Après que la nouvelle demeure fût préparée, à l'automne, le sieur de Monts se délibéra de repasser en France, laissant Pontgravé pour son lieutenant, "lequel ne manqua de promptitude, selon son naturel, à faire et parfaire ce qui était requis pour loger soi et les siens... Le dit de Pont n'était pas homme pour demeurer en repos, ni pour laisser ses gens oisifs."

Nous le répétons, on ne tire rien qui vaille d'un faux principe. Le commandeur de Chaste entendait son devoir autrement que le sieur de Monts. En dépit de l'activité de Champlain et de Pontgravé, la situation ne s'améliorait pas, car il eût fallu changer les hommes qui composaient l'établissement de Port-Royal.

Ce joli commencement de colonie avait un autre côté assez étrange. Écoutons ce qu'en dit Champlain :

"Deux religions contraires ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu, parmi les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu le ministre et notre curé s'entrebattre à coups de poing sur le différend de notre religion. Je ne sais pas qui était le plus vaillant et qui donnait le meilleur coup, mais je sais très-bien que le ministre se plaignait quelquefois au sieur de Monts d'avoir été battu ; et ils vidaient en cette façon les questions de controverse. Je vous laisse à penser si cela était beau à voir. Les Sauvages étaient tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; et les Français, mêlés selon leurs diverses croyances, disaient pis que pendre de l'une et de l'autre religion."

Comme bénéfice clair, Champlain s'est souvenu, en temps et lieu, qu'il n'était pas possible de réussir avec des éléments si disparates.

¹ *Fond de la baie.* Il paraît que les Anglais ont transformé ces mots en baie de *Fundy*.

De Monts n'avait pas été honnête dans le recrutement de ses colons. La patente royale était basée sur une idée chrétienne ; il avait embarqué des gens sans aveu, par conséquent incapables de remplir la mission qui leur incombait. Si nous en croyons Lescarbot, l'assemblage de l'île Sainte-Croix n'était pas du tout rassurant pour les hommes paisibles qui demeuraient dans ce lieu : il fallait monter la garde de nuit et prendre les précautions que l'on observe au milieu des brigands : " être contraint de se donner de garde, non des peuples que nous disons sauvages, mais de ceux qui se disent chrétiens et n'en ont que le nom, gente maudite et abominable, pire que des loups, ennemis de Dieu et de la nature humaine."

Pour fonder sa colonie, de Monts n'avait amené ni laboureurs ni bestiaux. Pour prêcher le christianisme aux Sauvages, il avait un prêtre douteux et un ministre protestant. Une comédie selon les règles ! Le roi de France obéissait-il à une simple formule lorsqu'il s'exprimait comme suit dans les lettres-patentes adressées au sieur de Monts : " Etant mû d'un zèle singulier, avant toute autre considération, et d'une dévote et ferme résolution que nous avons prise, avec l'aide et l'assistance de Dieu, auteur, distributeur et protecteur de tous les royaumes, de faire instruire au christianisme les peuples qui habitent en ces contrées... nous vous avons établi lieutenant-général, etc ?" Ce document ne saurait être pris au sérieux, pas plus que ceux adressés à Roberval et aux autres " entrepreneurs." Ce qui nous étonne, c'est qu'il se soit rencontré des écrivains assez naïfs pour broder sur ce thème des éloges à François Ier, à Henri III et à Henri IV. La duplicité du monarque est évidente ; il cherchait autre chose que la propagation de l'Évangile ; à vrai dire, ce point n'entrait pour rien dans ses calculs, et, cependant, on a réussi à le faire croire aux lecteurs. Non ! les Européens ne comprirent pas la " question coloniale " avant Richelieu (1626), et le Père Biard, qui écrivait en 1611, était du petit nombre d'hommes expérimentés, bien pensants, véritables chrétiens, qui savaient ce qu'il convenait de faire en ce pays : " Je suis contraint de coter aucune raison qui m'émeuve l'âme quand je considère comme nous délaissons cette pauvre Nouvelle-France en friches, et quant au temporel et quant au spirituel, en barbarie et paganisme. Je sais prou que je profite bien plus de les alléguer aux oreilles de Notre Seigneur par ferventes prières, que de les marquer aux yeux des hommes par écriture morte. Néanmoins, tant plus ardemment je m'écrie devant Dieu en les pesant, tant plus je me sens pressé à les spécifier aux hommes en les écrivant."

De Monts n'eut pas plus tôt mis le pied en France, qu'il jugea sa position désespérée. Il eut à expliquer ses actes de rapine. Les Bretons et les Basques ne se laissaient pas écorcher sans crier ; ils représentaient au roi que le revenu des douanes allait baisser à cause du monopole, et que le commerce et la navigation étaient en souffrance, sans compter les familles qui se trouvaient sans pain par suite de l'exclusion des pêcheurs libres sur les côtes du Canada et de l'Acadie. Ces jalousies et ces rivalités, comme on les a appelées, étaient légitimes, et nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'approuver un monopole dont les exploiters font si mauvais usage. On a dit aussi que le roi, en cédant aux plaintes des adversaires de de Monts, ruinait une entreprise qui ne pouvait se soutenir que par les

bénéfices de la traite ; mais alors, c'était une fausse entreprise, car la base réelle d'une colonie est l'agriculture.

La supplique de la communauté de Saint-Malo (16 novembre 1604) aux Etats de Bretagne, mentionne "l'abus qui se commet par ceux qui, sous ombre de découvrir des mines, trafiquent à Canada et empêchent les habitants de la dite ville (Saint-Malo) d'y naviguer et trafiquer comme ils faisaient au passé."

Poutrincourt se rendit à Paris, sur un exprès que lui avait envoyé de Monts pour lui passer la direction de son privilège. Il y a apparence que, désireux de succéder au chef de la compagnie, Poutrincourt le soutint assez peu dans ce pas difficile. D'ailleurs, le nouvel associé comptait sur des protections qui faisaient complètement défaut à un calviniste. De Monts conservait ouvertement ses titres et ses intérêts dans l'entreprise. On le voit se rendre à la Rochelle (avril 1606), où il surveille le départ du navire destiné à l'Acadie. Au mois de juillet, même année, Lescarbot vit, au détroit de Canso, des pêcheurs malouins qui "faisaient pour les associés du sieur de Monts."

Une fois les arrangements terminés, restait "de trouver les ouvriers nécessaires à la Nouvelle-France, dit Lescarbot. A quoi fut pourvu en bref (car sous le nom de Poutrincourt il se trouvait plus de gens qu'on ne voulait), prix fait de leurs gages et pour se trouver à la Rochelle, où était le rendez-vous, chez les sieurs Macquin et Georges, honorables marchands de la dite ville, associés du sieur de Monts, lesquels fournissaient notre équipage."

Plusieurs des hommes engagés par Poutrincourt n'étaient pas aussi paisibles que l'on voudrait bien croire. Rendus à la Rochelle, ils y firent les cents coups ; plusieurs furent emprisonnés. "Toutefois, dit Lescarbot, il y en avait quelques-uns respectueux et modestes ; mais je puis dire que c'est un étrange animal qu'un menu peuple."

"Le sieur de Poutrincourt s'informa en quelques églises s'il se pourrait point trouver quelque prêtre qui eût du savoir, pour le mener avec lui, et soulager celui que le sieur de Monts y avait laissé à son voyage, lequel nous pensions être encore vivant. Mais d'autant que c'était la semaine sainte, temps auquel ils sont occupés aux confessions, il ne s'en présenta aucun ; les uns s'excusant sur les incommodités de la mer et du long voyage, les autres remettant l'affaire après Pâques. Occasion qu'il n'y eut moyen d'en tirer quelqu'un hors de Paris, parce que le temps pressait, et la mer n'attend personne." On lui proposa de s'adresser aux Pères Jésuites ; il refusa.

Est-ce du prêtre ci-dessus que parle le Frère Sagard lorsqu'il dit : "En ces commencements que les Français furent vers l'Acadie, il arriva qu'un prêtre et un ministre moururent (l'hiver 1605-6, il y eut, à Port-Royal, douze décès, par suite du mal-de-terre) presque en même temps. Les matelots qui les enterrèrent les mirent tous deux dans une même fosse, pour voir si, morts, ils demeureraient en paix, puisque, vivants, ils ne s'étaient pu accorder." Champlain, témoin de ces tristes spectacles, dû prendre dès lors la résolution d'exclure les calvinistes de sa colonie, si jamais il avait mission d'en diriger une.

Si d'un côté de Monts s'était vu retirer une partie de son privilège pour abus de pouvoir,

le même Poutrincourt, qui l'obtint aussitôt, ne se montra ni tendre ni juste envers les pauvres pêcheurs, Basques, Bretons et Normands, qui avaient porté plainte au conseil du roi contre les gens de Sainte-Croix.

Le 11 mai 1606, Poutrincourt partit de la Rochelle, sur le *Jonas*, navire de cent cinquante tonneaux, capitaine Foulques, pilote Olivier Fleuriot, de Saint-Malo, et se dirigea vers l'Acadie. Il avait sur son navire un nommé Ralleau, secrétaire du sieur de Monts, qui en était à son deuxième voyage en Acadie, et Marc Lescarbot, avocat, poète, homme de loisirs. Voici quelques fragments du morceau de vers que celui-ci écrivit de la Rochelle, avant de partir, "lequel, dit-il, je fis imprimer en la dite ville, le troisième d'avril mil six cent six, et fut reçu avec tant d'applaudissements du peuple, que je ne dédaignerai point de le coucher ici :"

Après que la saison du printemps nous invite
A sillonner le dos de la vague Amphitrite,
Et cingler vers les lieux où Phébus chaque jour
Va faire, tout lassé, son humide séjour—
Je veux ains que partir dire adieu à la France,
Celle qui m'a produit et nourri dès l'enfance ;
Adieu, non pour toujours, mais bien sous cet espoir
Qu'encores quelque jour je la pourrai revoir.
Adieu donc douce mère, adieu France amiable ;
Adieu de tous humains le séjour délectable...

.....
Adieu, côteaux vineux et superbes châteaux.
Adieu l'honneur des champs, verdure et gras troupeaux.
Et vous, ô ruisselets ! fontaines et rivières,
Qui m'avez délecté en cent mille manières
Et mille fois charmé au doux gazouillement
De vos bruyantes eaux — adieu semblablement.

.....
De Monts, tu es celui de qui le haut courage
A tracé le chemin à un si grand ouvrage

.....
Poutrincourt, c'est donc toi qui a touché mon âme
Et lui as inspiré une dévote flamme
A célébrer ton lot et faire par mes vers
Qu'à l'avenir ton nom vole par l'univers.
Ta valeur, dès long temps en la France connue,
Cherche une nation aux hommes inconnue,
Pour la rendre sujette à l'empire français,
Et encore y asseoir le trône de nos rois.

.....
Pour m'égayer l'esprit ces vers je composais
Au premier que je vis les murs des Rochelais.

Voici comment Lescarbot raconte le motif de son voyage : “Ayant eu l'honneur de connaître le sieur de Poutrincourt quelques années auparavant, il me demanda si je voulais être de la partie... Désireux, non tant de voir le pays que de connaître la terre occulairement et fuir un monde corrompu, je lui donnai parole.” Il venait de perdre un procès qui lui tenait au cœur ; mais à son retour en France, quelques mois plus tard, il en appela et eut gain de cause.

Marc Lescarbot, né à Vervin, vers 1570, se qualifie de seigneur de Saint-Audebert, près de Soissons, et d'avocat au parlement. Il avait publié (1599) une traduction du “Discours de l'origine des Russiens,” de Baronius. Nous avons de lui “Les muses de la Nouvelle-France,” et “l'Histoire de la Nouvelle-France,” ouvrages dans lesquels les historiens ont beaucoup puisé. “On y voit un auteur exact et judicieux, dit Charlevoix, un homme qui a des vues, et qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.” C'est le premier poète qui ait vécu au Canada. En 1617, il visita la Suisse, en compagnie de Pierre de Castille, fils du célèbre négociateur, et imprima, l'année suivante, “Le Tableau de la Suisse,” en vers. Le contrôleur-général, plus tard président Jeannin¹, le protégeait. Il devint commissaire de la marine. En 1629, il fit paraître “La chasse aux Anglais dans l'île de Rhé et au siège de la Rochelle, et la réduction de cette ville en 1628,” en vers également. La date de sa mort n'est pas connue.

Le *Jonas* entra dans le port Royal le 27 juillet. Écoutons Lescarbot : “Ce nous était chose émerveillable de voir la belle étendue d'icelui et les montagnes et les côteaux qui l'environnent, et m'étonnais comme un si beau lieu demeurerait désert et tout rempli de bois, vu que tant de gens languissaient au monde qui pourraient faire profit de cette terre s'ils avaient seulement un chef pour les y conduire. Peu à peu nous approchâmes de l'île qui est vis-à-vis du fort, où nous avons depuis demeuré ; île, dis-je, la chose la plus agréable à voir en son espèce qui soit possible de souhaiter ; désirant en nous-mêmes y voir porter de ces bâtiments qui sont inutiles par deçà et ne servent que de retraite aux cerelles et autres oiseaux. Nous ne savions encore si le sieur du Pont (Pontgravé) était parti, et, partant, nous nous attendions qu'il nous dût envoyer quelques gens au devant. Mais en vain, car il n'y était plus dès il y avait douze jours. Et, cependant que nous voguions par le milieu du port, voici que Membertou², le plus grand sagamos des Souriquois, vint au fort français, vers ceux qui étaient demeurés, en nombre de deux tant seulement, crier comme un homme insensé, disant en son langage : “Quoi ! vous vous amusez ici à dîner (il était environ midi), et ne voyez point un grand navire qui vient ici, et ne savons quels gens ce sont !” Soudain, ces deux hommes coururent sur le boulevard et apprêtent les canons en diligence, lesquels ils garnissent de boulets et d'amorces. Membertou, sans dilayer, vint dans son canot fait d'écorces, avec une sienne fille, nous reconnaître, et n'ayant trouvé qu'amitié et nous recon-

¹ Né à Autun en 1540. Fils d'un tanneur. Il devint successivement conseiller, puis président au parlement de Bourgogne, premier président au parlement de Paris, et enfin surintendant des finances. On l'appelait *le Président*. Il s'était rallié à Henri IV à l'avènement de ce prince au trône. Son influence était acquise à ceux qui voulaient tenter de coloniser le Canada. Il mourut en 1622.

² On dit qu'il était âgé de plus de cent ans, et qu'il avait vu Jacques Cartier. Il portait de la barbe.

naissant Français, il ne fit point d'alarmes. Néanmoins, l'un de ces deux hommes, là demeurés, dit La Taille, vint sur la rive du port, la mèche sur le serpent, pour savoir qui nous étions (quoiqu'il le sut bien, car nous avions la bannière blanche déployée à la pointe du mat), et sitôt voilà quatre volées de canons qui font des échos innumérables, et de notre part, le fort fut salué de trois canonnades et plusieurs mousquetades, en quoi ne manquait notre trompette à son devoir. A tant, nous descendons à terre, visitons la maison, et passons la journée à rendre grâce à Dieu, voir les cabanes des Sauvages, et nous aller promener par les prairies. Mais je ne puis que je ne loue beaucoup le gentil courage de ces deux hommes, desquels j'ai nommé l'un, l'autre s'appelle Miquelet ; et méritent bien d'être ici nommés, pour avoir exposé si librement leurs vies à la conservation du bien de la Nouvelle-France, car le sieur du Pont, n'ayant qu'une barque et une patache pour venir chercher vers la Terre-Neuve des navires de France, ne pouvait point se charger de tant de meubles, blés, farine et marchandises qui étaient par delà... si ces deux hommes n'eussent pris le hasard de demeurer là pour la conservation de ces choses, ce qu'ils firent volontairement et de gaité de cœur."

Lescarbot ajoute en son vieux style : " Le vendredi, lendemain de notre arrivée, le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soi-même, mit une partie de ses gens en besogne, au labourage et culture de la terre, tandis que les autres s'occupaient à nettoyer les chambres, et chacun appareiller ce qui était de son métier." Ce coup de charrue est le vrai commencement de la colonie française en Acadie.

Louis Hébert, apothicaire de Paris, avait accompagné Poutrincourt dès 1604, et c'est probablement lui qui dirigea les travaux d'agriculture dont parle ici notre poète ; car il ajoute, dans un autre chapitre : " Durant le temps que le dit sieur de Poutrincourt fut là, étant en doute si le sieur de Monts viendrait point faire une habitation en cette côte, comme il en avait désir, il y fit cultiver un parc de terre pour y planter du blé et semer la vigne, comme il fit, à l'aide de notre apothicaire, M. Louis Hébert, homme qui, outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre. Et peut-on ici comparer le sieur de Poutrincourt au bon père Noë, lequel, après avoir fait la culture la plus nécessaire qui regarde la semaille des blés, se mit à planter la vigne, de laquelle il ressentit les effets par après."

Au cours d'une exploration que fit Poutrincourt jusqu'au cap Malbarre, le digne apothicaire herborisa avec un zèle courageux ; ni les côtes escarpées, ni le mauvais temps, ni les Sauvages, pourtant hostiles, ne l'intimidèrent. Il étudia, entre autres choses, les vignes indigènes, dont il voulait faire une culture à Port-Royal. Nous retrouverons Hébert en Acadie, et plus tard à Québec, car il fut le premier laboureur de ces deux contrées, et les Acadiens comme les Canadiens voient en lui le colon fondateur de leurs races.

L'intention de Poutrincourt était d'amener sa famille à Port-Royal. Hébert pensait probablement de même, puisqu'il était marié (avec Marie Rollet) depuis quatre ou cinq ans au moins, et avait déjà deux enfants, que nous rencontrerons à Québec en 1617.

Pontgravé ne tarda pas à retourner à Port-Royal (31 juillet), d'où il était parti le 16 juillet, avec Champlain, pour explorer les côtes. Il y demeura jusqu'au 28 août. " Et pendant ce mois, grande réjouissance. Le sieur de Poutrincourt fit mettre un muid de vin sur le cul, l'un de ceux qu'on lui avait baillés pour sa bouche, et permission de boire à tous venants tant qu'il dura, si bien, qu'il y en avait qui se firent beaux enfants."

Poutrincourt, homme aux idées saines en général, songeait à l'avenir. Il avait décidé d'établir sa famille en Acadie, et de fonder un établissement dont il serait le chef, le seigneur, une sorte de roi de l'ancien temps, à la fois créateur et administrateur. Ce rêve poétique était en tous points réalisable. Heureux les esprits qui innovent ; heureux les chrétiens qui ouvrent des horizons inattendus à l'activité humaine, et songent à déverser le surplus des populations du vieux monde dans les territoires qui appellent le colonisateur. " C'est au labourage qu'il nous faut tendre, dit Lescarbot. C'est la première mine qu'il nous faut chercher, laquelle vaut mieux que les trésors d'Atabalippa (Pérou). Et qui aura du blé, du bétail, des toiles, du drap, du cuir, du fer, et, au bout, des morues, il n'aura que faire des trésors quant à la nécessité de la vie. Or, tout cela est, ou peut être, en la terre que nous décrivons, sur laquelle ayant le sieur de Poutrincourt fait faire, à la quinzaine, un second labourage, il l'enseménça de notre blé français, tant froment que seigle, et de lin, navette, raifort, choux, et autres semences. Et à la huitaine suivante, vit son travail n'avoir été vain, mais une belle espérance par la production que la terre avait déjà fait des semences qu'elle avait reçues. Ce qu'ayant été montré au sieur du Pont, ce lui fut un sujet de faire son rapport en France de chose toute nouvelle en ce lieu là."

Au milieu des fêtes de Port-Royal, Lescarbot n'oublia pas qu'il était poète. Le 25 août (1606), voyant Pontgravé sur le moment de mettre à la voile, il lui adressa une pièce de vers qui commence ainsi :

Allez doncque, voguez, ô troupe généreuse,
 Qui avez surmonté d'une âme courageuse
 Et des vents et des flots les horribles fureurs,
 Et de maintes saisons les cruelles rigueurs,
 Pour conserver ici de la française gloire
 Parmi tant de hasards l'honorable mémoire.

 Du Pont, dont la vertu vole jusques aux cieux
 Pour avoir su dompter d'un cœur audacieux
 En ces difficultés, mille maux, mille peines,
 Qui pouvaient sous le faix accraventer tes veines.

Champlain devait s'occuper de découvertes, le long des côtes jusqu'à la Floride ; en attendant, il logeait avec Pontgravé, séparément des quarante-cinq hommes de Port-Royal. Ses courses, en 1604 et 1605, l'avaient beaucoup éclairé sur la nature du pays. L'année suivante, accompagné de Poutrincourt, il poussa jusqu'au cap Malbarre, sans retrouver, bien entendu, le climat qui l'avait charmé au Mexique, et dont il conservait un agréable souvenir.

Ils furent de retour à Port-Royal le 14 novembre, et Lescarbot les y reçut avec des arcs de triomphe, sans compter la pièce de théâtre qu'il composa pour l'occasion.

Le 28 août (1606), Pontgravé repartit pour la France, avec ordre de capturer, en passant au cap Breton, les pêcheurs qu'il y trouverait en contravention aux ordonnances. Quand on ne fait pas fortune selon ses rêves, on la fait comme on peut : avec du canon et des textes de lois.

Vers le même temps, le fils de Pontgravé, appelé Robert, qui commandait un navire en Acadie, eut à se défendre contre les tracasseries de Poutrincourt, qui ne se faisait pas faute, d'une part, d'envoyer des chaloupes prier le père de lui fournir des vivres, et, de l'autre main, battait, emprisonnait et rançonnait le fils. Quel chapitre il y aurait à faire sur ces démêlés absurdes, nés de la rapacité des individus, des coutumes du temps et de la tolérance ignare de la cour !

L'hiver 1606-7 fut beaucoup plus doux que le précédent. D'ailleurs, les arrangements faits à Port-Royal différaient de la conduite imprévoyante que l'on avait tenue à l'île Sainte-Croix. " Nous passâmes cette saison fort joyeusement, dit Champlain, et fimes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bontemps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on pu user."

Au printemps (1607), les explorations recommencèrent. Poutrincourt eut fait cent lieues pour examiner une apparence de mine. C'était pourtant un esprit droit, qui croyait à la possibilité d'une colonie basée sur l'agriculture ; mais il avait la passion du temps, et sacrifiait son énergie à des recherches stériles.

A Port-Royal, il n'y avait pas de femme. Pour cultivateur, on comptait quelques matelots désœuvrés. Aucune tête de bétail. Rien, en un mot, qui donnât l'idée d'une colonie fixe et surtout agricole.

" On fit du charbon de bois ; des chemins furent ouverts dans la forêt ; on construisit un moulin à farine, lequel, étant mû par l'eau, épargna beaucoup de fatigues aux colons qui avaient été, jusque-là, obligés de moudre leur blé à bras, opération des plus pénibles ; l'on fit des briques et un fourneau dans lequel on monta un alambic pour clarifier la gomme de sapin et en faire du goudron ; enfin, tous les procédés des pays civilisés furent mis en usage pour faciliter les travaux dans le nouvel établissement. Les Sauvages, étonnés de voir naître tant d'objets qui étaient des merveilles pour eux, s'écriaient dans leur admiration : " Que les Normands savent beaucoup de choses ! " C'est ainsi qu'ils appelaient les Français, parce que la plupart des pêcheurs qui fréquentaient leurs côtes étaient de cette partie de la nation." (*Garneau.*) Ils distinguaient aussi les Malouins ou Bretons, et les Basques, mais, toutefois, la race française leur était connue comme nation de Normandie.

On fit, cependant, un peu de jardinage. Lescarbot, qui n'aimait pas courir les aventures, s'improvisa cultivateur. En toute chose, l'improvisation était son fort. Lorsqu'il ne rimait pas des vers, il apprenait un métier.

" Lescarbot animait les uns et piquait les autres d'honneur, dit Charlevoix ; il se faisait

aimer de tous, et ne s'épargnait lui-même en rien. Il inventait, tous les jours, quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut être, dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude." Corneille a dit qu'un poète ne vaut pas un fendeur de pieu, mais il ne songeait pas qu'il y a des fendeurs de pieu qui sont poètes.

Au milieu de ces occupations, les Sauvages fréquentaient le poste, et, comme ils étaient en guerre avec des tribus éloignées, les gens de Port-Royal, qui couraient les côtes de la mer, étaient souvent attaqués. Il y eut, de part et d'autres, des morts et des blessés.

Poutrincourt avait établi un moulin à farine. L'idée de le faire travailler par des esclaves se présenta, comme naturellement. Il fut donc décidé que l'on userait de stratagème pour s'emparer de trois ou quatre Sauvages ; mais au cas où ceux-ci voudraient résister, les hommes chargés de l'opération avaient ordre de les poignarder, tout simplement.

Cette même année, 1607, cent Anglais débarquaient (13 mai) à James-Town, sur le bord de la rivière Pawhatan (James), en Virginie, et commençaient la première colonie stable que leur race ait eue sur ce continent.

"Le 24 de mai, aperçûmes, dit Champlain, une petite barque de six à sept tonneaux, qu'on envoya reconnaître, et trouva-t-on que c'était un jeune homme de Saint-Malo, appelé Chevalier, qui apporta lettres du sieur de Monts au sieur de Poutrincourt, par lesquelles il lui mandait de ramener ses compagnons en France." C'était l'anéantissement des projets de Poutrincourt.

Il avait enfin fallu céder à l'orage. "Le sieur de Monts ne sut si bien faire, observe Champlain, que les volontés du roi ne fussent détournées par quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes du dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme que certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien."

Lescarbot, qui trouve toujours la note joyeuse, et qui n'était peut-être pas fâché de repasser en Europe, nous dit : "Chevalier, apporteur de nouvelles, avait eu charge de capitaine au navire qui était demeuré à Canseau. En cette qualité, on lui avait baillé pour nous amener six moutons, vingt-quatre poules, une livre de poivre, vingt livres de riz, autant de raisins et de pruneaux, un millier d'amendes, une livre de muscades, un quarteron de canelle, une demie livre de giroffles, deux livres d'écorces de citrons, deux douzaines de citrons, autant d'oranges, un jambon de Mayence et six autres jambons, une barrique de vin de Gascogne et autant de vin d'Espagne, une barrique de bœuf salé, quatre pots et demi d'huile d'olive, un baril de vinaigre et deux pains de sucre. Tout cela fut perdu par les chemins, par fortune de gueule, et n'en fîmes pas grand cas. Néanmoins, j'ai mis ici ces denrées afin que ceux qui voudraient aller sur mer s'en pourvoyent. Quant aux poules, aux moutons, on nous dit qu'ils étaient morts durant le voyage, ce que nous crûmes facilement, mais nous désirions au moins qu'on nous en eût apporté les os. On nous dit encore, pour plus ample résolution, qu'on pensait que nous fussions tous morts, Voilà sur quoi fut fondée

la mangeaille... La société de M. de Monts ne pouvait plus fournir aux frais de l'habitation comme elle avait fait par le passé, et, pour cette cause, n'envoyait personne pour demeurer là après nous. Si nous eûmes de la joie de voir notre secours assuré, nous eûmes aussi une grande tristesse de voir une si belle et si sainte entreprise rompue, que tant de travaux et de périls passés ne servissent de rien, et que l'espérance de planter là la foi catholique s'en allât évanouïe... Tout ce qu'on avait pu faire jusque-là, ç'avait été de trouver lieu propre à faire une demeure arrêtée, et une terre qui fût de bon rapport. Et cela fait, de quitter l'entreprise, c'était bien manquer de courage. Car passée une autre année, il ne fallait plus entretenir l'habitation. La terre était suffisante de rendre les nécessités de la vie. C'est le sujet de la douleur qui poignait ceux qui étaient amateurs de voir la religion chrétienne établie en ce pays-là. Mais d'ailleurs, le sieur de Monts et ses associés étant en perte, et n'ayant point d'avancement du roi, c'était chose qu'ils ne pouvaient faire sans beaucoup de difficulté que d'entretenir une habitation par delà."

De Monts et sa compagnie étaient à bout de ressources. Les Hollandais, conduits par un Français du nom de Lajeunesse, leur portèrent un coup nouveau (1606) en pillant les castors et autres pelleteries qu'ils avaient dans le Saint-Laurent. Le privilège de dix ans fut retiré ; les marchands de Saint-Malo triomphaient ; le Béarnais, touché, en apparence, des malheurs de de Monts, lui assigna une rente annuelle de six mille francs, pour le dédommager de plus de cent mille qu'il avait dépensés depuis trois ans. Cette générosité, ou plutôt cette espièglerie, avait ceci de particulier qu'il fallait en prélever le montant sur plus de soixante vaisseaux engagés dans la traite de la Nouvelle-France, et que les frais de perception ne pouvaient manquer d'excéder cette somme. Aussi le privilégié y renonça-t-il sur-le-champ, car c'était la mer à boire, comme s'exprime Champlain.

Henri IV, devenu, sur terre, le plus puissant monarque de l'Europe, s'en laissait imposer par les marines anglaise et hollandaise, au point de voir son ambassadeur Sully abattre pavillon devant un simple brigantin de Londres qui le lui commandait, mèche allumée. Cela se passait à trois lieues des côtes de France ; rien d'étonnant qu'on ait eu si peu d'égard pour l'honneur du drapeau à mille lieues plus loin, au Canada.

Pontgravé était revenu sur le *Jonas*, avec le capitaine Chevalier et le pilote Nicolas Martin. Il faisait la pêche à Canseau, où se trouvait aussi "un bon vieillard de Saint-Jean de Luz, nommé le capitaine Savalet," lequel en était à son quarante-deuxième voyage dans ces lieux, ce qui suppose cinquante années d'expérience.

Le 30 juillet, Poutrincourt fit équiper trois barques, à Port-Royal, "pour envoyer les hommes et commodités" vers le *Jonas*. Lescarbot (il écrivit un adieu en vers) et le pilote, Champdoré, partirent en cette occasion, mais Poutrincourt demeura en arrière, avec Champlain et sept ou huit hommes, qu'il espérait engager à rester à la garde de l'établissement. Ils n'y voulurent pas consentir. Enfin, le 11 août, après avoir recueilli des gerbes de blé, d'avoine et autres produits, à titre d'échantillon de la récolte encore sur pied, on s'embarqua pour rejoindre le *Jonas*, qui leva l'ancre le 3 septembre et s'arrêta à Saint-Malo dans les

premiers jours d'octobre. Comme France-Roy et Tadoussac, Port-Royal était abandonné. France-Roy a été remplacé par Québec, qui est dans son voisinage ; Port-Royal ne tarda pas à voir reparaitre les Français ; Tadoussac attend encore des colons.

Poutrincourt, son fils Biencourt et Lescarbot, se rendirent par mer à Honfleur, et de là à Paris, où il "présenta au roi les fruits de la terre d'où il venait, et spécialement le blé, froment, seigle, orge, avoine, comme étant la chose la plus précieuse qu'on puisse rapporter de quelque pays que ce soit. Il eût été bienséant de vouer ces premiers fruits à Dieu, et les mettre entre les enseignes de triomphe en quelque église... D'autant que le premier but du sieur de Poutrincourt est d'établir la religion chrétienne en la terre qu'il a plu à Sa Majesté lui octroyer, et à icelle amener les pauvres peuples, lesquels ne désirent autre chose que de se conformer à nous en tout bien, il a été d'avis de demander la bénédiction du pape de Rome, premier évêque en l'Eglise, par une missive faite de ma main, au temps que j'ai commencé cette histoire, laquelle a été envoyée à Sa Sainteté, avec lettres de sadite Majesté, en octobre 1608." (*Lescarbot.*)

De Saint-Malo, Champlain se dirigea vers la Saintonge, son pays natal. Il ne publia son rapport qu'en 1613, avec une épître au jeune Louis XIII, et une dédicace à Marie de Médécis, mère du roi. Un poète qui signe "L'ange," et un autre qui se nomme "Motin," adressèrent des stances à l'auteur ; on les trouve en tête du livre. Après avoir fait parler la France, l'un d'eux s'écrie

Français, chers compagnons, qu'un beau désir de gloire
Epoïnçonnant vos cœurs, rende votre mémoire
Illustrée à jamais ! Venez, braves guerriers —
Non, non, ce ne sont point des espérances vaines :
Champlain a surmonté les dangers et les peines,
Venez pour recueillir mille et mille lauriers.

Tant il est vrai que tout est possible en vers !

L'autre rimeur n'est pas moins enthousiaste :

Quels honneurs et quelles louanges
Champlain ne doit point espérer,
Qui de ces grands pays étranges
Nous a su le plan figurer.
Ayant neuf fois tenu la sonde
Et porté dans ce nouveau monde
Son courage aveugle aux dangers
Sans craindre des vents les haleines,
Ni les monstrueuses baleines,
Le butin des Basques légers.

CHAPITRE IV

ORIGINE DES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE. — SAUVAGES DU CANADA, DE 1492 À 1665.



PLUS d'une reprise, nous avons parlé des Sauvages. Quels étaient ces gens ? D'où venaient-ils ?

Nous nous permettrons d'affirmer que leur présence en Amérique n'a rien d'étrange. Remontons un instant le cours des siècles.

Au commencement, dit l'Écriture, l'esprit de Dieu flottait sur les eaux. Il n'y avait pas de terre visible.

La croûte solide qui retient captifs les feux du centre de la boule n'avait pas encore subi la pression des forces renfermées dans ses flancs.

Quand les secousses, les déchirures, les étirements se produisirent, une déformation eut lieu dans cette enveloppe. Des plateaux, des pitons apparurent au-dessus de la mer universelle.

C'est l'Amérique qui surgit la première des profondeurs de l'abîme, n'en déplaise au "vieux" continent d'Europe.

Le Canada possède, dans les Laurentides, les indications les plus manifestes et les plus anciennes de ces bouleversements.

Notre pied-à-terre en ce monde réputé "nouveau" est d'une date qui fait pâlir la géologie du reste des continents.

Alors, pourquoi le sol d'Amérique, préparé de si bonne heure, n'aurait-il pas été peuplé sans retard par les premières familles qui se détachèrent du groupe primitif ? Ce qui s'est fait si aisément plus tard ne devait pas être impossible aux fils d'Adam qui se partageaient le monde.

Qu'une branche soit venue en Amérique et qu'elle y ait prospéré, rien en cela qui puisse surprendre.

L'Asie et l'Amérique ont pu, et ont dû être unies autrefois. Elles se tiennent encore de si près, malgré les tremblements de terre et les cataclysmes de l'eau et du feu, que le point de jonction n'est presque pas rompu.

Les peuplades ainsi émigrées vivaient sans doute dans l'état primitif que la science nous fait connaître aujourd'hui par ses recherches sur les premiers hommes qui peuplèrent l'Europe. Leur nombre grossissait ; ils eussent fini par se fixer et améliorer leur sort. Le déluge vint anéantir ce mouvement.

Qu'est-il arrivé ensuite ? On le sait ; l'espèce humaine dût se remettre à croître. Des années et des siècles s'écoulèrent. C'est vers le bassin de la Méditerranée que les peuples les plus connus se sont avancés ; mais une forte branche, Noé lui-même, probablement, s'empara de la Chine et s'y est maintenue à l'aide d'un système de gouvernement admirable, incarnation d'une pensée qui surpasse celle de nos législateurs les plus célèbres : le talent anobli.

Pour repeupler la terre, la famille humaine prenait deux chemins différents : l'un à droite, l'autre à gauche. Ils devaient se croiser en Amérique.

Depuis Platon, qui vivait il y a deux mille trois cents ans, et qui nous entretient de choses devenues alors très anciennes, jusqu'au lieutenant Maury qui vient de s'éteindre, on s'est occupé d'une île, ou de plusieurs îles, ou, peut-être, d'un continent qui aurait existé entre l'Europe et l'Amérique, en plein Atlantique. De nos jours, les traces en sont visibles. Notre pauvre terre a été tant secouée, tant bosselée, tant ratatinée, même après le déluge, que tout est croyable.

Au Pérou, à Panama, aux Florides, au Mexique, se voient des monuments nombreux qui ont surtout un air de parenté avec l'architecture égyptienne. Ont-ils été construits par des gens de la Méditerranée ? C'est à peu près certain, car, sans cela, d'ou viendrait leur ressemblance avec une architecture aussi distincte que l'est l'art égyptien entre tous les autres ? Prenons, par exemple, l'époque du roi David, ou de Salomon, son fils, qui envoyait des vaisseaux dans les mers lointaines, il y a trois mille ans ; prenons les navigateurs de la Méditerranée, et supposons que, d'une île à l'autre, à travers l'Atlantique, ou mieux, à l'aide du continent décrit par Platon, ils aient atteint les rives de notre continent américain, quoi d'étrange ? Un climat superbe les retenait dans les Florides, le golfe du Mexique et au Pérou. L'amour des aventures pouvait les amener à s'y établir tout autant, pour le moins, que nous autres Européens, qui avons peuplé le Canada, il y a deux siècles et demi, en des conditions bien moins favorables.

Les courants océaniques qui ont porté Cabral sur le Brésil, l'année 1500, et dont on tire parti pour abrégé la traversée d'Europe en Amérique, n'étaient peut-être pas inconnus des pilotes des Pharaons. Un accident a pu jeter un vaisseau, une flotte entière dans ces courants. Revenir, par exemple, n'était pas la même chose.

On ne nous dit pas au juste la date de l'effondrement de l'*Atlantide*, comme l'appellent les anciens ; mais on pense que cela eut lieu il y a près de trois mille ans. Les chroniques de l'Égypte, entrevues par Platon, nous le donnent à supposer. Il n'est pas impossible que les communications entre l'Amérique et l'extrémité occidentale de la Méditerranée aient été soudainement interrompues depuis ce cataclysme, et qu'une terreur superstitieuse ait retenu les marins en dedans des colonnes d'Hercule. A quoi, du reste, peut-on attribuer la

répugnance qu'eut à vaincre Christophe Colomb pour décider les hommes du métier à franchir ce redoutable passage et à faire voile sur la mer de l'Ouest qui, selon la croyance populaire, engloutissait ceux qui voulaient en sonder l'étendue et les mystères ?

Si des peuples très-anciens n'ont pas habité notre continent, expliquerons-nous la provenance des monuments remarquables qui s'y trouvent sur tant de lieux divers ?

Les plaines de l'Ouest, la Californie, le Nouveau-Mexique et l'isthme de Panama sont les dépositaires de ces merveilles des temps oubliés. Des villes étendues, des constructions géantes, des travaux d'une origine fabuleuse, nous offrent les traces d'une civilisation qui n'a pas laissé d'annales ni d'histoire ; mais c'est de l'histoire que ces amas de pierres sculptées dont le voyageur cherche vainement la cause autour de lui, et que les Sauvages découverts par Colomb et Cortez ne pouvaient expliquer.

Les enfants de notre premier père avaient de ces allures de fondateurs. Ils en ont donné des preuves en Asie. Pourquoi pas également en Amérique, puisqu'ils pouvaient y atteindre ?

Ce qui montre qu'ils sont venus en ce pays directement du berceau du genre humain, par conséquent de l'ouest à l'est, c'est qu'ils n'ont occupé que la moitié ouest de notre continent. Leurs travaux n'existent que là.

Les Florides, Panama et le Mexique, ouverts sur l'Atlantique, sont riches aussi en vestiges archéologiques ; mais ces ruines témoignent d'un autre genre de goût, de civilisation, de peuples postérieurs aux ouvriers de l'ouest.

Le versant de l'Atlantique n'a pas dû être habité par les Américains de l'époque de Noé.

Ces hommes, successeurs assez rapprochés de ceux qui construisirent la tour de Babel, ne devaient être privés ni des talents ni des moyens d'exécution que l'on reconnaît aux contemporains de Noé. Ils ont pu bâtir les palais étonnants qui sont encore sous nos yeux.

En ce cas, la marche des peuples autour du monde aurait commencé à l'inverse de la course du soleil.

Il y eut aussi les *mound builders*, ces constructeurs de villages entourés de terrasses, qui peuplaient les vallées du Wisconsin, du Missouri et du Mississipi, et dont la disparition remonte à peu près au temps où Charlemagne régnait en Europe. Moins avancés en civilisation que les peuples dont nous venons de parler, ils n'étaient pas ignorants de certaines industries, et se gouvernaient d'après des lois plus fermes que celles des nomades.

Mais, dira-t-on, vous laissez de côté une population immense qui n'a aucun rapport apparent avec ces royaumes, dont quelques-uns remonteraient à près de trois mille ans. N'y avait-il pas, à l'époque de la découverte du Nouveau-Monde, outre les peuples extraordinaires du Pérou et du Mexique, des races à l'état sauvage ?

Oui, mais sans parenté avec ces autres peuples, si ce n'est qu'elles étaient descendantes d'Adam et d'Eve, ou plutôt de Noé.

D'où venaient-elles ?

Il ne faut pas regarder les Sauvages comme ayant tous passé par le même sentier pour

venir en Amérique. Il ne faut pas non plus poser en principe que leur présence sur ce continent est un fait inouï, dont l'explication dépasse la portée de l'entendement humain.

Les deux sources déjà mentionnées ont pu fournir leurs contingents pour les races sauvages, comme elles ont fourni les éléments des nations civilisées du Pérou et du Mexique.

De tous temps ce contraste a existé sur la terre. On a vu des Sauvages non loin des cités de Jérusalem, de Babylone, de Troie ; on en a vu près de la Grèce artistique, non loin de Rome conquérante ; bref, il suffit de lire l'Histoire pour apprendre à ne pas s'étonner de ces choses si souvent les mêmes.

Cinquante émigrations peuvent avoir peuplé l'Amérique de Sauvages. Çà et là, une catastrophe, un besoin de déplacement y ont amené des colonies plus fortes les unes que les autres. Une grande crise n'est pas étrangère à ces mouvements habituels des flots de l'humanité.

Une date se présente : la destruction de l'empire romain, il y a quatorze siècles. Le coup est parti des hauteurs qui confinent l'Europe à l'Asie. Un débordement de hordes féroces et incultes s'est abattu sur l'univers éclairé par la civilisation. Non-seulement Rome et la Grèce ont été dévastées, éteignant ainsi le flambeau des arts, des sciences et des lettres, mais un ébranlement se fit sentir par toute l'Asie, qui trembla sous les pas des barbares. Ne peut-on pas supposer que des races alarmées ont cherché refuge en Amérique par le détroit de Behring ? La route devait leur en être connue. Qui sait encore si des peuplades considérables n'étaient pas déjà rendues à la Colombie anglaise, la Californie, les plaines de l'Ouest ? On s'accorde à reconnaître chez les Sioux et les Iroquois les traits de la race tartare. Il n'y a pas plus de deux cents ans, un missionnaire du Canada retrouva en Tartarie une Sauvagesse qu'il avait baptisée à Montréal. Elle lui dit que ses parents l'avaient amenée par le détroit de Behring, selon l'itinéraire habituel de ces familles nomades.

Quant au mouvement d'émigration de l'est à l'ouest, à travers l'Atlantique, on le croirait moins facile à cause de l'immensité de cet océan. C'est l'effet trompeur d'un premier coup d'œil. L'histoire nous affirme que, depuis des siècles, les pêcheurs de l'Europe fréquentent les côtes de l'Amérique. En voilà assez pour donner naissance à vingt peuplades diverses, illettrées, se refaisant une langue à mesure que la leur se corrompait et que des besoins nouveaux se présentaient. Puisque des langues si différentes les unes des autres ont pu se former en Asie et en Europe, parmi des races qui se trouvaient en contact, à plus forte raison des groupes isolés comme l'étaient inévitablement, à l'origine, ceux des Sauvages américains se sont-ils fait chacun les créateurs d'une langue particulière, opération lente si l'on veut, mais qui n'est pas en désaccord avec ce que l'on connaît du reste de la famille humaine par tout le globe.

Certains ethnologistes pensent que les barbares ravageurs de Rome et de l'Europe ont laissé sur le littoral de l'Espagne et de la France des détachements qui s'y sont fixés d'une manière permanente, et qui, poussés par l'esprit aventureux de leur race, ont équipé des navires pour la guerre, la flibusterie, le commerce : les Basques, par exemple, dont il est



MME. DE LA PELTRIE.

impossible de rattacher l'origine ni le langage à aucune nation connue. Les Basques ont devancé de plusieurs siècles Colomb et Cartier.

Il est certain que les Scandinaves ont connu et habité l'Amérique depuis l'avènement de Jésus-Christ. La même chose a pu avoir lieu longtemps auparavant.

Si, d'une part, on admet que les Asiatiques ont pu traverser en Amérique par le détroit de Behring, ce qui ne saurait être mis en doute, on peut soutenir avec non moins de raison que les Européens ont pu franchir l'Atlantique sur cinq ou six points, et jeter, sans le vouloir, les germes des nations sauvages que nous avons trouvées en Amérique il y a près de quatre cents ans.

Rien d'étonnant si ces colonies perdues n'ont pas repris le chemin de leur patrie. Rien d'étonnant qu'elles se soient développées dans des conditions qui les transformèrent avec le temps. De pauvres pêcheurs peuvent ainsi devenir des Sauvages. Notons bien que la plupart des Sauvages n'avaient de barbare que le costume. Des mœurs simples, un caractère doux et craintif sont les traits qui nous les signalent presque tous. Les races guerrières, comme les Iroquois, les Sioux et les Algonquins, se vantaient de n'avoir jamais eu rien de commun avec les tribus timides qui les avoisinaient, et cela paraît véritable. Leurs origines différaient complètement. Tout peuple chassé de ses foyers, tous les coureurs d'aventures qui vont prendre possession d'un pays nouveau, ne ressemblent pas au malheureux naufragé qui tombe isolément sur la côte de ce même pays et que l'impossibilité du retour force à vivre en ce lieu. La trempe de la race, comme celle de l'individu, ne saurait s'altérer notablement sous ces circonstances.

Une peuplade tartare aborde en Amérique et marche droit devant elle les armes à la main, selon sa coutume, ravage, conquiert, écrase tout ce qui lui fait obstacle et va s'établir sur un site de son choix.

Un certain nombre de familles, débris d'anciens postes de pêche sur la côte, égarées à la suite d'un naufrage, se constituent, avec le temps, en tribus, en un peuple, pour tout dire; croit-on que ces gens ressembleront aux premiers? Cela ne semble guère plausible.

Et maintenant, pourquoi l'Amérique n'a-t-elle pas renfermé que des Sauvages? Pourquoi trois ou quatre sièges de civilisation y ont-ils fleuri à côté de la barbarie et de la décadence de peuples nombreux?

Parce que ces divers groupes d'immigrants sont venus ici dans des conditions contraires les unes aux autres.

Les vigoureux enfants de Noé cherchaient à s'ennoblir. Le travail était regardé par eux comme devoir et honneur.

Leurs instincts les portaient à établir, bâtir, prospérer. Avec de tels hommes s'édifient des empires: Palanqué, la Californie, le Nouveau-Mexique.

Plus tard, des navigateurs, des explorateurs, envoyés par les chefs instruits de nations puissantes, formèrent, sur les rivages de l'Atlantique, des établissements durables. La discipline, la civilisation, l'orgueil des arts, le sentiment d'un progrès général les animaient.

D'eux sont sortis les Incas au Pérou, les Montézuma au Mexique, sans compter la puissance, inconnue même de nom, qui ne se révèle à nous que par les ruines semées dans la Floride.

Cela ressemble-t-il aux tristes épaves de peuples persécutés et ignorants, ou aux ravageurs stupides abordant une contrée lointaine, se trouvant dépourvus de ressources et à la merci d'une existence si peu propre à les relever ? De là naissent les Sauvages, ceux que nous avons découverts. C'est la thèse renversée de "l'homme de la nature ;" car, au lieu d'être l'expression du commencement de la société, le Sauvage présente le spectacle de sa décrépitude morale.

Il appartient à la science d'approfondir toutes ces questions. Depuis quelques années, les théories les plus diverses sont mises au jour. Tout le monde a la parole. Si quelqu'un prouve que nous avons fait fausse route, tant mieux ! c'est qu'il aura en main des renseignements que bon nombre de chercheurs ne connaissent pas encore.

Même en se trompant, il est agréable de remonter le cours des siècles oubliés, et, à l'aide des jalons dispersés dans ce vaste espace, de refaire par la pensée la marche et l'existence d'une partie des enfants d'Adam.

Ce qui paraît incontestable, c'est que la zone embrassée aujourd'hui par la confédération canadienne, d'un océan à l'autre, n'a jamais été habitée par des peuples civilisés. Ici était la contrée des barbares du nord, comme les hauts plateaux de l'Asie. Ces tribus de chasseurs devenaient parfois trop nombreuses, alors elles se jetaient sur le midi qu'elles dévastaient, tout comme en Europe.

Les empires croulaient sous leurs coups ; la hache et le feu effaçaient du sol les nations et les villes ; la solitude se faisait quelque temps, puis un certain nombre de ravageurs prenaient racine dans les lieux conquis, s'y créaient une sorte de civilisation, en attendant que leurs frères du nord vinssent les détruire à leur tour.

Aussi loin que l'on peut remonter, c'est-à-dire au XVe siècle, les vallées du Saint-Laurent et de l'Ottawa étaient occupées par deux grandes races, parlant chacune sa langue propre : la race *iroquoise* et la race *algonquine*.

Elles se subdivisaient en de nombreuses tribus portant des noms particuliers.

Les Algonquins habitaient le long de la rivière Ottawa, que les Français désignèrent longtemps sous le nom de rivière des Algonquins ou Algoumequins, selon la manière d'écrire de Champlain.

Ils avaient non-seulement la rivière Ottawa et les terres qui la bordent, mais leurs courses pouvaient s'étendre facilement, d'un côté vers le lac Huron et la baie Georgienne, et de l'autre à la hauteur des terres où l'Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay ont leurs sources communes. Ces peuples chasseurs devaient, en effet, se répandre sur une grande étendue de pays.

La tradition des Agniers, tribu iroquoise, porte que le pays des Algonquins était situé à cent lieues à l'ouest des Trois-Rivières. Nous savons que, dans les premiers temps des Français, l'île des Allumettes, sur le haut de l'Ottawa, était regardée comme le quartier-

général des Algonquins, et que d'ordinaire l'on désignait un certain nombre de ceux-ci sous le nom de *gens* ou *Sauvages de l'Île*, pour signifier que leur demeure était en cet endroit.

Au XV^e siècle, les Iroquois possédaient les Trois-Rivières et Montréal. Le lieu de leur rendez-vous le plus ordinaire paraît avoir été le lac Saint-Pierre. Ce territoire assez restreint leur suffisait, parce qu'ils menaient une vie sédentaire.

Avant d'occuper les rives du Saint-Laurent, les Iroquois avaient vécu dans l'Ouest, selon ce que rapportaient leurs vieillards. Cela donnerait à supposer que les Algonquins, suivant la même marche, de l'ouest à l'est, vinrent après eux et s'arrêtèrent juste aux confins ouest des territoires iroquois, sur l'Ottawa.

Les Iroquois étaient les premiers orateurs sauvages; ils déployaient parfois assez d'esprit et de science d'argumentation pour déconcerter les Européens instruits. On les nomma *Iroquois* parce qu'ils terminaient leurs harangues par le mot *hiro* : j'ai dit. Parmi les nations sauvages, on les nommait *Toudamans*.

Entre les deux races existaient des différences marquées, quant au caractère, au tempérament, aux mœurs et coutumes, ce qui peut fortifier l'opinion déjà émise de l'arrivée des Algonquins, dans cette partie du monde, à une autre époque que celle où les Iroquois y sont venus.

Nous avons déjà dit que leur langage était différent l'un de l'autre, autant, par exemple, que le grec et le latin.

Connaissant l'humeur et les mœurs pacifiques des Iroquois dans l'origine, et la jactance et les dispositions querelleuses des Algonquins, nous pourrions conjecturer que ces derniers ont dû se rendre en Canada, après avoir traversé le continent de l'ouest à l'est les armes à la main, tandis que les Iroquois y avaient été attirés, avant eux, par le besoin de se soustraire au voisinage de quelque peuple de l'ouest incommode ou conquérant.

Si toutes les nations sauvages du Canada sont venues du côté du soleil couchant, nous croyons que notre hypothèse est assez juste; si, au contraire, les races algiques proviennent directement de l'Europe, par la voie de l'Atlantique, elle tombe d'elle-même. Ces deux opinions sont aujourd'hui en présence; il paraît bien difficile de dire de quel côté penchera l'histoire.

Les tribus iroquoises, peu belliqueuses d'abord, mais qui devaient finir par porter la terreur et la dévastation sur presque tous les points de l'Amérique du Nord, cultivaient la terre et dédaignaient la chasse. Elles vivaient réunies en villages ou bourgades. On comprend qu'il résultait de ces dispositions naturelles des individus une forme de gouvernement plus stable, mieux ordonné, exerçant plus d'empire que chez les races moins sédentaires; aussi l'autorité des chefs et des Conseils était-elle grande parmi les Iroquois. Ce germe se développa à la faveur des événements dont nous allons dire un mot, et devint le nerf du redoutable pacte fédéral des *cinq nations iroquoises*. Quant au caractère de la plupart de ces tribus, il est célèbre par ses fourberies. Les Iroquois en général étaient doués d'une imagination vive et d'un tempérament passionné.

Les Algonquins offraient à peu près tous les traits opposés. Ils s'adonnaient à la guerre et à la chasse, conséquemment menaient une vie nomade. Leur mode de gouvernement s'en ressentait ; on peut même dire qu'en dehors du pouvoir délégué au chef de chaque famille, il n'existait pas d'autorité dans la nation, et, par suite, très peu d'ensemble dans la conduite des affaires publiques. Fiers de leur indépendance exagérée, possédant une intelligence sinon faible du moins ordinaire, habitués à porter les armes et à mépriser le travail, ces Sauvages se croyaient les maîtres de la contrée, et ils ne perdaient aucune occasion de témoigner leur mépris aux Iroquois et de les molester.

On ne saurait douter que les Iroquois aient habité les bords du fleuve.

Nicolas Perrot dit positivement : " Le pays des Iroquois était autrefois le Montréal et les Trois-Rivières." Le Père Le Jeune écrit : " Voyageant de Québec aux Trois-Rivières, les Sauvages m'ont montré quelques endroits où les Iroquois ont autrefois cultivé la terre."

Voici comment est rapportée l'origine des guerres entre les deux races :

De jeunes Iroquois, invités par un parti de jeunes Algonquins fanfarons à les suivre à la chasse, furent assez heureux pour les surpasser et abattre plus de gibier que ces chasseurs. L'amour-propre des Algonquins s'en trouva froissé. Ce fut la cause d'une série de différends qui aboutirent à la guerre ouverte.

La supériorité des Algonquins dans les armes se manifesta dès les premières rencontres ; il ne paraît pas non plus qu'ils aient éprouvé d'échecs considérables dans le cours de cette première guerre. Ayant vaincu aisément les Iroquois, ils s'emparèrent de leur pays.

Après leur défaite, écrit un auteur, les Iroquois rongèrent leur frein. Au printemps suivant, ils retournèrent dans leurs premières terres, qui étaient aux environs de Montréal et le long du fleuve, en montant au lac Ontario.

Peut-être s'agit-il ici non de toute la race iroquoise, mais de quelque tribu (les Hurons ?) qui aurait réussi à reprendre possession de ses terres, comme nous le verrons par la suite.

Toutefois, s'il s'agit de la race entière, ils ne restèrent pas longtemps dans les environs de Montréal ; car il est certain qu'ils se retirèrent vers le lac Erié, d'où une nation du voisinage les chassa presque aussitôt. Ils se réfugièrent sur la rive Est du lac Ontario, de manière à s'étendre sur le lac Champlain, aux sources de la rivière Sorel, dont l'embouchure leur ouvrait une porte en plein lac Saint-Pierre, entre les Trois-Rivières et Montréal.

Il n'est guère possible de préciser l'époque où commença cette division entre les deux races, mais tout nous porte à croire qu'elle eut lieu vers le temps (1492) où Christophe Colomb découvrit l'Amérique, ou même un peu plus tard.

Les *Houendats* (les *Hurons*), forte tribu iroquoise, paraissent avoir cherché les premiers à reprendre possession du pays perdu. Ils battirent la tribu algonquine des *Onontchataronnons* (plus tard la tribu de l'*Iroquet*), qui s'était installée sur l'île de Montréal. Cela dût avoir lieu entre 1500 et 1530 à peu près.

La tribu de l'Iroquet prétend, disent les Relations des Jésuites, avoir occupé l'île de Montréal et les terres qui sont du côté de Chambly et de la ville de Saint-Jean.

“Voilà, disait en 1644 l'un de ces Sauvages, voilà où il y avait des bourgades très peuplées. Les Hurons, qui pour lors étaient nos ennemis, ont chassé nos ancêtres de cette contrée. Les uns se retirèrent vers le pays des Abenaquis (le Nouveau-Brunswick), d'autres allèrent trouver les Iroquois, et une partie se rendit aux Hurons mêmes et s'unit à eux.”

“Les Hurons qui étaient alors nos ennemis,” cela ne donne-t-il pas à penser qu'il s'agit d'une époque antérieure à la découverte du Canada? Nous ne connaissons aucune circonstance qui nous permette de supposer que les Hurons furent en armes et luttèrent contre des tribus de la nation algonquine. Il est vrai que l'orateur dont les paroles viennent d'être citées ajouta que son grand-père avait cultivé du blé-d'Inde dans l'île de Montréal; mais, comme les Sauvages ne remontent point au delà d'une trentaine d'années sans embrouiller toute la chronologie, et que le mot grand-père s'applique aussi bien, dans leur bouche, à un ancêtre éloigné qu'à un simple aïeul, ce témoignage ne saurait suffire pour fixer la date de la conquête de Montréal par les Hurons.

La haine du nom algonquin et l'espoir de reconquérir leur ancienne patrie réveillèrent le génie des Iroquois. Ils apprirent à faire la chasse et la guerre, à conduire habilement des expéditions, à harceler sans cesse l'ennemi dans ses marches, dans ses retraites et dans ses campements. Ils se révélèrent enfin sous une face nouvelle.

Ils se donnaient le nom de *Hottinonchiendi*, qui signifie “cabane achevée. Leurs forts étaient en effet les mieux construits au point de vue de la solidité et des besoins de la guerre.

L'ordre qui régnait ordinairement dans leurs affaires publiques se consolida, prit les formes de véritables lois, et contribua pour beaucoup au succès de leurs armes.

Lorsqu'au bout de quelques années, ils reparurent sur le grand fleuve, les Algonquins virent qu'ils allaient avoir sur les bras un ennemi qui ne serait plus à mépriser.

La plupart du temps, les maraudeurs iroquois se contentaient de “faire coup” sur un campement, puis ils se retiraient avec adresse dès que les Algonquins se montraient en nombre. Le lac Saint-Pierre, avec ses îles et son étendue, offrait un refuge aux flottilles de guerre, comme aussi des points de repère et des embuscades toutes préparées.

Avant l'arrivée de Cartier, les Iroquois descendaient ainsi la rivière Sorel, qui porta longtemps leur nom, et étendaient leurs ravages jusque dans le bas du fleuve, au delà de Québec. Les premiers navigateurs qui visitèrent le Canada les connurent sous le nom de *Toudamans* que leur avaient imposé les autres nations sauvages. Le mot *Iroquois*, dont on se sert à cette époque, paraît désigner le principal groupe, et *Toudamans*, une tribu de cette nation.

Par la terreur que répandaient les Toudamans, on s'explique l'absence de villages que le découvreur du Saint-Laurent remarqua entre Montréal et Achelai, près des rapides du Richelieu, à mi-chemin entre Québec et les Trois-Rivières.

Le mot *Toudamans* semble être une corruption de Touandouahs, Tsoundouans. “Les Toudamans furent, plus tard, connus sous le nom d'*Iroquois*,” dit M. l'abbé Ferland.

Cartier parle des *Toudamans*, gens du sud, qui menaient la guerre aux Sauvages de Québec, et qui poussaient leurs courses jusqu'au golfe.

La carte de Lescarbot (1609) place les *Toudamans* sur la rive sud du fleuve, entre Québec et les Trois-Rivières. Cependant, cet auteur n'ayant jamais visité le fleuve, il ne faut pas attacher trop d'importance à sa carte. Les mots "gens du sud," dont se sert Cartier, et ce que nous savons du site où étaient les cantons iroquois, nous donnent l'assurance que ce ne pouvait être entre Québec et les Trois-Rivières, mais bien en haut de la rivière Sorel, comme nous l'avons dit. Du reste, cette même carte de Lescarbot indique la rivière Sorel sous le nom de *rivière des Iroquois*, et quelque part, vers Saint-Hyacinthe, sont placés des campements avec le mot *Iroquois*. Sans être très correct, Lescarbot est encore ici un bon guide.

Les Sauvages visités par Cartier à Hochelaga (1535) avaient des habitations à la mode iroquoise. Les mots recueillis chez eux en cette occasion sont des mots iroquois. Or, comme ils paraissent avoir été détachés des *Toudamans* qui faisaient la guerre aux Algonquins de Québec, l'on peut voir en cela une preuve que toutes les tribus iroquoises n'avaient point été chassées d'abord par les Algonquins, ou que l'une de ces tribus avait réussi à reprendre possession du haut du fleuve; c'est la tradition des Onontcharonnons rapportée plus haut. Néanmoins, les gens d'Hochelaga étaient ennemis de ceux de Québec.

"De la relation de Cartier et des récits des Sauvages, dit l'abbé Ferland, l'on peut inférer qu'un parti de Hurons, après avoir chassé les Onontcharonnons, était resté avec quelques-uns de ces derniers dans l'île de Montréal et y avait établi la bourgade que les Français trouvèrent, au pied de la montagne, en 1535. Plus tard, les Hurons, harcelés par les anciens possesseurs de l'île, et peut-être par les Agniers, auront été forcés de se replier vers le gros de la nation."

C'est de cette manière, croit-on, que le peuple de langue huronne-iroquoise, que Cartier avait visité, disparut de l'île, entre 1535 et 1608.

Au temps de Cartier, les *Toudamans* (ou *Tsounontouans*) figurent seuls du côté des Iroquois,

Pendant la seconde moitié du même siècle (1550-1600) la lutte se fait entre les Algonquins et les Agniers principalement.

Il faudrait donc croire que les *Tsonnontouans* d'abord, et les Agniers ensuite, soutinrent les premiers la guerre de représailles contre les Algonquins, sans parler de la reprise de Montréal par les Hurons avant la découverte de Jacques Cartier.

La rivière de Sorel s'appelait rivière des Agniers, nation iroquoise, du temps de Sagard (vers 1625).

Les *Houendats* ou *Hurons*, dont les instincts pacifiques s'accommodaient mal du régime guerrier adopté par presque toutes les tribus de leur race, semblent s'être tenus à l'écart du principal groupe iroquois, à partir du temps où ils furent forcés de quitter l'île de Montréal, ce qui eut lieu, selon les apparences, plusieurs années après le départ de Jacques Cartier et

de Roberval, du Canada. Ils allèrent habiter les terres qui sont entre le lac Simcoe et la baie Georgienne, la partie la plus fertile de la province d'Ontario. Ils conservaient la tradition Iroquoise, en ce qu'ils se livraient à l'agriculture et négligeaient non-seulement la guerre, mais aussi la chasse.

Un passage de la relation de Champlain fait supposer que la grande guerre commença vers 1550. Il dût y avoir aussi, à l'époque en question, un redoublement d'entreprises de guerre de la part des Iroquois Agniers et de la tribu algonquine de l'Iroquet alliée aux Iroquois.

Les Algonquins se regardaient comme les propriétaires du site actuel de la haute-ville des Trois-Rivières, et, pour y résister aux attaques des Iroquois, ils avaient bâti un fort sur le tertre que nous appelons le *Platon*.

Les Iroquois, offusqués de cette manifestation de résistance, l'emportèrent d'assaut et le rasèrent à fleur de sol. En 1635, le Père Le Jeune dit en avoir vu les bouts de pieux restés dans la terre et encore noircis par le feu dont on s'était servi pour les détruire. Nous ne saurions dire quand eut lieu cet événement.

Les Trois-Rivières étaient occupées par des partis de chasse et de pêche appartenant à la race algonquine, qui s'y succédaient au caprice des événements. Ce lieu se trouvait le plus exposé aux attaques des bandes iroquoises, à cause de sa proximité du lac Saint-Pierre et de la rivière Saint-Maurice, où se cachaient les ennemis. Toutes les traditions des Sauvages s'accordent à dire que nul endroit du cours du fleuve n'était plus aimé ni autant fréquenté. Il n'y en avait probablement pas qui fussent plus souvent témoin des drames barbares qui se jouaient entre les Toudamans et les Algonquins, puisque sa position semble le désigner comme le champ de bataille des deux races. Les éléments de chasse et de la pêche y abondaient prodigieusement, et en faisaient un rendez-vous général. Longtemps après la fondation de Québec, et en dépit des instances que les gouverneurs et les missionnaires firent pour les détourner de leur coutume de séjourner aux Trois-Rivières, les Algonquins et plusieurs familles de Montagnais y restèrent attachés.

L'épisode suivant est un tableau fidèle des combats des Sauvages. On peut en reporter la date à l'année 1560, autant qu'il est possible de s'en assurer.

La tribu de l'*Iroquet*, déjà mentionnée, était de la race algonquine, cependant elle s'était en partie séparée de sa nation, comme on l'a vu, et lui faisait la guerre, de même que certaines tribus (les Hurons, par exemple) de la race iroquoise s'allièrent, plus tard, aux ennemis des Iroquois.

Un jour qu'un grand nombre de guerriers de l'Iroquet se présentaient devant les Trois-Rivières, les Algonquins s'avisèrent d'employer un stratagème qui leur réussit. Le gros des Algonquins se cacha dans les bois qui bordaient la rivière Bécancour, à quelques centaines de pas de son embouchure, laissant quelques canots en vedette sur le fleuve, dans la position de gens occupés à la pêche. Ce qui avait été prévu arriva. Les Iroquets se lancèrent sur les pêcheurs isolés, lesquels prirent la fuite vers la rivière, en poussant des cris de désespoir. Derrière eux arriva toute la flottille ennemie, sans se douter du danger où elle courait, et

croyant tenir une proie facile. L'embuscade avait été si bien préparée, que presque tous les coups eurent de l'effet. Une première et une seconde décharge de flèches abattit beaucoup de monde du côté des Iroquets, et, avant que ceux-ci eussent eu le loisir de se remettre de la surprise de cette attaque imprévue, leurs ennemis sortirent du bois, et la hache assomma ceux qui avaient échappé aux traits. Charlevoix dit qu'il n'en survécut pas un seul, parce que les Algonquins ne voulurent faire aucun prisonnier. Le grand nombre de cadavres qui restèrent dans le lit de la rivière et sur ses bords infesta l'eau à tel point, qu'elle en prit le nom de rivière Puante, qu'elle portait encore un siècle après. La tribu de l'Iroquet ne se releva jamais complètement de cet échec.

Les gens qui restaient de cette tribu furent adoptés par la nation algonquine, sans toutefois perdre leur principal chef duquel ils tenaient le nom de l'*Iroquet*.

Ce petit peuple offre ainsi doublement l'une des singularités que l'on observe chez les Sauvages du Canada : battu par les Iroquois, il devint iroquois, puis, battu par les Algonquins, il redevint algonquin. Ajoutons que les Hurons, avec lesquels il avait eu tant de rapports, se rapprochèrent des Algonquins vers la même époque que lui probablement, entre 1560 et 1580.

Après le massacre de la rivière Puante, les Algonquins remportèrent une série de victoires qui leur donna de l'assurance et une grande vanité. A la fin du XVI^e siècle, les Iroquois étaient détruits, ou à peu près ; "il n'en paraissait presque plus sur la terre," mais "ce peu qui en restait, comme un germe généreux, poussa tellement en peu d'années, qu'il réduisit réciproquement les Algonquins aux mêmes termes que lui." Ce passage est tiré de la Relation de 1660. Lescarbot, qui écrivait en 1610, dit que peu d'années avant cette dernière date, les Iroquois, au nombre de huit mille, exterminèrent les Algonquins, gens de Québec, et les habitants d'Hochelaga et autres Sauvages des bords du Saint-Laurent. Quoi qu'il en soit, Champlain ne retrouva pas, en 1603, les tribus visitées par Cartier à Québec en 1535.

Isolés comme ils l'étaient par toute la largeur de l'Ontario, les Houendats étaient plus rapprochés des territoires des Algonquins que de ceux où vivait leur propre race. D'ailleurs, le seul fait de s'être autant éloignés dans cette direction montre une tendance à se séparer du corps de la nation, si, toutefois, ils n'avaient pas été chassés de Montréal par les Iroquois eux-mêmes, pour s'être montrés trop conciliants avec les Algonquins, ce qui n'est pas improbable.

On croit que les Houendats s'unirent de bonne heure aux Algonquins pour des fins de traite et de bon voisinage ; mais ils ne perdirent ni les mœurs domestiques ni la langue des Iroquois. L'alliance fut inaltérable, on le sait, malgré les malheurs qui fondirent à cause de cela sur les pauvres Houendats (Hurons) ; mais jusqu'à leur extermination, ceux-ci conservèrent les traits particuliers à leur origine.

En 1599, Pontgravé voulut établir un poste de traite aux Trois-Rivières, parce qu'il connaissait le lieu pour l'avoir déjà visité ; mais son associé, Chauvin, qui avait d'autres vues, se contenta de faire le trafic à Tadoussac. La guerre régnait toujours entre les Sauvages.

Les Français commençaient à attirer les nations algonquines, qui échangeaient avec eux leurs pelleteries pour des articles de fabrique européenne. Les Hurons, qui faisaient cause commune avec les Algonquins, descendirent bientôt jusqu'à Tadoussac. A partir de ce moment, il est probable que les Iroquois les vouèrent, comme les Algonquins, à l'extermination.

Cette défection ne fit qu'activer le sentiment de vengeance contre les Algonquins. Les cinq tribus iroquoises les plus vaillantes : les Agniers, les Tsonnontouans, les Onnontagués, les Onneyouts et les Goyogouins, apparaissent alors comme les principaux membres de la plus puissante ligue de Sauvages dont l'histoire ait parlé ; mais ce ne fut que vers 1645 qu'ils prirent de l'importance. Ce sont ces tribus que les Français eurent à combattre et qui, grâce à l'incurie du gouvernement de Louis XIV, retardèrent pendant de longues années les progrès du Canada, en promenant le fer et le feu au milieu des colons dispersés sur les bords du Saint-Laurent.

Les Attikamègues, nation de langue et de coutumes montagnaises, habitaient les plateaux où le Saint-Maurice et le Saguenay ont leurs sources. Ces peuples, excessivement timides, n'approchaient point du fleuve par crainte de la guerre. Ce n'est qu'en 1637, alors que le fort des Trois-Rivières pouvait les protéger dans une certaine mesure, qu'ils se hasardèrent à descendre le Saint-Maurice et à venir trafiquer de leurs pelleteries aux magasins de la compagnie de la Nouvelle-France en ce lieu.

Nous savons déjà, d'après la Relation de 1660, que ce qui restait d'Iroquois, vers la fin du XVII^e siècle, "poussa tellement en peu d'années, qu'il réduisit les Algonquins aux mêmes termes."

Aussi, lorsque Samuel de Champlain remonta le fleuve, en 1603, rencontra-t-il très peu de Sauvages entre Montréal et Québec, et même ces deux endroits semblent avoir été déserts. Les Algonquins avaient le dessous à leur tour ; ils se tenaient plutôt dans leur ancien territoire de l'Ottawa. Les Iroquois couraient le fleuve et le rendaient presque inabordable.

Les traitants rencontraient les Sauvages amis à Montréal et aux Trois-Rivières, à des époques fixes de l'été. Une fois la traite terminée, il restait à peine quelques familles dans ces endroits.

Les Sauvages de Québec et des Trois-Rivières étaient toujours errants et ne cabanaient que par groupes de deux ou trois familles, là où ils trouvaient du gibier et du poisson, dit le Père LeClercq.

En 1608, Champlain fonda la ville de Québec. L'année suivante, sollicité par les Algonquins et les Montagnais, peuple du Saguenay, il entreprit, contre les Iroquois, l'expédition du lac Champlain. En cette circonstance, un chef célèbre du nom de *Iroquet* commandait la tribu algonquine, qui est connue sous ce même nom d'Iroquet ; et Ochatéguin était le capitaine d'une tribu de Hurons, qui portaient, au dire de Champlain, ce même nom de Ochatéguin.

On voit ici que les Algonquins, les Hurons et les gens de l'Iroquet étaient dès lors intimement liés. Avec eux se tenaient les Montagnais du Saguenay, et, par parenté avec ces derniers, les Attikamègues du Saint-Maurice, plus timides que guerriers. Tel était l'assemblage de peuples qui, avec l'aide des Français, comptaient tenir tête aux Iroquois.

Cinq ou six nations, dispersées depuis le Saguenay jusqu'au lac Huron, sans chef suprême, sans plan d'unité, sans cohésion en un mot, allaient lutter, peu d'années après la mort de Champlain, contre une association habilement formée, se maintenant par une véritable discipline, et dont le foyer, peu étendu, occupait un site écarté, commode, et protégé par le voisinage des colonies anglaises et hollandaises.

Lorsqu'en 1609 Champlain eût fait alliance avec les Algonquins, ceux-ci se rapprochèrent des Trois-Rivières. La guerre, qui s'étendit quelques années après jusque vers le haut de l'Ottawa, les contraignit à rechercher davantage les Français. A partir de 1635, il est aisé de suivre, dans les registres des Trois-Rivières et dans les Relations des Jésuites, le rôle qu'ils jouaient en ce lieu. Nicolas Perrot nous dit que, vers 1640-50, les villages de cette nation étaient tous aux environs des Trois-Rivières.

En 1615, Champlain visita le pays des Hurons, et fit partie d'une troupe qui alla attaquer, au delà du lac Ontario, un fort iroquois situé en arrière d'Oswégo, à peu près où est la ville de Syracuse aujourd'hui. Malgré des actes d'hostilité de ce genre, la destruction de la tribu huronne ne commença que fort tard, vers 1648. Nous savons que, en 1615, Champlain reconnut que ceux-ci avaient dix-huit bourgades, renfermant quarante mille âmes. Les Français les nommèrent *Hurons* parce qu'ils se rasaient les cheveux ou les redressaient de manière à former sur la tête, du front à l'arrière, une crête assez semblable à la hure d'un sanglier.

En 1608, la tribu de l'Iroquet habitait l'intérieur d'un territoire triangulaire, dont Vaudreuil, Kingston et Ottawa formaient les angles.

Dans les années 1610, 1615-16, elle fit de nouveau partie des expéditions contre les Iroquois. Les Relations de 1633, 1637, 1640, 1646 la mentionnent encore comme étant d'une certaine importance.

Jusque vers 1630, la supériorité des Iroquois n'était pas bien marquée. Les Algonquins rachetaient par le courage ce qui leur manquait en prudence et en discipline ; mais les armes à feu que les Hollandais d'Albany fournirent alors aux Iroquois donnèrent l'avantage à ceux-ci ; car les Français évitèrent, pendant longtemps, de fournir des fusils à leurs alliés.

Leur amour de la guerre jeta constamment les Algonquins dans des entreprises hasardeuses, d'où leur indiscipline était peu propre à les tirer. Il faut dire aussi qu'étant plus honnêtes, plus francs que les Iroquois, ils furent, à plusieurs reprises, victimes de la foi jurée, sur laquelle ils s'appuyaient naïvement. Notons encore que, par un empressement inconsidéré à "frapper coup," les Algonquins occasionnèrent à leurs alliés, les Français, nombre de mauvaises affaires avec les Iroquois, à des époques où la colonie avait surtout besoin de repos et de tranquillité.

Ce qui est étrange, c'est l'espèce de fausse bravoure dont les Algonquins firent parade, par un reste d'habitude de leur ancienne renommée. Ils savaient que leurs ennemis agissaient plus par ruses et par pièges que tout autrement; mais ils ne laissaient point de commettre, chaque jour, les imprudences les plus grossières. Quant à l'habileté et au courage, ni l'une ni l'autre des deux races n'en cédaient; mais les Algonquins manquaient de tenacité dans les expéditions et de persistance dans la poursuite de ces guerres cruelles.

La mort de Piescaret, en 1647, fut comme le signal de la ruine de la nation algonquine, qui eut lieu en même temps que celle des Hurons.

Les Algonquins et leurs adhérents ne reçurent que très peu de secours du côté des Français. Ce n'est qu'en 1665 qu'arrivèrent dans le pays des forces vraiment imposantes; mais il y avait quinze ans que les Hurons et les Attikamègues étaient détruits, et que la poignée d'Algonquins qui restaient se tenaient cachés sous les canons des villages français.

La colonie de la Nouvelle-France, commencée en 1608, n'eut d'établissements stables qu'à partir de 1633; elle ne prit véritablement de l'importance qu'en 1665.

Les Iroquois, qui avaient, à cette dernière date, porté leurs armes victorieuses dans le golfe, sur les bords du fleuve, aux sources du Saint-Maurice et de l'Ottawa, sur les terres du Haut-Canada, autour des grands lacs et jusqu'au pays des Sioux, ne voyaient plus d'ennemis sérieux que les Français. Ils surent leur tenir tête pendant un autre demi-siècle, c'est-à-dire jusque vers 1700. Les Français leur suscitèrent alors des ennemis redoutables dans les Abénaquis, venus d'Acadie et placés aux environs des Trois-Rivières et du lac Saint-Pierre.

Voici donc, en résumé, les mouvements successifs de ces peuples :

Les Algonquins habitaient l'Ottawa; les Iroquois, le Saint-Laurent. Ces derniers disaient être venus de l'ouest.

Vers 1500, les Algonquins chassent les Iroquois des bords du fleuve et s'y installent. Les Iroquois vont se fixer entre le lac Champlain et le lac Ontario.

Entre 1500 et 1530, les Hurons (ou une autre tribu iroquoise) reprennent Montréal sur les Iroquets, tribu algonquine. La plupart des Iroquets passent dans les rangs des Iroquois par la conquête.

A la même époque, les Tsonnontouans, tribu iroquoise, commencent à exercer des ravages sur le fleuve, en descendant par la rivière Sorel.

En 1535, Jacques Cartier visite, à Montréal, les Hurons-Iroquois. De là jusqu'à Québec, il n'y a qu'un seul village. Les Tsonnontouans ou Toudamans répandent la terreur partout dans ces endroits.

Vers 1560, les Algonquins massacrent presque tous les guerriers de l'Iroquet, à la rivière Puante, et le reste de cette tribu retourne aux Algonquins.

Entre 1560 et 1600, la tribu iroquoise des Agniers est celle qui conduit principalement la guerre contre les Algonquins.

De 1560 à 1600, les Algonquins prennent le dessus dans toutes les directions. La tribu

iroquoise qui tenait Montréal se retire vers l'ouest ; on croit la reconnaître dans les Hurons que Champlain trouva, en 1615, près du lac Simcoe.

Vers 1600, paraît avoir commencé la ligue des *cinq nations* iroquoise, qui balaya les rives du fleuve. Peu après, les Hurons descendent traiter avec les Français.

En 1603, Champlain trouve les rives du fleuve inhabitées. Les Algonquins, battus par les Iroquois, se sont repliés sur l'Ottawa.

En 1609, avec Champlain, qui part pour la première guerre des Français contre les Iroquois, il y avait des bandes de Hurons, d'Algonquins, d'Iroquets et de Montagnais, ayant leurs chefs particuliers. L'alliance des Français attire de nouveau les Algonquins au fleuve, et ils se fixent principalement aux Trois-Rivières. La guerre continue avec des chances égales de part et d'autre.

En 1624, grande assemblée de toutes les tribus, aux Trois-Rivières, pour enterrer la hache et proclamer la paix dans le Canada. Cette démonstration remarquable n'eut aucun résultat avantageux. Le désaccord exista aussitôt après comme auparavant.

Vers 1630, les Iroquois prennent l'ascendant sur les Algonquins, à la faveur des armes à feu que leur procurent les Hollandais.

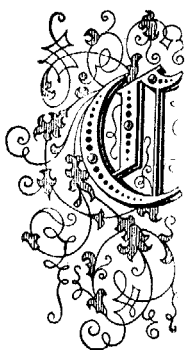
En 1647, Piescaret, chef algonquin, est assassiné. Sa nation est détruite après cela, ainsi que les Hurons.

Jusqu'en 1665, les Iroquois règnent en maîtres dans une grande partie du Canada. Les troupes que l'on envoie alors contre eux ne les réduisent pas entièrement.

CHAPITRE V

1608 - II

1608. — PROJETS DE COLONISATION. — COMPAGNIE DE MONTS. — QUÉBEC FONDÉ. — COMLOT CONTRE LA VIE DE CHAMPLAIN. — HIVER 1608-9. — GUERRE DES IROUOIS. — PRIVILÈGE DE DE MONTS RÉVOQUÉ. — LES MALOUINS. — 1610. — COMPAGNIE DE ROUEN. — QUÉBEC. — LES IROUOIS. — 1611. — MARIAGE DE CHAMPLAIN. — MONTRÉAL. — HOHELAGA. — LES SAUVAGES DE L'OUËST.



CHAMPLAIN et de Monts avaient des vues du côté du Saint-Laurent, dans la région comprise entre le golfe et le Saut, où les attiraient une température plus clémente, un vaste marché de traite, la perspective de convertir les Sauvages, et le désir de pénétrer par là dans les terres jusqu'au Pacifique, pour atteindre un jour la Chine et le Japon.

A la fin de l'année 1607, deux projets étaient proposés : l'un, celui de Poutrincourt, consistait à reprendre les opérations à Port-Royal ; l'autre, celui de Champlain, demandait que l'on fit choix du Saint-Laurent pour y fonder un poste. De Monts était ruiné, ou à peu près. Champlain n'avait jamais possédé les ressources indispensables à une telle entreprise. Poutrincourt avait quelques moyens, mais il tenait pour l'Acadie, et il comptait sur certaines influences pour relever l'établissement de Port-Royal. Madame de Guercheville, personne de grande piété, et qui désirait contribuer à la conversion des Sauvages, avait résolu de déboursier les sommes nécessaires à cet objet, mais en Acadie seulement. En vain Champlain lui représenta-t-il, ainsi qu'au Père Cotton, jésuite, confesseur du roi, le danger perpétuel qu'il y aurait de se trouver en conflit avec les Anglais le long de ces côtes coupées par un nombre infini de ports, de bouches de rivières, etc. ; il n'y eut pas moyen de la faire pencher pour Tadoussac, Québec ou le Saut. Champlain démontra aussi que les Sauvages de l'Acadie étaient clair-semés, au lieu qu'il y en avait davantage sur le Saint-Laurent ; la personne du calviniste de Monts écartait tout projet dans lequel il pouvait entrer.

Il est à remarquer que l'on désignait, à cette époque, les Sauvages du bas Saint-Laurent sous le nom de Canadois ou Canadiens, ce qui montre que le mot Canada ou Kanata, employé du temps de la découverte (1535) pour désigner la région commençant à la Grosse-Ile et finissant un peu au dessus de Stadaconé, s'était étendu et s'appliquait (1608) également à toute la partie inférieure du fleuve, si même, en remontant le fleuve, il n'atteignait pas l'ancien Hochelaga.

Le terme Nouvelle-France, déjà vieux de près d'un siècle, puisqu'il avait été imposé par Verazani en 1524, continuait de signifier tous les pays, depuis la Floride jusqu'au Labrador, tant les côtes que l'intérieur, Acadie, Canada, Saguenay, Hochelaga, contrées découvertes ou à découvrir dans ces limites ; c'est pourquoi il embrassa, plus tard, le Haut-Canada, mais il ne dépassa pas les grands lacs ; la Louisiane et les postes de la mer de l'ouest (notre Nord-Ouest) portèrent des noms distincts sans être jamais compris dans la Nouvelle-France.

Il n'en est pas ainsi du mot Canada, qui, après Cartier, se répandit vers le golfe et, sous Champlain, remonta jusqu'à l'entrée de l'Ottawa. Plus tard, nos voyageurs désignèrent comme étant le Haut-Canada la province actuelle d'Ontario, et qui, de ce côté, embrassa la même étendue de pays que la Nouvelle-France. Depuis 1867, le mot Canada a envahi successivement le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, le Nord-Ouest, la Colombie anglaise, l'île du Prince-Edouard, et la Baie-d'Hudson. Terre-neuve, premier pays découvert officiellement, sera le dernier à porter ce nom devenu si grand après avoir eu pour berceau un humble coin de terre. Les autorités historiques font voir que Kanata ou Canada signifiait amas de cabanes, réunion de huttes, pays peuplé, par opposition, sans doute, aux espaces compris entre le détroit de Belle-Isle et la Grosse-Isle, puis les rapides du Richelieu au Saut, qui étaient sans villages ni demeures fixes. Fidèles au sens de ce mot, les colons français l'ont imposé, de proche en proche, à tout un empire, à mesure qu'ils peuplaient ces vastes contrées. L'amas de cabanes fait aujourd'hui l'orgueil de quatre millions d'hommes.

“Québec” paraît dater de 1600, sinon avant. Il est resté, jusqu'à 1764, confiné au gouvernement de ce nom, enclavé entre ceux de Gaspé et des Trois-Rivières. Toutefois, les évêques de Québec administraient un diocèse qui représentait toute la Nouvelle-France, et même, en de certains moments, toutes les possessions françaises. La province de Québec, constituée par les Anglais (1764), s'avancait, d'une part, jusqu'à Gaspé qu'elle englobait, et de l'autre, jusqu'aux grands lacs et à la Floride. En 1783, elle perdit la portion que les Etats-Unis entraînèrent dans leur confédération, puis, en 1791, on l'abolit, en créant le Haut et le Bas-Canada. Cette dernière province reprit le nom de Québec en 1867.

Le nom de Saint-Laurent, appliqué au fleuve en général, paraît dater de 1600, sinon 1603. On se rappelle que Jacques Cartier l'avait imposé à une baie sur la côte du nord, un peu avant que de pénétrer dans le fleuve proprement dit.

Le roi Henri n'était pas le moins du monde hostile aux projets touchant le Canada ; mais le cher homme était trop pingre pour y risquer un seul écu blanc. Il aurait volontiers couvert de sa signature une patente demandée par quelqu'un de son entourage, pourvu que cela ne dût rien lui coûter.

Le sieur de Monts, persuadé que Champlain avait raison, s'adressa au roi. Celui-ci prêta son consentement au projet ; mais il le comprit si petitement, qu'il limita à une année la patente (7 janvier 1608) qu'on sollicitait. La fondation de Québec en fut le résultat. Ce

n'est pas que nous approuvions les monopoles tels qu'on les comprenait à cette époque; notre blâme vient de ce que ni les marchands évincés ni le détenteur du privilège ne pouvaient tirer bon parti de la situation qui leur était ainsi faite. Il eût fallu ou laisser le champ libre à chacun, ou favoriser une compagnie à long terme, sous l'inspection de qui de droit, afin qu'elle n'évitât point de remplir les conditions de son contrat qui regardaient l'établissement d'une colonie sérieuse.

Deux vaisseaux furent équipés à Honfleur. Sur l'un monta (5 avril 1608) Pontgravé, "député pour les négociations avec les Sauvages," et qui prit les devants dans l'espérance de commencer la traite à Tadoussac, et préparer les voies aux opérations le long du fleuve. Il n'y fut pas plus tôt rendu, qu'il fit valoir auprès des Basques, occupés dans ces parages à la traite et à la pêche, le privilège qui conférait à M. de Monts le monopole du trafic dans le Saint-Laurent. Les Basques résistèrent et firent jouer leur artillerie aussi bien que leurs mousquets. A la première décharge, Pontgravé tomba blessé grièvement, un homme fut tué et deux autres atteints. Il s'en suivit une bagarre, puis un abordage en règle. Les Basques montèrent sur le vaisseau privilégié et enlevèrent tout le canon et les armes qui y étaient, "disant qu'ils traiteraient (avec les Sauvages), nonobstant les défenses du roi, et que, lorsqu'ils seraient prêts à partir pour aller en France, ils lui rendraient son canon et son amonition, et que ce qu'ils en faisaient était pour être en sûreté." Le pire de l'affaire, c'est que les Basques avaient tort... d'après le roi; car celui-ci, voulant mettre de Monts à même de se rembourser des frais de l'établissement projeté au Canada, avait interdit à qui que ce fût d'y traiter durant l'espace d'un an. En d'autres termes, il était défendu à des centaines de navigateurs de gagner, cette année-là, le pain de leurs familles.

Champlain reçut du roi le rang de capitaine en la marine. De Monts le nomma son lieutenant au Canada. Champlain avait l'intention de pénétrer un jour dans les terres jusqu'au Pacifique et se rendre à la Chine.

Le 13 avril 1608, il s'embarqua, à Honfleur, sur le second navire de la compagnie, et arriva en vue de Tadoussac le 3 juin, amenant "les choses nécessaires et propres à une habitation." Un de ses amis, Lucas Legendre, paraît avoir beaucoup aidé à son équipement.

Le pilote de Pontgravé et un marin basque allèrent au devant de lui, le mettre au courant de ce qui venait de se passer. Le capitaine Darache voulait bien ne pas continuer la guerre, pourvu qu'on ne le molestât aucunement, ce qui, aux yeux de Champlain, était presque lui accorder son pardon. Enfin, il fut convenu que les choses en resteraient là, en attendant que la justice du royaume pût être invoquée.

Pontgravé s'efface, à partir de ce moment, devant Champlain; mais pendant une vingtaine d'années, il reste son ami, et on peut dire son bras droit dans la fondation de la Nouvelle-France. C'est lui qui commandait les vaisseaux et faisait le service de mer.

De 1608 à 1627, il a fait nombre de voyages en France, et parcouru le fleuve annuellement entre Montréal et Tadoussac, pour les fins de la traite. Son gendre, Des Marais, accompagna souvent Champlain dans ses expéditions.

Champlain employa le temps nécessaire à une exploration partielle du Saguenay, laissant son équipage à Tadoussac, "auquel lieu je fis décharger toutes nos commodités, avec les hommes, manœuvriers et artisans, pour aller amont le dit fleuve (le Saint-Laurent), trouver un lieu commode et propre pour habiter." Le choix de Québec n'était donc pas encore fait ? Cependant, Lescarbot nous dit que de Monts avait assigné ce lieu à Champlain pour son poste fixe.

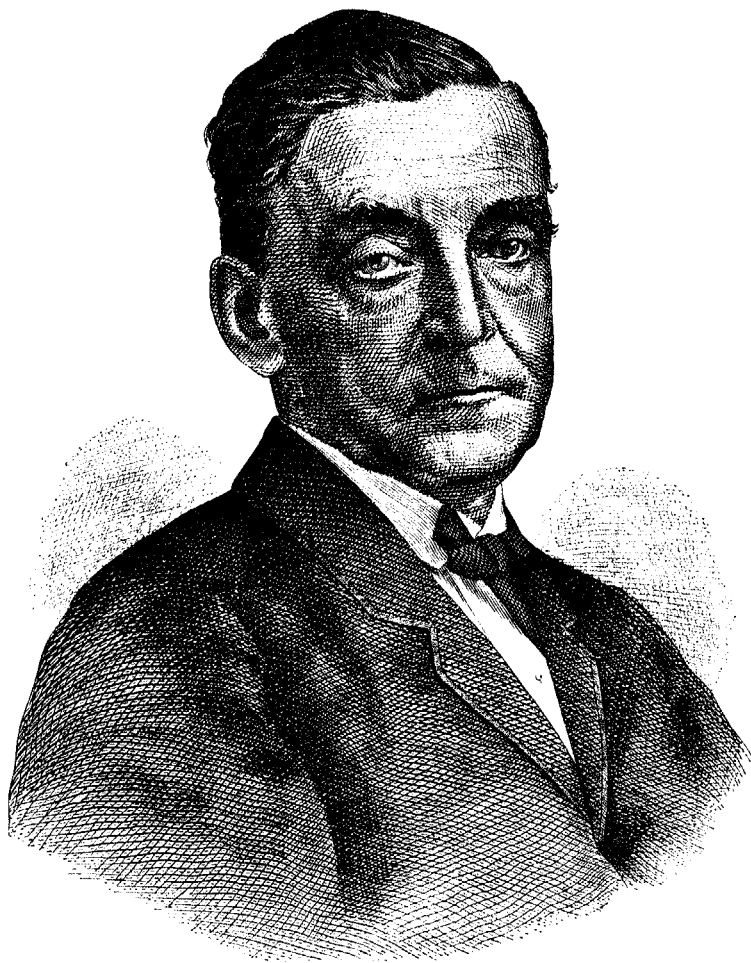
Le départ de Tadoussac, sur une simple barque de douze à quatorze tonneaux, s'exécuta le 30 juin.

"Trouvant un lieu, le plus étroit de la rivière, que les habitants du pays appellent Québec, j'y fis bâtir et édifier une habitation et défricher des terres et faire quelques jardinages... Ce lieu est le commencement du beau et bon pays de la grande rivière." Telles sont les paroles de Champlain.

C'est le 3 juillet (1608), jour à jamais mémorable dans les annales de la Nouvelle-France, que Champlain revit le cap de Québec et se décida à y fonder sa colonie. "Je cherchai lieu propre pour notre habitation, mais je n'en pus trouver de plus commode, ni mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était remplie de noyers et de vignes. Aussitôt, j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre pour y faire notre habitation, l'autre à fouiller la cave et faire des fossés, et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin, pour mettre nos vivres à couvert, qui fut promptement fait par la diligence d'un chacun et le soin que j'en eu."

La pointe de Québec comprenait l'espace renfermé aujourd'hui entre la Place, la rue Notre-Dame et le fleuve, où se trouve l'église de la basse-ville.

L'Histoire oublie, nécessairement, que Jacques Cartier choisit le Cap-Rouge pour y établir une colonie; que Chauvin voulut se fixer à Tadoussac; que Champlain adopta l'idée de Pontgravé de se rendre aux Trois-Rivières; car les entreprises en question n'eurent aucun caractère permanent. En 1608, Champlain, plus libre dans son choix, ayant acquis de l'expérience, et sentant que la période des débuts finissait, envisagea la situation d'un œil bien différent. Il s'empara de la clef du grand fleuve, de manière à asseoir sa colonie au fond d'une baie profonde (le golfe Saint-Laurent), et s'assurer de la voie qui, à travers les terres, le mettrait en communication avec les peuples les plus éloignés. C'était assez proche de Tadoussac, regardé alors comme le principal port de mer; il ne convenait pas de s'isoler davantage. Montréal eût pu l'attirer; mais c'était bien loin, et, outre qu'une bonne partie des Sauvages ne s'y rendaient pas d'ordinaire, il faut considérer que la position offrait peu de moyen de défense. Trois-Rivières, plus rapproché, était le rendez-vous par excellence des chasseurs; néanmoins, en vue de l'avenir, il valait encore mieux se fixer à Québec. Des événements de la plus haute importance attestèrent, par la suite, de la sagesse de cette décision. Sans qu'il en coûtât rien à personne, le havre de Québec pouvait abriter la flotte la plus nombreuse et les plus gros vaisseaux. Placé à cent trente lieues de la grande navigation,



L'HON. SIR-ANTOINE AINIE DORION,

Juge-en-Chef de la Province de Québec.

ce poste devenait le point de repère des expéditions envoyées jusqu'au centre de l'Amérique. Si la colonie était attaquée par des forces militaires, son clef-lieu, rendu imprenable par la nature, la sauvait du péril. Durant trois quarts de siècle qu'ils nous firent la guerre, les Iroquois n'osèrent s'en approcher, et, lorsque des troupes européennes voulurent s'emparer du pays (1690), les canons de Québec mirent leurs projets à néant. Cette forteresse fut "la sentinelle avancée du grand empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Ile jusques au golfe du Mexique." (*Ferland.*)

Après Jacques Cartier, il n'y eut rien de pompeux dans les démarches des individus qui s'occupèrent de la Nouvelle-France. On ne dira certainement pas que la cour y tenait en aucune sorte. Les rois étaient plutôt ennuyés qu'édifiés des suppliques des marchands et des théories de quelques hommes à projet. C'est dans l'ombre, nous voulons dire dans une condition très humble, que cette grande idée vivait et se fortifiait. Qu'on se reporte par la pensée à l'état de notre pays, lorsque les Français y abordèrent. La pêche et la chasse pouvaient attirer quelques gens, sans doute : on va chercher la fortune partout et sous n'importe quelle forme ; mais se rend-on compte du courage nouveau qu'il fallut à Champlain et à ses associés pour tenter l'entreprise de la colonisation de cette contrée âpre, stérile en apparence, si éloignée, si froide et si barbare ? Et quels étaient ceux qui marchaient dans cette voie étrange ? De simples particuliers, patronés avec maladresse par des dignitaires imbus de mille préjugés. Ils n'avaient pas même, en payant bien cher, la certitude que les "hivernants," comme on appelait les hommes à gages, accepteraient de bon cœur les fatigues et les désagréments de leur courte résidence sur cette plage ingrate et si mal notée. Les origines du Canada sont toutes entières dans l'énergie d'une petite phalange de pionniers, autrement dit, d'*habitants*, qui parvinrent à se mettre au dessus des revers de fortune et braver l'avenir avec leurs seules ressources.

Quelques jours après son arrivée à Québec, Champlain courut un danger sérieux, dont la nature ne laisse pas que de nous donner à réfléchir sur le caractère des hommes placés sous ses ordres, lesquels étaient évidemment composés, en partie, d'aventuriers, plus aptes à exécuter à la hâte quelques gros ouvrages qu'à former des colons. Aussi, était-ce à titre de manœuvres et ouvriers de circonstances qu'on les utilisait.

La conduite des "Basques ou Espagnols," à Tadoussac, réveilla peut-être les penchants criminels d'un certain nombre de ces hommes ; toutefois, leur chef, un serrurier, nommé Jean Duval, avait parlé, dès le départ de France, d'organiser un complot pour s'emparer de l'habitation du Canada et de tout l'outillage, aussitôt qu'il se présenterait un moment propice. Les travaux de Québec étaient à peine commencés que Duval "suborna quatre de ceux qu'il croyait être des plus mauvais garçons," et ils s'entendirent pour gagner les autres à leur dessein, afin d'agir avant le retour des gens restés à Tadoussac. Le plan d'opération consistait, soit à se servir du poison, soit à donner, la nuit, une fausse alarme, et tirer sur Champlain lorsqu'il se montrerait au dehors. Le jour même où ceci fut décidé, arriva une barque de Tadoussac avec le pilote de Champlain, le capitaine Testu. Après le déchargement, comme

elle était sur le point de s'en retourner, un serrurier, du nom d'Antoine Natel, révéla le complot à Testu. Celui-ci alla trouver Champlain qui surveillait le commencement du jardinage. On usa d'un stratagème pour s'emparer des quatre hommes, les plus coupables ; ce fut de les attirer dans la barque, sous prétexte d'y vider quelques bouteilles de vin, et ils tombèrent au pouvoir de leur officier. Sur les dénonciations qu'ils firent, on arrêta aussi un nommé La Taille et le chirurgien Bonnerme, à qui les conjurés avaient demandé du poison. Tous six furent mis aux fers ; mais les deux derniers n'étant pas du complot, on les relâcha. " Ces choses étant faites, écrit Champlain, j'emmenai mes galants à Tadoussac, et priai le Pont de me faire ce bien de les garder, d'autant que je n'avais encore lieu de sûreté pour les mettre, et qu'étions empêchés à édifier nos logements... Je retournai le lendemain à Québec pour faire diligence de parachever notre magasin, pour retirer nos vivres qui avaient été abandonnées de tous ces bélières, qui n'épargnaient rien, sans considérer où ils en pourraient trouver d'autres... car je n'y pouvais donner remède que le magasin ne fût fait et fermé. Le Pont-Gravé arriva quelque temps après moi avec les prisonniers." On institua un procès par jury. Duval avoua son crime, et dit qu'il méritait la mort. " Le dit Duval fut pendu et étranglé audit Québec, et sa tête mise au bout d'une pique pour être plantée au lieu le plus éminent de notre fort, et les autres trois renvoyés en France," pour être livrés à M. de Monts, qui les fit condamner aux galères. Duval n'en était pas à son premier voyage dans la Nouvelle-France. Lors de l'exploration que Poutrincourt avait faite jusqu'au cap Malbarre, dans l'été de 1606, trois hommes avaient été tués par les Sauvages. " Un quatrième fut si navré de flèches, dit Lescarbot, qu'il mourut étant rendu au Port-Royal. Le cinquième avait une flèche dans la poitrine, mais il échappa pour cette fois-là ; et vaudrait mieux qu'il y fût mort, car on nous a fraîchement rapporté qu'il s'est fait pendre à l'habitation que le sieur de Monts entretient à Kebec, sur la grande rivière de Canada, ayant été auteur d'une conspiration faite contre le sieur de Champlain, son capitaine, qui y est présentement."

Cette malheureuse affaire étant terminée, Pontgravé partit de Québec le 18 septembre (1608) pour retourner en France, avec les trois prisonniers. " Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir. Je fis continuer notre logement, qui était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large, avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements, je fis faire une galerie par dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de quinze pieds de large et six de profond, et, au dehors des fossés, je fis plusieurs pointes qui enfermaient une partie du logement, là où nous mîmes nos pièces de canons ; et devant le bâtiment, il y a une place de quatre toises de long qui donne sur le bord de la rivière. Autour du logement, y a des jardins qui sont très-bons (ceci fut imprimé en 1613, alors que ces jardins étaient cultivés depuis quatre ou cinq ans déjà), et une place du côté du septentrion qui a quelques cent ou six vingts pas de long, cinquante ou soixante de large."

Sur cette description de Champlain, M. l'abbé Laverdière a mis les notes qui suivent : " D'après toutes les apparences, ce premier magasin de Québec était situé à angle droit avec

les longs pans de l'église de la basse-ville, à peu près à l'endroit où est la chapelle latérale, et, comme ce terrain continua d'appartenir au gouvernement jusqu'à ce qu'on y bâtit l'église, il y a tout lieu de croire que la limite de cette enceinte, du côté du sud-ouest, était l'alignement du mur auquel est adossé le maître-autel, avec l'encoignure des rues Saint-Pierre et Sous-le-Fort. Les deux corps de logis les plus rapprochés du fleuve devaient faire, entre eux, un angle correspondant à celui que fait, un peu plus en arrière, la rue Notre-Dame ; par conséquent, les deux pointes d'éperons que figure l'auteur dans la vue de ce premier logement, enfermaient quelque peu l'habitation de ce côté. Cependant, il semble que, s'il n'y en avait eu que deux, Champlain n'aurait pas dit "plusieurs ;" en outre, on remarque, dans ce dessin¹, la prolongation d'une des faces de l'enceinte au delà de l'angle oriental de l'habitation, ce qui autorise à croire qu'il y avait une troisième pointe d'éperon du côté du nord-est. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que ce côté était plus exposé à une attaque. La place "devant le bâtiment" forme aujourd'hui une partie de la rue Saint-Pierre, dont la direction s'est trouvée déterminée, sans doute, par la position du corps de logis qui était le plus à l'est, comme semble l'indiquer le dessin que nous a conservé l'auteur. La largeur de la rue Notre-Dame, avec les emplacements qui la bordent, du côté du nord, forment une profondeur d'une cinquantaine de pas, ce qui s'accorde avec l'étendue de la place du septentrion mentionnée dans le texte."

Champlain continue ainsi la description de ses travaux : "Pendant que les charpentiers, scieurs d'aix et autres ouvriers travaillaient à notre logement, je fis mettre tout le monde à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des grains et graines pour voir comme le tout succéderait, d'autant que la terre paraissait fort bonne... Le premier octobre, je fis semer du blé, et le 15, du seigle. Le 3 du mois, il fit quelques gelées blanches et les feuilles des arbres commencèrent à tomber le 15. Le 24 du mois, je fis planter des vignes du pays qui vinrent fort belles ; mais après que je fus parti de l'habitation pour venir en France (automne de 1610), on les gâta toutes, sans en avoir eu soin, qui m'affligea beaucoup à mon retour."

Sur les conseils qu'avait donnés Pontgravé, on coupa du bois, afin de pouvoir se chauffer sans inconvénient durant la saison rigoureuse.

Nous avons dit que les tribus rencontrées le long du fleuve par Pontgravé et Champlain n'étaient plus les mêmes que celles dont parle Cartier. Elles avaient moins d'industrie, et étaient d'une race inférieure à la première.

Vers le milieu de l'automne (1608), un bon nombre de Sauvages s'étaient cabanés près de Québec. Durant l'hiver, ils souffrirent de la famine, selon l'habitude ; car ces pauvres êtres, imprévoyants et guère plus civilisés que les animaux, menaient, en cette rude saison, une existence affreuse. Champlain nous parle de quelques-uns d'entre eux qui dégelèrent des charognes et les dévorèrent à moitié cuites, tant la faim les pressait. La pitance des chiens des Français était pour eux un régal au dessus de tout bienfait. " Ces peuples pâtissent tant,

¹ Il fait partie des gravures du présent volume.

que quelques fois ils sont contraints de vivre de certains coquillages et manger leurs chiens et peaux de quoi ils se couvrent contre le froid. Je tiens que qui leur montrerait à vivre et leur enseignerait le labourage des terres et autres choses, ils apprendraient fort bien ; car il s'en trouve assez qui ont un bon jugement et répondent à propos sur ce qu'on leur demande... Tous ces peuples sont gens bien proportionnés de leur corps, sans difformité, et sont dispos. Les femmes sont aussi bien formées, potelées, et de couleur basannée, à cause de certaines peintures dont elles se frottent, qui les fait demeurer olivâtres... La terre est fort propre et bonne au labourage, s'ils voulaient prendre la peine d'y semer des blés d'Inde, comme font tous leurs voisins Algonquins, Hurons et Iroquois, qui ne sont attaqués d'un si cruel assaut de famine pour y savoir remédier par le soin et prévoyance qu'ils ont, qui fait qu'ils vivent heureusement au pris de ces Montagnais, Canadiens et Souriquois qui sont le long des côtes de la mer."

" Il mourut, en ce mois de novembre, poursuit Champlain, un matelot et notre serrurier (Antoine Nantel), de la dyssenterie, comme firent plusieurs Sauvages, à force de manger des anguilles mal cuites... Les maladies de la terre commencèrent fort tard, qui fut en février jusqu'à la mi-avril. Il en fut frappé dix-huit et en mourut dix, et cinq autres de la dyssenterie... Quelque temps après, notre chirurgien (Bonnerme) mourut." Champlain ajoute à ces lignes des observations très sensées touchant le mal-de-terre, qu'il attribue au trop grand usage de viandes salées et au manque de bon pain. On s'informa de l'arbre (épinette blanche) dont Cartier avait tiré un si puissant remède dans une circonstance analogue ; mais les Sauvages, qui n'étaient plus les mêmes d'autrefois, n'en connaissaient rien.

Le lecteur d'aujourd'hui, habitué à tirer une jouissance et un redoublement de santé de l'hiver canadien, parcourt avec surprise les récits des premiers voyageurs qui ont traversé les neiges de ce pays ; mais il faut compter avec les choses du temps. Les compagnons de Champlain n'étaient guère mieux pourvus que les Sauvages pour supporter les inconvénients de ce climat. Le costume, la nourriture, le chauffage des habitations, tout était ou insuffisant ou très mal entendu. Rien ne germe aussi difficilement dans la tête des hommes qu'une idée pratique. Nous procédons toujours du composé au simple, au lieu d'aller du simple au composé. Conçoit-on que des êtres intelligents, engagés à passer six mois d'une saison extrêmement rigoureuse loin des secours de leurs compatriotes, n'aient pas songé à se pourvoir de poêles, ni à abattre du bois d'avance afin de s'épargner les fatigues et les misères d'un pareil charroyage dans les hautes neiges ? Cela s'est vu, cependant, plus d'une fois. Et la nourriture ? Des tranches de lard salé, tandis que le gibier, petit et gros, abondait aux portes ; mais il eût fallu être chasseur, et personne ne l'était. Ces escouades d'hivernants, amenées les unes après les autres à Tadoussac, à Sainte-Croix, à Port-Royal et à Québec, étaient composées d'artisans, de domestiques et de journaliers, gens pris dans les villes, classe d'hommes sans initiative. Il en eût été autrement si on eût recruté dans les campagnes. Le cultivateur, ou le premier venu de son village, est dressé à l'art de se suffire à lui-même ; non-seulement il sait produire le blé qui fait du pain, mais il imagine, sans effort,

l'outillage approprié à ses besoins. Ceci est tellement le cas, que le froid de nos hivers a cessé d'être un objet de terreur dès que l'on nous a envoyé des "habitants" au lieu des "hivernants" et des "employés" de la traite. Inutile de dire, aussi, que dans cette contrée où leurs nationaux d'autrefois mouraient de faim, nos habitants ont trouvé matière à faire bombance et joyeuse vie.

"Le 5 juin (1609), arriva une chaloupe à notre habitation où était le sieur Des Marais, gendre de Pontgravé, qui nous apporta nouvelle que son beau-père était arrivé à Tadoussac le 28 de mai. Cette nouvelle m'apporta beaucoup de contentement pour le soulagement que nous en espérions avoir. Il ne restait plus que huit de vingt-huit que nous étions, encore la moitié de ce qui restait était mal disposée."

De ces huit survivants, quatre nous sont connus : ce sont Champlain lui-même, le pilote Laroutte, Etienne Brulé et Nicolas Marsolet. Laroutte ne se retrouve plus au Canada après 1610. Brulé resta dans le pays, devint interprète des Hurons, et mourut vers 1633. Marsolet fut le seul qui fonda une famille canadienne ; il était interprète des Montagnais, principalement ; nous le reverrons au cours des événements, ainsi que Brulé. La descendance de Marsolet porte encore ce nom et réside parmi nous.

"Le 7 de juin, je partis de Québec pour aller à Tadoussac communiquer quelques affaires, et priai le sieur Des Marais de demeurer à ma place jusqu'à mon retour, ce qu'il fit."

"Aussitôt que j'y fus arrivé, le Pont-gravé¹ et moi discourûmes ensemble sur le sujet de quelques découvertures que je devais faire dans les terres, où les Sauvages m'avaient promis de nous guider."

Il est question ici de l'une des démarches les plus importantes du fondateur de Québec la guerre des Iroquois. Les historiens se sont demandé s'il était politique de provoquer ces féroces tribus, au risque d'attirer sur les établissements français les conséquences d'une lutte sans merci. Les circonstances répondent, et les voici :

Cartier avait trouvé à Québec (1535) de nombreuses familles algonquines ; sans égard pour les instances qu'elles lui faisaient, il était allé jusqu'à Hochelaga, habité par leurs ennemis. Il en était résulté une froideur dont les Français n'avaient eu que trop à se plaindre à leur retour du haut du fleuve, si bien que les rapports entre eux étaient devenus presque hostiles. Alors, perdant tout espoir de se concilier les gens de Donnacona, Cartier ne se fit pas scrupule d'en enlever plusieurs, y compris le chef (1536). Cinq années plus tard, Cartier et Roberval ressentirent les effets de la mauvaise réputation qu'ils s'étaient acquise, ce qui contribua beaucoup à rendre leur séjour difficile dans la position déjà incommode où ils se voyaient. Champlain, instruit par leur exemple, avait eu la précaution, dès son premier

¹ Champlain a plus d'une manière d'écrire le nom de Pontgravé : "le sieur du Pont... ayant su du Pont gravé... le dit Pont-gravé... le sieur de Monts les envoya au Pont... le sieur du Pont surnommé Gravé... ce fut occasion d'en parler au Pont-gravé... le Pont arriva... je priai le Pont... le pilote de Pont-gravé... Robert Gravé, fils du sieur du Pont... le Pont-gravé et moi discourûmes..."

Le Père Biard et Lescarbot écrivent : "Pontgravé" et "du Pont." La capitulation de Québec, en 1629, porte pour signature "Champlain" et "Lepont." Dans la réponse faite à cette pièce, on lit "du Pont" et "Dupont gravé." Il y a dans ces nombreuses variantes des noms pour tout un clan.

voyage (1603), d'adopter le système auquel Pontgravé et son fils s'étaient soumis dans leurs voyages : celui de faire alliance ouvertement avec les groupes qui fréquentaient leurs postes de traite. Les Montagnais et les Algonquins n'avaient pas demandé, cette fois, que leurs amis, les hommes blancs, n'allassent point au pays des Iroquois ; ils les avaient, au contraire, priés de s'y rendre avec eux, afin d'y répandre une salutaire terreur par le moyen des armes européennes, dont l'usage était inconnu de ces barbares. Refuser eût été renoncer à la bonne entente avec des voisins immédiats, première condition de la sécurité de Québec. Il fallut donc, six ans plus tard (1609), songer à s'acquitter de la promesse donnée, dans l'espoir que les Iroquois cesseraient, après cela, leurs incursions sur le Saint-Laurent, et que, la quiétude renaissant de cette façon, les Algonquins et les Montagnais se fixeraient à demeure et pourraient être civilisés. Il ne faut pas oublier, non plus, que les Iroquois étaient loin d'avoir manifesté, à cette époque, la fermeté et l'esprit d'organisation qui se développa par la suite dans leurs tribus, avec l'aide des Hollandais et des Anglais. En 1609, ils troublaient les alliés des Français ; c'en était assez pour en faire des ennemis, d'autant plus que ces mêmes alliés pouvaient devenir aussi des ennemis, s'ils n'étaient pas assistés. Nous appelons cette politique raison d'Etat ; Champlain avait autant de droit de s'en servir que n'importe quel souverain qui déclare la guerre sur des motifs souvent assez futiles. On n'a pas oublié, non plus, que la traite s'imposait à Champlain ; sans elle, l'habitation de Québec pouvait disparaître d'un jour à l'autre ; car les associés, en France, n'entendaient pas badinage à l'endroit de leurs capitaux engagés. C'était malheureux ; mais qu'y faire ? Or, si les Iroquois empêchaient la traite en "coupant les rivières" de la partie supérieure du pays, que devenait-on ? Un remède héroïque était nécessaire.

Mais on dit : " Il y allait de mort d'hommes." Et les Algonquins, et les Montagnais n'étaient donc pas en danger ? Depuis des années, les Iroquois se mettaient à l'affût dans les bois, au bord des rivières, et les massacraient sans pitié. La situation était insoutenable : ni les Algonquins ni les Français ne pouvaient espérer de vivre tranquilles sans avoir au préalable chassé les Iroquois. On dit qu'ils ne furent pas chassés, puisqu'ils mirent, par la suite, la colonie à deux doigts de sa perte. Cette observation vaut les autres, c'est-à-dire qu'elle procède d'une confusion de dates. Les quelques coups d'arquebuse tirés par Champlain sur les Iroquois (1609) semèrent l'intimidation chez ces féroces meurtriers. Ils s'abstinrent de reparaitre sur le Saint-Laurent, dans le voisinage des Français, durant nombre d'années. Champlain en profita pour explorer le haut Canada ; les Récollets et les Jésuites pénétrèrent jusqu'aux grands lacs ; la traite se répandit à trois cents lieues de Québec. Néanmoins, ajoute-t-on, les Iroquois détruisirent les Hurons, refoulèrent les Algonquins, et tinrent en échec la colonie française. Oui ; mais quand, et à qui la faute ? Le jour où, trente ans après 1609, les Hollandais fournirent des armes à feu aux tribus iroquoises, une situation nouvelle se dessina, et, par malheur, la France ne secourut aucunement ses colons durant le quart de siècle qui va de 1640 à 1665. C'est de cette manière que les Iroquois devinrent redoutables. Tenons compte des événements, et, surtout, ne mêlons pas les dates, comme

font les historiens qui s'apitoient sur le sort des Iroquois. A défaut de tout autre raisonnement, il en est un qui exonère le fondateur de Québec : les flottilles de traite ne pouvaient se montrer sur le Saint-Laurent sans rencontrer les Iroquois ; si on n'eût pas frappé ceux-ci de terreur, en 1609, la chose eût été à faire dès l'année suivante. Le premier convoi attaqué par les Sauvages (les Iroquois), descendus du lac Champlain, eût été défendu par les balles des Français qui faisaient la traite avec les Hurons et les Algonquins, que ces Français fussent ou non sous les ordres de Champlain ; un conflit de cette nature était inévitable à courte échéance. Champlain le comprenait. Ne voulant pas voir l'ennemi à ses portes, il alla porter chez lui ses moyens de résistance et lui imposa ses volontés. Cet acte de vigueur et de défense personnelle est légitime. Nous en ferions autant au besoin.

Partie de Québec le 28 juin (1609), "l'armée" remonta le Saint-Laurent et la rivière des Iroquois (Sorel ou Chambly à présent), entra dans le lac qui porte le nom de Champlain, et, le 29 juillet au soir, rencontra l'ennemi. Le résumé suivant du long récit de Champlain a été fait par M. l'abbé Laverdière : "Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots, attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures, de part et d'autre. Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les Français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes, forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des principaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient, avant tout, sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté ; qu'indubitablement, ils les déferaient tous. Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des Français, caché dans le bord du bois, tira un second coup et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés."

Au retour, les Hurons et les Algonquins se séparèrent du gros de l'expédition, quelque part aux rapides de Chambly, afin de se rendre, à travers les terres, jusqu'à Montréal, et de là chez eux, par la rivière des Algonquins (l'Ottawa). Champlain, avec les Montagnais, descendit à Québec, et, sans retard, à Tadoussac. Il retourna bientôt à Québec, puis, le 1er septembre, en repartit pour faire route vers la France, laissant "un honnête homme, appelé Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander à Québec, où il demeura jusqu'à ce que le sieur de Monts en eût ordonné."

Le 13 octobre, Champlain débarquait à Honfleur, en compagnie de Pontgravé. Ils

savaient que la position de de Monts était menacée, mais ils ne la croyaient pas si précaire. Dès le 24 novembre 1608, la communauté des marchands de Saint-Malo avait pris des mesures pour faire révoquer le privilège de ce seigneur. Les Rochelois, les Normands et les Basques en avaient fait autant. Le sieur Josselin Crosnier Rouaudaye, député des gens de Saint-Malo à Paris, écrivait, le 26 mars 1609, à la communauté, qu'il y avait un arrêt du conseil d'Etat accordant le commerce libre, pourvu que le sieur de Monts fût indemnisé de six ou dix mille francs de déboursés qu'il avait faits au Canada. La communauté refusa d'accepter l'arrangement, se sentant assez forte pour mener son opposition à bonne fin.

Cette même année 1609, d'autres Malouins, appelés Richard Boullain Bardoulaye, Jean Pepin Bonesclers, Jullien Gravé Lepré, et Allain Masgon Brehaudaye, firent la traite des pelleteries au Canada, se fondant, probablement, sur la demi-victoire remportée par leurs concitoyens dans la dispute que nous venons de mentionner. Le sieur de Monts les poursuivit en justice, et, vers la fin de l'année 1613, fit condamner les quatre commerçants à lui rembourser la somme de six mille livres. La communauté de Saint-Malo et les particuliers de cette ville paraissent avoir subi plus d'un procès de ce genre ; car il y est fait allusion dans les archives de la communauté.

Madame de Guercheville, priée d'aider la compagnie du sieur de Monts, refusa de verser trois mille six cents livres pour consolider Québec ; elle confia mille écus à Pouttrincourt, ou à ses associés (1611), sans compter les collectes qu'elle s'imposa, comme nous le verrons, et perdit le tout à Port-Royal et à Saint-Sauveur.

Malgré la révocation de son privilège (1609), de Monts gardait le poste de Québec ; mais c'était tout. Lui et Champlain partirent de Fontainebleau pour Rouen, et conclurent, avec Lucas Legendre et le sieur Collier, leurs associés, un marché par lequel ces derniers se chargeaient des frais de l'habitation et de ce que pourraient coûter les découvertes dans le haut du fleuve, selon ce qui avait été convenu avec les Hurons : ceux-ci prêtant leur concours à condition qu'on les aiderait dans leurs guerres. Pontgravé devait tenir la traite de Tadoussac, et Champlain s'occuper de la colonie en général.

Les vaisseaux étaient prêts pour partir, selon la coutume, aux grandes mers de mars. On avait recruté des artisans et des manœuvres. Champlain s'embarqua, à Honfleur, le 7 mars 1610 ; mais le mauvais temps le chassa vers l'Angleterre. Il séjourna quelque peu dans la rade de Portland, puis se rendit à l'île de Wight ; les brumes devenaient de plus en plus incommodes, et, Champlain se sentant malade, on résolut de le conduire, sur un bateau, jusqu'au Havre, où il espérait qu'étant rétabli, il monterait sur le navire de Desmarais, gendre de Pontgravé. Toutefois, comme le bâtiment qui portait Champlain avait besoin de prendre du lest, il relâcha (15 mars) à Honfleur, et, lorsqu'il reprit la mer, le 8 avril, notre malade crut devoir se rembarquer, bien qu'il fût encore faible et débile. La traversée fut rapide. Le 19 avril, ils étaient sur le grand banc, et aux îles Saint-Pierre le 22. " Etant le travers de Mentane, nous rencontrâmes un vaisseau de Saint-Malo, où il y avait un jeune homme qui, buvant à la santé de Pontgravé, ne se put si bien tenir que, par l'ébranlement



MGR TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

du vaisseau, il ne tomba en la mer et se noya sans y pouvoir donner remède, à cause que le vent était trop impétueux."

Le 26, ils étaient à Tadoussac où il y avait des vaisseaux arrivés dès le 18, "ce qui ne s'était vu il y avait plus de soixante ans, à ce que disaient les vieux mariniers qui voguent ordinairement au dit pays." Nouvelle preuve de la continuité des visites des Français dans ces parages après la découverte de Cartier.

Le sieur Duparc, jeune gentilhomme qui avait hiverné à Québec, rencontra Champlain à Tadoussac et lui fit rapport que la saison ayant été peu rigoureuse, tous ses compagnons se portaient bien, et qu'un petit nombre, seulement, avaient été malades. Ils avaient eu ordinairement de la viande fraîche, "et le plus grand de leur travail était de se donner du bon temps. Cet hiver, ajoute Champlain, montre comment se doivent comporter, à l'avenir, ceux qui auront de telles entreprises, étant bien malaisé de faire une nouvelle habitation sans travail et sans courir, la première année, mauvaise fortune, comme il s'est trouvé en toutes nos premières habitations. Et, à la vérité, en ôtant les salures et ayant de la viande fraîche, la santé y est aussi bonne qu'en France."

Le Canada était donc enfin désensorcelé. Cette terre maudite, qui avait eu la réputation de dévorer ses occupants, ne serait plus à craindre. A quoi attribuer ce changement? Champlain le dit très bien : à une nourriture plus saine. Depuis le pacte scellé avec les Sauvages, ceux-ci ne gênaient plus la chasse; or, l'hiver est, par excellence, le moment de s'approvisionner de viande fraîche; aussi, les armes à feu de nos Français dûrent faire merveille sur les orignaux, les cariboux et autres gibiers dont foisonnaient les bois d'alentour.

Les Montagnais attendaient Champlain et Pontgravé pour aller à la guerre. Après avoir pris des arrangements à cet effet, Champlain continua sa route, le 28 avril, et arriva bientôt à Québec, où le capitaine Pierre Chavin et sa petite garnison l'attendaient "en bon état." Avec Chavin était un chef sauvage appelé Batiscan, accompagné de plusieurs des siens, qui attendaient aussi les voyageurs de France. On leur donna un festin, ce à quoi ils se montrèrent très-sensibles.

Batiscan est un nom qui se rencontre la première fois en 1603, lorsque Champlain mentionne la rivière qui le porte. Sur sa carte de 1609, il désigne également cette rivière; sur celle de 1612, figure la contrée de Batisquan. De 1610 à 1638, des Sauvages de ce nom, des chefs probablement, se voient dans les récits et aux registres de l'église.

Soixante Montagnais arrivèrent, quelques jours après, à Québec, armés pour leur expédition; mais, comme Champlain était trop occupé pour les suivre sur le champ, ils allèrent l'attendre aux Trois-Rivières, tout en faisant escorte à quatre barques, chargées de marchandises, qui s'y rendaient en traite avec le dessein de pousser jusqu'à la rivière des Iroquois, où les Hurons avaient promis de se rendre, cette année, au nombre de quatre cents hommes.

Champlain partit de Québec le 14 juin. Il prit terre aux Trois-Rivières le 17, au lieu des Montagnais rassemblés dans le voisinage des barques. Le lendemain, tous se mirent en

route, et le 19 au matin, étant à préparer leur campement sur une île du lac Saint-Pierre (île Saint-Ignace), on vint les avertir que les Algonquins avaient aperçu cent Iroquois, fort bien établis dans un retranchement à leur mode. Le récit de Champlain est un tableau piquant de la conduite des Montagnais et des Algonquins dans ces rencontres. D'abord, chacun se précipita sur ses armes et courut aux canots. Il s'en suivit un pêle-mêle, un va-et-vient où tout le monde commandait et personne n'obéissait. Sitôt montés, les hommes des premiers canots se mirent à jouer de l'aviron, criant et nageant, tandis que leurs camarades restés au rivage se désespéraient d'être laissés en arrière. Ceux qui avaient ainsi follement pris de l'avance, revinrent en toute hâte les prier de se dépêcher. Nouveau tumulte. Enfin, le gros de la bande partit avec une ardeur, un désordre, une confusion qui donnait à réfléchir à Champlain. Celui-ci voulait se servir de l'une des barques, de préférence aux canots d'écorce ; il n'y eut pas moyen de s'entendre. Les Sauvages restant enlevèrent, pour ainsi dire, Champlain, le capitaine Thibaut (de la Rochelle) et quatre Français. Les barques et le campement restèrent sous la garde du pilote Laroute (il avait été de l'expédition de 1609 au lac Champlain). A peine abordés vis-à-vis l'endroit où l'ennemi venait d'être signalé, tous les Sauvages s'élançèrent à travers la forêt, laissant les six Français à la merci des événements. Champlain et ses compagnons marchèrent sur les traces de leurs étranges alliés, durant une demi-lieue, ayant de l'eau ou de la vase jusqu'aux genoux, et tourmentés par les moustiques. Lorsqu'ils aperçurent les deux ou trois premiers Sauvages envoyés à leur recherche, c'étaient des messagers qui leur annonçaient que l'assaut avait été livré sans autre résultat que de faire tuer et blesser bon nombre de Montagnais et Algonquins, ce qui était facile à deviner rien qu'à entendre les hurlements et les cris de douleur dont ces maladroits remplissaient les bois. Néanmoins, le combat se continuait ; car les plus vaillants se tenaient près des barricades des Iroquois, lançaient des flèches, et, de part et d'autre, on se disait des injures, à la façon des héros d'Homère. Le fort des Iroquois était construit en rond, selon leur coutume, et formé de gros arbres, reliés entre eux très-solidement. La rivière coulait sur un côté. Champlain et ses gens s'avançaient par les terres. Il y eut un commencement de fusillade sans grand effet, parce que les Iroquois se tenaient à couvert. Les flèches volaient comme grêle. L'une d'elles fendit le bout de l'oreille de Champlain et lui entra dans le cou ; une autre blessa un Français au bras. Les armes à feu épouvantaient naturellement les Iroquois, aussi pouvait-on tirer sur eux tout à l'aise ; car, sous l'empire de la terreur, ils s'éloignaient du rempart qu'attaquaient les arquebusiers, et Champlain dit qu'il y appuyait sa pièce pour mieux viser. Voyant, toutefois, que la chose traînait en longueur, il ordonna à tous les Sauvages de se couvrir de leurs boucliers, d'aller attacher des cordes à la barricade et de tirer dessus jusqu'à ce qu'elle tombât ; en même temps, sur la gauche, il faisait abattre un arbre, lequel, en s'affaissant, devait écraser l'ennemi. Comme on en était là de cette lutte beaucoup plus difficile que celle de l'année précédente, accourut, par la rivière, un jeune homme de Saint-Malo, nommé Desprairies, avec trois Français, qui étaient partis du campement au bruit des détonations des arquebuses. Peu après, une brèche s'ouvrit dans le

retranchement, et Champlain, avec une trentaine d'hommes, y entrèrent l'épée à la main, sans trouver beaucoup de résistance. Ce fut un massacre; à l'exception d'une quinzaine de prisonniers, tous les Iroquois moururent sur place ou se noyèrent en fuyant. Le chirurgien Boyer, de Rouen, pansa les blessures des Français. Les Sauvages alliés comptaient cinquante blessés et trois morts. Le lieu où s'était passée cette tragique affaire prit le nom de cap au Massacre, à une lieue plus haut que Sorel, du côté de Contrecoeur.

Le 20, Pontgravé¹ arriva avec une chaloupe chargée de marchandises, et suivie par une autre sous les ordres de Pierre Chavin. La traite eut lieu le lendemain. Ici commence une série de difficultés et de tiraillements dont nous aurons à parler plus d'une fois. De Monts avait conservé le poste de Québec, et, peut-être aussi, la traite de Tadoussac. Le reste du pays était ouvert aux Basques et aux *Mistigoches*, nom par lequel les Sauvages désignaient les Normands et les Malouins. A Tadoussac, au mois de mai, les Montagnais avaient dit à ceux-ci: "Nous allons en guerre contre les Iroquois; nous aiderez-vous?" Ils avaient répondu affirmativement; mais, dans l'opinion des Sauvages eux-mêmes, "ils ne veulent faire la guerre qu'à nos castors." Leurs barques s'étaient tenues dans le voisinage de Champlain, et voilà comment le jeune Desprairies, qui "était plein de courage," voyant ses compatriotes en péril, quoiqu'ils ne fussent pas ses associés, avait volé à leur secours. Le combat était à peine terminé, que d'autres *Mistigoches* s'étaient avancés jusque dans la barricade et avaient dépouillé les morts, c'est-à-dire enlevé les pelleteries qu'ils possédaient. La traite du 20 se fit à l'avantage de ces nouveaux venus. "C'était, dit Champlain, leur avoir fait un grand plaisir de leur être allé chercher des nations étrangères (Algonquins et Hurons) pour après emporter le profit, sans aucun risque ni hasard."

Le 21, arrivèrent quatre-vingts Sauvages, Hurons et Algonquins. L'assemblée fut tenue sur l'île Saint-Ignace. A peu près deux cents des Sauvages présents n'avaient jamais vu d'Européens.

Un jeune garçon, qui avait hiverné deux fois à Québec, demanda la permission de suivre les Sauvages pour apprendre leur langue. Pontgravé et Champlain y consentirent, espérant qu'il verrait le pays, les lacs, les rivières, les mines, les peuples "et choses les plus rares de ces lieux." Après quelques pourparlers, les Hurons offrirent de confier à Champlain un jeune homme de leur nation, nommé Savignon, pourvu qu'on le menât en France "afin qu'il nous rapporte ce qu'il aura vu de beau," dirent-ils. Le marché fut conclu. Savignon rencontra à Paris (hiver 1610-1611) le poète Marc Lescarbot, lequel nous apprend que ce Sauvage était un "gros garçon et robuste," qui se moquait des Français lorsqu'ils se querellaient sans se battre, et riait en voyant comment chacun se mouchoit... avec un mouchoir.

On croit que le jeune Français en question se nommait Etienne Brulé. Celui-ci était natif de Champigny. Il fut, pendant plusieurs années, interprète des Hurons. En 1623, il

¹ On voit par le rapport de Champlain, en 1609, que la rivière Nicolet portait le nom de Pontgravé. Sur la carte de 1612, elle est marquée "R. du pon." Il y a apparence que ce nom s'est conservé jusqu'à la prise du pays par les Kerk, en 1629. Vers 1640, on commença à l'appeler du nom de Jean Nicolet, l'interprète.

était à Québec. A la prise de cette place, il se donna aux Anglais, et, plus tard, fut brûlé et mangé par les Hurons.

Vers le 24 juin, Champlain partit de l'île Saint-Ignace et rejoignit, dans le lac Saint-Pierre, Pontgravé, qui l'avait devancé et qui l'attendait là, "avec une grande patache qu'il avait rencontrée au dit lac, qui n'avait pu faire diligence de venir jusqu'où étaient les Sauvages, pour être trop lourde de nage." Nous avons déjà vu que la concurrence de la traite indignait Champlain. La révocation du privilège de M. de Monts "ayant été divulguée par les ports de mer, nous dit Lescarbot, l'avidité des mercadens pour les castors fut si grande, que les trois parts cuidans aller conquérir la toison d'or sans coup férir, ne conquirent pas seulement des toisons de laine, tant était grand le nombre des conquérants." Champlain écrit de son côté : "La traite de pelleteries fut si misérable pour la quantité de vaisseaux, que plusieurs se souviendront longtemps de la perte qu'ils firent en cette année."

Retournés tous deux à Québec, Champlain s'occupa de fortifier l'habitation, tandis que Pontgravé se rendait à la "seconde traite" de Tadoussac, d'où Pierre Chavin partit pour Québec dans les premiers jours de juillet.

Desmarais arriva de France à Québec le 4 juillet. Chavin y étant arrivé à son tour, Champlain descendit à Tadoussac, où il apprit la nouvelle de l'assassinat du roi Henri IV, survenu le 14 mai. On lui annonçait aussi que les huguenots avaient été chassés de Brouage par M. de Saint-Luc. Trois ou quatre jours après, lui et Pontgravé remontèrent à Québec, amenant Duparc, et laissant Chavin à Tadoussac.

On s'occupait de quelques améliorations à l'établissement. Les jardins étaient bien garnis "d'herbes potagères de toutes sortes, avec de forts beaux blés d'Inde et du froment, seigle et orge qu'on y avait semé." De colons proprement dit, il n'y en avait aucun dans le pays. C'était des hivernants du poste de Québec qui faisaient le "jardinage" de Champlain.

La situation du royaume avait de quoi alarmer Champlain au sujet de sa colonie. Laisant Québec sous les ordres de Duparc, avec seulement seize hommes, il partit, le 8 août (1610), pour repasser en France, accompagné de Pontgravé. Le 13, à Tadoussac, le capitaine Chavin, "un bon et vénérable vieillard" (*Lescarbot*) se joignit à eux. Le 18, ils quittaient Percé, et, le 27 septembre, ils rentraient à Honfleur.

La colonie de Québec n'était pas assez protégée pour prendre de l'essor et pouvoir, avant longtemps, se suffire à elle-même. Ni de Monts ni Champlain n'avaient l'argent nécessaire à son développement. La pauvreté les empêchait donc d'y transporter des cultivateurs, d'y fixer des ménages et de subvenir aux besoins de ceux-ci durant les deux ou trois premières années de leur résidence, en attendant que la terre eût produit de quoi les nourrir. Il est vrai qu'ils avaient compté sur les profits de la traite; mais un an ne s'était pas écoulé, que le roi avait rendu libre (1609) ce trafic dans lequel les Basques, et surtout les Malouins et les Normands, s'entendaient si bien. La concurrence était ruineuse pour Champlain, qui travaillait partout en vue de sa colonie et ne donnait au commerce que de rares moments de loisir. Pontgravé s'employait avec ardeur à la partie mercantile; c'est lui qui,

en fin de compte, subventionnait l'entreprise, puisque du bénéfice de sa traite on tirait de quoi soutenir Québec, en espérant toujours voir arriver des temps meilleurs.

Obligé de se débattre dans cette situation resserrée, Champlain avait songé à la lutte, sur le même terrain et avec les mêmes armes que ses adversaires. Il s'attirait l'amitié des Sauvages, ses voisins, les assistait dans leurs guerres, transportait la traite au lac Saint-Pierre, et il avait cru, un moment, avoir pris une avance de longue durée sur ceux qui suivaient sa piste pour enlever les castors et les peaux de martre. Son illusion fut courte. La campagne de 1610 lui montra les barques des *Mistigoches* à côté des siennes, sur les rivages de l'île Saint-Ignace. Et, pour comble de déception, il apprit la mort du roi, en qui il pouvait encore reposer quelque confiance.

Il arriva donc à Paris pour soumettre à de Monts des projets nouveaux ; car, n'étant pas homme à se décourager, son esprit lui fournissait des ressources alors que tout autre eut abandonné le champ du combat.

Revoir le Grand-Saut, y choisir un lieu favorable et y construire une seconde habitation, pour de là rayonner sur un vaste pays, connaître les Sauvages, pousser des expéditions chez eux, les convertir à la Foi, dominer, en un mot, par la supériorité des intentions et des manœuvres : tels étaient ses projets. Ainsi, battu à Tadoussac, il avait adopté Québec, comme pour fermer le fleuve ; rejoint ensuite aux Trois-Rivières et au lac Saint-Pierre, il se portait à la clef des pays d'en haut, et voulait faire de l'île de Montréal, ou de son voisinage, une sorte de quartier-général des tribus huronnes et algonquines.

L'argent, qui lui manquait, était le premier objet à trouver. Il y a apparence que de Monts lui aida beaucoup en cela par une combinaison assez inattendue : Champlain était âgé de quarante-trois ans : on lui ménagea un mariage de raison, au bout duquel il y avait quelques milliers de livres tournois, comme l'atteste le document qui suit :

“ Par devant Nicolas Choquiollot et Louis Arragon, notaires et garde-notes du roi notre sire, en son Chatelet de Paris, soussignés — furent présents en leurs personnes, M. Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et Marguerite Alix, sa femme, de lui autorisée en cette partie, au nom et comme stipulant et eux faisant fort pour Hélène Boullé, leur fille, à ce présente, d'une part ; et noble homme, Samuel de Champlain, sieur du dit lieu, capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, fils de feu Antoine de Champlain, vivant capitaine de la marine, et de dame Marguerite Le Roy, ses père et mère ; le dit sieur de Champlain étant de présent en cette ville de Paris, logé rue Tirechappe, de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, pour lui et en son nom, d'autre part. Lesquelles parties, et de bon gré, ont reconnu et confessé, en la présence, par l'avis et consentement de messire Pierre du Gua, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et son lieutenant-général en la Nouvelle-France, gouverneur de Pons en Saintonge pour le service de Sa Majesté, ami ; honorable homme Lucas Legendre, marchand, bourgeois de la ville de Rouen, ami ; honorable homme Hercule Rouer, bourgeois de Paris ; Marcel Chesnu, marchand, bourgeois de Paris ; M. Jean Roernan,

secrétaire du dit sieur de Monts, ami du dit futur époux ; et honorable homme Français Le Saige, apothicaire de l'écurie du roi, allié et ami ; Jean Ravenel, sieur de la Merrois ; Pierre Noël, sieur de Cosigné, ami ; messire Antoine de Murad, conseiller et aumônier du roi, ami ; Antoine Marye, maître-barbier-chirurgien, allié et ami ; Geneviève Le Saige, femme de Me. Simon Alix, oncle du côté maternel de la dite Hélène Boullé : avoir fait, feignent et font entre eux, de bonne foi, le dit traité, accords, dons, douaires, promesses çimentionnés qui ensuivent pour raison du mariage futur des dits Samuel de Champlain et Hélène Boullé, qui ont promis et promettent prendre l'un et l'autre par nom et loi de mariage dedans le plus bref temps que faire se pourra et sera avisé entre eux, leurs parents et amis, si Dieu et notre mère Eglise s'y accordent, aux biens et droits à eux appartenant qu'ils promettent porter l'un avec l'autre et pour être unis et conjoints entre eux, selon les us et coutumes de Paris, lequel mariage, néanmoins, en considération du bas âge de la dite Hélène Boullé, reste accordé qu'il ne se fera et effectuera qu'après deux ans d'hui, fini et accompli, sinon et plus tôt s'il est trouvé bon et avisé entre leurs parents et amis passer outre à la confection du dit mariage, en faveur duquel promettent et s'obligent solidairement le dit Boullé et sa femme de bailler et payer au dit futur marié, par avancement d'hoirie, venant par la dite Boullé aux successions futures de ses père et mère, la somme de six mille livres tournois en deniers comptants dans le jour précédant leurs épousailles, et partant, le dit sieur futur époux a douaieré et douaie la dite future épouse, la somme de dix-huit cents livres tournois en douaie préfix pour une fois payé à icelle douaie avoir et prendre par elle tôt que douaie aura lieu sur tout et chacun des biens, meubles et immeubles présents et à venir du dit futur époux qui en a pour ce du tout... us et coutumes de Paris. — A été accordé que le survivant des dits futurs mariés aura et prendra par préciput et avant que faire aucun partage des biens de leur communauté et hors part, la somme de six cents livres, à savoir : le dit sieur futur époux pour ses habits, couverts et chevaux, et la dite future épouse pour ses habits, bagues et bijoux, selon la prisée qui en sera faite par l'inventaire et sans ce ne faire sur icelle, ou la dite somme en dite somme en deniers comptants au dit choix et option du dit survivant ; pourvu que lors de la dissolution du dit futur mariage, il n'y ait enfant ou enfants vivants nés et procréés d'icelui. En reconnaissant les dits futurs époux et ayant égard à la grande jeunesse de la dite Hélène Boullé, et pour l'affection et amitié qu'il lui porte, veut et entend le dit futur époux, après la consommation du dit mariage, avancer et lui donner moyen de vivre et de s'entretenir après son décès ; et advenant qu'il fût prévenu de mort en ses voyages sur la mer et ès-lieux où il est employé pour le service du roi, en cette considération et advenant comme est dit son décès, veut et entend le dit futur époux que la dite future épouse jouisse de sa vie durant de tous et chacun des biens, meubles et immeubles, présents et à venir, quelque part qu'ils soient situés et assis, et qui pourront appartenir au dit futur époux, soit par acquisition, succession, domaine ou autrement, pourvu qu'il n'y ait enfant ou enfants vivants lors nés et procréés du dit futur mariage. Pour faire insinuer lequel dit contrat au greffe du Chatelet de Paris et part ou d'ailleurs où il appartiendra, ont les dits

époux fait et constitué, et par ces présentes font et constituent, leur procureur général et spécial le porteur des présentes... Fait et passé à Paris, en la dite rue et paroisse Saint-Germain, enseigne du Miroir, après midi, l'an mil six cent dix, le lundi, vingt-septième jour de décembre. Et ont les dits futurs époux et autres susnommés, signé la minute des présentes demeurée vers Arragon, l'un de nous soussigné. (Signé), "Choquillot et Arragon." Et plus bas est écrit ce qui ensuit : "Le dit sieur de Champlain, sieur du dit lieu, comme dessus nommé, confesse avoir eu et reçu des dits Nicolas Boullé et Marguerite Alix, sa femme, aussi çï-dessus nommés, le dit Boullé à ce présent, la somme de quatre mille cinq cents livres, sur et en moins de la somme de six mille livres tournois au dit sieur de Champlain promise en faveur du mariage de lui et Hélène Boullé... Fait et passé à Paris... 29 décembre 1610."

Les fiançailles eurent lieu dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le 29 décembre, et le lendemain le mariage fut célébré dans la même église.

Nicolas Boulé était protestant. Sa fille, âgée de moins de douze ans à l'époque de son mariage, demeura encore plusieurs années en France et embrassa (vers 1612 ou 1613) le catholicisme, par les soins de son mari. Plus tard, elle convertit son propre frère, Eustache Boullé, que nous rencontrerons à Québec.

Notons ici que les entreprises de la Nouvelle-France se faisaient, depuis les dernières années, dans deux principales directions : Québec et Terre-neuve. Ce dernier, ainsi que le cap Breton, formaient un groupe fréquenté par les pêcheurs.

L'année 1609, plusieurs maîtres de navires et matelots, employés à la pêche de la morue, furent tués par les Sauvages de Terre-neuve, ce qui causa un grand émoi dans les familles de Saint-Malo, Cancale et les environs, "qui victuillent à Terre-neuve." En conséquence, sur instructions à eux données, le 25 octobre 1610, par la communauté de Saint-Malo, partirent Robert Heurtault Bricourt, Jean Grout-Villefroneaux et Jean Pepin-Bonselière, porteurs d'une requête au roi "pour obtenir permission d'armer, aux frais des propriétaires, des navires, pour faire la guerre aux Sauvages," ce qui fut accordé, au mois de février 1611, par lettres du roi adressées à monseigneur Guillaume Le Gouverneur, nommé récemment (29 janvier 1610) évêque de Saint-Malo.

Champlain était alors en France. Si quelqu'un lui eut fait reproche d'avoir porté les armes contre des tribus qui, non seulement attaquaient ses alliés, mais menaçaient sa colonie, il eût pu répondre : voici un roi, un évêque, des bourgeois et échevins qui décident la guerre contre des Sauvages dont l'attitude est infiniment moins condamnable que ne l'était celle des Iroquois à mon égard.

Champlain et Pontgravé remirent à la voile, de Honfleur, le premier jour de mars 1611 et furent deux mois et demi à une traversée presque constamment périlleuse. Les banquises les environnèrent plus d'une fois, et ils chassèrent avec elles jusqu'au sud du cap Breton. A deux reprises, ils aperçurent dans les glaces des navires qui paraissent en danger comme eux ; un troisième leur apparut le premier de mai et ils réussirent à se mettre en rapport avec

lui ; c'était le sieur de Biencourt qui allait rejoindre son père à Port-Royal et qui, après trois mois de navigation, était encore à cent quarante lieues de son but. Enfin, le 13 mai, arrivant à Tadoussac, Champlain et Pontgravé virent qu'ils y avaient été devancés, depuis un mois, par une de leurs propres pataches, et, depuis huit jours, par trois vaisseaux de traite.

Les Sauvages de Tadoussac ne se montraient pas disposés à traiter avant que d'avoir vu tous les navires réunis, afin d'avoir les marchandises à meilleur compte. " Et par ainsi, observe Champlain, ceux s'abusent qui pensent faire leurs affaires pour arriver (à Tadoussac) dès premiers, car ces peuples sont maintenant trop fins et subtiles."

Le 17 mai, Champlain poursuivit sa route, laissant Pontgravé à Tadoussac, avec l'entente que si la traite y était mauvaise, tous deux se rejoindraient en haut du fleuve, à une date arrêtée.

" Etant à Québec, 21 mai, je trouvai le sieur Duparc, qui avait hiverné en la dite habitation et tous ses compagnons qui se portaient fort bien, sans avoir eu aucune maladie. La chasse et gibier ne leur manqua aucunement en tout leur hivernement, à ce qu'ils me dirent. Je trouvai le capitaine sauvage appelé Batiscan et quelques Algonquins, qui disaient m'attendre, ne voulant retourner à Tadoussac qu'ils ne m'eussent vu."

Arrivé au Grand-Saut le 28 mai, Champlain n'y trouva aucun des Sauvages qui avaient promis de le rencontrer en cet endroit et de lui ramener le jeune Français dont ils s'étaient chargés l'année précédente. De son côté, Champlain se faisait suivre de Savignon qu'il avait ramené de France. Tous deux, accompagnés d'un serviteur, tentèrent, de suite, une reconnaissance jusqu'au lac des Deux-Montagnes, sans résultat autre que de faire voir le pays à Champlain, qui cherchait un site ou emplacement convenable à l'érection d'un poste fixe ; car la traite reculant toujours, il fallait marcher avec elle et s'assurer d'un lieu propice à ses opérations. De plus, Champlain, guidé par l'expérience, voulait que cette nouvelle colonie put, en quelque sorte, se suffire à elle-même au moyen de l'agriculture. Il entra donc plusieurs considérations dans cette importante démarche. " Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations, écrit M. l'abbé Laverdière, et, en désignant d'avance la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la hauteur de ses projets."

Le passage suivant de la narration de Champlain est assez curieux : " Au milieu du fleuve il y a une île d'environ trois quarts de lieues de circuit, capable d'y bâtir une bonne et forte ville, et l'avons nommée l'île Sainte-Hélène," évidemment du nom de baptême de sa femme. Pensait-il que le futur établissement serait mieux localisé sur l'île Sainte-Hélène que sur celle du Mont-Royal ?

Au retour du lac des Deux-Montagnes, il arrêta son choix sur un endroit nommé plus tard la pointe à Callières, là même où M. de Maisonneuve éleva, en 1642, son premier fort. " Dans tout ce que je vis, dit-il, je ne trouvai point de lieu plus propre qu'un petit endroit



COME SERAPHIN CHERRIER.

qui est jusqu'où les barques et les chaloupes peuvent monter aisément." Il l'appela la place Royale. "Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fut en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite place Royale pour la rendre unie et prête à y bâtir, et peut-on faire passer l'eau autour aisément et en faire une petite île et s'y établir comme l'on voudra. Il y a un petit îlet, à quelque vingt toises de la dite place Royale, qui a quelques cent pas de long, où l'on peut faire une forte habitation." L'îlet Normandin est aujourd'hui enfermé sous les quais. "Attendant les Sauvages, je fis faire deux jardins, l'un dans les prairies, et l'autre au bois, que je fis désarter, et le deuxième jour de juin, j'y semai quelques graines qui sortirent toutes en perfection et en peu de temps, qui démontre la bonté de la terre." Champlain s'occupa aussi d'autres travaux, comme de faire faire de la brique, etc.

Arrivant à l'entrée de la petite rivière (Saint-Pierre), il écrit que, le long de ce cours d'eau, il y a plus de soixante arpents de terre défrichés "qui sont comme prairie, où l'on pourrait semer des grains et faire des jardinages. Autrefois, les Sauvages y ont labouré ; mais ils les ont quitté pour les guerres ordinaires qu'ils y avaient."

Lescarbot s'exprime ainsi : "Ceux du Canada et Hochelaga, au temps de Jacques Cartier, labouraient tout de même, et la terre leur rapportait du blé, des fèves, des pois, melons, courges et concombres ; mais depuis qu'on est allé rechercher leurs pelleteries, et que pour icelles ils ont eu de cela sans autre peine, ils sont devenus paresseux, comme aussi les Souriquois, lesquels s'adonnaient au labourage au même temps."

Il est probable aussi que les ravages exercés par les Iroquois quelques années avant l'apparition de Champlain sur le Saint-Laurent, donna le coup de grâce à l'agriculture qui s'y pratiquait.

Le Père Le Jeune, écrivant en 1636, disait : "Entre Québec et les Trois-Rivières, les Sauvages m'ont montré quelques endroits où les Iroquois ont autrefois cultivé la terre." Il nous paraît difficile de fixer l'époque de ces cultures. Le même Père avait écrit, l'année précédente, parlant des Trois-Rivières : "J'allai voir les reliquats d'une bonne palissade qui a autrefois entouré une bourgade, au lieu même où nos Français ont planté leur habitation. Les Iroquois, ennemis de ces peuples, ont tout brûlé ; on voit encore le bout des pieux tout noirs. Il y a quelques arpents de terre défrichée, où ils cultivaient du blé d'Inde."

Telles sont les seules traces de ces temps reculés : Quelques champs ouverts au travail ; deux ou trois bourgades échelonnées du cap Tourmente au lac Saint-Pierre. Rien de tous cela n'est comparable à la ville fortifiée que Jacques Cartier visita, en 1535, près de la montagne de Montréal. Allant du pied du courant vers l'intérieur de l'île, il est rencontré par quelques Sauvages et converse amicalement avec eux : "Ce fait, dit-il, marchâmes plus outre, et environ demie lieue de là, commençâmes à trouver les terres labourées et belles grandes campagnes pleines de blé de leurs terres (blé d'Inde), duquel ils vivent ainsi que nous faisons du froment. Et, au parmi d'icelles campagnes, est située et assise la dite ville d'Hochelaga, près et joignant une montagne qui est alentour d'icelle, bien labourée et fort fertile... La dite

ville est toute ronde et close de bois à trois rangs, en façon d'une pyramide croisée par le haut, ayant la rangée du parmi en façon de ligne perpendiculaire, puis rangée de bois couché de long, bien joints et cousus à leur mode, et est de la hauteur d'environ trois lances. Il n'y a en icelle ville qu'une porte et entrée qui ferme à barres, sur laquelle et en plusieurs endroits de la dite clôture y a manière de galerie et échelle à y monter, lesquelles sont garnies de roches et cailloux pour la garde et défense d'icelle. Il y a dans icelle ville environ cinquante maisons, longues d'environ cinquante pas au plus chacune, et douze ou quinze pas de large, toutes faites de bois, couvertes et garnies de grandes écorces et pelures des dits bois, aussi larges que tables, bien cousues artificiellement selon leur mode, et par dedans icelles, y a plusieurs aires et chambres ; et au milieu d'icelles maisons y a grande salle par terre, où font leurs feux et vivent en communauté, puis se retirent en leurs dites chambres les hommes avec leurs femmes et enfants. Et pareillement ont greniers au haut de leurs maisons, où mettent leur blé..."

Cette description est celle d'un village huron-iroquois. On a mis en doute l'existence de ce village ; mais le fait que ce récit fut tracé quatre-vingts ans avant que Champlain n'eut visité les Hurons et les Iroquois dans leurs pays, où il trouva les bourgades formées de la même manière, supprime tous les doutes.

"Le capitaine Pontgravé, de Honfleur¹... homme très-digne de tenir rang parmi les héros de la dite province, pour avoir le premier été au Saut de la grande rivière, après Jacques Cartier," nous dit Lescarbot, n'en a rien connu, dit-il. Ceci n'est qu'une preuve négative. Mais Lescarbot ajoute que Champlain (1603) ne trouva aucun vestige d'Hochelaga, et que les anciens du pays ne se rappelaient pas l'avoir vue ni en avoir entendu parler. Ces anciens du pays n'étaient peut-être sur le Saint-Laurent que depuis dix ou douze années ; en tous cas, les guerres qui avaient chassé tous les Sauvages des bords du fleuve, après la découverte de Cartier, avaient dû emporter aussi les souvenirs dont nous parlons. D'ailleurs, Lescarbot lui-même croit au récit de Cartier.

Le 5 juin, Savignon et un autre Sauvage partirent pour aller au devant de la flottille qui était attendue par la rivière des Algonquins (l'Ottawa à présent). Ils revinrent, le 9, sans avoir rien découvert ; mais le récit qu'ils firent de l'abondance du gibier, au dessus de l'île de Montréal, décida un homme au service du sieur de Monts, appelé Louis, à aller y faire une course. Ils partirent trois dans un canot : Savignon, Louis et un capitaine montagnais, "fort gentil personnage," appelé Outétoucos. Après une chasse très heureuse, ils se hasardèrent dans le Saut pour retourner à la place Royale, mais leur canot tourna et Savignon se sauva seul. Le Saut qui, jusque là, n'avait porté aucun nom, fut depuis connu comme le saut Saint-Louis². Quant au mot Mont-Royal, il n'était plus employé à l'époque où nous sommes parvenus. Les traiteurs allaient au "Grand-Saut," et, cinquante ans plus tard, le terme "Grand-Saut Saint-Louis" désignait encore parfois l'ensemble de ces localités.

¹ Pontgravé était de Saint-Malo. Il paraît avoir fixé sa résidence à Honfleur vers 1603.

² Dès l'année suivante, Champlain lui donne ce nom dans son rapport.

Les traiteurs déjà arrivés à Tadoussac, sachant que Champlain avait projeté de se rendre au Saut, se mirent en devoir de le suivre, dans l'espérance "de revenir riches comme d'un voyage des Indes." Rendu à Québec, vers la fin de mai, un Rochelois, du nom de Trésard, demanda à Champlain la permission de l'accompagner à la traite du Grand-Saut, "ce que je lui refusai, disant que j'avais des desseins particuliers, et que je ne désirais être conducteur de personne à mon préjudice... et que je ne désirais ouvrir le chemin et servir de guide, et qu'il le trouverait assez aisément sans moi." Pontgravé rejoignit Champlain au Saut, le premier juin, apportant nouvelle qu'il n'avait rien pu faire de profitable à Tadoussac. Il était suivi des traiteurs rivaux, "pour y aller au butin." Le 13, on vit arriver deux cents Hurons, qui amenaient le jeune Français (Etienne Brulé), parti avec eux l'année précédente, lequel avait fort bien appris leur langue. Il y avait en ce moment treize barques françaises venues pour la traite.

Champlain se fit donner de copieux renseignements sur le pays des Hurons et sur celui des Algonquins. Quatre Sauvages lui affirmèrent qu'ils avaient vu une mer fort éloignée de chez eux. Ils lui parlèrent aussi de quelques Sauvages de la Floride qui étaient allés les visiter récemment. Nous avons mentionné ci-dessus les communications existant entre les races des bords de l'Atlantique et celles de la contrée des grands lacs. Au moment du départ, les Hurons furent suivis par un jeune homme que leur confia le capitaine Bouyer, l'un des traiteurs, et les Algonquins en amenèrent un autre choisi par Champlain; les premiers retournaient dans leur pays, à cent cinquante lieues du saut Saint-Louis, disaient-ils, et les seconds, à quatre-vingts lieues, ce qui correspond à l'île des Allumettes. Le jeune homme qui accompagna, en cette circonstance, les Algonquins pour hiverner avec eux, était Nicolas Vignau, dont nous avons à parler plus loin.

Les Algonquins avaient promis de venir au rendez-vous au nombre de quatre cents. Lorsqu'ils y arrivèrent, le 13 juillet, ils n'étaient que vingt-quatre canots, dont la moitié marchait en équipage de guerre contre les Iroquois. Le 15, abordèrent, à la place Royale, quatorze autres canots.

La traite ne fut pas fructueuse. Il y avait trop de marchands, et d'ailleurs, les Sauvages, outre qu'ils avaient apporté peu de pelleteries, se défiaient de tous ceux qui n'étaient pas sous les ordres de Champlain. Quelques-uns ayant été battus par ces Français, le gros des Hurons, le parti le plus nombreux, alla camper dans les bois. Ils eurent avec Champlain des conférences très amicales; lui promirent de le guider dans ses découvertes et de l'aider à propager les notions du christianisme dans leur pays. En reconnaissance de ces bons procédés et des cadeaux qu'ils lui firent, il promit de demander au roi quarante ou cinquante hommes qui les accompagneraient pour les protéger dans leurs voyages.

Pontgravé était parti, le 11 juillet. Champlain le suivit, le 16, et, dès le 19, il était rendu à Québec, où, écrit-il, je disposai la plupart d'un chacun à demeurer en la dite habitation; puis y fis faire quelques réparations, planter des rosiers, et fit charger du chêne de fente pour faire l'épreuve en France, tant pour le marin lambris que fenêtrage.

Le lendemain, 20 juillet, il partit pour Tadoussac, où il prit, de concert avec Pontgravé, la résolution de passer en France. Le 11 août, il s'embarqua sur le navire du capitaine Tibaut, de la Rochelle ; ils jetèrent l'ancre en ce lieu le 10 septembre.

Si le lecteur a noté les voyages de Champlain, comme aussi ceux des Français en général, à partir du temps de Cartier, il a dû être surpris de la hardiesse de ces navigateurs, qui bravaient les dangers de l'Atlantique sur des navires d'une capacité de quarante à cent tonneaux, et subissaient, chaque année, des traversées de trois ou quatre mois avant que d'atteindre le port où ils étaient attendus. Les deux hommes les plus étonnants à cet égard furent Champlain et Pontgravé. S'ils n'ont pas fait vingt fois naufrage, la Providence était visiblement avec eux ; car, pour ne parler que du golfe et du fleuve Saint-Laurent, jamais route plus périlleuse n'a mis à l'épreuve la science et l'énergie des marins. Les glaces, les brumes, les neiges, le froid et les coups de vent se succèdent dans cette région de manière à la rendre plus redoutable que le fameux cap de Bonne-Espérance lui-même. Que n'avons-nous un Camoëns pour chanter les exploits des héros qui ont en quelque sorte chassé de nos rivages le génie des tempêtes ! et que dirait le poète en contemplant aujourd'hui les navires qui se promènent avec sécurité dans cette passe où l'on périssait autrefois ! Une administration clairvoyante a établi des signaux, des maisons de refuge, des télégraphes, depuis Terre-neuve jusqu'à Québec. Ce qui était un objet de terreur est devenu un lieu de promenade. Les pilotes canadiens, dignes successeurs des fils de la vieille France, se jouent des éléments déchaînés et invitent tous les pavillons du globe à venir saluer les glorieux remparts de Québec. Des profondeurs où nous sommes placés dans ce continent d'Amérique, nous avons ouvert, petit à petit, la plus large porte qui se présente aux flots des océans. Les yeux fixés sur l'avenir, nous attendons le résultat de ces travaux utiles. N'oublions pas les hommes qui ont jalonné la voie dans laquelle s'engage, à présent, tout un peuple prospère et maître de ses destinées.

CHAPITRE VI

1608 — 13

ACADIE. — POUTRINCOURT. — PORT-ROYAL. — MESSIRE JESSÉ FLÉCHÉ. — SOURIQUOIS BAPTISÉS. — PREMIERS CENSITAIRES. — COMPAGNIE ROBIN-BIENCOURT. — LES PÈRES JÉSUITES. — MADAME DE GUERCHEVILLE. — PORT-ROYAL EN 1611. — DÉFRICHEMENTS ET CULTURES. — LA TRAITE. — LOUIS HÉBERT. — SAINT-SAUVEUR. — ARGALL. — LA SAUSSAYE. — DESTRUCTION DE LA COLONIE ACADIENNE.



OUTRINCOURT jouissait encore de certains privilèges en Acadie, car, dès l'automne de 1607, de Monts avait donné à son fils, Jean de Biencourt, âgé de seize ans, la seigneurie de Port-Royal. Dans le présent chapitre, ces deux hommes joueront le principal rôle.

Les Biencourt, écrit M. Rameau, sortaient d'une bonne et vieille famille féodale de Picardie, dont plusieurs membres avaient figuré dans les croisades

Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, né en 1557, était baron de Saint-Just, en Champagne, chevalier des ordres du roi, gentilhomme de sa chambre, maître-de-camp de six compagnies d'hommes à pied, et grand ami de Henri IV, dont il avait embrassé le parti vers 1590. " Bien qu'il fût bon catholique, il était personnellement dévoué à la cause monarchique et au roi lui-même ; il le suivit dans toutes ses guerres, et se distingua dans maintes affaires par sa bravoure, et le Béarnais prisait tout particulièrement son dévouement et sa sagacité." (*Rameau.*)

La date de son mariage avec Jeanne de Salazar n'est pas connue, mais elle ne doit point être postérieure à 1590. C'est d'elle que venait la baronnie de Saint-Just. Les trois garçons que nous leur connaissons se nommaient : Jean de Biencourt¹, né en 1591 ; Charles de Saint-Just, et Jacques de Salazar.

Poutrincourt était de haute taille, homme de guerre, la main prompte et le cœur généreux. Il tirait l'épée pour le roi, ou s'embarquait pour fonder une colonie avec le même entrain et le même courage. Il avait résolu de se créer en Amérique une position indépendante et d'y faire conduire sa famille, espérant y trouver plus de tranquillité qu'en Europe. Son fils aîné, Jean de Biencourt, "jeune seigneur de grande vertu et fort recommandable,"

¹ Son père et lui signaient "Jean de Biencourt." Il était donc l'aîné des garçons de Poutrincourt.

écrit en 1612 le Père Biard, quoiqu'à peine sorti de l'enfance, le secondait, et fournit une carrière fort remarquable, comme on le verra. C'est à lui que de Monts avait donné Port-Royal ; dès l'année 1608, il s'y rendit, laissant son père en France, vécut en bons termes avec les pêcheurs basques et rochelais qui fréquentaient les côtes, apprit la langue des Sauvages à la perfection, et se forma au dur régime que lui imposait cette nouvelle vie.

Il avait été fait mention que le confesseur du roi désignerait quelques prêtres de la compagnie de Jésus pour commencer à évangéliser les indigènes ; le roi promettait deux mille livres pour leur entretien. Le Révérend Père Biard reçut ordre de se rendre à Bordeaux sur la fin de 1608 ; mais il y attendit vainement des nouvelles de Port-Royal.

Les associés de Poutrincourt, deux entre autres, nous dit Lescarbot, le trompèrent. Il perdit les sommes déboursées pour son équipement, lequel avait dû être préparé vers le printemps de 1609. Très tard dans l'automne de cette année, il arriva à Paris, n'ayant encore fait que peu ou point de préparatifs pour se mettre en route. Le roi le réprimanda vertement de ce qu'il n'était pas parti, et de ce que, sur deux ans qu'on lui avait accordés pour transporter plusieurs familles et cultiver les terres de son domaine d'Acadie, la majeure portion, sinon le tout, s'était écoulé sans résultat. Le fait est que Poutrincourt était ruiné et cherchait, depuis plus de vingt mois, des bailleurs de fonds. Force lui était, cependant, de se mettre à l'œuvre sur l'heure ou d'abandonner ses projets. Il annonça que son fils, Jean de Biencourt, reviendrait, en 1610, chercher les Pères Jésuites, et que, en attendant, lui, Poutrincourt, allait se rendre au Port-Royal. Là-dessus, le Père Coton lui fit observer qu'il serait à propos d'amener, dès ce prochain voyage, un ou deux Pères ; mais Poutrincourt ne goûta point cet avis, qu'il éluda en remettant l'affaire à l'année suivante.

Au commencement de février 1610, dit M. Rameau, il partit de son manoir de Saint-Just, en Champagne, et s'embarqua sur un bateau qu'il avait rempli de vivres, de meubles et de munitions de guerre ; il descendit ainsi l'Aube, puis la Seine jusqu'à son embouchure, et arriva à Dieppe à la fin de février. Il emmenait avec lui son fils aîné¹, Charles de Biencourt, et Jacques de Salazar, son second fils, qui continua la lignée des Poutrincourt ; plus les sieurs de Coulogne, René Maheu, Belot de Montfort, de Jouy, et Bertrand, natif de Sezanne.

Louis Hébert voulait revoir les lieux où il avait espéré s'établir pour jamais et qui lui étaient ouverts de nouveau. Claude de Latour, ou simplement Latour (car les uns en font un gentilhomme, et les autres un simple maçon, observe M. Rameau), qui devait prendre une part active au développement de l'Acadie, était du voyage et amenait son fils, Charles, âgé de quatorze ans. Il y avait aussi Thomas Robin de Coulogne, plus haut mentionné, fils du gouverneur de Dieppe, lequel avait fortement contribué de ses deniers et de sa personne. (*Rameau.*)

Le navire mit à la voile, à Dieppe, le 25 février 1610, et arriva au Port-Royal au commencement de juin, ayant failli tomber aux mains, non de pirates ordinaires, mais des

Nous croyons que la liste des enfants de Poutrincourt, telle que nous l'avons dressée un peu plus haut, est exacte. Jean était alors en Acadie. Les deux autres ici nommés devaient être très jeunes.

hommes de son propre équipage, qui avaient conspiré pour s'en rendre maîtres et le vendre à leur bénéfice.

Dans ce voyage, Poutrincourt avait amené un prêtre du diocèse de Langres, nommé Josué ou Jessé Fleche ou Fléché, envoyé par Ubaldini, nonce du pape à Paris, et dont on cite la réputation de science et de vertu. Les Souriquois lui donnèrent le surnom de "patriarche," qui s'est transmis aux missionnaires de toute la Nouvelle-France. Les Sauvages prononcent "patliasse," et, jusqu'à ces années dernières, ils appelaient "petits patliasses" les élèves de nos séminaires.

M. Fléché baptisa, le 24 juin 1610, jour de Saint-Jean-Baptiste, vingt et un Souriquois. D'après les récits du temps, il en baptisa une soixantaine d'autres durant les mois qui suivirent; mais les Pères Jésuites reconnurent que ces pauvres gens ignoraient tout-à-fait les vérités religieuses. Poutrincourt, voulant faire pièce aux Pères Jésuites, se hâtait de "convertir" les indigènes de cette façon. Le Père Biard avait parfaitement raison lorsqu'il écrivait : "Nous résolûmes, dès notre arrivée, de ne point baptiser aucun adulte sans que, préalablement, il ne fût bien catéché... Il n'y a point d'apparence de jamais pouvoir convertir ni aider solidement à salut ces nations, si l'on n'y fonde une peuplade chrétienne et catholique, ayant suffisance de moyens pour vivre et de laquelle toutes ces contrées dépendent, mêmes quant aux provisions et nécessités du temporel... Avant cette époque (1610), les Français ne se sont presque jamais occupés de la conversion des Sauvages. Bien des obstacles s'y opposaient. Les Français ne venaient pas ici pour se fixer, et ceux qui voulaient s'y établir éprouvèrent tant de malheurs, qu'ils ne purent guère s'en occuper. Cependant, de temps en temps, on transportait quelques-uns de ces Sauvages en France, et là ils recevaient le baptême; mais, sans instruction, et privés de pasteurs, ils n'étaient pas plus tôt revenus ici (à Port-Royal), qu'ils retournaient immédiatement à leurs anciennes pratiques... Dans l'enclos de la grande rivière, dès les Terres-Neuves jusqu'à Chouacoët, on ne saurait trouver plus de neuf ou dix mille âmes." Il ajoute : "Tous les Souriquois, 3,000 ou 3,500, les Etchemins jusqu'à Pentegoët, 2,500, de Pentegoët jusqu'à Kinibequi, et de Kinibequi jusqu'à Chouacoët, 3,000, les Montagnais, 1,000."

"Il n'y avait encore aucune famille à Port-Royal; mais Poutrincourt résolut d'en préparer l'installation, en formant dès lors les cadres de la seigneurie qu'il se proposait d'établir; il rassembla ses hommes, et leur ayant demandé s'ils étaient dans l'intention de rester avec lui en ce pays comme vassaux censitaires, ils répondirent affirmativement. "S'il en est ainsi, dit-il, il faudra que ceux qui sont mariés amènent ici leurs femmes et leurs enfants, et que les garçons aillent en France chercher femme; car ainsi ferai-je moi-même avec Mme de Poutrincourt, et tous mes autres enfants, et veux dès aujourd'hui vous marquer les terres que vous tiendrez à cens et à rentes, afin que vous puissiez entre temps préparer déjà la demeure et le foyer de vos ménages, travaillant ainsi pour vous-mêmes et vos enfants."

"Ce fut de la sorte, sans doute, que dut parler *le bon sire* en procédant au lotissement qui nous est relaté par Cadillac et par M. de Meulles, et ce fut probablement alors qu'il dis-

tribua ces billets terriens signés de sa main, que l'on retrouva encore quatre-vingts ans plus tard, et qui ont été les premiers actes et la première ébauche de l'organisation féodale des tenanciers européens dans le Nouveau-Monde." (*Rameau.*)

Poutrincourt n'oublia pas sa promesse. Il se hâta d'envoyer (8 juillet 1610) son fils, Jean de Biencourt, âgé d'environ dix-neuf ans, porter ces nouvelles en France et se procurer des vivres dont il était mal pourvu.

"Le moyen de pouvoir trouver secours était une association qu'il avait contractée avec le sieur Thomas Robin dit de Coloignes¹, fils de famille, et en puissance de père, par laquelle association ils convenaient entre eux que le dit de Coloignes fournirait l'habitation de Port-Royal durant cinq ans de toutes choses nécessaires, et foncerait abondamment pour pouvoir troquer avec les Sauvages; et moyennant ce, il aurait les émoluments qu'il serait ici trop ennuyeux de raconter." (*Le Père Biard.*) Ils arrivèrent tous deux à Paris, au mois d'août (1610). Henri IV avait été assassiné le 14 mai précédent, et bien des choses étaient changées à la cour. Madame la marquise de Guercheville demanda au Père Coton si les Pères Jésuites se préparaient à suivre Biencourt; il lui fut répondu que les lettres reçues de Poutrincourt n'en parlaient point. Alors elle s'adressa au sieur Robin, qui était chargé de tout ce qui concernait l'embarquement. Celui-ci n'hésita pas, quoique ce fût une condition nouvelle pour lui; il offrit de se charger de la dépense. Madame de Guercheville lui annonça que le roi s'était engagé à cela, et, sur sa prière, Robin se rendit auprès du Père Christophe Balthazar, provincial des Pères Jésuites, lequel désigna pour les missions les Pères Biard (alors à Poitiers) et Enemond Massé. Le roi Louis XIII, âgé de neuf ans, et qui était confié à la direction de sa mère, Marie de Médicis, affecta cinq cents écus, somme promise par son père, à l'entretien des religieux; mesdames de Guercheville, de Verneuil et de Sourdis firent cadeau de riches ornements. Arrivés à Dieppe, le 24 octobre (1610), où était fixé le lieu de l'embarquement, les Pères eurent contestation avec ceux qui étaient en devoir de faire radouber le navire, deux marchands huguenots, Duchesne² et Dujardin, et ils se retirèrent à leur collège d'Eu.

A cette nouvelle, madame de Guercheville fit une collecte en cour, racheta les droits de ces deux marchands (quatre mille livres), et comme, après cela, il lui restait une certaine somme en main, elle en composa un fonds pour empêcher que les Pères ne fussent à charge à Poutrincourt, laissant à celui-ci l'ordre de consacrer tout le revenu de ses pêcheries et du commerce de fourrures au maintien de Port-Royal, dont les administrateurs seraient les sieurs Robin et de Biencourt, et même que les missionnaires recevraient leur part de cet argent. Ce contrat d'association (20 janvier 1611) témoigne de l'énergie et de l'habileté de cette femme chrétienne, quoi que les parties évincées aient pu dire à l'encontre du droit qu'il lui arroyait. Mieux valait un monopole de cette nature que d'être à la merci des entrepreneurs

¹ Demeurant à Paris. Il était fils de M. de Sicoine, gouverneur de la ville de Dieppe, "catholique plein de zèle et de piété," dit le Père Biard.

² D'autres le nomment Duquesne, et disent qu'il fut le père du fameux marin de ce nom.



LA DUCHESSE D'AIGUILLON.

de colonisation qui ne colonisaient point. D'ailleurs, les marchands s'étaient déclarés prêts à céder leurs droits, argent comptant, et madame de Guercheville les avait pris au mot.

Le texte du contrat, que Lescarbot nous fournit, montre que les Jésuites étaient mis sur le pied d'associés dans l'entreprise : "Daniel de Quenteville, bourgeois, conseiller-échevin de la ville de Dieppe... par devant Thomas Le Vasseur, tabellion... furent présents Thomas Robin, écuyer, sieur de Collognes... et Charles¹ de Biencourt, écuyer, sieur de Saint-Just²... confessèrent avoir associé avec eux... Pierre Biard, supérieur de la mission de la Nouvelle-France, et Enemond Massé, de la compagnie de Jésus." L'argent donné par la marquise de Guercheville devenait "un bon fonds pour y perpétuellement entretenir les Jésuites, sans qu'ils fussent à charge au sieur Poutrincourt, et que pour ainsi le profit des pelleteries et pêche que ce navire rapporterait ne reviendrait point en France pour se perdre entre les mains des marchands."

Le Père Biard, né à Grenoble en 1565, enseignait la théologie à Lyon depuis neuf ans, lorsqu'il fut désigné aux missions de l'Acadie. Il s'était offert pour le même objet en 1608. "C'est un homme fort savant, Gascon de nation, duquel monsieur le premier président de Bordeaux m'a fait bon récit," raconte Lescarbot.

Le Père Enemond Massé, né à Lyon vers 1574, entra, à l'âge de vingt ans, dans la compagnie de Jésus. Il était devenu assistant du célèbre Père Coton, prédicateur du roi; mais, en entendant parler du Nouveau-Monde, sa vocation de missionnaire se révéla; il quitta la cour avec joie pour suivre les fondateurs de l'Acadie.

Les Pères Biard et Massé s'embarquèrent, à Dieppe, sur la *Grâce-de-Dieu*, d'une soixantaine de tonneaux, capitaine Jean Daune, pilote David, de Bruges, tous deux protestants, avec le sieur de Biencourt, le 26 janvier 1611. Le navire était mal équipé, et monté par des matelots la plupart hérétiques, dit le Père Biard. Comme les finances du jeune chef de l'expédition n'étaient pas florissantes, les religieux lui aidèrent de leur bourse; ils arrivèrent à Port-Royal le 22 mai, jour de la Pentecôte, après avoir souffert la famine durant cette longue traversée.

En route, vers la fin d'avril, ils avaient rencontré Champlain, qui se dirigeait vers Québec, au milieu des banquises.

Sur la *Grâce-de-Dieu* devait se trouver aussi madame de Poutrincourt, l'une des premières Françaises qui soient passées dans la Nouvelle-France. En tous cas, elle était à Port-Royal cette année (1611). Madame Hébert paraît y être allée dès 1606. Il est naturel aussi de croire que madame de Poutrincourt dût s'efforcer d'engager d'autres personnes de son sexe à la suivre dans ce pays. Le Père Biard, écrivant de Port-Royal, au mois de janvier 1612, dit : "Nous sommes vingt, sans compter les femmes."

¹ Charles, et son frère, Jacques, s'embarquèrent, à Dieppe, le 25 février 1610, comme il a été dit plus haut. Ils allaient en Acadie, où leur frère, Jean, était rendu depuis 1608. Ils étaient donc trois frères.

² La terre ou domaine de Saint-Just, en Champagne, passa à Charles, après le décès de madame de Poutrincourt, vers 1616. On voit ici qu'il portait le nom de cette terre dès 1611.

L'hiver de 1610-11 avait été très dur à Port-Royal. Poutrincourt, s'étant vu avec vingt-trois personnes sans provisions suffisantes, avait été obligé d'en congédier plusieurs qui allèrent vivre parmi les Sauvages. "Aux autres, le pain avait manqué six ou sept semaines durant, dit le Père Biard, et, sans l'assistance des mêmes Sauvages, je ne sais si tout ne leur eut misérablement failli. Or, le secours que nous leur apportions n'était quasi qu'un verre d'eau à un bien alteré : premièrement, parce que nous étions trente-six en équipage, lesquels ajoutez à vingt-trois hommes qu'il y avait, cinquante-neuf bouches se retrouvaient, tous les jours, à table (à Port-Royal), et Membertou, le Sauvage, par dessus, avec sa fille et sa sequelle."

Au milieu de juin 1611, Poutrincourt repassa en France dans les intérêts de sa colonie, que les changements survenus à la suite de la mort du roi pouvaient compromettre. On se tromperait en assimilant ce gentilhomme aux vulgaires entrepreneurs d'établissements qui n'avaient pour tout principe que d'édifier leur fortune sur les privilèges dont la cour les dotait. Ses vues étaient plus élevées, et quoique, en somme, il n'ait pas laissé derrière lui une colonie très florissante, il mérite tous ces égards que l'historien doit au fondateur dont l'esprit était droit et désintéressé.

Avec lui, retourna en France M. Fléché, "selon le désir qu'il avait depuis longtemps," écrit le Père Biard. Il ramenait aussi autant de monde que possible, n'ayant pas de quoi les nourrir. Son fils, Jean de Biencourt, restait à Port-Royal avec les Pères Biard et Massé et dix-neuf autres personnes. A la fin d'août, Poutrincourt était rendu à destination.

"Les hommes étaient, d'ailleurs, habitués désormais au pays et déterminés à rester ; Poutrincourt avait mesuré et distribué à chacun des terres dont le lotissement fut si bien conservé, qu'en 1685, on montra encore à M. de Meulles les titres signés de sa main. Il manquait encore, cependant, dans la colonie, une chose essentielle : la famille n'était pas constituée ; il ne paraît pas, en effet, que, jusqu'à ce moment, il eût été amené aucune femme ni enfant, sauf la famille elle-même de Poutrincourt, qui était alors à Port-Royal, comme l'affirme positivement le Père Biard, dans sa lettre du 31 janvier 1612. Quant à tous les autres colons, ils étaient tous des engagés célibataires, et un des motifs du bon seigneur, dans son voyage en France, était précisément de ramener quelques hommes mariés avec leur ménage, afin de donner ainsi à la colonie le dernier caractère d'une fondation durable et définitive ; malheureusement, les circonstances ne devaient pas lui permettre d'accomplir lui-même ce sage dessein."
(Rameau.)

Madame de Guercheville continuait de recueillir des offrandes destinées au secours des missions de la Nouvelle-France. Poutrincourt la trouva donc toute préparée à se joindre à sa société, qui, disait-il, aurait pour but d'activer ce mouvement. Elle était disposée à donner mille écus pour l'armement d'un navire, moyennant quoi elle partagerait dans les profits que ce navire rapporterait, et aussi dans les terres que le roi concéderait, plus tard, à Poutrincourt ; mais celui-ci se prétendait déjà seigneur et maître d'un vaste territoire qu'il voulait garder pour lui seul. Appelé à exhiber ses titres, il n'en put rien faire, et madame de Guercheville se

retourna du coup vers le sieur de Monts¹, qui consentit à lui céder tous ses droits en la Nouvelle-France, car il tenait de Henri IV une patente qui était encore en vigueur. Le moins qu'on puisse dire, c'est que Poutrincourt s'était enfermé. Les lettres royales qui confirment cet arrangement accordent à madame de Guercheville toutes les terres de la Nouvelle-France, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la Floride, ne réservant à Poutrincourt que le seul Port-Royal.

Antoinette de Pons, pieuse et belle, disent les chroniques du temps, s'était fait remarquer par son mérite et sa piété, au milieu de la cour dissolue de Henri III. Le marquis de Guercheville, son mari, étant mort, le roi Henri IV avait eu pour la jolie veuve une passion assez prononcée. Il comptait bien emporter la place aussi lestement qu'il prenait les villes ; mais, cette fois, la vertu et la dignité de la sujette firent échec au roi. "Sire, lui dit-elle, mon rang ne me permet pas d'être votre femme ; j'ai trop de cœur pour devenir votre maîtresse," réponse d'autant plus belle que la noblesse se faisait souvent une gloire de ce honteux commerce. Et, sans plus de paroles, la marquise se retira à son château de La Roche-Guyon, sur la Seine, à dix lieues de Paris, où elle menait un train princier. Henri IV poussa, un jour, une partie de chasse de ce côté, et, sur la fin de la journée, il envoya un gentilhomme demander le couvert pour lui et quelques-uns des siens, prétextant qu'il était trop loin de la capitale pour y retourner sans avoir pris du repos. Madame de Guercheville l'accueillit avec empressement, fit illuminer le château, commanda un souper somptueux, se rendit aimable et prévenante comme une bonne et fidèle amie, lui déclara qu'il commandait absolument chez elle, etc., et monta en voiture pour aller coucher, à deux lieues de là, chez une personne de sa connaissance. L'aventure fit du bruit. Plus tard (1594), la marquise épousa, en secondes noces, Charles du Plessis, seigneur de la Rochefoucauld, comte de Beaumont, chevalier des ordres du roi, premier écuyer de Henri IV, et, en cette occasion, elle joua au roi une nouvelle pièce en refusant de prendre un nom qui avait appartenu à la célèbre Gabrielle. Gabrielle d'Estrée avait été fiancée, d'autres disent mariée avec Nicolas d'Armeval, seigneur de la Rochefoucauld-Liancourt. En 1599, Gabrielle mourut. L'année suivante, Henri divorça avec Marguerite de Valois (la reine Margot), et épousa Marie de Médicis. En mémoire de la conduite de madame de Guercheville (elle ne portait que ce nom), il voulut que celle-ci, dont l'époux était gouverneur de Paris, occupât l'un des tabourets placés autour de la reine dans les réunions d'éclat. Ce fut la première dame qu'il présenta à Marie de Médicis, lui disant : "Je vous présente une dame d'honneur qui est en vérité une dame pleine d'honneur."

A quelque temps de là, madame la connétable de Lesdiguière, une coquine fieffée, fut introduite à la cour ; le rang de son mari lui donnait un tabouret : un tabouret d'un ou deux degrés au-dessus de celui de madame de Guercheville. Or, Malherbe, le poète, qui ne manquait pas les occasions de placer une épigramme, se trouva, un jour, dans une fête où la reine figurait.

¹ Peu auparavant, elle avait refusé de placer de l'argent dans l'entreprise de de Monts et Champlain au Canada.

— Voyez-vous, M. de Malherbe, lui dit quelqu'un, voyez-vous cette dame assise près de la duchesse de *Chose*? c'est madame de Guercheville, c'est "la vertu récompensée."

— Oui, reprit Malherbe, mais je vois aussi le vice encore mieux traité! Il montrait la connétable de Lesdiguière.

Madame de Guercheville devint première dame de la reine. Elle mourut à Paris en 1632.

Toutes choses entendues, elle versa les mille écus au Frère Gilbert du Thet, Jésuite, qui partait pour l'Acadie et devait les remettre à quelque marchand de Dieppe. Le Père Biard nous fait entendre que non-seulement Poutrincourt eut l'adresse de tirer quatre cents écus de cette somme, mais encore qu'il plaça au commandement du navire un de ses employés, nommé Simon Imbert, cendrier et ancien tavernier de Paris, à qui il avait fait la langue. Le 31 décembre 1611, ce vaisseau partit de Dieppe et arriva à Port-Royal le 23 janvier.

C'est à ce voyage, si nous ne nous trompons, que furent amenés les chevaux que les Anglais enlevèrent du Port-Royal, en 1613, et qu'ils mangèrent quelque temps plus tard, faute de nourriture. " Nous savons en effet, dit M. Rameau, par des documents authentiques, que chaque année, depuis 1609, il y eut une suite toujours croissante de cultures et de défrichements dans le haut de la rivière, vers le lieu, probablement, qui fut plus tard appelé *la Prée-Ronde*; non-seulement la colonie possédait du bétail, mais on élevait des poulains, des veaux et des porceaux; de plus, il paraîtrait, d'après une lettre mentionnée par Lescarbot, que Poutrincourt serait parvenu à expédier de la Rochelle à Port-Royal, en mai 1613, un mois et demi après le départ de La Saussaye, un navire chargé de provisions; mais ce fait n'est pas très certain, car il n'est mentionné que dans l'édition de 1617."

Jean de Biencourt était occupé de disputes de commerce avec Robert Gravé, fils de Pontgravé. Les Pères Biard et Massé finirent par amener une réconciliation. Les Malouins, qui pêchaient ou trafiquaient avec les Sauvages, étaient très mécontents de la taxe que Biencourt prélevait sur leurs marchandises. Toutes ces scènes désagréables, racontées par le Père Biard, jettent beaucoup de lumière sur les mœurs du temps.

" Cette absence de Poutrincourt devint l'origine de funestes désordres: Biencourt avait les qualités et les défauts de la jeunesse; instrument utile entre les mains de son père, il se laissa dominer, quand il fut seul, par cette ardeur inexpérimentée qui se résout malaisément à ménager les hommes et les circonstances; pourvu de peu d'instruction, et imbu des préjugés qu'une partie de la noblesse nourrissait alors contre les Jésuites, il subissait en outre l'influence des marchands de Dieppe, que ceux-ci avaient supplantés dans l'entreprise; il accueillait donc assez froidement ces associés, que la nécessité lui avait imposés, bien plus que son propre gré; les deux Pères Jésuites se sentirent piqués au jeu par le mauvais vouloir qu'ils rencontrèrent, et, parfois, ils cherchèrent trop à montrer qu'ils étaient non-seulement des auxiliaires, mais des co-intéressés; ils en avaient incontestablement le droit, mais peut-être eût-il été désirable, pour la bonne direction de l'entreprise, de les voir un peu modérer la rigueur du droit, afin de conserver l'union et l'unité d'action dans la colonie.

“ Quoi qu'il en soit, les deux partis ne tardèrent point à être aux prises, et lorsque, le 23 janvier 1612, arriva le navire que Poutrincourt expédiait à Port-Royal de concert avec madame de Guercheville, il s'éleva une violente discussion à propos de l'inventaire de ce bâtiment. Les Pères Biard et Massé voulurent y intervenir à titre d'associés ; Biencourt se refusait à leur désir à titre de gouverneur ; les choses en vinrent à ce point que les Pères prétendirent quitter la colonie et retourner en France ; Biencourt, qui peut-être craignait plus encore ce retour que leur séjour en Acadie, les retint de force et renvoya le navire ; ce fut sans doute en ce moment que retournèrent en France madame de Poutrincourt et ses enfants, qui, jusque-là, étaient toujours restés à Port-Royal.

“ La dissension persista donc plus âpre que jamais en Acadie, et ses résultats furent déplorable ; car madame de Guercheville, apprenant le mauvais accueil fait aux missionnaires, ainsi que les désagréments qui leur étaient suscités, se refroidit beaucoup, et commença à concevoir l'idée de fonder, en son particulier, une colonie qui répondît exclusivement à ses propres desseins.

“ Assurément, Biencourt eut de grands torts en tout ceci, on ne saurait en disconvenir, quelle que soit l'opinion que l'on professe au sujet des Jésuites : c'était madame de Guercheville qui subventionnait l'entreprise ; rien dès lors n'était plus juste et plus utile que de tenir compte de ses intentions et de respecter ses mandataires ; il eût fallu avoir assez de raison pour sacrifier un peu de ses sentiments personnels au succès de l'œuvre commune ; c'est ce que Biencourt ne sut pas faire, et si l'on doit critiquer les Jésuites pour s'être montrés trop peu conciliants, on doit encore bien plus le blâmer pour avoir voulu tout subordonner à l'arbitraire de ses sentiments. Tel fut le résultat de la bigoterie fanatique des huguenots de Dieppe, qui avaient semé le germe de ces divisions, en surexcitant, sans utilité et sans raison, l'esprit de ce jeune homme ; ils ne voulaient point faire de sacrifices pour la colonie, et ils faisaient tout au monde pour empêcher qu'elle ne réussît dans d'autres mains.

“ Quelle fut la conséquence de toutes ces discordes ? La colonie souffrit bientôt d'une extrême pénurie, puis se divisa, s'affaiblit, et fournit aux ennemis de la France toute facilité pour ruiner son développement. Poutrincourt, en effet, n'étant plus soutenu par madame de Guercheville, demeura hors d'état d'équiper aucun autre navire durant l'année 1612 ; à l'entrée de l'hiver, Port-Royal se trouva presque sans approvisionnements, et, quoique Biencourt eût fait avec les Sauvages un commerce considérable de troque, ses produits restaient inutiles pour son père, faute de moyens de transport.

“ Les Jésuites, mieux pourvus ou plus économes, avaient mis en réserve quatorze barils de provisions, qui aidèrent la colonie à vivre pendant deux mois ; ce temps fut employé à recueillir toutes les ressources que pouvait fournir la contrée : on ramassa des glands et une sorte de racine appelée *chiben* ou *chiquebi*, qui fut ensuite importée en France sous le nom de *Topinambour* ; la pêche à l'éperlan fournit aussi quelques subsides ; la chasse vint en aide de temps à autre ; c'est ainsi que, combinant toutes ces ressources avec les produits encore bien

restreints de leurs cultures, nos colons suppléèrent, tant bien que mal, aux provisions défailiantes, et parvinrent à passer sans trop d'encombre ce misérable hiver. Ils étaient soutenus comme toujours par un courage intelligent et par cette gaîté fertile en expédients dont Lescarbot nous a si bien dépeint l'influence ; la colonie était pauvre, mais non pas énervée et malade, parce que les hommes étaient énergiques et industriels." (*Rameau.*)

Le Frère Du Thet repassa en France au milieu de l'été 1612, après l'apaisement des dissensions ci-dessus, et il induisit madame de Guercheville à fonder un poste séparé. En conséquence, elle équipa un navire de cent tonneaux, capitaine Charles Flory, de Hableville, qui partit de Honfleur, le 12 mars 1613, sous le commandement du capitaine La Saussaye, et arriva à la Hève, en Acadie, le 16 mai, d'où il se rendit à Port-Royal. La reine avait contribué à l'achat des armes et de quelques munitions. A part les matelots, au nombre d'une quinzaine, il y avait vingt-sept personnes qui se proposaient d'hiverner dans le futur établissement, dit Champlain, ce qui ne nous renseigne que médiocrement sur la classe à laquelle appartenaient ces braves gens. Le Père Jacques Quentin et le Frère Gilbert Du Thet, qui en était à son second voyage au Port-Royal, accompagnaient l'expédition, avec le dessein de retourner en France dans le même navire.

Des chevaux et des chèvres, des approvisionnements pour une année, quatre tentes ou pavillons et autres effets étaient transportés en même temps.

La Saussaye ne trouva au Port-Royal que cinq personnes : les deux Pères Jésuites, Hébert, apothicaire, qui tenait la place du sieur de Biencourt pendant que celui-ci était allé bien loin chercher de quoi vivre ; Valentin Pageau, domestique des Pères, et un engagé. " Ce fut à lui (Hébert) qu'on présenta les lettres de la reine pour relâcher les Jésuites et leur permettre d'aller où bon leur semblerait ; ce qu'il fit : et ces Pères retirèrent leurs commodités du pays (Port-Royal), et laissèrent quelques vivres au dit Hébert, afin qu'il n'en eut nécessité ;" et, ajoute le Père Biard, " tant ce jour que le suivant, on fit bonne chère à Hébert et à son compagnon (l'autre homme était serviteur des Pères), afin que cette venue ne leur fut pas triste."

Une île, située dans la rade de Port-Royal, et une petite rivière qui coule non loin de là, ont reçu, dès 1605 ou 1606, le nom d'Hébert, lequel a été corrompu en Imbert par les cartographes ; finalement, les Anglais leur ont imposé les appellations de *Bear Island* et de *Bear River*.

Hébert était retourné en Acadie l'année 1610. Comme il est certain qu'il repassa en France trois ans après (1613), et qu'il alla s'établir à Québec avec sa famille en 1617, nous ne saurions rattacher à sa descendance les Hébert d'Acadie qui ont maintenant parmi les divers groupes acadiens plusieurs milliers de représentants ; mais il peut y avoir eu parenté entre les deux souches.

Les Pères Jésuites suivirent La Saussaye, qui les conduisit aux monts Déserts, à l'entrée de la rivière Pentagoët, sur une île qu'ils nommèrent Saint-Sauveur, et où La Saussaye débarqua trente hommes.

A la mi-juin, on fit les semailles, qui consistaient en grains, pois, fèves, " et toutes sortes d'herbages de jardinage."

Les Anglais de la Virginie pêchaient, d'habitude, à quinze ou seize lieues de l'île des monts Déserts. Ils eurent bientôt connaissance du poste français. Leur capitaine, Samuel Argall, résolut de le surprendre. La Motte le Vilin, lieutenant de la Saussaye, alla au devant d'eux, et, après un combat durant lequel le Frère Du Thet fut tué, il lui fallut céder au nombre ; car les Anglais avaient soixante soldats et quatorze pièces de canon.

La Saussaye était à terre. Voyant ce désastre, il s'enfuit dans les bois, mais le lendemain il crut devoir se montrer. Argall le reçut avec politesse, et lui demanda de produire sa commission, qu'il avait enlevée la veille du vaisseau de La Motte. Naturellement, elle fut introuvable. Dès lors, les Anglais le traitèrent de forban, et pillèrent ce qui appartenait aux Français. Après des pourparlers, voyant qu'il était à peu près impossible de renvoyer ces prisonniers en France, Argall leur proposa de les amener à la Virginie, ce qui fut accepté par quatre personnes, " sous promesse qu'on ne les forcerait point au fait de la religion, et qu'après un an de service on les ferait repasser en France." Finalement, trente hommes (y compris le Père Massé) furent embarqués pour la Hève, où le navire de Pontgravé et un autre les reçurent pour les repatrier, et quinze, avec les Pères Biard et Quentin, furent transportés à la Virginie. Le commandant de cette colonie, Thomas Dale, voulut les faire mourir ; mais Argall sortit alors de ses bagages la commission de La Saussaye et leur sauva la vie. Une expédition fut ordonnée sur le champ pour détruire Port-Royal, ce qui n'était pas difficile ; Argall s'en chargea. La Saussaye s'était échappé de Saint-Sauveur, et avait probablement répandu l'alarme à Sainte-Croix et à Port-Royal, car les Anglais trouvèrent ces deux établissements abandonnés et les brûlèrent tout à leur aise. Le 9 novembre (1613), Argall se remit en route pour la Virginie. Il resta aux environs de Port-Royal quelques Français occupés aux champs et qui se réfugièrent chez leurs amis, les Sauvages.

En trois années (1610-13), écrit le Père Biard, il ne mourut de maladie, à Port-Royal et à Saint-Sauveur, que deux hommes, l'un de Saint-Malo et un autre Breton.

Des Français retenus en Virginie, trois moururent bientôt, et quatre y étaient encore en 1615. On ne dit pas ce que devinrent les autres.

Les Pères Biard et Quentin furent ramenés en Europe, après plusieurs mois d'une navigation accidentée. Aux îles Açores, ils surent rendre un service important au capitaine anglais qui les conduisait, et qui, à partir de ce moment, se comporta amicalement à leur égard, voulant leur témoigner sa gratitude. Rendus en Angleterre, les autorités françaises intervinrent en leur faveur ; on les laissa retourner en France vers la fin d'avril 1614, et ils se réfugièrent au couvent des Jésuites d'Amiens. Le Père Biard a écrit des lettres datées de l'Acadie et de France, et une intéressante relation qui fut imprimée en janvier 1616 ; il mourut à Avignon, le 19 novembre 1622.

La Motte le Vilin réussit à se rendre en Angleterre vers le même temps où les Pères

y débarquaient. Madame de Guercheville envoya La Saussaye à Londres solliciter la restitution de son navire ; mais ce fut tout ce qu'elle obtint pour le moment.

“ Voilà comment, dit Champlain, les entreprises qui se font à la hâte et sans fondement, et faites sans regarder au fond de l'affaire, réussissent toujours mal.”

Ce jugement est peut-être trop sévère. Poutrincourt avait accompli, à la date de 1613, plus que Champlain lui-même n'avait pu faire à Québec, et, sans l'acte de piraterie d'Argall, son établissement était en voie de prospérer, nonobstant la division des forces des Français en deux seigneuries ou colonies.

Nous aurons occasion de revoir Poutrincourt et son fils à l'œuvre.



CHAPITRE VII

1612 — 15

CANADA. — COMPAGNIE DU PRINCE DE CONDÉ. — MALOUINS ET NORMANDS. — QUÉBEC EN 1613. — TRAITE DU SAUT SAINT-LOUIS. — LA ROUTE DU PACIFIQUE. — DÉCOUVERTE DU PAYS DES ALGONQUINS. — DÉBATS AU SUJET DE LA TRAITE. — 1615. — LES RÉCOLLETS. — CHAMPLAIN VISITE LE PAYS DES HURONS. — GUERRE DES IROQUOIS. — SITUATION DU CANADA.



Le 10 septembre 1611, Champlain, revenant du Canada, était arrivé à la Rochelle. Il se rendit à Pons, en Saintonge, où le sieur de Monts était toujours commandant. Ils débattirent ensemble les chances qui restaient de se protéger sur le Saint-Laurent. Elles étaient minces, vu que la concurrence commerciale les tenait en échec, et que les tribus lointaines n'avaient pas encore pris le chemin de leurs postes de traite en nombre suffisants pour ouvrir un marché profitable à tous les coureurs de fortune.

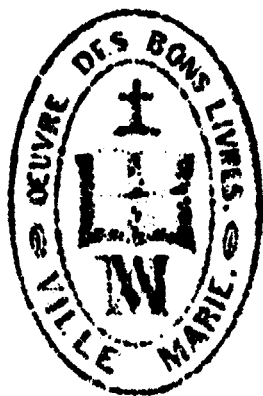
De Monts se rendit à la capitale, y vit ses associés, lesquels préférèrent lui vendre leur privilège dans l'habitation de Québec que risquer de tout perdre. Il en devint le seul propriétaire, y envoya un certain nombre d'hommes au printemps de 1612, et continua ses instances auprès de la cour dans l'espoir d'obtenir une nouvelle commission qui le favoriserait dans la traite et l'exploitation générale de la contrée. Les choses, néanmoins, traînaient en langueur ; l'été 1612 était arrivé ; des affaires importantes réclamèrent de Monts ; il laissa à Champlain le soin de se pourvoir selon les plans concertés entre eux.

Les navires arrivèrent du Canada durant l'été de 1612, annonçant que plus de deux mille Sauvages étaient descendus par la rivière des Algonquins (l'Ottawa) jusqu'au saut Saint-Louis, et s'étaient montrés mécontents de n'y point rencontrer Champlain. On leur avait promis que, l'année suivante, ils ne seraient pas désappointés. La traite des compagnies libres, au saut Saint-Louis, avait été la même qu'en 1611. Il devenait évident que les projets de colonisation resteraient sans bon résultat tant que Champlain ne pourrait compter pour les exécuter que sur les revenus du commerce.

“ Ce sujet, écrit-il, me fera encore dire quelque chose pour montrer comme plusieurs tiennent à détourner de louables desseins, comme ceux de Saint-Malo et d'autres, qui disent que la jouissance de ces découvertes leur appartient, parce que Jacques Cartier était de



L'ABBÉ G. V. CASAULT.



leur ville, qui fut le premier au dit pays de Canada et aux îles de Terre-neuve, comme si la ville avait contribué aux frais des dits découvertures de Jacques Cartier, qui y fût par commandement et aux dépends du roi François Ier... Posons le cas qu'un Espagnol, ou autre étranger, ait découvert quelque terre aux dépends du roi de France, savoir si les Espagnols ou autres étrangers s'attribueraient les découvertures et richesse..."

Champlain partait du principe que rien de durable n'avait été fait, après Jacques Cartier, si ce n'est la fondation de Québec, attribuable à lui, Champlain, et au sieur de Monts; que les nouvelles découvertes, les alliances avec les Sauvages étaient choses qui dataient de six à sept ans à peine et constituaient, par là même, un privilège auquel les Malouins ne pouvaient opposer aucune réclamation.

Le président Pierre Jeannin, protecteur de Lescarbot, encouragea Champlain à ne pas renoncer à ses entreprises. On pensa qu'il était temps de placer le Canada sous l'égide d'un membre de la haute noblesse, afin de lutter avec avantage contre les brigues et les intérêts qui pouvaient nuire à la colonisation du nouveau pays.

Par l'entremise du sieur de Beaulieu, conseiller et aumônier ordinaire du roi, Champlain décida le comte de Soissons à se placer à la tête de la Compagnie du Canada. Le roi, en son conseil, nomma, le 8 octobre 1612, le comte gouverneur et lieutenant-général aux terres de l'Amérique, et celui-ci donna une commission à Champlain pour le représenter :

" Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand-maître de France, gouverneur pour le roi ès pays de Normandie et Dauphiné, et son lieutenant-général au pays de la Nouvelle-France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

" Savoir faisons à tous qu'il appartiendra que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne du sieur Samuel de Champlain, capitaine ordinaire pour le roi en la marine, et de ses sens, suffisance, pratique et expérience au fait de la marine, et bonne diligence, connaissance qu'il a au dit pays pour les diverses navigations, voyages et fréquentations qu'il y a faits et en autres lieux circonvoisins d'icelui, icelui sieur de Champlain, pour ces causes et en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, avons commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons par ces présentes notre lieutenant pour représenter notre personne au dit pays de la Nouvelle-France; et pour cet effet lui avons ordonné d'aller se loger, avec tous ses gens, au lieu appelé Québec, étant dedans le fleuve Saint-Laurent autrement appelé la Grande-Rivière du Canada, au dit pays de la Nouvelle-France, et au dit lieu et autres endroits que le dit sieur de Champlain avisera bon être, y faire construire et bâtir tels autres forts et forteresses qu'il lui sera besoin et nécessaire pour sa conservation et de ses dits gens, lequel fort ou forts nous gardera en son pouvoir, pour au dit lieu de Québec et autres endroits en l'étendue de notre pouvoir, et tant et si avant que faire se pourra, établir, étendre et faire connoître le nom, puissance et autorité de Sa Majesté, et à icelle assujétir, soumettre et faire obéir tous les peuples de la dite terre et les circonvoisins d'icelle, et par le moyen de ce et de toutes autres voies licites les appeler, faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance et service de Dieu et à la lumière de la

foi et religion catholique, apostolique et romaine, la y établir et en l'exercice et profession d'icelle maintenir, garder et conserver les dits lieux sous l'obéissance et autorité de Sa dite Majesté.

“ Et pour y avoir égard et vaquer avec plus d'assurance, nous avons, en vertu de notre dit pouvoir, permis au dit sieur de Champlain commettre, établir et constituer tels capitaines et lieutenants que besoin sera ; et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, régleme[n]t et ordonnance ; traiter, contracter à même effet paix, alliance et confédération, bonne amitié, correspondance et communication avec les dits peuples et leurs princes ou autres ayant pouvoir et commandement sur eux ; entretenir, garder et soigneusement conserver les traités et alliances dont il conviendra avec eux, pourvu qu'ils y satisfassent de leur part, et à ce défaut, leur faire guerre ouverte pour les contraindre et amener à telle raison qu'il jugera nécessaire pour l'honneur, obéissance et service de Dieu, et l'établissement, manutention et conservation de l'autorité de Sa dite Majesté parmi eux, du moins pour vivre, demeurer, hanter et fréquenter avec eux en toute assurance, liberté, fréquentation et communication, y négocier et trafiquer amiablement et paisiblement ; faire faire à cette fin les découvertures et reconnoissances des dites terres, et notamment depuis le dit lieu appelé Québec jusques et si avant qu'il se pourra étendre au-dessus d'icelui, dedans les terres et rivières qui se déchargent dedans le dit fleuve Saint-Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller, par-dedans le dit pays, au pays de la Chine et Indes Orientales, ou autrement, tant et si avant qu'il se pourra, le long des côtes et en la terre-ferme ; faire soigneusement rechercher et reconnaître toutes sortes de mines d'or, d'argent, cuivre et autres métaux et minéraux, les faire fouiller, tirer, purger et affiner, pour être convertis et en disposer selon et ainsi qu'il est prescrit par les édits et réglemens de Sa Majesté, et ainsi que par nous sera ordonné.

“ Et où le dit sieur de Champlain trouverait des Français et autres trafiquants, négocians et communiquans avec les Sauvages et peuples étant depuis le dit lieu de Québec et au-dessus d'icelui, comme dessus est dit, et qui n'ont été réservés par Sa Majesté, lui avons permis et permettons s'en saisir et appréhender, ensemble leurs vaisseaux, marchandises et tout ce qui se trouvera à eux appartenant, et iceux faire conduire et amener en France, ès havres de notre gouvernement de Normandie, ès mains de la justice, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances royaux et de ce qui nous a été accordé par Sa dite Majesté ; et ce faisant, gérer, négocier et se comporter par le dit sieur de Champlain, en la fonction de la dite charge de notre lieutenant, pour tout ce qu'il jugera être à l'avancement des dites conquête et peuplement ; le tout pour le bien, service et autorité de Sa dite Majesté, avec même pouvoir, puissance et autorité que nous ferions si nous y étions en personne, et comme si le tout y étoit par exprès et plus particulièrement spécifié et déclaré.

“ Et outre tout ce que dessus, avons au dit sieur de Champlain permis et permettons d'associer et prendre avec lui telles personnes et pour telles sommes de deniers qu'il avisera bon être pour l'effet de notre entreprise, pour l'exécution de laquelle, même pour faire les

embarquemens et autres choses nécessaires à cet effet, qu'il fera ès villes et havres de Normandie et autres lieux où jugerez être à propos, vous avons de tous donné et donnons par ces présentes toute charge, pouvoir, commission et mandement spécial ; et pour ce vous avons substitué et subrogé en notre lieu et place, à la charge d'observer, et faire observer par ceux qui seront sous votre charge et commandement, tout ce que dessus, et nous faire bon et fidèle rapport, à toutes occasions, de tout ce qui aura été fait et exploité, pour en rendre par nous prompte raison à Sa dite Majesté.

“ Si prions et requérons tous princes, potentats et seigneurs étrangers, leurs lieutenants-généraux, amiraux, gouverneurs de leurs provinces, chefs et conducteurs de leurs gens de guerre, tant par mer que par terre, capitaines de leurs villes et forts maritimes, ports, côtes, havres et détroits, donner au dit sieur de Champlain, pour l'entier effet et exécution de ces présentes, tout support, secours, assistance, retraite, main-forte, faveur et aide, si besoin en a, et en ce qu'ils pourront être par lui requis. En témoin de ce, nous avons ces dites présentes signé de notre main, fait contresigner par l'un de nos secrétaires ordinaires, et à icelles fait mettre et apposer le cachet de nos armes.

“ A Paris, le quinziesme jour d'octobre, mil six cent douze.

“ Signé : CHARLES DE BOURBON.

“ Et sur le repli, Par monseigneur le comte,

“ Signé : BRESSON.”

Le commentaire qui suit nous paraît résumer parfaitement la situation, au moment où Champlain se voyait muni, pour la première fois, de pouvoirs aussi étendus :

“ La plupart des entreprises lointaines à cette époque reposaient sur des privilèges commerciaux concédés par charte royale ; ce système, fâcheux au point de vue économique, était la plupart du temps, il faut en convenir, une nécessité de la situation ; une entreprise coloniale, même celle de l'Acadie, si simple qu'elle puisse nous paraître, était alors une opération de longue haleine, fort au-dessus des moyens d'une fortune ordinaire, tant il eût fallu de longs délais pour rentrer avec profit dans les avances répétées que nécessitait, pendant longtemps, la création d'une colonie. Le commerce courant avec les pays nouveaux n'aurait jamais fourni assez de bénéfices pour la défrayer et la maintenir ; il fallait donc, en dehors des ressources privées et communes, une subvention extérieure ou un profit extraordinaire : les Espagnols trouvèrent ce profit dans l'exploitation des métaux précieux, qui est sans doute une très mauvaise base pour la colonisation, mais dont les produits sont immédiats ; les Anglais du Massachusets furent subventionnés et soutenus, pendant de longues années, par les cotisations très abondantes des puritains d'Angleterre, sans lesquelles leur histoire nous montre qu'ils eussent péri de faim et de dénûment à diverses reprises, pendant les vingt premières années ; leur position était donc bonne, car ils se trouvaient à peu près pourvus de toutes leurs nécessités, tandis que la plupart des capitaux qui fournissaient ces nécessités ne demandaient aucuns profits, ni même de remboursement

“ Nos colons français n'étaient point en une telle condition ; l'Etat seul, qui représente

plus particulièrement l'avenir, aurait pu subventionner ces entreprises à long terme, si intéressantes pour le pays ; mais les hommes d'Etat à cette époque avaient pour soucis principaux la guerre au dehors et leur autorité au dedans. Quant à la société, elle vivait bien plus par les individus que par l'Etat, par ses traditions et par ses mœurs plutôt que par ses lois : on pourrait dire que c'était à peu près le contraire de ce qui se passe aujourd'hui.

“ Ne donnant pas de subsides, l'Etat n'avait qu'un moyen d'aider le mouvement colonisateur : c'était d'accorder aux entrepreneurs des privilèges commerciaux qui pussent leur procurer des bénéfices prompts, extraordinaires, ou du moins les leurrer de cet espoir (car la théorie des privilèges commerciaux était plus séduisante que profitable, plus spécieuse que solide ; cercle vicieux où l'on escomptait avec une perte énorme le produit de l'avenir, pour créer au début quelques revenus artificiels).” (*Rameau.*)

L'idée coloniale, juste, droite, pratique et facile à exécuter, n'était pas comprise en Europe. Que disons-nous ! elle ne l'est pas encore, en l'année 1880. Quelques hommes de génie : Champlain, Poutrincourt, Richelieu, Colbert, Vauban, le maréchal de Belle-Isle, l'ont saisie au passage, sans pouvoir l'appliquer plus qu'un instant ; mais la masse des meneurs politiques ne s'en est jamais douté. De là les fautes multiples dont l'histoire des pays d'Amérique nous montre le spectacle.

“ Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie : N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tous autres, qu'on peut, avec toute justice, s'agrandir et s'accroître ? ” s'écriait Vauban, un siècle après la fondation de Québec, c'est-à-dire après cent ans de mécomptes, de tâtonnements, de souffrances et de périls de tous genres, supportés par les Canadiens. Vauban ne fut pas compris.

Quinze jours après avoir reçu sa commission, Champlain apprit la mort du comte de Soissons, décédé le premier novembre 1612.

Le roi lui donna pour successeur Henri de Bourbon, second du nom, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, gouverneur et lieutenant du roi en Guienne. Celui-ci nomma Champlain son lieutenant, par une commission du 22 novembre.

“ La dite commission, dit Champlain, ne fut sitôt faite, que quelques brouillons, qui n'avaient aucun intérêt en l'affaire, l'importunèrent de la faire casser, lui laissant entendre le prétendu intérêt de tous les marchands de France, qui n'avaient aucun sujet de se plaindre, attendu qu'un chacun était reçu en l'association, et par ainsi aucun ne pouvait justement s'offenser. C'est pourquoi leur malice étant reconnue, fut rejetée, avec permission seulement d'entrer en l'association.”

Aussitôt après la nomination du prince de Condé, des lettres royales furent adressées au procureur (Nicolas Frottet, sieur de la Landelle) de la communauté de Saint-Malo, donnant avis de la défense portée au sujet du commerce du Canada contre ceux qui n'entreraient pas dans la nouvelle compagnie. Par délibération du 22 novembre, la communauté décida “ de n'empêcher le sieur du Monts de trafiquer à Canada, suivant ses permissions, ayant çu-devant prêté son nom aux particuliers de cette ville d'obtenir à leurs frais de pouvoir

trafiquer avec Canada, et non autrement." Voyant cette attitude des Malouins, qui feignaient de ne reconnaître que M. de Monts, le conseil du roi envoya au procureur de la communauté une nouvelle copie de ses instructions et des pouvoirs accordés au prince de Condé : le tout fut sèchement noté au registre de Saint-Malo le 22 décembre 1612, sans commentaire. Le 16 janvier 1613, un nouveau procureur, Jean Boullain, sieur de Larivière, étant élu, se chargea de remonter au conseil du roi et au prince de Condé combien il serait à propos de permettre le commerce des habitants de Saint-Malo avec les Sauvages du Canada, notamment ceux qui y étaient déjà engagés, Thomas Porée Les Chesnes, Pierre Eon les Hasez, Thomas Cochon les Lauriers, Pierre Trublet le Jardrin, Vincent Gravé le Houx et leurs associés. Il s'agissait d'obtenir pour les armateurs de Saint-Malo un privilège distinct de celui du prince de Condé. La requête resta sans effet.

De plus, le parlement de Rouen ne voulut pas laisser publier la commission du prince de Condé, sur le chef que Sa Majesté "se réservait la seule connaissance des différends qui pourraient survenir en cette affaire." Champlain fit à ce sujet trois voyages à Rouen ; le roi se désista quelque peu, et la commission fut publiée dans tous les ports de Normandie, au grand mécontentement des armateurs de cette province, qui se voyaient repoussés comme ceux de Saint-Malo. Toutefois, il leur restait la ressource de faire partie de la nouvelle association. Celle-ci ne pouvant être fondée que plus tard, à cause des contre-temps que ce projet rencontrait, le prince de Condé se borna, pour le moment, à donner des lettres d'autorisation à Champlain, afin que personne ne le gênât dans ses entreprises. En somme, Condé prêtait son nom et recevait en échange de ce service un cheval du prix de mille écus par année ; Champlain était l'âme et le bras de toute l'organisation.

Ces préoccupations avaient empêché Champlain de préparer les ouvriers, etc., dont il avait besoin pour agrandir l'habitation de Québec qui était fort délabrée. Il dût se borner à exiger des propriétaires des vaisseaux patronés par Condé qu'ils lui laisseraient chacun quatre¹ hommes, une fois rendus sur le Saint-Laurent, pour les découvertes et la guerre.

Un navire devait appareiller de la Rochelle, trois de Rouen ou de Hontleur. Pontgravé et Champlain partirent de ce dernier port le 6 mars 1613, et arrivèrent, le 29 avril, près de Tadoussac.

Champlain était accompagné d'un nommé Lange, de Paris, qui tournait assez lestement une strophe, comme le font voir les vers suivants dont il fait honneur au fondateur de Québec. Nous devons observer que celui-ci a été chanté, de son vivant, par cinq ou six poètes :

Je vois de l'étranger l'insolente arrogance,
 Entreprenant par trop, prendre la jouissance
 De ce grand océan qui languit après vous.
 Et pourquoi le désir d'une belle entreprise
 Vos cœurs, comme autrefois, n'époinçonne et n'attise ?
 Toujours un brave cœur de l'honneur est jaloux

¹ Ailleurs, il dit six hommes.

Trois vaisseaux indépendants, partis de France avant Champlain, arrivèrent après lui à Tadoussac. Dans l'un était le chirurgien Boyer, de Rouen, et les deux autres étaient sous les ordres des sieurs de la Moineirie et la Tremblaye, de Saint-Malo. Ces derniers n'avaient pas eu connaissance de l'interdiction du commerce du Canada ; mais ils se soumirent sans hésiter dès qu'on leur en eût donné lecture.

Le 2 mai, Champlain et Lange partirent pour Québec, où ils arrivèrent le 7, et "trouvâmes ceux qui y avaient hiverné en bonne disposition, sans avoir été malades, lesquels nous dirent que l'hiver n'avait point été grand et que la rivière n'avait point gelé. Les arbres commençaient aussi à se revêtir de feuilles et les champs à s'émailler de fleurs."

C'est cette année que Guillaume Couillard arriva à Québec, engagé par la compagnie, et peut-être aussi Abraham Martin, Pierre Desportes, Nicolas Pivert et Jacques Hertel.

Sur la carte qui accompagne le rapport de Champlain, cette année, on lit : "Terre défrichée où l'on sème du blé et autres grains." C'est l'Esplanade du fort, ou la Grande-Place, ou encore l'une et l'autre. Le "lieu où l'on amassait les herbages pour le bétail que l'on y avait amené," semble être quelque part sur l'allée du Mont-Carmel.

Deux éléments de colonisation, ou de stabilité, si on l'aime mieux, manquaient à Québec : la femme et le prêtre. Des travaux sérieux étaient en bonne voie de réussite ; les hommes comprenaient le climat et s'arrangeaient pour n'en pas être incommodés ; les subsistances devaient être abondantes dans un pareil sol ; le bétail de France prospérait : c'étaient, entre autres, le mouton et la vache de Normandie, dont la rusticité, la chair compacte, la résistance à la fatigue et aux intempéries de l'air sont si remarquables. Nous ne savons au juste quelle année la première importation de ces animaux eut lieu ; on voit ici que ce fut de 1608 à 1612.

Poutrincourt, à Port-Royal, était plus avancé. Il avait accordé des terres à quelques-uns de ses hommes ; deux ou trois missionnaires évangélisaient les Sauvages et contenaient les Français dans les bornes de la morale. Enfin, il avait fait venir des femmes, qui complétaient la physionomie d'un établissement susceptible de s'agrandir.

La saison ayant été hâtive, les Algonquins s'étaient rassemblés de bonne heure ce printemps (1613) au nombre de douze cents guerriers, et avaient fait une expédition au pays des Iroquois, ne comptant plus sur l'aide de Champlain, qu'ils croyaient être resté en France, ou mort, selon le dire des marchands, ses rivaux, qui avaient remonté le fleuve en 1611-12.

La première chaloupe de traite qui arriva au saut Saint-Louis, au mois de mai 1613, y rencontra une petite troupe d'Algonquins, revenant de la guerre avec deux prisonniers iroquois. Il y eut quelque trafic entre eux. Les Français apprirent aux Sauvages que les choses étaient bien changées puisque leur ami, Champlain, était, cette fois, maître de tout le commerce, et que, de plus, il conduisait "nombre d'hommes pour les assister en leurs guerres." Les Algonquins ne croyaient pas devoir attendre davantage, et dirent "qu'ils voulaient retourner en leur pays pour assurer leurs amis de leur victoire, voir leurs femmes et faire mourir leurs prisonniers en une solennelle tabagie." Ils promirent d'être de retour bientôt.

Parti de Québec le 13 mai, Champlain arriva au saut Saint-Louis le 21. Trois jours après, survinrent trois canots d'Algonquins "qui venaient du dedans des terres, chargés de quelque peu de marchandises." On sut par eux que les mauvais traitements dont ils avaient eu à souffrir de la part des traiteurs, l'année précédente, avaient dégoûté leur nation de se rendre de nouveau au devant des Français. Cette nouvelle attristait fort les marchands, car ils étaient munis d'articles de traite pour faire de grandes échanges. Champlain résolut donc d'aller les visiter chez eux sans perdre de temps, afin de leur exposer la situation et donner suite à ses découvertes.

On se rappelle que, l'été de 1611, il avait envoyé Nicolas de Vignau hiverner à l'île des Allumettes. L'année suivante, cet employé, "le plus impudent menteur qui se soit vu de longtemps," rejoignit Champlain en France et lui raconta qu'il avait vu la mer du Nord, où étaient les débris d'un navire anglais perdu à la côte, et que les Sauvages avaient tué quatre-vingts personnes échappées de ce naufrage. Comme tous les mensonges, ce conte renfermait probablement un fond de vérité. Vignau, toutefois, n'était pas allé plus loin que l'île des Allumettes.

Dans le récit de son premier voyage (1603) sur le Saint-Laurent, Champlain explique très bien que les Sauvages lui ont retracé les sauts et rapides situés au dessus de l'île de Montréal, et dont Noël parle dans sa lettre de 1588; seulement, il donne au lac Ontario quatre-vingts lieues, et ailleurs cent cinquante. Il indique la rivière Trent, la baie de Quinté, la rivière Noire, la rivière Oswégo, la chute de Niagara, le lac Erié, qu'il estime, dans un endroit, à soixante lieues, et, dans un autre, à la même longueur que l'Ontario. Il ne désigne ces localités par aucun nom. Les Sauvages, dont il tirait ces renseignements, disaient avoir peu fréquenté le lac Erié, mais que l'eau en était douce. Selon ce qu'ils avaient pu apprendre, il existait, à l'extrémité sud de ce dernier lac, un détroit (le Déroit aujourd'hui), au delà duquel est un lac (le lac Huron) si étendu, que personne ne se hasarde de naviguer au large dans cette mer, car ils disaient que l'eau en était saumâtre. A leur avis, le lac Huron devait se déverser tout autant au nord et au sud que dans la rivière du Déroit. Champlain pensa que c'était le Pacifique, mais il ajoute: "Il n'y faut pas tant ajouter de foi." Ayant calculé les distances dont on lui parlait, il dit que la mer en question devait se trouver à quatre cents lieues de Montréal en suivant la ligne d'eau. Une carte moderne sous les yeux, le lecteur se convaincra que Champlain ne s'écarte guère de la vérité en décrivant ces vastes espaces qu'il n'avait pas encore vus.

Avant d'avoir eu la connaissance personnelle du Haut-Canada, il pensait, comme Jacques Cartier, qu'il suffirait d'un voyage de deux ou trois cents lieues à l'intérieur des terres pour atteindre la mer de Chine.

Une rivière de la Virginie passa aussi, pendant un certain temps, pour avoir sa source près du Japon. On crut ensuite que l'Ohio et le Mississipi conduiraient à la mer du Sud.

Dans un sonnet, écrit par un nommé La Franchise, en 1603, il est fait allusion aux chutes du Niagara et aux découvertes que l'on espère exécuter par le Canada :



SR LOUISE DE SAINT-AUGUSTIN.

Muses si vous chantez vraiment je vous conseille
 Que vous louiez Champlain pour être courageux
 Sans crainte des hasards, il a vu tant de lieux
 Que ses relations nous contentent l'oreille.

Il a vu le Pérou¹, Mexique, et la merveille
 Du vulcain infernal qui vomit tant de feux ;
 Et les sauts Mocosans² qui offensent les yeux
 De ceux qui osent voir leur chute nonpareille.

Il nous promet encore de passer plus avant,
 Réduire les Gentils et trouver le Levant,
 Par le nord ou le sud, pour aller à la Chine.

C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.
 Fi ! des lâches poltrons qui ne bougent d'un lieu !
 Leur vie, sans mentir, me paraît trop mesquine.

Au printemps de 1609, les Algonquins et les Hurons s'étaient engagés, si Champlain les assistait contre leurs ennemis, de le guider dans la découverte du Haut-Canada, et de lui faire voir le lac de leur pays (lac Huron), ainsi que les mines de cuivre, etc., dont ils lui avaient parlé dès 1603. Champlain les suivit à la guerre, cet été, 1609, comme nous l'avons vu, et découvrit le lac qui porte son nom. Quelques semaines après, Henri Hudson, Anglais de nation, mais en ce moment au service de la Hollande, et qui cherchait, lui aussi, la route des grandes Indes, remonta la rivière Manhatte (aujourd'hui Hudson) jusqu'au dessus du lieu où se trouve Albany. En pénétrant un peu plus loin, chacun de son côté, Champlain et Hudson se seraient rencontrés.

Lescarbot écrivait le passage suivant en 1610. Parlant de l'ardeur que Champlain met aux découvertes, il dit : " Il nous promet de ne cesser jamais qu'il n'ait pénétré jusqu'à la mer Occidentale, ou celle du Nord, pour ouvrir le chemin de la Chine, en vain par tant de gens recherché. Quant à la mer Occidentale, je crois qu'au bout du grandissime lac qui est bien loin outre celui (l'Ontario) dont nous parlons en ce chapitre, il se trouvera quelque grande rivière laquelle se déchargera dans icelui, ou en sortira, comme celle de Canada, pour s'en aller rendre en icelle mer. Et quant à la mer du Nord, il a espérance d'en approcher par la rivière du Saguenay, n'y ayant pas grande distance du principe de la dite rivière à la dite mer. Cela étant, il y aura assez d'exercice pour la jeunesse française en ces quartiers-là, et par aventure, les hommes de moyens auront du ressentiment et de la honte de demeurer accroupis en leurs maisons, là où tant de lauriers et de biens se présentent à conquérir."

Tandis que ces lignes s'écrivaient en France, les Montagnais promettaient à Champlain qu'au retour de la guerre, ils " le mèneraient découvrir les Trois-Rivières jusqu'à un lieu où il y a une si grande mer, qu'ils n'en voyent point le bout, et nous en revenir par le Saguenay

¹ Pas que nous sachions.

² *Mocosa*, ancien nom de la Virginie, ce qui, par rapprochement, se rapporterait au Niagara. Pas plus que le Pérou, Champlain ne l'avait vu, mais on sait qu'il en avait entendu parler.

à Tadoussac." Toutefois, à cause de la campagne projetée contre les Iroquois, ils remirent l'affaire à une autre année. A quelques semaines d'intervalle, cette fois encore (1610), Henri Hudson exécutait un projet correspondant à celui de Champlain : parti de la Tamise, il entra dans la grande mer dont parlaient les Montagnais et lui donnait son nom ; c'est la baie d'Hudson.

Au mois de mai 1611, Batiscan et un certain nombre d'Algonquins rencontrèrent Champlain à Québec. " Je leur fis, dit-il, proposition de mener un de nos gens aux Trois-Rivières pour les reconnaître et ne put obtenir aucune chose d'eux pour cette année, me remettant à l'autre. Néanmoins, je ne laissai de m'informer particulièrement de l'origine et des peuples qui y habitent, ce qu'ils me dirent exactement."

Dans son nouvel ouvrage, publié en 1612, Lescarbot dit que le grand lac désigné à Champlain par les Sauvages comme donnant naissance au fleuve Saint-Laurent, doit aboutir de quelque manière à l'océan Pacifique. Il ajoute : " La grande rivière de Canada prend son origine de l'un des lacs qui se rencontrent au fil de son cours, si bien qu'elle a deux cours, l'un en Orient, vers la France, l'autre en Occident, vers la mer du Sud."

L'année suivante, le même écrivain dédie à Champlain le sonnet que voici :

Un roi numidien poussé d'un beau désir
Fit jadis rechercher la source de ce fleuve
Qui le peuple d'Égypte et de Libye abreuve,
Prenant en son portrait son unique plaisir.

Champlain, ja de longtemps je vois que ton loisir
S'employe obstinément et sans aucune treuve
A rechercher les flots, qui de la Terre Neuve
Viennent, après maints sauts, les rivages saisir.

Que si tu viens à chef de ta belle entreprise,
On ne peut estimer combien de gloire un jour
Acquerras à ton nom que dès ja chacun prise.

Car d'un fleuve infini tu cherches l'origine,
Afin qu'à l'avenir y faisant ton séjour
Tu nous fasses par là parvenir à la Chine.

Le récit de Vignau avait donc quelque vraisemblance. Ceux qui s'intéressaient au Canada, tel que le président Jeannin, ami et protecteur de Lescarbot ; le maréchal de Brissac, sous lequel Champlain avait servi ; le chancelier Nicolas Brûlart de Sillery, invitèrent Champlain à ne rien négliger pour reconnaître ces régions nouvelles. Vignau promit de guider, moyennant récompense, ceux qui voudraient voir la mer du Nord ; on l'envoya à la Rochelle, où il fit, par devant notaire (1612), une déclaration de sa prétendue découverte, et le sieur Georges, marchand du lieu, lui donna passage sur son vaisseau, pour aller au Canada attendre le retour de Champlain. Toutefois, ce dernier, qui avait conçu des soupçons, lui dit que, s'il le trompait, " il se mettait la corde au cou."

Parti de l'île Sainte-Hélène le 27 mai 1613, avec Nicolas de Vignau, un interprète du nom de Thomas, deux Français¹ et un Sauvage, dans deux canots, Champlain remonta la rivière dite des Algonquins² et en dressa une description³ fort détaillée. Tessouat, chef de l'île des Allumettes, qu'il avait rencontré à Tadoussac, dix années auparavant, l'accueillit avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Un grand festin eut lieu pour faire honneur à ce visiteur venu de si loin, et qui passait pour si puissant. Lorsque vint le moment d'expliquer le but de son voyage, Champlain s'aperçut qu'il avait été dupe de l'imagination de Vignau, car Tessouat lui donna l'assurance que cet homme avait passé l'hiver (1611-12) dans sa propre cabane, et, par conséquent, n'avait vu ni la mer du Nord ni le lac des Nipissiriniens dont il parlait. On devine ce qui suivit. Vignau implora son pardon à genoux ; les Sauvages voulaient le faire mourir ; Champlain lui-même se vit sur le point de le leur livrer, comme un criminel dont on devait faire justice. Enfin, les ressentiments s'appaisèrent et, le 10 juin, les quatre Français disaient adieu à Tessouat pour retourner au Saint-Laurent.

Ce voyage désappointa Champlain du côté des grandes découvertes, mais il avait acquis une connaissance exacte de la rivière des Algonquins, et pouvait juger, par ouï-dire, de ce que devait être la région située au delà, qu'il se proposait de parcourir à la première occasion. Les Sauvages de l'île des Allumettes lui faisaient une peinture effrayante des difficultés de la route ; mais, évidemment, leur ambition était de ne pas voir leurs amis, les Français, aller faire la traite avec les autres nations. Il y avait lieu d'espérer qu'ils changeraient de sentiment. Le résultat immédiat de ce voyage fut de persuader aux Algonquins de se porter en nombre à la traite du saut Saint-Louis les années suivantes.

Champlain était de retour en ce dernier lieu le 17 juin, ayant rencontré plus de soixante canots qui y étaient allés à la traite, dirigée par Duparc et Lange, à ce qu'il paraîtrait. Un nommé de Maisonneuve, de Saint-Malo, venait d'y arriver, porteur d'un permis du prince de Condé. Tous les Sauvages assemblés au saut fêtèrent Champlain et se dirent heureux des promesses de secours et d'amitié qu'il leur fit. Au moment de retourner dans leur pays, ils acceptèrent d'amener deux jeunes Français, mais refusèrent avec dégoût de se charger de Vignau, qui, pourtant, les suppliait d'y consentir, disant qu'il voulait, par des services de tous genres, tâcher de faire oublier son imposture.

Des quatre navires qui étaient au saut Saint-Louis, l'un appartenait au sieur de Maisonneuve. C'est à son bord que montèrent, le 27 juin, Lange et Champlain pour descendre à Québec et de là passer en France. Le 6 juillet, ils étaient à Tadoussac, d'où ils repartirent le 8 et arrivèrent à Saint-Malo le 26 août, et, dit Champlain "je vis les marchands de ce lieu auxquels je remontrai combien il était facile de faire une bonne association pour l'avenir ; à quoi ils se sont résolus, comme ont fait ceux de Rouen et de la Rochelle, après qu'ils ont reconnu ce régleme^t être nécessaire, et sans lequel il est impossible d'espérer quelque fruit

¹ L'un d'eux rebroussa chemin quelque part à la Petite-Nation.

² A partir de 1660, à peu près, on lui donna le nom de rivière des Outaouais, parce que cette nation éloignée descendait par là à Montréal.

³ Le 4 juin, il était devant le plateau sur lequel s'élève la ville d'Ottawa, capitale d'un empire qui n'est plus français,

de ces terres. Dieu, par sa grâce, fasse prospérer cette entreprise à son honneur, à sa gloire, à la conversion de ces pauvres aveugles, et au bien et honneur de la France.”

La compagnie que Champlain voulait former était toujours celle qu'il avait eu en vue depuis l'automne de 1611. On se souvient que rien n'était conclu au moment où il s'embarquait pour le Canada, au printemps de 1613. L'idée fondamentale consistait à raffermir l'établissement de Québec, à occuper divers autres postes du Canada d'une manière permanente, et à convertir les Sauvages, soit en les attirant près des Français, soit en leur envoyant des missionnaires. Un pareil projet, qui était tout à l'avantage du nom français et à la gloire de Dieu, ne rencontrait cependant ni bailleurs de fonds ni protecteur zélé. Champlain se rabattit sur les bénéfices de la traite, seule ressource qui lui restât en présence du manque de patriotisme de la cour et des grands. Les sacrifices personnels qu'il avait faits de son temps et d'une partie de la dot de sa femme ne pouvaient pas constamment se répéter. Il devenait nécessaire de s'ouvrir un crédit quelque part ; sans cela, Québec tombait en ruine, et la perspective de fonder de nouvelles habitations devenait de plus en plus problématique. Or, pour tirer une redevance des armateurs et des marchands qui faisaient le commerce du Canada, il ne fallait pas songer à prélever des droits isolément sur les navires, comme Henri IV avait cru devoir le permettre à de Monts : les frais de perception absorbaient plus que la somme encaissée. Une compagnie répondait mieux au besoin du moment. Il est vrai que c'était créer un monopole, chose toujours dangereuse, souvent nuisible ; mais on observera que Champlain y admettait, à part égale, les gens de la Rochelle, de Saint Malo et de Rouen, c'est-à-dire la Saintonge, la Bretagne et la Normandie, les trois principaux foyers d'entreprises de ce genre qu'il y eût alors en France. Fondée sur une base aussi large, sa compagnie ne mettait aucun intérêt dans l'ombre et pouvait enrichir ses membres tout en contribuant à développer la jeune colonie des bords du Saint-Laurent. “ En ce temps, écrit Champlain, il fallait de tout bois faire flèche.”

Au rendez-vous assigné, à Paris, l'automne de 1613, il n'y eut de présent que les délégués de Saint-Malo et de Normandie ; ceux de la Rochelle s'abstinrent ; un délai leur fut accordé, à l'expiration duquel, ne s'étant pas présentés, la traite, au lieu d'être réglée en trois parties comme on l'avait annoncé, fut divisée moitié par moitié entre la Bretagne et la Normandie. La société, constituée pour une durée de onze ans, fut agréée par le prince de Condé et ratifiée par le conseil du roi.

Les Rochelois ne tardèrent pas à voir leur béjeaune. Ils employèrent l'intrigue et surprirent la bonne foi du prince de Condé, dont le seul mérite consiste à avoir été le père du grand Condé. La lutte commença par un procès, “ lequel est demeuré au croc,” dit Champlain ; puis ils obtinrent de Condé un passeport pour un vaisseau à eux, qui se perdit à la côte du nord, avant que d'arriver à Tadoussac. “ Sans cette fortune, il n'y a point de doute que, comme il était bien armé, il se fût battu... Partie des marchandises de ce vaisseau furent sauvées et prises par les nôtres, qui en firent très bien leur profit avec les Sauvages,” ajoute Champlain, ce qui donna lieu à un procès dont le résultat fut favorable à la compagnie de

Champlain. On a imprimé que la compagnie en question était toute calviniste¹. Nous n'en avons trouvé aucune preuve. Champlain était fervent catholique ; les Malouins passaient pour tels également ; les associés de Normandie étaient peut-être mêlés, mais il y a gros à parier que les Rochelois étaient tous de la religion réformée, et que de là vint en partie leur répugnance à entrer dans l'organisation qui nous occupe.

Les actions étant partagées entre Saint-Malo et Rouen, c'est cette dernière ville qui exerça le plus d'influence dans les affaires du Canada ; aussi, n'est-on pas étonné, à partir de cette date, de voir que les employés, les commis, les ouvriers, les interprètes sont en majorité des Normands. Les navires appareillaient dans les ports de Normandie et y revenaient. Rouen, Honfleur, Fécamp, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Caen furent des pépinières d'où sortirent d'abord des individus isolés, puis des familles dont les descendants sont encore parmi nous.

Se voyant à la tête d'une compagnie puissante, Champlain songea à obtenir des missionnaires. Faute d'argent pour les entretenir, il avait dû attendre sept ans, depuis la fondation de Québec ; mais l'heure était favorable et il en profita. Le sieur Louis Houel, secrétaire du roi et contrôleur des salines de Brouage, en Saintonge, pays natal de Champlain, "homme adonné à la piété et doué d'un grand zèle et affection à l'honneur de Dieu et à l'augmentation de sa religion," donna à son concitoyen un avis qui était en même temps une offre de service. Puisque vous cherchez des religieux, lui dit-il, adressez-vous aux Pères Récollets, auprès desquels j'ai quelque influence, et je vous promets qu'il ne manquera pas de gens de bien pour assister ceux qui seront choisis à cette fin. De plus, il écrivit au Père Bernard du Verger, provincial de l'Immaculée-Conception, homme de vertu et de talent, qui entra dans son dessein et le communiqua aux Frères de l'ordre. De la Saintonge, où il était en ce moment (1614), il députa deux Frères à Paris afin de s'entendre avec monseigneur Robert Ubaldini, nonce du pape (1608-1616) à Paris ; mais ce dignitaire déclara qu'il n'y pouvait rien, la chose étant de la compétence du premier provincial des Récollets. Les deux Frères, qui n'osaient pousser plus loin leurs démarches, par crainte de quelque erreur, retournèrent à leur couvent, non sans exprimer le désir d'avoir plus de succès une autre année.

Quelques mois plus tard (octobre-novembre 1614), le Père Jacques Garnier de Chapouin, premier provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, étant de retour dans la capitale, le sieur Houel lui soumit le projet en question, qu'il approuva et fit connaître tant au prince de Condé qu'aux cardinaux et évêques alors assemblés aux Etats-généraux². Champlain s'employa auprès des mêmes personnes et fit si bien qu'il en résulta une collecte de quinze cents livres dont la somme lui fut confiée pour faire face aux dépenses des Religieux.

"Ayant reconnu, dans mes nombreux voyages, qu'il y avait en quelques endroits du Canada des peuples sédentaires et se livrant à l'agriculture, mais qui avaient ni foi ni loi, et vivaient sans la connaissance de Dieu, sans religion et comme des bêtes brutes, je compris

¹ Presque tous les écrivains ont attribué à la compagnie de 1614 les méfaits de la compagnie de 1620.

² Le roi Louis XIII entra dans sa majorité.

que je me rendrais coupable si je ne faisais tous mes efforts pour leur procurer les moyens de connaître Dieu et notre sainte religion. Pour exécuter ce dessein, je tâchai de trouver quelques bons religieux qui avaient le zèle de la gloire de Dieu." (*Champlain.*)

Tandis que les Etats-généraux siégeaient, certains marchands et armateurs de Saint-Malo, qui n'avaient pas voulu entrer dans la société, trouvèrent moyen de faire inscrire une déclaration par laquelle le commerce des pelleteries devenait libre en Bretagne, ce qui renversait tous les calculs de Champlain; aussi celui-ci alla-t-il s'en plaindre à Condé, qui lui ménagea une entrevue avec les membres des Etats-généraux, et la clause malencontreuse fut biffée comme ayant été acceptée sur de fausses représentations.

Le dernier jour de février 1615, Champlain partit de Paris et, rendu à Rouen, il expliqua à ses associés les intentions du prince de Condé, aussi bien que le désir qu'il avait que les Pères Récollets fussent conduits au Canada, "de quoi nos associés furent fort contents, promettant d'assister les dits Pères de leur pouvoir et les entretenir à l'avenir de leur nourriture." Cette conduite fait supposer que si tous les associés de Champlain étaient huguenots, comme on l'a écrit sans le prouver, ils étaient au moins singulièrement portés vers la religion catholique.

Les quatre missionnaires choisis étaient les suivants : Le Père Denis Jamay¹, commissaire ; le Père Jean d'Olbeau, désigné successeur du Père Denis en cas de mort ; le Père Joseph Le Caron, natif des environs de Paris, autrefois aumônier du duc d'Orléans, qui s'était fait Récollet (1611) après la mort de ce prince, qu'il avait converti ; le Frère Pacifique Duplessis, natif de Vendôme, apothicaire, lequel avait fait profession en 1598.

Tous quatre arrivèrent à Rouen le 20 mars 1615, et, quelques jours après, accompagnés de Champlain, se rendirent à Honfleur, où le *Saint-Etienne*, du port de trois cent cinquante tonneaux, commandé par Pontgravé, les prit le 24 d'avril, et fit voile vers le Canada. Le 25 de mai, ils étaient en vue de Tadoussac.

Il y a apparence que Champlain et le Père d'Olbeau profitèrent de la première barque, qui partit le 27, pour se rendre à Québec, et qu'ils arrivèrent en ce lieu le 2 de juin. Champlain raconte qu'il resta quelques jours à Québec "pour donner ordre à ce qui dépendait de l'habitation, tant pour le logement des Pères Religieux, qu'ornements d'église et construction d'une chapelle pour y dire et chanter la messe, comme aussi d'employer autres personnes pour défricher les terres."

Le Père Le Caron semble être parti de Tadoussac très peu de temps après le Père d'Olbeau, et avoir été jusqu'au saut Saint-Louis sans s'arrêter à Québec. Au Saut, "il vit tous les Sauvages et leur façon de faire, ce qui l'émut d'aller hiverner dans le pays, entre autres celui des peuples qui ont leur demeure arrêtée."

A leur tour, le Père Jamay, le Frère Duplessis et Pontgravé partirent de Tadoussac vers le 2 de juin, et arrivèrent à Québec le 8. Ce même jour, Champlain, le Père Jamay et

¹ "Occupé à différents emplois, à Châlons, en Champagne, pour le bien de la province, et à Saint-Denis, en France, en qualité de supérieur et de prédicateur." (Le Père Le Clercq, I, 150.)

Pontgravé se mirent en route vers le saut Saint-Louis, où ils dûrent arriver le 19 ou le 20. Restaient à Québec le Père d'Olbeau et le Frère Duplessis " pour accommoder leur chapelle et donner ordre à leur logement, lesquels furent grandement édifiés d'avoir vu le lieu tout autrement qu'ils ne s'étaient imaginés et qui augmenta leur zèle."

Le 17 ou le 18 de juin, à la rivière des Prairies, cinq lieues au dessous du saut Saint-Louis, ils rencontrèrent le Père Le Caron, qui fit part à Champlain du projet qu'il avait conçu d'aller hiverner chez les nations sédentaires, afin d'apprendre leur langue et de commencer aussitôt que possible à les évangéliser. Malgré les instances qu'on lui fit, il persista dans l'exécution immédiate de ce qu'il avait résolu, et se dirigea vers Québec pour y faire ses préparatifs.

Les Sauvages, qui attendaient Champlain au saut Saint-Louis, revinrent sur la question tant de fois débattue de porter la guerre au pays des Iroquois, afin d'obliger cette nation incommode à rester chez elle. Pontgravé et Champlain, qui étaient en état d'embrasser toutes les circonstances de la situation, voyaient bien qu'il fallait frapper un coup de ce côté avant de se croire libres sur le Saint-Laurent. Ni la traite, ni la colonisation, ni la conversion des peuplades amies n'étaient possibles en face de ces dangers continuels. Si, dans les empires, civilisés, on a vu quelques bandes d'hommes répandre la terreur et dicter la loi à des populations mille fois plus nombreuses qu'elles, il n'est pas étonnant que les maraudeurs iroquois aient semé l'épouvante chez les tribus qui fréquentaient les lacs, les rivières et les territoires de chasse du Canada. Ce problème s'imposait en premier lieu : Aurons-nous la paix ? L'expérience répondait : Pas tant que l'ennemi pourra agir. Champlain devait donc surmonter cet obstacle, après en avoir rencontré déjà plusieurs autres dont le lecteur a dû garder mémoire. Il se décida à tenter la fortune des armes dès cette année. C'est pourquoi il partit du Saut, le 23 juin, pour aller à Québec mettre ordre aux affaires, attendu que son absence pouvait se prolonger plusieurs mois.

Repassant à la rivière des Prairies, il y rencontra de nouveau le Père Le Caron, qui s'était rendu à Québec le 20 juin, et revenait après avoir fait ses préparatifs pour hiverner chez les Sauvages.

Le lendemain, 24 juin, jour de saint Jean-Baptiste, le sacrifice de la messe " fut chanté sur le bord de la dite rivière, avec toute dévotion, par le révérend Père Denis et le Père Joseph, devant tous ces peuples, qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait et des ornements qui leur semblaient si beaux, comme chose qu'ils n'avaient jamais vue : car c'étaient les premiers qui y ont célébré la sainte messe."

Les dates, dont nous nous sommes servi avec intention dans ce qui précède, font assez voir que Champlain, témoin des faits qu'il raconte, ne se trompe nullement en disant que la sainte messe fut célébrée pour la première fois en cette circonstance, au Canada, ce qui veut dire depuis les voyages de Jacques Cartier et Roberval.

Champlain était de retour à Québec le 26. La veille, le Père d'Olbeau¹ avait dit la

¹ Le 2 décembre de cette année, il suivit les Montagnais de Tadoussac, mais il dû revenir après deux mois de séjour parmi eux, ayant failli perdre la vue, à cause de la fumée des cabanes.

messe dans la nouvelle chapelle, assisté du Frère Pacifique, lequel n'était pas prêtre, quoi qu'on en ait écrit. Les historiens qui font assister Champlain à la messe du 25 juin, à Québec, n'ont pas tenu compte des dates qui prouvent le contraire.

Au lieu de reprendre de suite le chemin du saut Saint-Louis, Champlain fut retardé dix jours. Comme il remontait le fleuve, il rencontra, au dessus de Sorel, Pontgravé et le Père Jamay qui descendaient.

Le Père Le Clercq, qui vint au Canada soixante ans plus tard, a écrit que, le 26 juillet, une messe fut célébrée aux Trois-Rivières par le Père Le Caron. Cela est impossible, puisque ce religieux était parti de Montréal pour les pays d'en haut dès avant le 8. D'ailleurs, le Père Le Clercq place la traite de cette année aux Trois-Rivières, tandis qu'elle eut lieu au saut Saint-Louis. Il est probable, toutefois, que Pontgravé s'arrêta aux Trois-Rivières vers le milieu de juillet, après avoir rencontré Champlain, comme nous l'avons dit, et que le Père Jamay, qui l'accompagnait, ait célébré le saint sacrifice durant son séjour au milieu des Sauvages réunis en cet endroit ; mais il n'en reste point de preuve dans les auteurs.

Sur cette question controversée des premières messes, nous avons suivi les belles recherches de M. l'abbé Laverdière.

Lorsque Champlain arriva au saut Saint-Louis, le 8 juillet, le Père Le Caron en était parti avec les Sauvages, qui l'avaient vainement attendu (Champlain), et s'étaient montrés assez mécontents de son absence. Douze Français avaient suivi le Père. Le 9, Champlain s'embarqua avec deux interprètes (Etienne Brulé et le nommé Thomas, croyons-nous), conduits par dix Sauvages, le tout en deux canots. De la rivière des Algonquins (l'Ottawa), il passa dans la Matawan, le lac Nipissing, la rivière dite plus tard des Français, et arriva au lac Huron. Continuant son voyage, il se trouva, le premier août, dans la bourgade huronne d'Otouacha ; il visita successivement les villages de la baie de Pénétangouchine et du lac Simcoe. Partout, il fut reçu à bras ouverts. La narration qu'il nous a laissée est des plus intéressantes. Dans l'un de ces villages, appelé Carhagouha, véritable place fortifiée, il retrouva le Père Le Caron, très surpris de le voir en ce pays. Le 12 août, la messe y fut célébrée ; ce n'était pas la première, puisque le Père en avait dit une autre à Otouacha, ou aux environs, quelque temps auparavant.

Champlain exhortait ses alliés à presser leurs préparatifs de guerre ; car il désirait reprendre ensuite promptement le chemin de Québec. On lui expliqua que les Hollandais ou Flamands, qui avaient fondé un poste¹ l'année précédente, prenaient parti pour les Iroquois, et suivaient ceux-ci à la guerre contre les alliés des Hurons. Trois Flamands ayant été faits prisonniers dans ces rencontres, les alliés en question les avaient renvoyés, croyant que c'étaient des Français, dont parlaient depuis longtemps leurs amis les Hurons. Rien ne nous explique pourquoi ces Européens, qui ne devaient craindre ni les Hurons ni leurs alliés, menaient la guerre à ceux-ci et entretenaient la haine entre ces pauvres nations.

Champlain n'était pas, sur le Saint-Laurent, dans la même situation que les Hollandais

¹ Sur la rivière Hudson, dans une île, près de la ville actuelle d'Albany.



S. G. MGR IG. BOURGET.

Archevêque de Marianopolis.

sur l'Hudson. On peut dire qu'il était placé entre deux feux : les Iroquois qui y allaient en agresseurs ; les Algonquins qui exigeaient de l'aide si on voulait les avoir pour amis et qui fussent devenus dangereux si on ne les eût pas satisfaits. Non-seulement l'intérêt de la traite demandait que l'on résistât aux Iroquois, mais, pareillement, les besoins de la colonisation et ceux de la religion ; car il ne fallait pas songer à instruire les Sauvages tant que dureraient les alarmes, les massacres, le système d'embuscades et de surprises qui rendait les bords du fleuve inhabitables.

Ceux qui ont écrit que Champlain eût dû "se concilier l'affection des Sauvages, comme le faisaient les Hollandais," perdent de vue que ces mêmes Hollandais se sont alliés aux Iroquois pour la destruction des Sauvages dont Champlain était l'ami, et que, désespérant d'avoir le dessus, ils confièrent aux Iroquois (1640) les armes à feu qui les ont rendus si redoutables, alors que les Français n'osaient point, après trente années de lutte, pourvoir leurs alliés de ces engins de destruction.

Nous empruntons à M. l'abbé Laverdière le récit de la campagne de 1615 :

"L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis. Un corps de cinq cents guerriers carantonanais, qui devait faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant ; mais les Sauvages se ruèrent sur le fort en désordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat ; ce premier assaut fut inutile. Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et pierres lancées de dessus la palissade. Quelques-uns voulaient qu'on attendît le renfort des Carantonanais ; mais l'auteur, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât à l'ennemi le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut. L'indiscipline des Sauvages fit tout manquer ; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux blessures, à la jambe et au genou.

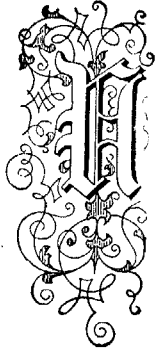
"Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible, et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

"L'armée fut de retour à Cahiagué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte, Darontal (ou Atironta), se rendit à Carha-gonha pour y revoir le Père Le Caron. Ils partirent tous deux ensemble, le 15 février (1616), et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahonat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation neutre (les Attionandarons)."

CHAPITRE VIII

1616 - 17

SITUATION DE LA COLONIE. — ASSEMBLÉE À QUÉBEC. — LE PRINCE DE CONDÉ. — LES MARCHANDS DE SAINT-MALO. — LOUIS HÉBERT. — PREMIERS COLONS. — CONCLUSION DE CE VOLUME.



DANS renvoyons à la narration de Champlain pour les détails de l'hivernage (1615-16), ainsi que la peinture des mœurs, coutumes et religion des tribus de ces contrées. Observateur comme l'était notre découvreur, il ne se bornait pas à s'enfoncer à quatre ou cinq cents lieues au cœur du pays : il notait ce qu'il voyait, et se faisait expliquer toutes choses.

Le 20 mai 1616, il partit, avec le Père Le Caron et tous les Français excepté Etienne Brulé¹, pour retourner à Québec. Un certain nombre de Hurons les suivaient, allant à la traite au saut Saint-Louis, où le convoi se montra dans les derniers jours de juin, ayant été quarante jours sur les chemins.

Pontgravé, qui arrivait de France avec deux navires, était au Saut. Le Père Jamay devait s'y trouver aussi, d'après ce que l'on peut voir. Le Père d'Olbeau avait laissé à Québec le Frère Duplessis, et s'était rendu à la traite des Trois-Rivières, où le Père Le Caron le rencontra le premier juillet.

Les affaires du commerce terminées, Champlain prit congé des Sauvages, et, accompagné de son ami, Arontal, partit (8 juillet) pour Québec, où il arriva le 11. Il y trouva "tout le monde en bon état, et tous ensemble rendîmes grâces à Dieu, avec nos Pères Religieux, qui chantèrent le service divin en le remerciant du soin qu'il avait eu de nous conserver et préserver de tant de périls et de dangers où nous nous étions trouvés."

Un Français, du nom de Michel Colin, avait été inhumé, le 24 mars, avec les cérémonies de l'Eglise, "qui fut le premier qui reçut cette grâce-là dans le pays." Le 15 juillet, le Père d'Olbeau "donna, pour la première fois, l'extrême-onction à une femme nommée Marguerite Vienne, qui était arrivée dans le Canada avec son mari, pensant s'y habituer, mais tomba bientôt malade après son débarquement, et mourut dans la nuit du 19, puis enterrée sur le soir avec les cérémonies de la sainte Eglise."

¹ Cet interprète parcourut les bords des lacs Érié et Huron. Des Sauvages, qui ne le connaissaient pas, s'emparèrent un jour de sa personne, lui arrachèrent les ongles, et lui promenèrent des tisons ardents sur le corps. Il retourna à Québec en 1618.

Arontal fut émerveillé de ce qu'il vit à Québec. On lui expliqua qu'il était question de fonder un semblable établissement au saut Saint-Louis, afin d'y attirer ses compatriotes et leur procurer un lieu de refuge contre les Iroquois. " Il me dit, ajoute Champlain, qu'il ne mourrait jamais content qu'il ne vît tous ses amis, ou du moins bonne partie, venir faire leur demeure avec nous, pour apprendre à servir Dieu, et la façon de notre vie qu'il estimait infiniment heureuse au regard de la leur." Cinq ou six jours après, il reprit, fort satisfait, la route de son pays.

On s'occupa d'augmenter l'habitation de Québec " du tiers pour le moins." Ayant trouvé de bonne pierre à chaux dans le voisinage, et aussi du sable convenable, un four à chaux fut établi à droite de la côte actuelle qui borde la rue de la Montagne, à peu près au dessous de l'endroit où est placé le parlement.

Le sieur de Monts avait donné des arbres fruitiers, tirés de la Normandie ; on avait apporté des légumes variées, des grains, des herbes potagères, et tout cela prospérait à ravir autour de l'habitation, contrairement à l'opinion de ceux qui ne croyaient pas aux vertus agricoles du Canada. Champlain détacha des échantillons de tous ces produits et les emballa pour les montrer au prince de Condé et à ses autres protecteurs.

Ceci fait, on délibéra sur la situation à venir. Les Pères Jamay et Le Caron décidèrent de repasser en France, afin d'y représenter à qui de droit les besoins de la mission, ce à quoi Champlain se prêta avec empressement ; car il partageait les motifs qui faisaient agir les Pères, et cherchait, lui aussi, depuis longtemps, à arracher aux membres de la compagnie de traite un peu plus de liberté pour arriver à l'évangélisation, et, si possible, à la réunion des Sauvages en bourgades disciplinées, ce que le Père Le Clercq explique très bien. A cette assemblée se trouvaient, outre Champlain et les Pères, " six autres personnes des mieux intentionnées." Celles-ci ne pouvaient être des colons cultivateurs : il n'y avait pas encore de terres concédées à Québec ; toutefois, il est bon de remarquer que le nombre de gens qui prenaient un si légitime intérêt à la colonie commençait à augmenter. Jusque là, de tous ceux qui hivernaient sur le Saint-Laurent, Champlain paraît avoir été le seul qui eût compris la valeur de l'*habitant*. Les Récollets entraient dans les mêmes vues.

Le Père Le Clercq, écrivant soixante ans plus tard, dit que les huguenots avaient, à cette date, la meilleure part du commerce du Canada. Champlain ne va pas si loin. Le prince de Condé protégeait sans doute les huguenots, sur lesquels il comptait, en France, pour se créer des partisans politiques ; toujours mêlé à quelques conspirations, ce grand seigneur caressait l'espoir de monter au pouvoir, et il ne devait pas trop hésiter, en effet, pour accorder des faveurs à ceux dont il espérait se servir un jour.

L'assemblée de Québec décida qu'il fallait se soustraire à l'influence des marchands, et même elle demanda qu'on excluât les calvinistes de toute la contrée, afin de pouvoir être libre du côté de la colonisation et des missions sauvages. Si l'on obtenait des laboureurs, disait-on, le pays se peuplerait vite ; et si la liberté des missionnaires était assurée, on parviendrait à civiliser les Sauvages. Les considérations, aussi élevées que raisonnables,

exposées dans cette réunion, ne devaient point être comprises en France. Cent ans plus tard, elles ne le furent pas davantage lorsqu'on pria le régent de retourner à la politique de Colbert, de Richelieu et de Champlain.

Les affaires du Canada n'étaient pourtant plus tout à fait sans importance aux yeux de quelques-uns. Une sorte d'agitation se faisait en cour. Champlain n'y était pas étranger. Les Religieux non plus. Mais on s'étonnait des difficultés qu'éprouvaient les missionnaires de l'Amérique du Nord dans la conversion des Sauvages, tandis que ceux des possessions espagnoles baptisaient des idolâtres par milliers. C'était vouloir ne rien comprendre à une chose fort simple : il eût suffi au Canada de ne point commencer par scandaliser ces pauvres gens, et, dans les colonies du Sud, de ne les proclamer chrétiens qu'après leur avoir enseigné ce que cela voulait dire. Et puis, les intéressés ou trafiquants du Canada se déchiraient entre eux sous le prétexte qu'ils étaient ou catholiques ou huguenots, autre obstacle à la propagation de l'Évangile. Nul, à part Champlain et les Récollets, ne voyait ou ne voulait voir l'état réel de la situation. Les Sauvages ne s'en édifiaient aucunement, et la colonie en souffrait plus qu'on ne saurait dire.

Quand un pays a été désuni, comme la France d'alors, durant un demi-siècle par les guerres de religion, on trouve difficilement quelqu'un qui, arrivé à la tête des affaires, soit sans préjugé ou éloigné des intérêts mesquins, et qui sache découvrir la voie cachée au milieu du mouvement que se donnent encore les partis. Les ministres (Sully, Concini, Luynes) ne s'occupaient que de la France ancienne ; la Nouvelle-France ne méritait pas leur sollicitude, croyaient-ils. Cependant, le peu qui s'accomplissait ici était la reproduction trop fidèle de ce qui s'était passé de l'autre côté de l'Atlantique. Le germe si faible, si exposé de la colonie canadienne était dévoré par les luttes intestines. Il manquait un homme d'autorité qui sût faire un choix entre deux principes et exclure carrément l'école qu'il ne croyait pas devoir supporter. Richelieu fut cet homme, en 1627.

Le 20 juillet, les Pères Jamay et Le Caron, ainsi que Champlain, s'embarquèrent pour Tadoussac, où Pontgravé les attendait. Ils firent voile vers la France, le 3 août, arrivèrent à Honfleur le 10 septembre 1616, et apprirent que le prince de Condé avait été arrêté, le premier septembre, à la suite d'intrigues politiques dirigées contre le fameux maréchal d'Ancre (Concino Concini), alors au comble de la faveur par la grâce de son ancienne protectrice, Marie de Médicis, régente du royaume.

Condé ne cessait pas, cependant, d'être vice-roi de la Nouvelle-France, et il y tenait d'autant plus que cette charge, dont il ne s'occupait guère, lui rapportait un cheval de mille écus annuellement, soit trois mille piastres de notre monnaie actuelle. Quelques personnes intéressées proposèrent au maréchal de Thémises¹ de demander le privilège de remplacer le prince durant sa détention, et il y consentit ; mais Condé lui signifia qu'il n'entendait pas renoncer aux avantages pécuniaires de sa vice-royauté, et il y eut force dispute à ce sujet.

¹ Pons de Lauzières, marquis de Thémises, maréchal de France, issu d'une famille du Languedoc, né vers 1552, combattit pour Henri III, contre les Ligueurs dans le Languedoc et le comté de Foix. Il fut nommé gouverneur de Bretagne en 1627.

Dans le même moment, la disette et le scorbut exerçaient leurs ravages sur cinquante à soixante hommes qui hivernaient à Québec, manquant de poudre pour faire la chasse et de vivres pour suppléer à cette négligence de leur patron. Champlain faisait des vœux pour que le prince l'emportât sur le maréchal ; le duc de Montmorency¹, amiral de France, s'interposa par le moyen du sieur de Villemenon, intendant de l'amirauté ; Thémines fut nommé lieutenant du roi en la Nouvelle-France, et le revenu de la charge de vice-roi partagé de telle façon, qu'il resta une légère somme destinée à la colonie. Cette décision paraît avoir été prise au commencement de 1618, alors que Champlain était retourné à Québec.

Du 10 septembre 1616 au 10 avril 1617, Champlain ne cessa d'exposer aux marchands associés dans l'entreprise du Canada la nécessité d'augmenter la petite colonie et de fortifier Québec ; car ce poste était ouvert à qui eût voulu le prendre. Les associés "objectaient, dit M. Laverdière, que leurs dépenses étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées. M. de Monts n'était qu'un simple gentilhomme, qui n'avait pas eu assez d'autorité pour se maintenir, contre l'envie, dans le conseil de Sa Majesté, mais que, maintenant, ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous sous le bon plaisir du roi." C'était peut-être un peu trop faire l'éloge de Condé.

N'oublions pas que le commerce de Saint-Malo continuait son opposition aux choses du Canada. On en voit la preuve dans des pièces du 9 septembre 1615, 5 novembre 1616, 29 octobre 1617, et 23 octobre 1618². Ceux mêmes qui étaient de la compagnie n'entraient que le moins possible dans les vues de Champlain. "Ils s'embarrassaient fort peu de ce qui ne contribuait pas à remplir leurs magasins de pelleteries, et ne faisaient qu'à regret les avances pour l'établissement d'une colonie qui ne les intéressait que fort peu, et ne le faisaient jamais à propos. M. le prince croyait faire beaucoup en prêtant son nom : d'ailleurs, les troubles de la régence, qui lui coûtèrent alors sa liberté, et les intrigues qu'on fit jouer pour lui ôter le titre de vice-roi et pour faire révoquer la commission du maréchal de Thémines, à qui il avait confié le Canada pendant sa prison : le défaut de concert entre les associés : la jalousie du commerce, qui brouilla les négociants entre eux : tout cela mit bien des fois la colonie naissante en danger d'être étouffée dans son berceau ; et l'on ne saurait trop admirer le courage de M. de Champlain, qui ne pouvait pas faire un pas sans rencontrer de nouveaux obstacles, qui consumait ses forces, sans songer à se procurer aucun avantage réel, et qui ne renonçait pas à une entreprise pour laquelle il avait continuellement à essuyer les caprices des uns et la contradiction des autres³."

En dépit de ces misères, un embarquement, beaucoup plus considérable que les précédents, se préparait à Honfleur, par les soins et l'activité de Champlain et de Monts.

¹ Condé était marié à Charlotte de Montmorency, sœur du duc.

² Michelant et Ramé : *Jacques Cartier*, pp. 44-9.

³ Charlevoix : *Histoire*, I. 156-7.

Celui-ci avait conservé ou renoué ses relations avec Louis Hébert. Les 7 et 18 février 1617, il adressa, de Pons, deux lettres¹ à "Louys Hébert, bourgeois, de Paris, apptocaire, et fils d'apptocaire de la feue reine Catherine de Médicis," dans lesquelles il dit que Hébert "avec feu M. de Poitrincourt avait despendu une bonne partie de son bien pour tascher à faire quelque chose de généreux en Lacadie."

Louis Hébert était allé en Acadie, dès 1604, avec de Monts², et y avait conduit sa femme en 1606, paraîtrait-il, puisque, vers 1625, dans une requête³ adressée au duc de Ventadour, il représente qu'il "est le chef de la première famille qui ait habité, depuis l'an mil six cent six jusqu'à présent," dans ces possessions lointaines. Ce texte signifie pour nous qu'Hébert avait amené sa femme à Port-Royal l'année 1606, et, quoique ce poste eût été abandonné en 1607, repris en 1609, puis déserté de nouveau en 1613, le digne colon se considérait comme le plus ancien chef de famille de la Nouvelle-France. Madame de Poutrincourt, arrivée en Acadie le 22 mai 1611⁴, ne serait donc pas la première femme européenne qui soit passée dans l'Amérique du Nord.

Au commencement de 1617, à la suite des lettres échangées avec de Monts, le sieur Hébert vendit les biens qu'il possédait à Paris⁵ et obtint la promesse d'un terrain de dix arpents à Québec. Sur le printemps, il partit avec sa femme, Marie Rollet, et ses enfants, Guillaume, Anne et Guillemette⁶, pour se rendre à Honfleur, où les attendait un navire commandé par le capitaine Morel. Les Pères Paul Huet et Joseph Le Caron s'embarquèrent aussi. Le Père Denis Jamay demeurait en France, attendu que "messieurs de la compagnie, allant un peu trop à l'épargne, n'accordèrent place que pour deux," nous explique le Père Le Clercq. Au moment de lever l'ancre, "un certain Boyer, grand chicaneur," membre de la compagnie, signifia à Champlain un arrêt du parlement portant que celui-ci ne pouvait plus se considérer comme lieutenant du prince de Condé. C'était la cabale de Thémis qui agissait de la sorte, se prétendant l'interprète des désirs de la compagnie, laquelle, du reste, en était bien aise. On était (mars-avril 1617) au plus fort de la dispute entre Condé et le maréchal.

Champlain laissa passer la pièce de Boyer et s'embarqua, non sans être vivement affecté, sans doute, d'une situation si préjudiciable à ses projets. Boyer⁷ était peut-être ce même chirurgien de Rouen qui avait (1610) pansé les blessures de Champlain, dans l'île Saint-Ignace. Il faisait alors la traite. On le voit (1613) arrivant de France à la traite de Tadoussac. C'est en 1619 seulement que Champlain obtint un arrêt le débarrassant des obsessions de Boyer : ce dernier fut alors désavoué par la compagnie : vainqueur, il eût été reconnu par elle.

Harrisse : *Bibliographie*, etc., pp. 34, 44, 287

² Rameau : *Une colonie féodale*, p. 14.

³ Titres seigneuriaux, publiés à Québec, 1852, vol. I. 373 ; vol. B., p. 341.

⁴ Rameau : *Une colonie féodale*, 34.

⁵ Titres seigneuriaux, I. 373.

⁶ Née en 1606, elle décéda, à Québec, en 1684, étant la dernière personne survivante des colons de 1617.

⁷ En 1606, un nommé Boyer, marchand, de Rouen, délivré des prisons de la Rochelle, par le consentement de Poutrincourt, à condition qu'il n'irait plus traiter dans la Nouvelle-France, retournait faire le trafic à Canseau, malgré les défenses du roi.

Le navire leva l'ancre le 11 avril (1617), laissant les parties aux prises devant les tribunaux. Le 24 avril, Concini était assassiné par permission du roi¹, et le pouvoir passait au duc de Luynes, auteur de cette sanglante tragédie. Le prince de Condé ne s'en trouva ni mieux ni pire ; il resta en prison encore deux années, et le Canada continua de subir la conséquence de ces haines entre les grands.

Après une traversée orageuse, le capitaine Morel arriva à Tadoussac le 14 juin, et les passagers se dirigèrent sur Québec². Hébert avait apporté quelques tiges de pommiers³, qui augmentèrent le nombre de ceux envoyés, huit ou neuf années auparavant, par M. de Monts. " Il commença de suite à faire défricher le terrain sur lequel se trouvent la cathédrale et le séminaire⁴."

C'est ici que commence véritablement l'histoire de la colonisation du Canada. La charrue figure à la place d'honneur dans nos armoiries.

La conquête du sol par l'homme blanc fut le signal de la destruction des Sauvages. Ces races, incapables de se plier à l'agriculture et de comprendre notre civilisation, se mirent à reculer à mesure que nous envahissions la contrée. L'un après l'autre, les territoires de chasse, entamés par les laboureurs, devinrent des champs fertiles où se groupa toute une population étrangère de croyance, de langue, de mœurs et de coutumes. Il faut peu d'espace à l'Européen pour se loger et se procurer la subsistance. L'Américain, au contraire, demande pour chacune de ses familles autant de terre que nous en embrassons dans quatre ou cinq paroisses réunies. Avançant comme une armée invincible, la race blanche a pénétré partout, et nos premiers rangs n'ont eu qu'à se montrer, la hache à la main, sur la lisière de la forêt pour s'assurer la possession de ces vastes domaines. Ce qui reste aujourd'hui des Hurons et des Algonquins ignore presque autant qu'autrefois le maniement de la charrue. L'une des compositions en vers de M. F.-X. Garneau, intitulée : le *Dernier Huron*, décrit une scène très poétique qui trouve naturellement sa place ici :

" Triomphe, Destinée ! Enfin, ton heure arrive,
O peuple, tu ne seras plus ;
Il n'errera de toi, bientôt, sur cette rive
Que des mânes inconnus.
En vain, le soir, du haut de la montagne
J'appelle un nom, tout est silencieux.
O guerriers, levez-vous ! couvrez cette campagne,
Ombres de mes aïeux ! "

Mais la voix du Huron se perdait dans l'espace
Et ne réveillait plus d'échos,
Quand, soudain, il entend comme une ombre qui passe,
Et sous lui frémir des os.

¹ Louis XIII était âgé de seize ans. Il débutait.

² *Œuvres de Champlain*, 596, 615.

³ Relation de 1636, p. 45.

⁴ Ferland : *Notes*, pp. 9, 10. *Œuvres de Champlain*, p. 988.



L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

Le sang indien s'embrace en sa poitrine ;
 Ce bruit qui passe a fait vibrer son cœur ;
 Perfide illusion ! au pied de la colline,
 C'est l'acier du faucheur.

“ Encor lui, toujours lui, serf au regard funeste,
 Qui me poursuit en triomphant.
 Il convoite déjà du chêne qui me reste
 L'ombrage rafraîchissant.
 Homme servile ! il rampe sur la terre ;
 Sa lâche main, profanant des tombeaux,
 Pour un salaire impur va troubler la poussière
 Du sage et du héros.

“ Il triomphe, et, semblable à son troupeau timide,
 Il redoutait l'œil du Huron,
 Et, lorsqu'il entendait le bruit d'un pas rapide
 Descendant vers le vallon,
 L'effroi soudain s'emparait de son âme ;
 Il croyait voir la mort devant ses yeux.
 Pourquoi dès leur enfance et le glaive et la flamme
 N'ont-ils passé sur eux ”

Ainsi Zodoïska, par des paroles vaines,
 Exhalait un jour sa douleur.
 Folle imprécation jetée au vent des plaines,
 Sans épuiser son malheur.
 Là, sur la terre, à bas gisent ses armes,
 Charme rompu qu'aux pieds broya le Temps.
 Lui-même a détourné ses yeux remplis de larmes
 De ces fers impuissants.

Il cache dans ses mains sa tête qui s'incline,
 Le cœur de tristesse oppressé.
 Dernier souffle d'un peuple, orgueilleuse ruine
 Sur l'abîme du passé.
 Comme le chêne isolé dans la plaine,
 D'une forêt noble et dernier débris,
 Il ne reste que lui sur l'antique domaine
 Par ses pères conquis.

Il est là, seul, debout au sommet des montagnes,
 Loin des flots du Saint-Laurent ;
 Son œil avide plonge au loin dans les campagnes
 Où s'élève le toit blanc.
 Plus de forêts, plus d'ombres solitaires ;
 Le sol est nu, les airs sont sans oiseaux ;
 Au lieu de fiers guerriers, des tribus mercenaires
 Profanent ces coteaux.

Ah ! que sont devenus, ô peuple ! et ta puissance
 Et tes guerriers si redoutés !
 Le plus fameux du nord, jadis, par ta vaillance,
 Le plus grand par tes cités ?
 Ces monts couverts partout de tentes blanches
 Retentissaient des exploits de tes preux,
 Dont l'œil étincelant reflétait sous les branches
 L'éclair brillant des cieux.

Libres comme l'oiseau qui planait sur leurs têtes,
 Rien ne pouvait gêner leurs pas.
 Leurs jours étaient remplis et de joie et de fêtes,
 De chasse et de combats.
 Et, dédaignant des entraves factices,
 Suivant leur gré leurs demeures changeaient.
 Ils trouvaient en tous lieux des ombrages propices,
 Des ruisseaux qui coulaient.

Au milieu des tournois sur les ondes limpides
 Et des cris tumultueux,
 Comme des cygnes blancs dans leurs courses rapides,
 Leurs esquifs capricieux,
 Joyeux voguaient sur le flot qui murmure
 En écumant sous les coups d'avirons.
 Ah ! fleuve Saint-Laurent, que ton onde était pure
 Sous la nef des Hurons !

Tantôt ils poursuivaient de leurs flèches sifflantes
 La renne qui pleure en mourant ;
 Et tantôt sous les coups de leurs haches sanglantes
 L'ours tombait en mugissant.
 Et, fiers chasseurs, ils chantaient leur victoire
 Par des refrains qu'inspira la valeur.
 Ah ! pourquoi rappeler aujourd'hui la mémoire
 De ces jours de grandeur ?

“ Hélas ! puis-je, joyeux, en l'air brandir la lance
 Et chanter aussi mes exploits ?
 Ai-je bravé comme eux, au jour de la vaillance,
 La hache des Iroquois ?
 Non, je n'ai point, sentinelle furtive,
 Près de leur camp surpris des ennemis,
 Et je n'ai pas vengé la dépouille plaintive
 De parents et d'amis.

“ Tous ces preux, descendus dans la tombe éternelle,
 Dorment couchés sous ces guérets ;
 De leur pays chéri la grandeur solennelle
 Tombait avec les forêts.

Leur nom, leurs jeux, leurs fêtes, leur histoire
 Sont avec eux enfouis pour toujours,
 Et je suis resté seul pour dire leur mémoire
 Aux peuples de nos jours !

“ Orgueilleux aujourd’hui qu’ils ont mon héritage,
 Ces peuples font rouler leurs chars
 Où jadis s’assemblait, sous le sacré feuillage,
 Le conseil de nos vieillards.
 Au sein du bruit leurs somptueux cortèges
 Avec fracas vont profaner ces lieux !
 Et les bruyants éclats des rires sacrilèges
 Y montent jusqu’aux cieux.

“ Mais il viendra pour eux le jour de la vengeance,
 Et l’on brisera leurs tombeaux.
 Des peuples inconnus, comme un torrent immense,
 Ravageront leurs coteaux.
 Sur les débris de leurs cités pompeuses
 Le pâtre assis alors ne saura pas
 Dans ce vaste désert quelles cendres fameuses
 Jaillissent sous ses pas.

“ Qui sait ? peut-être alors renaîtront sur ces rives
 Et les Indiens et leurs forêts ;
 En reprenant leurs corps, leurs ombres fugitives
 Couvriront tous ces guérets ;
 Et, se levant comme après un long rêve,
 Ils reverront partout les mêmes lieux,
 Les sapins descendant jusqu’aux flots sur la grève,
 En haut les mêmes cieux.”

A l’arrivée de Louis Hébert, il y avait déjà dans le pays quelques hommes, non mariés, il est vrai, mais tous assez jeunes et que nous devons considérer comme des Canadiens-français, puisqu’ils s’établirent et furent la souche de la nation.

Honorable homme Nicolas Marsolet, sieur de Saint-Aignan, de Rouen, né en 1587, arriva, avec Champlain, à la fondation de Québec¹, et fut employé presque toute sa vie comme interprète montagnais et algonquin. A la prise de Québec (1629), il passa aux Anglais, ce qui lui fut reproché ; mais il prétendit qu’il y avait été forcé. Marié, vers 1636, à Marie La Barbide, il a surtout demeuré à Québec, tout en s’occupant de la traite de Tadoussac. Il eut un fief à Gentilly et un autre (les prairies de Marsolet) dans la seigneurie et comté actuel de Champlain. Sa descendance nous a donné des prêtres et des hommes de profession qui portent encore son nom. Marsolet mourut (1677) le dernier homme du groupe de 1617, ayant vu la Nouvelle-France à l’apogée de sa gloire sous l’administration de Colbert.

¹ *Œuvres de Champlain*, notes de M. Laverdière, pp. 1228, 1250.

Etienne Brulé, né 1587, à Champigny, hiverna à Québec en 1608 et 1609. L'été de 1610, Champlain l'envoya au pays des Hurons. Il devint interprète dans la langue de ce peuple, parmi lequel il séjourna huit années. En 1623, il était sur le Saint-Laurent et l'Ottawa. Lors de la prise de Québec (1629), il se donna aux Anglais, ce qui lui attira plus d'un reproche. Envoyé (1630?), par ses nouveaux maîtres, vers ses anciens amis, les Hurons, ceux-ci ne se contentèrent pas de le faire passer par le supplice du feu (avant 1633), mais le mangèrent ; le tout, probablement, à cause de son manque de fidélité aux Français.

Guillaume Couillard était au service de la compagnie dès 1613, en qualité de matelot, calfat et charpentier. Quinze ans plus tard, Champlain disait de lui qu'il "s'était toujours montré courageux en toutes choses qu'il faisait, et qu'il avait gagné l'amitié d'un chacun ;" il était encore à cette date (1628) au service de la compagnie ; néanmoins, il faisait assez de culture pour se nourrir. Sa nombreuse descendance a produit plusieurs seigneurs canadiens.

Abraham Martin dit l'Ecossais, né 1589, marié vers 1613 avec Marguerite Langlois, était venu au Canada l'année 1614. On ne dit pas si sa femme l'accompagnait ; ils avaient une fille, Anne, née cette dernière année ; leur second enfant, Eustache, fut baptisé à Québec en 1621. En 1624, 1627 et 1635, trois autres de leurs enfants naquirent à Québec, et le dernier en 1648. De 1643 à 1646, il est fait mention de la terre qu'il avait reçue des Cent-Associés, sur les hauteurs de Québec : ce sont les fameuses plaines d'Abraham. Pilote royal (1647), occupé à la pêche du loup-marin (1648), maître Abraham, comme on l'appelait, mena une vie très active. Il mourut à Québec en 1664, et sa veuve se remaria, l'année suivante, à René Branche. Sa nombreuse descendance provient de ses filles ; car le seul garçon qu'il ait laissé fut le second prêtre canadien. Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface, compte parmi ses ancêtres : Abraham Martin, Guillaume Couillard et Louis Hébert, trois des premiers habitants de Québec¹.

Nicolas Pivert vint dans le pays en 1614, probablement avec sa femme, Marguerite Lesage. On ne leur connaît pas d'enfants. En 1628, ils avaient le soin des bestiaux au cap Tourmente, et gardaient avec eux une nièce et un jeune garçon. L'année suivante, ils restèrent à Québec, après le départ de Champlain. On retrouve Pivert dans ce lieu en 1637, possédant une maison. Sa femme mourut six années plus tard.

Pierre Desportes, venu en 1614, épousa Françoise Langlois². Leur fille Hélène, née vers 1622, se maria, à Québec (1634), avec Guillaume, fils de Louis Hébert, puis en secondes noces (1640) avec Noël Morin.

Jacques Hertel, sieur de la Frenière, fils de Nicolas Hertel et de Jeanne Mirrio, de Fécamp, pays de Caux, Normandie, vint au Canada l'année 1615, et servit en qualité d'interprète pendant nombre d'années. Au retour de Champlain (1633), il prit une terre aux Trois-Rivières et se fixa dans ce lieu. Le 23 août 1641, il épousa Marie, sœur de l'interprète François Marguerie, et continua de demeurer aux Trois-Rivières, où il obtint des seigneuries.

¹ *Œuvres de Champlain*, 1186-1190 ; Ferland : *Cours*, I. 202. *Notes*, pp. 14, 16, 17 ; Tanguay : *Dictionnaire*, I. 415, 488.

² La femme d'Abraham Martin était une Langlois. Martin, Desportes et Pivert ont dû venir ensemble (1614), amenant chacun leur femme.

Son fils, François, anobli par Louis XIV, est une des illustrations de notre histoire, et sa descendance a longtemps exercé des charges importantes en Canada.

Joseph-Marie-Etienne Jonquet, natif de Normandie, épousa à Québec, l'automne de 1617, Anne, fille aînée de Louis Hébert. Ce mariage, le premier qui se soit fait au Canada, fut célébré par le Père Joseph Le Caron. Jonquet et sa femme moururent dans l'espace de deux ou trois ans, et ne laissèrent point de postérité.

Tels sont les individus dont la présence est constatée dans notre pays dès 1617. Ceux que les annales nous font connaître ensuite à des dates assez rapprochées, s'y trouvaient probablement déjà à l'arrivée d'Hébert ; mais rien n'est certain sous ce rapport.

Ce noyau primitif présentait des garanties de moralité que nous ne saurions laisser passer inaperçues ; car non-seulement elles honorent les chefs qui les avaient réunies, mais elles indiquent parfaitement d'où sont venus les Canadiens-français, puisque, à partir de 1617, nous allons suivre pas à pas la marche de la population stable, et voir arriver chaque nouveau colon, en expliquant les influences qui le conduisaient ici.

Cependant, il devait s'écouler encore à peu près dix-sept ans avant que nous n'eussions véritablement un centre agricole dans ce pays.

Quelle était donc, de 1608 à 1633, la physionomie distinctive des gens demeurant au Canada ? C'était celle de l'interprète et du "voyageur," ou de l'interprète-voyageur, pour être mieux compris. Marsolet, Marguerie, Brulé, Hertel, Nicolet, les trois Godefroy, sont bien connus comme interprètes. Ils possédaient une instruction plus qu'ordinaire ; la plupart parlaient le latin, l'anglais et le hollandais. Remarquons qu'ils étaient tous âgés de moins de vingt ans, et sortaient de la Normandie. Ce ne pouvaient être des aventuriers, puisque Champlain les avait recrutés lui-même et les tenait sous sa main. On les voit conduire les missionnaires dont ils avaient préparé la visite en instruisant les capitaines de tribus et baptisant les enfants. Plus tard, fatigués de la vie des bois, ou voulant s'occuper de leur salut éternel, selon le désir exprimé par Jean Nicolet, ils renoncent à la profession si pénible qui avait fait le charme de leur jeunesse, se marient avec des Françaises, et fondent des familles au milieu de nos paroisses naissantes. Est-ce là le caractère de personnes sans aveu ou de simples coureurs de bois !

Marguerie, dont le courage, la force physique et la mâle beauté restent légendaires, eut des aventures à défrayer dix romans de Fenimore Cooper ; Marsolet, le petit roi de Tadoussac, penchant tantôt pour Champlain, tantôt pour Kertk, s'entêtant contre les Jésuites, puis leur prêtant aide et bon avis, devenant seigneur, puis marguiller, est un autre type curieux ; Hertel, qui portait des gants à frange d'or et des manteaux fastueux¹ jusque parmi les souches de son "désert," et qui fut le premier syndic des Habitants ; les Godefroy, canotiers sans rivaux, vainqueurs des Sauvages dans les jeux athlétiques, fondateurs de seigneuries, commerçants et "Canadiens" ardents : voilà quels étaient ces fameux interprètes qui ont donné leur nom aux trente premières années de la colonie.

¹ Voir l'inventaire de sa garde-robe.

L'interprète du Canada, au temps de Champlain, était-il une création nouvelle? Non. Appartenait-il à une classe d'hommes connus? Oui; et c'est à cause de cela que Champlain voulut s'assurer ses services. L'école des interprètes s'était formée au Brésil¹, dès avant l'arrivée (1500) des Espagnols dans ces contrées. Les vaisseaux des armateurs de Dieppe et de Rouen allaient aux côtes de l'Amérique du Sud chercher le bois de teinture appelé brazil ou brésil, les animaux étranges, les fruits savoureux que les princes et les grands de l'Europe achetaient à prix d'or. D'une course à l'autre, quelques Normands intrépides, comme ils le sont tous, restaient parmi les Sauvages, se formaient aux habitudes, à la langue de ces peuples et entretenaient les relations de ceux-ci avec les commerçants qui parlaient le français. Ils s'emparaient si bien de l'esprit des tribus qui les adoptaient, que les Espagnols et les Portugais ne prirent jamais pied sur ces rivages sans avoir à livrer des combats acharnés. A la longue, la transformation des coureurs de bois devint complète, et les pilotes normands retrouvaient avec surprise dans certains chefs sauvages des parents ou des concitoyens réputés morts ou perdus dans les forêts depuis longtemps. Le même fait s'est reproduit de nos jours en Algérie: le général Bugeaud, demandant à un Arabe de quelle tribu il était, reçut cette réponse:—Du faubourg Saint-Antoine, à Paris, mon général!

Ne subissant aucun contrôle efficace, les Normands du Brésil finirent par disparaître dans les races qui les avaient adoptés. Ils y maintinrent, pendant plus d'un siècle, l'amour de la France et rendirent de signalés services au commerce de leurs nationaux. Si des établissements stables eussent été fondés alors dans ces régions lointaines, si un Champlain eût surgi pour en prendre la direction, qui peut dire ce qui en serait résulté! Les compagnies de traite ne portaient pas si haut leurs vues.

Au Canada, le même esprit d'aventure pouvait être utilisé. Le fondateur de Québec le comprit et voulut le tourner vers un but plus louable. Il fit un choix sévère de ses interprètes, les plaça sous ordre, les retint à portée de son commandement et se réserva toutes les initiatives. Voilà comment ces hommes accomplirent tant de choses étonnantes, et n'allèrent point se perdre dans le milieu où on les employait. L'interprète du Canada présente un caractère à part dans l'histoire des colonies américaines: il est plus apte que l'Anglais à capter la confiance des Sauvages; il reste plus civilisé que le Français, son frère, attiré vers d'autres parties du Nouveau-Monde.

Ce premier groupe dont nous nous occupons a parcouru le Bas et le Haut-Canada; il s'est baigné dans les grands lacs; il a bu aux sources de toutes nos rivières. Les vieilles chansons de France qu'il a fait entendre au sein des solitudes de ce vaste continent, résonnent depuis près de trois siècles dans les forêts et les prairies. La gaieté française qu'il a semée chez les Sauvages est encore le signe de ralliement que nous retrouvons partout dans les cabanes où les nôtres sont toujours salués avec joie. Les splendeurs de nos paysages, tous ces souvenirs des anciens voyageurs ont souvent exercé l'imagination des poètes canadiens. Citons quelques vers d'Octave Crémazie:

¹ Voir les belles études de M. Paul Gaffarel sur les Français au Brésil.

O Canada ! plus beau qu'un rayon de l'aurore,
 Te souvient-il des jours où, tout couvert encore
 Du manteau verdoyant de tes vieilles forêts,
 Tu gardais pour toi seul ton fleuve gigantesque,
 Tes lacs plus grands que ceux du poème dantesque,
 Et tes monts dont le ciel couronne les sommets ?

Te souvient-il des jours où, mirant dans les ondes
 Le feuillage orgueilleux de leurs branches fécondes,
 Tes immenses sapins saluaient ton réveil ?
 Où déployant les dons de la grande nature,
 Tu montrais, reposant sur un lit de verdure,
 Ta sauvage grandeur aux rayons du soleil ?

Te souvient-il des jours où l'écho des montagnes
 Chantait, comme un clairon, au milieu des campagnes
 L'hymne de l'Iroquois scalpant ses ennemis ?
 Où tes vieux héros morts, rassemblés sur les grèves,
 Venaient, pendant la nuit, illuminer les rêves
 De tes sombres guerriers sur la rive endormis ?

Te souvient-il des jours où passant dans l'orage,
 Les dieux de tes forêts portés sur un nuage,
 De leurs longs cris de guerre enivrant tes enfants,
 Leur montraient dans la mort une vie immortelle,
 Où leur âme suivrait une chasse éternelle
 D'énormes caribous et d'originaux géants ?

Un jour, troublant le cours de tes ondes limpides,
 Des hommes étrangers, sur leurs vaisseaux rapides,
 Vinrent poser leur tente au sein de tes grands bois.
 Ils pliaient les genoux en touchant ton rivage,
 Puis au maître du ciel adressant leur hommage,
 Plantaient un drapeau blanc à côté d'une croix.

Et prenant ce drapeau, ces hommes au teint pâle
 Portèrent les rayons de sa couleur d'opale
 Jusqu'aux bords sablonneux du vieux Meschacébé,
 Et devant cette croix, qui brillait dans tes ombres,
 Tu vis tes dieux vaincus pleurer sur les décombres
 Amoncelés autour de leur autel tombé !

Le lecteur a parcouru un siècle de l'histoire de la Nouvelle-France, commençant avec l'entreprise du baron de Léry, à l'île de Sable (1518), et finissant à l'apparition de Louis Hébert, le laboureur, sur la haute-ville de Québec (1617). Nous allons voir se former, à partir de ce moment, des familles dont la descendance est encore parmi nous.

Peut-être vaut-il mieux récapituler ici les événements qu'embrasse cette période d'un siècle écoulé :

1518. Le baron de Léry laisse sur l'île de Sable quelques animaux qu'il avait l'intention de transporter dans les terres de l'Amérique, où il se proposait de fonder un établissement.

(Il n'y a pas de témoignage solide qui constate la tentative de colonisation de ce personnage.)

1534. Cartier parcourt le golfe Saint-Laurent. L'année suivante (1535-6), il hiverne à Québec, mais ne crée aucun établissement.

1541. Troisième voyage de Cartier. Il s'enferme tout l'hiver au cap Rouge et s'en retourne, dégoûté, au mois de mai 1542. Roberval débarque au cap Rouge au mois de juillet, avec sa colonie de criminels, y passe deux hivers, et, par ordre du roi, Cartier vient le prendre, ainsi que tout son monde, et les transporte en France au printemps de 1544.

1545-68. La famille de Cartier ne songe pas à coloniser le Canada. Elle jouit de son privilège en faisant la traite, mais rien de plus.

1578 (d'autres disent 1598). Le marquis de la Roche échoue avec sa colonie de criminels, sur l'île de Sable. Après quelques années, ce qui reste des misérables ainsi transportés est ramené en France.

1588. Noël et Chaton obtiennent le monopole du commerce du Canada, avec faculté d'y conduire des criminels pour l'exploitation des mines. Le privilège demeure sur le papier.

1599. Compagnie Pontgravé-Chauvin. Les seize hommes laissés à Tadoussac pour attendre le retour des navires, au printemps de 1600, meurent de froid, de faim ou de maladies, ou sont mangés par les Sauvages.

1601. Troisième voyage de Chauvin. Il n'en résulte aucun établissement.

1603. L'expédition envoyée par le commandeur de Chaste explore le Saint-Laurent jusqu'à Montréal.

1604. De Monts s'arrête à l'île Sainte-Croix, côte du Nouveau-Brunswick. L'année suivante, il passe à Port-Royal, en Acadie; mais, en 1607, cette colonie, dont la base n'est point agricole, est abandonnée.

1608. Champlain érige une habitation à Québec. Jusqu'à 1617, on n'y fait absolument que la traite.

1610. Poutrincourt rétablit Port-Royal. En 1613, les Anglais en chassent les Français et brûlent le poste.

1613. Québec possède un commencement de culture à l'usage de l'habitation de Champlain.

1617. Louis Hébert arrive de France avec sa famille et reçoit une terre.

Maintenant, que répondre aux écrivains qui disent, en parlant de ce siècle (1518-1617) : " Comme dans les autres colonies, on envoya au Canada des repris de justice, qui y fournirent le premier noyau de la population " ?

Où est la preuve de cette prétendue origine des Canadiens-français ?

La preuve ! elle est facile à produire, s'écrient les historiens en question. N'avons-nous pas les lettres adressées à Cartier, Roberval, Noël et Chaton, la Roche, qui portent expressément : " vous prendrez dans les prisons du royaume tel nombre de criminels... " ?

Sur un subterfuge aussi méprisable, on appuie toute l'accusation. Qu'on dise donc plutôt ce qu'ont produit les démarches de Cartier, Roberval et les autres, du côté des établissements fixes, ou de la formation des familles, avant Louis Hébert ! Nous défions nos

détracteurs d'expliquer autre chose que les sottes intentions des rois de France, intentions qui, par la grâce de Dieu, n'ont pu se réaliser.

Revoyez le présent volume. Il vous démontrera que le jour où Champlain conçut le projet de s'établir à Québec, il avait table rase dans toute la Nouvelle-France ; car il n'était resté âme qui vive des quelques bandes d'enfants perdus que ses prédécesseurs avaient amenées dans ces vastes régions. Agissant d'après un faux principe, ces coureurs de fortune n'ont compté qu'un instant dans l'histoire, non pas de la colonisation, mais de la découverte et du trafic des fourrures. Pourquoi donc les avoir pris au sérieux et vouloir qu'ils soient fondateurs d'une race ?

Nous ne parlons ni de ce qui se rapporte au temps de M. de Montmagny, ni à l'administration du comte de Frontenac, ni à celle du premier Vaudreuil, ce qui nous mènerait à 1725, comme font les historiens qui prennent plaisir à brouiller les cartes afin de tirer des conclusions défavorables à notre endroit. Chaque époque viendra en son lieu. Pour le moment, il s'agit de répondre à ce qui touche le Canada avant 1608.

Nous avons examiné à la loupe les documents dont les historiens ont fait usage en retraçant le tableau des premiers temps de la Nouvelle-France, c'est-à-dire depuis la découverte jusqu'à la fondation de Québec, et nous n'y avons absolument rien trouvé qui puisse faire soupçonner, même de loin, l'existence d'un groupe quelconque d'hommes, ou même d'une seule famille, fixés à demeure dans ce nouveau pays avant l'année 1608. D'un autre côté, les circonstances dont se compose l'histoire de cette période insignifiante, et que nous avons mises sous les yeux des lecteurs, ne permettent pas de supposer qu'on ait pu former le moindre établissement durable, ou encore qu'une famille se soit arrêtée et maintenue quelque part sur nos rivages. Historiens et romanciers auront beau faire semblant de croire à cette légende, ce sera toujours un conte en l'air : la preuve n'existe point, et nous avons, par contre, une connaissance complète de l'origine de nos familles¹.

Ce dernier fait étant incontestable, où placerions-nous, dans la liste, les criminels, les vagabonds, les déserteurs dont on veut nous faire cadeau ? Ceux qui ont créé cette légende peuvent-ils fournir un seul nom d'homme ou de femme tiré de cette origine suspecte ? Evidemment non ; car ils n'y manqueraient pas. Alors, tout se borne à une simple assertion, sans preuve ni autre point d'appui que les lettres adressées à Cartier, la Roche, etc. ; mais ces lettres ne témoignent que des intentions des chefs des entreprises y mentionnées, tandis que l'histoire de chacune de ces entreprises atteste jusqu'à quel point elles ont failli.

Et pourquoi n'ont-elles pu réussir ? Précisément à cause du mauvais choix des hommes, et aussi parce que l'on avait en vue la traite des pelleteries et la recherche des mines, au

¹ Voir le Dictionnaire Généalogique de M. l'abbé Tanguay. Cette compilation d'actes de naissance, mariage et décès, est unique. Pour en faire apprécier la valeur, disons que tous les Canadiens-français, répandus dans l'Amérique du Nord, y retrouvent leur arbre généalogique accompagné de mille détails. Nulle nation ne possède un pareil livre. Nous le devons aux archives de nos paroisses et seigneuries, et à l'infatigable patriote dont il porte le nom. L'étranger, qui parfois s'occupe de nous, néglige trop de consulter notre bibliothèque nationale. On parle des Canadiens-français aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, d'après des renseignements de fantaisie. Lorsque, un jour, on apprendra que nous sommes quelque chose, les ouvrages de Garneau, Ferland et Tanguay auront une belle place dans l'estime des érudits.

lieu de s'attacher à l'agriculture. Le lecteur peut être convaincu de cette vérité : le Canada ne commença à posséder une population européenne que du jour où le premier habitant mit la charrue dans le sol. Tout ce qui avait précédé cette date appartient à une autre histoire que celle des Canadiens-français.

Veut-on savoir comment de pareilles erreurs s'introduisent dans les récits modernes ? De trois manières : 1° par esprit de dénigrement ; 2° parce que plusieurs contrées ont été d'abord des colonies pénales ; 3° à la lecture de certaines pièces, comme les commissions de Cartier, la Roche, etc., non accompagnées d'explications qui en déterminent la valeur.

A-t-on rencontré chez les écrivains qui ont parlé du Canada comme témoins oculaires avant 1660, ou même un peu plus tard, un indice des origines douteuses de nos familles ? Jamais. Les auteurs qui ont connu les choses de près nous font un tout autre tableau des premiers Canadiens. Il fallut attendre plus d'un demi-siècle avant que de voir paraître timidement cette légende sortie de la cervelle des ignorants et que la malice a cultivée depuis avec un soin remarquable. Trompé par les derniers venus des écrivains, le lecteur s'en laisse imposer aujourd'hui et la fable devient de l'histoire. En avançant dans notre travail, nous rencontrerons, d'époque en époque (1660-1700), la même accusation, formulée sans preuve, à mesure que de nouveaux habitants arrivent de France ; mais là aussi nous ferons voir que le Canada s'est peuplé autrement et mieux que les colonies auxquelles on cherche à l'assimiler.

Un auteur que nous avons contredit s'est rabattu sur une autre supposition : Que devinrent, écrit-il, les hommes engagés par les compagnies de traite et qui ont pu désertir des navires pour aller vivre avec les Sauvages tant de l'Acadie que du Canada ?

Si des aventuriers de ce genre ont pris terre à leur risque et péril, ce qui est possible quoique non prouvé, ils ont dû être absorbés par les Sauvages, soit en passant sur le gril, soit en se faisant adopter dans les tribus ; mais à coup sûr, on ne constatera jamais qu'ils aient fondé des familles canadiennes-françaises ! Nos métis ne remontent qu'à 1644, et sous les auspices les plus honorables ; vers 1700, ils ne comptaient pas une descendance de cent âmes. C'est après 1735 que les Canadiens employés au Nord-Ouest ont épousé des femmes du pays, mais nous démontrerons que là encore, il n'y a pas eu de dévergondage.

L'expérience faite au Brésil et ailleurs sert grandement à la gouverne de la population canadienne. On savait que, loin de civiliser le Sauvage avec lequel il allait vivre, le Français devenait sauvage lui-même, et se trouvait perdu pour ses compatriotes. Le tempérament dont nous sommes doués, la surprenante facilité avec laquelle nous apprenons les langues, le goût de la nouveauté, tout se prêtait à notre transformation dans ce milieu si attirant pour les peuples à imagination vive. Aussi, Champlain, les religieux, les administrateurs de la colonie en général furent-ils d'une rigidité extrême à l'égard des hommes employés chez les Sauvages. Plus le lecteur verra se dérouler notre histoire, moins il accordera de croyance aux insinuations des écrivains qui, après avoir perdu l'espoir de nous imposer pour ancêtres les rebuts de la société, tentent de nous faire descendre des Sauvages.

INDEX GÉNÉRAL

A			
Abénaquis.....	77, 83	Basques—XVII ^e siècle—trafiquent au Canada.....	28, 31, 55
Abraham (côte d')	17	Basques—1604—trafiquent en Acadie,	56, 59, 61
Abraham (plaines d')	148	Basques—1607—en Acadie.....	65
Acadie (origine du nom)	54	Basques — 1608 — trafiquent à Tadoussac.....	87, 89, 100
Acadie—1603—compagnie de Monts ..	53	Basques — 1608 — protestent contre la	compagnie de de Monts.....
Acadie—1608-13—compagnie Poutrin-	court	Basques—1610—trafiquent à Tadoussac	99
Acadie—Sauvages de cette région.....	85	Batiseau	97, 104, 130
Voir Seigneuries.		Beaudoin	25
Achelacy.....	11, 49, 77	Beaulieu	122
Acoubar	28	Beaumont	115
Aismery	12	Beaupré (vicomte de).....	17
Albany	82, 129, 136	Bécanour (rivière).....	79
Algonquins—origine.....	73	Behring.....	72, 73
Algonquins—1535—à Québec.....	17	Belle-île (déroit de).....	9, 10, 14
Algonquins—1492-1665—guerres	74	Berthier	11
Algonquins de l'Ottawa—1603.....	45	Biard (le Père), qui il était	113
Algonquins—1603—réunis à Tadoussac	47	Biard—1608—nommé missionnaire en	Acadie
Algonquins — 1603 — alliés de Cham-	plain.....	Biard—1610—part pour l'Acadie, III,	111, 116
Allix	101, 102	Biard—1610—baptêmes des Sauvages..	112
Allierte.....	13	Biard (Père)—1611—ce qu'il dit de la	colonisation
Allumettes (fles des).....	74, 107, 128, 131	Biard—1613—va résider à Saint-Sau-	veur
Alphonse (Jean).....	21, 22, 23	Biard—1613—retourne en France.....	119
Amazones (fleuve).....	23	Biencourt (sa famille)	109
Amboise.....	13	Biencourt (son caractère).....	116
Anadabijou.....	45	Biencourt—1607—retourne en France..	68
Angibault	54	Biencourt—1607—De Monts lui donne	Port-Royal.....
Anglais.....	28, 55, 66, 85, 119	Biencourt—1610—retourne en France..	112
Angleterre	52	Biencourt—1610—société qu'il forme ..	113
Annapolis	58	Biencourt—1611—va en Acadie..	104, 113
Angoulême (lac d').....	11	Biencourt—1611—reste au Port-Royal.	114
Anticosti.....	10, 11	Biencourt—1613—différend avec le fils	de Pontgravé.....
Antoine.....	13	Biencourt (voir Poutrincourt).	
Apuril.....	13	Blanc-Sablon	10, 17
Argall.....	119	Blavet	42
Arragon	101	Bochier.....	13
Assomption (île de)	11	Bodin	40
Atlantide	70	Bohier	10
Attikamègues.....	49, 81, 83	Bonasière.....	103
Aubert.....	8, 46	Bonaventure (île)	10
Aubry.....	54, 60	Bonavista	9
Audiepore.....	12	Boneclers	96
Aumont (d').....	42	Bonnerme	90, 92
		Bontemps (ordre du)	265
B		Boulé (Hélène)	101, 103, 104
Baccalaos	14	Boulé (Eustache)	103
Balthazar	112	Boulé (Nicolas).....	101, 103, 103
Barbe (Colas)	13	Boulain	12, 44, 96, 126
Bardoulaye.....	96	Bouyer	107
Basques (origine des).....	72	Boyer	99, 127, 143
Basques (anciennes navigations).....	8, 27,	Branche	148
		Brehaudaye	96
		Brésil.....	23, 27, 46, 70, 150
		Bresson	124
		Brest (port de)	9, 13
		Bretagne (voir Saint-Malo).	
		Breton (cap).....	8, 10, 55, 103
		Bricourt	103
		Brique	105
		Brissac	42, 44, 130
		Bristol	8
		Brouage	41, 100, 101, 133
		Brulart	130
		Brulé (Etienne), 93, 99, 104, 107, 136, 139	
		Bugeaud.....	150 [148
		C	
		Cabot.....	8, 8
		Cabral	70
		Cahir-Coubat.....	18
		Californie.....	71
		Callière	104
		Canada (nom du)	9, 11, 14, 85, 86
		Canada (royaume de)	17, 29, 48
		Canada (carte du).....	28
		Canadiens (ce nom)	85
		Canadiens (origine des)	149
		Canodetta	29
		Canseau	55, 60, 67
		Carcassonne.....	21
		Carpont	14
		Cartier (Bertheline).....	26, 30
		Cartier (Etienne).....	26
		Cartier (Hervée)	26
		Cartier (Jacques), son caractère	24, 25
		—— parenté.....	12, 25, 27, 30, 31
		—— ses titres.....	25-6, 28
		—— Relations et cartes	26, 28, 29
		Cartier—1534—découvre le golfe Saint-	Laurent
		Cartier—1535—deuxième voyage... ..	11, 24
		Cartier—1535—visite Hochelaga 77, 78, 105	
		Cartier—1535—ses équipages.....	12
		Cartier—1535—ses rapports avec les	Sauvages.....
		Cartier—1540—sa commission	17, 18, 93
		Cartier—1541—hivernage	14
		Cartier—1541—différend avec Rober-	val
		Cartier—1542—différend avec Rober-	val
		Cartier—1543—quatrième voyage ..	24, 26

- Cartier—son privilège de traite..... 27
 — son décès 26
 — (Jean)..... 25, 26, 27
 — (Jeanne) 28, 30
 — (Pierre)..... 26
 — (Thomasse)..... 26
 Cascades (les) 29
 Castio 28
 Cèdres (les) 29
 Chabot 25
 Chaleurs (baie des)..... 10, 13
 Champlain—son caractère 41, 42
 Champlain (Samuel de)—sa famille et
 ses premières années..... 41, 41, 101
 Champlain—ses œuvres écrites 41-3
 — ses nombreux voyages à la
 Nouvelle-France 108
 Champlain—nommé capitaine de la ma-
 rine 87
 Champlain—vers qu'on lui adresse..... 68
 Champlain—1602—revient des Indes.. 40-3
 Champlain—1603—envoyé au Canada 43, 45
 Champlain—1603—parcourt le fleuve 80, 81
 Champlain—1603—ses rapports avec les
 Sauvages..... 46, 93-4
 Champlain—1604-7—en Acadie, 54, 64, 64
 Champlain—1607—retourne en France, 67
 Champlain—1607—va en Saintonge .. 68
 Champlain—1608—fonde Québec 87
 Champlain—1608—complot contre sa
 vie 87
 Champlain — 1609 — guerre des Iro-
 quois 81, 82, 93, 100
 Champlain—1609—passe en France .. 9
 Champlain—1610—retourne au Canada 91
 Champlain — 1610 — guerre contre les
 Iroquois 98, 100, 100
 Champlain—1610—repassé en France.. 10
 Champlain—1610—son mariage..... 10
 Champlain—1611—retourne au Cana-
 da..... 103, 113
 Champlain—1611—va en France. 108, 121
 Champlain—1612—nommé lieutenant
 du vice-roi 122
 Champlain—1613—part pour le Cana-
 da..... 126, 132
 Champlain—1613—se rend à l'île des
 Allumettes 131
 Champlain—1613—repassé en France. 131
 Champlain—1613—publie son rapport
 sur l'Acadie..... 68
 Champlain — 1615 — visite le Haut-
 Canada..... 137
 Champlain—1615—guerre des Iroquois, 82
 Champlain—1616—va en France..... 141
 — (lac)..... 76, 98
 Champdoré 54, 67
 Chapouin 133
 Charlesbourg 17, 21
 Charlemagne 71
 Chaste (de)..... 40, 41, 43-5, 50
 Chaton 27, 30, 30
 Châteaux (golfe des)..... 9, 11
 Chauveau 18
 Chauvin 37, 40-45, 54, 57, 80
 Chavin 95, 97, 99-100
 Checatica 9
 Chenue 28
 Chesnu 101
 Chevalier 66, 67
 hevaux 9, 116, 118
 hine (Cartier cherche la route de
 la) 10, 11, 14
 hine (Roberval cherche la route de
 la) 22, 23
 hine—1598—(la route de la).. 33, 85, 87
 — 1603—(la route de la) 129
 — 1609—(la route de la) 129
 — 1612—(la route de la) 123, 128, 130
 hiverny 36
 hoix (port à) 10
 hoquiollot 101
 havier 13
 lochon (Thomas) 126
 lod (cap)..... 57
 lolas 13
 lcolbert 24, 40, 52, 125, 141
 Colin 139
 Colomb 22, 23, 46, 71, 76
 Colombe (Francisque) 42
 Collier (le sieur) 96
 Comuyres 13
 Concini 141, 144
 Condé 125, 126, 132, 140, 141, 143
 Contrecoeur 99
 Cortéreal 8
 Cortez 71
 Cosigné 102
 Côteau-du-Lac..... 29
 Coton (Père) 85, 110, 112, 113
 Coudres (île aux)..... 13
 Couesquen 44
 Couillard (Guillaume) 127, 148
 Coulogne 110, 110, 112, 113
 Coulombier 45, 45
 Coupeaux 13
 Courlieu (le) 10, 12
 Court (de la) 44
 Criminels 16, 27, 31, 152
 Croisades (les) 8
 Crosnier 96
 Croix (signe de la) 8
 Cultures des terres par les Sauvages ... 105
 Cudoagny..... 18
 D
 Dabin..... 12
 Dale 119
 Darache 87
 Daune..... 113
 David 70, 113
 Denys..... 8
 Des Chambeaux 11
 Des Chênes..... 43, 44
 Des Granches..... 12, 12, 25, 30
 Déserts (monts)..... 111
 Desmarais..... 87, 93, 96
 Desportes 40, 127, 141
 Desprairies 98, 99
 Détroit (le)..... 121
 Deux-Montagnes (lac des) 10
 Dieppe 26, 27, 31, 46, 46, 50, 54
 D'Olbeau..... 134, 13
 Domagaya 11, 11, 1
 Donnacona 11, 14, 17, 17, 18, 9
 Donquais 1
 Douayrier 1
 Double (cap)..... 1
 Duault 1
 Duboys..... 13
 Duchesne 112
 Dufferin 5
 Duhamel 28
 Duparc 97, 100, 100, 104, 131
 Du Plessis 115, 134, 139
 Duquesne 112
 Du Thet..... 116, 118, 118, 119
 Duval..... 89
 Du Verger 133
 Duvert 12
 E
 Eberard 45
 Egypte 70
 Elizabeth 28
 Emerillon (l')..... 10, 11, 12, 15
 Emery 12
 Enault 12
 Entragues (d') 53
 Eon 13, 126
 Epinette..... 13, 92
 Erié (lac) 128
 Esclaves..... 66
 Espagne..... 38, 57
 Espagnols 46
 Esquimaux 10, 17
 Esurnis 20, 48
 Etchemins 56, 56, 111
 F
 Fammys 12
 Femmes (premières) ... 111, 113, 114, 143
 Voir Hébert, Martin, Pivert, Poutrincourt,
 Vienne, Desportes.
 Fléché 111, 114
 Fleuriot 61
 Fleury 12
 Floride 27, 70, 86, 107, 115
 Flory 118
 Foix 12
 Fortunie 28
 Fouez 12, 49
 Foulques 55, 61
 Fourmont 12
 Française (baie)..... 58
 France-Roi 21, 22, 24, 26, 68
 François I 9, 12, 14, 16, 24, 25, 59
 Frottet 125
 Fundy (baie de)..... 58
 G
 Gabrielle d'Estrée..... 115
 Gaillon 21
 Gaillot 13
 Galloys 21
 Gama (Vasco de) 22
 Garnier 133
 Gaspé 10, 11, 44, 46, 53
 Gentilly 147
 Georges 54, 60, 130
 Gesvres (de)..... 43
 Gilbert 28
 Go 13
 Godefroy 149, 149
 Gollet 12
 Gougon (le) 45
 Gouyon 13

Grâce-de-Dieu (la) 113
 Grande-Hermine (la) 10, 12, 16, 25
 Gravé 30
 Voir Pontgravé.
 Gravé (Julien) 96
 Gravé (Robert) 65, 116
 Gravé (Vincent) 126
 Groënland 8
 Grosse-Isle 11
 Grossein 13
 Grout 103
 Growte 28
 Guercheville (madame de), 85, 96, 112, 114, 115, 117, 118, 120
 Guernesé (G. de) 13
 Guilbert 12
 Guillot 12, 12
 Guinecourt 21
 Guiraudaye 40
 Guise (cardinal de) 40
 Guitault 12
 Guylan 28
 Guyon 11

H

Habitants 89, 93, 140
 Hakluyt 28
 Hamel 12
 Hasez 126
 Havre-de-Grâce 54, 54
 Hébert (Anne) 143, 149
 Hébert (Guillaume) 143, 148
 Hébert (Guillemette) 143
 Hébert (Louis)—son caractère 63
 Hébert (Louis)—1604—va en Acadie.. 63
 Hébert (Louis) — 1610 — retourne en Acadie 110
 Hébert—1613—au Port-Royal 118
 Hébert (Louis)—1617—arrive à Québec avec sa famille. 63, 143, 147, 152
 Hébert (madame Louis) 113
 Henri II 25
 Henri III 30, 31, 59
 Henri IV—1591—discours au sujet des colonies 31
 Henri IV — 1598 — signe le traité de Vervins 33
 Henri IV ne veut rien dépenser pour les colonies. 50, 53, 86
 Henri IV et madame de Guercheville.. 115
 Henri IV—1602—protège Champlain . 43
 Henri IV—1603—requête des Malouins 44
 Henri IV—1603—paraît entrer dans les vues de Champlain. 50
 Henri IV—1606—comment il traite de Monts 67
 Henri IV—1610—assassiné 100, 112
 Henry 13
 Hérodote 26
 Hertel 127, 148, 149
 Heurtault 103
 Hervé 12, 28, 30
 Hochelaga (voir Montréal).
 Honfleur 16, 37, 45, 54
 Hollandais 67, 82, 94, 136
 Houel 133
 Houx (le) 126
 Huet 143

Hudson (baie d') 107, 128, 130
 Hudson (Henri) 129, 130
 Hudson (rivière) 129
 Hurault 31
 Hurons—1535—à Hochelaga... 17, 78, 79
 Hurons—1580—se lient avec les Algonquins 80
 Hurons—1603—mentionnés à Champlain 48
 Hurons—vers 1603—descendent à Tadoussac 81
 Hurons—1609—alliés aux Algonquins. 81
 Hurons—1615—leurs villages 82
 Huron (lac) 128, 129, 136
 Huron (le dernier) 144

I

Imbert 116, 118
 Interprètes 46, 149
 Iroquets 76, 79, 81, 82
 Iroquois—origine 72, 73
 Iroquois—1492-1665—guerres 74
 Iroquois—1535—à Montréal 17
 Iroquois—(1590?)—ravageant le Saint-Laurent 105
 Iroquois—1603—leurs courses 49
 Iroquois—1609-1610—Champlain leur fait la guerre 46, 93, 98, 103
 Iroquois—1615—guerre 136-7
 Iroquois — 1640 — deviennent réductibles 47

J

Jacques-Cartier (baie) 9
 Jalobert 11, 12, 17, 30
 Jamay 134, 139, 140, 141
 James-Town 66, 66
 Jansart 25
 Jardrin 126
 Jaunaye 30, 30
 Jeannin 62, 122, 130
 Jésuites 110, 110, 112, 113
 Jonas (le) 61, 62, 67
 Jonchée 13
 Jonquest 149
 Jouy (de) 110
 Joyeuse 50

L

La Barbide 147
 Labrador 9, 10, 11, 13, 14, 22, 34
 Lachine 22
 La Chesnaye 16
 La Franchise 128
 Lajeunesse 67
 Lamboste 12
 La Mire 21
 La Motte 119, 119
 Landelle (de la) 125
 Lange 68, 126, 131
 Langlois 148
 Lapins 9
 Larivière 126
 Larochevoucauld 115
 La Roque (voir Roberval).
 Laroute 93, 98
 La Sausseye 116, 118, 119, 120
 La Taille 63, 90

Latour 110
 Laurentides 69
 Lauriers 126
 Laverdière 41
 Le Bay 12
 Leblanc 13
 Le Breton 11, 12, 12, 30
 Le Caron 134, 139, 140, 141, 143, 149
 Le Doyon 28
 Lefer 30, 45
 Lefort 12
 Le Gal 13
 Legendre 13, 87, 96, 101
 Le Gentilhomme 13
 Le Gouverneur 45, 103
 Le Marié 12
 Lepré 96
 Léry (de) 9, 151
 Le Roy 41, 101
 Le Sage 102, 102, 148
 Lescarbott—sa naissance 62
 Lescarbott—1606—à Port-Royal ... 61, 65
 Lescarbott—1607—en Acadie 65
 Lescarbott—1607—retourne en France . 67
 Lescarbott—1608—lettre écrite au pape, 68
 Lescarbott—1609—carte du Canada ... 78
 Lescarbott—1610-11—est à Paris 99
 Les Chesnes 126
 Lesdiguière 115
 Lesieu 30
 L'Espinay 21, 42
 Lesseps 23
 Le Vasseur 113
 Liancourt 115
 Limites du Canada 54
 Limoilou 25
 Louis XIII 112
 Louisiane 86
 Lucas 12
 Luynes 141
 Lymonay 45

M

Mabille 12
 Macquin 54, 60
 Madeleine (îles de la) 10
 Magellan 22
 Maheu 110
 Maingart 12, 13, 30
 Maisonneuve 104, 131, 131
 Mal-de-terre (voir Scorbut).
 Malherbe 115
 Malte 51
 Malouins (voir Saint-Malo).
 Margen 13
 Marguerite 148
 Marguerite Roberval 21
 Marneuf 23
 Marquier 12
 Marsolet 93, 147, 149
 Martin (Abraham) 127, 148
 Martin (Anne) 148
 Martin (Eustache) 148
 Martin (Nicolas) 67
 Marye 102
 Masgon 96
 Massacre (cap au) 99
 Massé 112-14, 116, 119
 Maury 70

- Médecis (Catherine de)..... 143
 Médecis (Marie de) 41, 68, 115
 Meilleraye (la)..... 25
 Membertou 62, 114
 Mercœur 37
 Merrois 102
 Messouiets 34
 Messes (premières)..... 9, 13, 134
 Métis 154
 Mexique 70, 71, 73, 74
 Micmacs 8
 Mines (les découvreurs de l'Amérique
 cherchent des)..... 7, 38
 Mines (Cartier ne trouve point de) 26
 Mines (Roberval cherche des)... 17, 22, 48
 Mines—Noël veut exploiter les mines.. 31
 Mines en Acadie 45, 57, 64, 65
 Mines supposées du Saguenay (voir Sa-
 guenay).
 Miquet 63
 Miramichi 10
 Mirrio 148
 Mississipi 71
 Missouri 71
Mistigoches 99, 101
 Montagnais 17, 45, 94, 111
 Montfort 110
 Montmorency (cascade)..... 50
 Montmorency (de)..... 44, 50, 142
 Montréal, Mont-Royal, Hochelaga,
 saut Saint-Louis — Sauvages de ce
 lieu 76
 Montréal—1535—visité par Cartier. 11, 12
 13, 14, 17, 78, 93, 105
 Montréal visité par Roberval 22, 26
 Montréal—1583—visité par Noël.... 28
 Montréal—1587—saut mentionné par
 Noël 29
 Montréal—1603—exploration 43, 50
 Montréal — Saut Saint-Louis, ainsi
 nommé 106
 Montréal — 1610 — projets de Cham-
 plain 101, 104
 Montréal—1611—traite qui s'y fait... 107
 Montréal—1612—traite qui s'y fait 121, 128
 Monts (de)—son caractère..... 53, 61
 Monts (de)—ses titres..... 101
 Monts (de)—1603—sur le St-Laurent, 39-40
 Monts (de)—1603—forme une compa-
 gnie 53
 Monts (de)—1604—va en Acadie.. 54, 143
 Monts (de)—1604—ses colons..... 59
 Monts (de)—1605—repassé en France . 58
 Monts (de)—1605—abandonne partie
 de son privilège..... 59
 Monts (de)—1607—on lui retire son
 privilège 66
 Monts (de)—1607—cède le Port-Royal
 à Biencourt..... 109, 110
 Monts (de)—1608—sa compagnie .. 85, 86
 Monts (de)—1608—envoie des arbres
 fruitiers à Québec..... 140, 144
 Monts (de)—1609—privilège révoqué.. 96
 Monts (de)—1609—conservé Québec.. 96
 Monts—1610—au mariage de Cham-
 plain..... 101
 Monts (de)—1610—privilège de traite
 révoqué 100
 Monts (de)—1610—conservé le poste de
 Québec 99
- Monts (de)—1611—gouverneur de Pons 121
 Monts (de)—1611—cède ses droits à
 madame de Guercheville 115
 Monts (de)—1612—ses intérêts dans la
 traite 126
 Monts—1613—procès contre les Ma-
 louins 96
 Monts—1617—s'intéresse au Canada.. 143
 Morbihan 13
 Morlaix 37
 Morel 54, 143, 148
 Morin 68
 Motin 71
 Mound Builders 55
 Mouton (port) 25
 Mouy 102
 Murad 102
- N
- Nantes (Jean de) 21
 Nantes (Édit de) 37
 Natel..... 90, 92
 Naticotec 11
 Nepetepc 9
 New-York 54
 Niagara 128-9, 129
 Nicolet (Jean)..... 99, 149
 Nicolet (rivière)..... 99
 Nipissing (lac)..... 47, 131
 Nord-ouest 86
 Nouvelle-France 9, 86
 Noblesse 26, 41
 Noé 70
 Noël (Étienne) 12, 17
 Noël (Pierre-Jacques) 27, 28, 30
 Noël (Jacques) 28, 30
 Noël (Jean)..... 28, 29
 Noël (Michel) 29
 Noël (Pierre)..... 102
 Nogens 14
 Noirefontaine 21, 22
 Norembègue..... 8, 14, 34
 Normandie 37, 38, 40
 Normandin (flot) 105
 Normands..... 65, 96
 Nyel..... 13
- O
- Odieure 30, 30
 Oiseaux (île aux) 9, 11
 Ollivier 13
 Ontario (lac)..... 29, 128, 129, 130
 Orléans (île d')..... 11, 11
 Oswégo 128
 Ottawa (rivière)... 12, 26, 29, 47, 74, 131
 Outétoucos 106
- P
- Pacifique (chemin du)..... 22
 (Voir Chine.)
 Pacifique (océan)..... 128
 Pageau 118
 Paimpont 17
 Panama 23, 70, 71
 Pelleteries 38
 Pentagoët 8, 118
 Pepin 96, 103
 Percé (cap) 10
- Péron 70, 73-4
Petite-Hermine (la) 10, 12, 15, 30
 Petite-Nation 131
 Pharaon 70
 Philipot 12
 Picardie 14
 Pierres 13
 Piescaret 83
 Pilotes canadiens 108
Pistion 28
 Pivert 127, 148
 Plantivet 13
 Platon 70
 Pline..... 26
 Poëles 56
 Poésie (Chauveau : *Donnacona*) 18
 Poésie (O. Crémazie : *le Canada primi-
 tif*) 151
 Poésie (Desportes : sur *Du Guast*) 40
 Poésie (F.-X. Garneau : *le dernier Hu-
 ron*) 144
 Poésie (Lange : à *Ch. mplain*) 68, 126
 Poésie (Lescarbot : *Adieu à Pontgravé*) 64
 Poésie (Lescarbot : *Adieu à la France*) . 61
 Poésie (Lescarbot : à *Champlain*)..... 130
 Poésie (Marneuf : à *Jean-Alphonse*)... 23
 Poésie (Motin : *Stances à Champlain*) . 68
 Poitiers 23
 Poinault 13
 Pointe-des-Monts 17
 Polo (Marco) 22
 Pommeraye (de la) 11, 12
 Pommiers (voir Monts, Hébert).
 Pontbriand 11, 12
 Pons 39
 Pontgravé—son origine..... 31, 45
 Pontgravé—son nom 93
 Pontgravé—son caractère 31-2, 58
 Pontgravé visite de bonne heure le St-
 Laurent..... 45, 50, 106, 108
 Pontgravé—ses rapports avec les Sau-
 vages 46
 Pontgravé—1599—obtient le privilège
 de la traite 37, 50, 80
 Pontgravé—1601-2—abandonne Chau-
 vin 40
 Pontgravé—1603—part pour le Ca-
 nada..... 43, 45
 Pontgravé—1604—en Acadie..... 55, 56
 Pontgravé—1605—retourne en Acadie 56, 58
 Pontgravé—1606—en Acadie .. 62, 63, 64
 Pontgravé—1606—part pour la France ;
 vers que lui adresse Lescarbot.. 64, 65
 Pontgravé—1607—retourne en Acadie. 67
 Pontgravé—1608—va à Québec..... 87
 Pontgravé—1608—sur le fleuve 90
 Pontgravé—1608—subordonné à Cham-
 plain..... 87
 Pontgravé—1608—retourne en France. 90
 Pontgravé—1609—revient de France.. 93
 Pontgravé—1609—retourne en France. 95
 Pontgravé—1610—va au Canada..... 96
 Pontgravé—1610—aide qu'il apporte à
 la compagnie..... 100-101
 Pontgravé—1610—traite au lac Saint-
 Pierre 99
 Pontgravé—1610—va en France 100
 Pontgravé—1611—retourne au Canada 103
 Pontgravé—1611—traite sur le Saint-
 Laurent 107

Pontgravé—1611—va en France..... 108
 Pontgravé—1613—part pour le Canada 126
 Pontgravé—1615—retourne au Canada 134
 Pontgravé—1616—va en France..... 141
 Pontgravé (voir Gravé).
 Porée 43, 126
 Port-Royal—description..... 62
 Port-Royal—1605—fondé 56, 57, 58
 Port-Royal—1605-6—hivernage..... 60
 Port-Royal—1606—renfort amené par
 Poutrincourt..... 62
 Port-Royal—1606-7—hivernage..... 65
 Port-Royal—1607—culture de la terre 67-8
 Port-Royal—1607—progrès de la colo-
 nie 65, 66
 Port-Royal—1607—abandonné 66
 Port-Royal—1607—cédé à Biencourt.. 110
 Port-Royal—1610-11—situation des hi-
 vernants 114
 Port-Royal—1611..... 104, 112
 Port-Royal—1613—on y envoie du bé-
 tail 116
 Port-Royal—1613—état du poste..... 118
 Potomac 8
 Poulet 11, 12
 Poutrincourt—sa famille 109
 Poutrincourt—son caractère..... 114
 Poutrincourt—1604—part pour l'Acadie 54
 Poutrincourt—1606—prend la direction
 de l'Acadie 60
 Poutrincourt—1606—ses colons 60
 Poutrincourt — 1606 — commence des
 cultures à Port-Royal..... 63
 Poutrincourt — 1606 — diffèrent avec
 Robert Gravé 65
 Poutrincourt — 1606 — exploration en
 Acadie 90
 Poutrincourt—1607—cherche des mines 65
 Poutrincourt—1607—abandonne Port-
 Royal..... 67
 Poutrincourt—1607—désire retourner en
 Acadie 85
 Poutrincourt—1609—ses projets. 63, 64, 68
 Poutrincourt—1610—part pour l'Acadie 110
 Poutrincourt—1611—subside qu'il re-
 çoit..... 96
 Poutrincourt—1611—repassé en France 114
 Poutrincourt—1611—ne conserve que le
 Port-Royal..... 114-5
 Poutrincourt (madame de) .. 109, 113, 114
 117, 143
 Poutrincourt (voir Biencourt).
 Prax 14
 Prévert..... 45
 Protestants, 14, 30, 33, 37, 37, 39, 58, 100
 113, 133, 140
 Provençal (le capitaine) 43

Q

Québec—ce nom..... 86, 88
 Québec—1603—décrit par Champlain. 48
 Québec—1608—fondé..... 86, 88
 Québec—1608—première habitation .. 90
 Québec—1608—Sauvages des environs 91
 Québec—1610—état de l'établissement 100
 Québec—1612-13—état du poste..... 127
 Québec—1613—cultures qu'on y fait .. 90
 Québec—1616—état du poste..... 140
 Québec—1616-17—état du poste..... 142

Québec—1629—capitulation 93
 Quenteville 113
 Quentin..... 118, 119
 Quirpont..... 9
 Quinté..... 128

R

Rabelais 23, 26
 Ralleau 61
 Ravenel 102
 Ravy 13
 Ray (cap)..... 10
 Récollets 133, 140
 Reumeuel 12
 Revaillon 31
 Riche (pointe) 10
 Richelieu (cardinal de), 24, 41, 59, 125, 141
 Riou 13
 Ripault..... 12
 Roberval, 14, 16, 20, 21, 23-28, 30, 34, 36
 Robin 110, 112, 113 [57
 Robitaille..... 4
 Roche (de la) ... 9, 27, 31, 33, 34, 37, 152
 Rochelle (la).. 9, 21, 54, 55, 60, 61, 62, 96
 Rocky-Bay..... 9
 Roernan 101
 Rollet 63, 143
 Rossignol (port) 54
 Rouaudaye..... 96
 Rouen..... 28, 40, 43, 44-6, 53-4, 126
 Rouer..... 101
 Rouge (cap) 16, 17
 Rougemont 13
 Royèze..... 22

S

Sable (île de)..... 8, 27, 34, 151
 Sagard..... 48
 Saguenay—1535—voyage de Cartier .. 11
 Saguenay (royaume de) 11, 14, 17, 22, 26, 28
 Saguenay—1535—(Sauvages du) ... 17, 45
 Saguenay—1603—visite de Champlain. 48
 Saguenay et lac Saint-Jean 49
 Saguenay—1608—exploré par Cham-
 plain..... 88
 Saguenay—1610—route de la mer du
 Nord 129
 Salazar..... 109, 109, 110
 Sardaigne 51
 Sauvages (origine des) 69
 Sauvages—commerce des nations sau-
 vages 20, 107
 Sauvages du Canada 17
 Sauvages—leur conversion 111
 Savalet..... 67
 Savignon 99, 104, 106
 Scandinaves 73
 Scorbut—notes sur cette maladie e 56
 Scorbut—1536—équipages de Cartier 13, 26
 Scorbut—1542—équipages de Roberval 21
 Scorbut—1600—hivernants de Tadous-
 sac 40
 Scorbut—1604—hivernants de Sainte-
 Croix..... 55, 56, 56
 Scorbut—1605-6—à Port-Royal..... 60
 Scorbut—1608-9—à Québec..... 92
 Scoudie 55
 Seigneuries 35, 64
 Seigneuries d'Acadie 111, 114

Senneterre..... 21, 21
 Sequart 12
 Sionx..... 72, 73, 83
 Sicoine 112
 Sillery 130
 Soissons..... 41, 122
 Sourdis (de) 112
 Souriquois..... 8, 111, 111
 Stadaconé 11, 13, 17, 20, 48
 Staffin 13
 Suez 22
 Sully 51, 52, 67, 141
 Syracuse..... 82
 Sainte-Croix ou Saint-Charles, rivière
 près Québec 11, 11, 13, 17, 18
 Sainte-Croix (au-dessus de Québec)... 49
 Sainte-Croix (en Acadie) .. 55, 56, 59, 119
 Saint-Etienne (le) 134
 Saint-François (lac) 29
 Saint-Gelais 23
 Sainte-Genève (baie) 11
 Sainte-Hélène (île) 104
 Saint-Ignace (île)..... 98, 99, 143
 Saint-Jean de Luz..... 67
 Saint-Jean (lac) 49
 Saint-Jean (Terreneuve)..... 20, 28
 Saint-Julien (le) 42
 Saint-Just..... 109, 109, 110, 113
 Saint-Laurent—ce nom 86
 Saint-Laurent (golfe)..... 8, 14, 27, 32
 Saint-Laurent—navigation du golfe... 108
 Saint-Laurent (fleuve) 11, 33, 37
 Saint-Louis (lac) 12, 29
 Saint-Louis (saut), voir Montréal.
 Saint-Iuc 42, 100
 Saint-Malo — Bretons découvrant les
 côtes de la Nouvelle-France..... 8, 9
 Saint-Malo—1534—commerce et explo-
 rations des Malouins 24
 Saint-Malo—1635—marins de cette ville 12
 Saint-Malo—1588—débat entre Noël
 et les Malouins..... 27, 31
 Saint-Malo—1598—pacification de la
 Bretagne 42, 44
 Saint-Malo—1600-1603—les Malouins
 protestent contre le privilège de
 Chauvin..... 40, 43, 44
 Saint-Malo—1604—les Malouins con-
 testent les droits de de Monts .. 59, 60
 Saint-Malo—1606—Malouins disputent
 la traite du Canada..... 67
 Saint-Malo—1607—Malouins en Acadie 65
 Saint-Malo — 1609 — Malouins tués à
 Terreneuve..... 103
 Saint-Malo—1609—Malouins veulent
 avoir la traite 96
 Saint-Malo—1612—les Malouins s'op-
 posent aux monopoles de la
 traite 121, 125
 Saint-Malo—1616—s'oppose à la Com-
 pagnie du Canada..... 142
 Saint-Maurice (rivière) 12, 22, 49, 129
 Saint-Pierre (lac) 11, 39, 49, 98, 101
 Saint-Pierre (rivière)..... 105
 Saint-Salvador 23
 Saint-Sauveur 118
 Saint-Servain

T

Tadoussac—premières visites des Européens	27
Tadoussac—1599—traite de la compagnie Chauvin.....	39, 80
Tadoussac—1600—second voyage de Chauvin	40
Tadoussac—traite avec les Hurons....	31
Tadoussac et le Saguenay	49
Tadoussac—1603—traite de la compagnie de Monts	43
Tadoussac—1603—assemblée des Sauvages	46
Tadoussac — 1604 — traite de Pontgravé	54-56
Tadoussac—1608—traite de Pontgravé et des Basques.....	87, 87
Taiguragny	11, 11, 17, 19
Talbot	12, 21
Tanguay	153
Terreneuve—1497—(découverte de) ...	8
Terreneuve fréquentée anciennement par les Malouins et les Basques.....	25
	27, 28, 31
Terreneuve — 1534 — voyages de Cartier	9, 10
Terreneuve—1610—Malouins tués par les Sauvages	103

Terreneuve (voir Saint-Jean).

Tessouat	131
Testu	89
Thémines	141-3
Thevet	11, 21, 23, 26
Thibault	98, 108
Thomas	12, 136
Tontuit	37
Topinambour	117
Toudamans	77
Tourmente (cap).....	11, 148
Tremblay (la)	127
Trent	128
Trésard	107
Trinité (rivière).....	11
Trois-Rivières—Sauvages de ce lieu. 74, 76	
	79, 105
Trois-Rivières visité par Pontgravé .	39, 80
Trois-Rivières—1603—description	49
Trois-Rivières — 1624 — assemblée des tribus sauvages	84
Trois-Rivières—1635—rendez-vous des Algonquins	82
Trublet	126

U

Ualdini	111, 133
---------------	----------

V

Vauban	125
Vaudreuil	29, 82
Velasco	8
Ventadour	143
Verazzani.....	9
Verneuil (de).....	112
Vervins	33
Vienne	139
Vieux-Fort.....	13
Vignau (du).....	107, 128, 130, 131
Vignes	91
Vilin	119, 119
Villefroneaux.....	103
Villemenon	142
Villeneuve	21
Vimeu	14, 21
Virginie	66, 119, 128, 129
Voyageurs	149

W

Walker	8
Wisconsin	71

